

ENTREPOSE Contracting
Société Anonyme au capital de 5 165 408 euros
Siège social : 165 boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex
410 430 706 R.C.S. Nanterre

RAPPORT ANNUEL 2010



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 mars 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais auprès d'ENTREPOSE Contracting, 165 boulevard de Valmy, 92700 Colombes, ainsi que sur le site Internet d'ENTREPOSE Contracting (www.entrepose.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Rapport d'activité	3
▼	
Rapport de gestion	25
▼	
Rapport du président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le Contrôle interne	75
▼	
Comptes consolidés	99
▼	
Comptes sociaux	153
▼	
Conventions réglementées	181
▼	
Informations concernant l'émetteur	191
▼	
Responsables du Rapport annuel	203
▼	
Table de concordance	207
▼	



Rapport d'activité

Le mot du Président	5
▼	
Chiffres clés	6
▼	
Organisation du Groupe	7
▼	
Gouvernance	8
▼	
Actionnariat	10
▼	
Point sur l'activité	11
▼	
Faits marquants	12
▼	
Ressources humaines	13
▼	
Nos métiers	14
▼	
Activité du Groupe	16
▼	
Perspectives	19
▼	
Recherche & Développement	20
▼	
Qualité / Sécurité / Environnement / Développement durable	21
▼	
Historique	22
▼	
Principales filiales opérationnelles	24
▼	



Dominique Bouvier

Président directeur général

L'année écoulée se traduit par une forte progression de notre chiffre d'affaires et de notre résultat.

La stratégie que nous poursuivons depuis notre cotation en 2005, de renforcement de nos implantations géographiques et de développement dans des nouveaux métiers de niche, nous a permis de poursuivre notre route dans un environnement peu lisible de mois en mois.

Ainsi, nous avons enregistré des succès majeurs, tel que celui de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, forts de notre adossement au groupe VINCI.

Deux nouveaux métiers sont venus compléter notre panoplie, le forage dirigé horizontal avec HDI pour la pose de tubes de grands diamètres et le forage en forte profondeur avec COFOR.

L'ensemble de nos métiers est au service des industries du pétrole, du gaz, de l'énergie en général, en particulier depuis cette année de l'énergie naturelle renouvelable.

Pour accompagner notre croissance, donner encore d'avantage de réactivité à ENTREPOSE Contracting, nous faisons évoluer notre organisation.

L'activité historique du Groupe réunissant les projets clés en main sur les champs de production et les réservoirs notamment cryogéniques, devient une entité économique à part entière tandis que la société ENTREPOSE Services regroupe tant le réseau CAPTRADE que nos activités d'inspection et de maintenance.

Nous abordons ainsi l'année 2011 avec de nouvelles capacités, une structure plus réactive et plus compétitive.

En ce début d'année, les tensions observées dans la zone arabo-persique affectent les opérations d'ENTREPOSE Contracting.

A titre d'exemple, nous avons réagi aux événements de Libye par la mise en sécurité de nos personnels, le rappel à notre client de ses

responsabilités contractuelles et les démarches entreprises auprès de nos assureurs.

Il est à l'évidence difficile aujourd'hui de se prononcer sur les conséquences à terme de ces tensions.

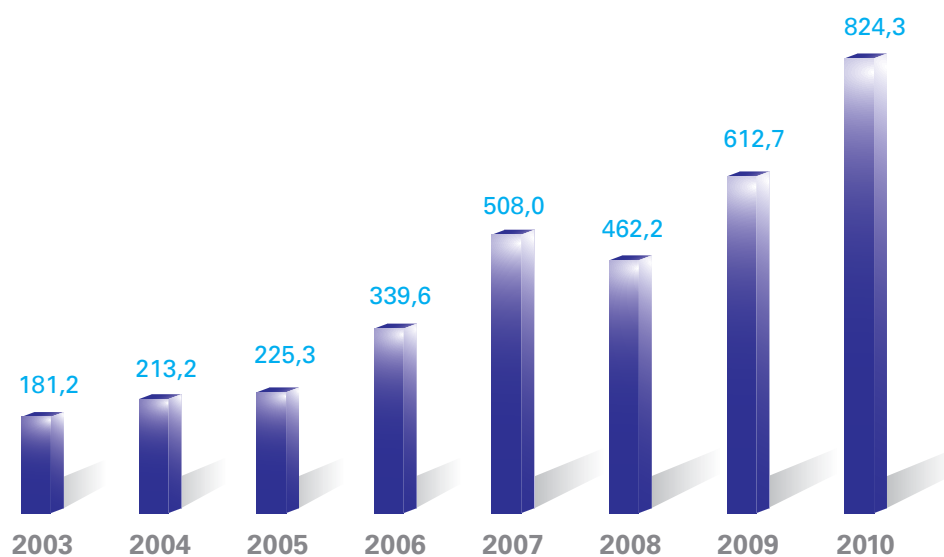
La réponse d'ENTREPOSE Contracting tient, d'une part, dans la diversification géographique engagée par le Groupe depuis plusieurs années, et d'autre part dans sa réactivité et son expérience dans la gestion des contrats en cours dans cette partie du monde.

En 2011, nous poursuivons également notre politique de recrutement et de formation indispensable au soutien de notre croissance, en nous appuyant sur le Tutorat.

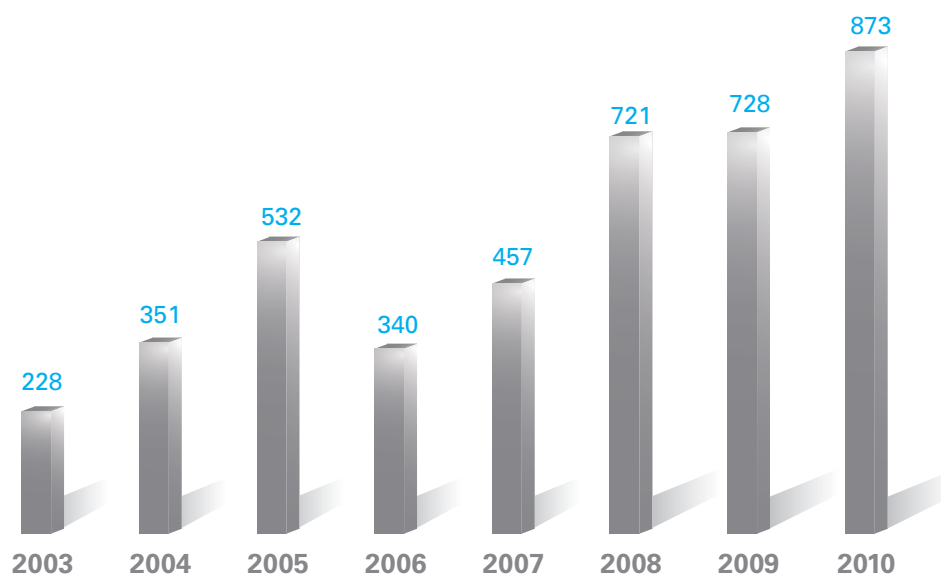
La sécurité reste bien sûr le souci constant des équipes de Direction et de tout le Groupe, marqué en ce début d'année par le lancement d'un nouveau plan à cinq ans d'amélioration de nos performances.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires	181,2	213,2	225,3	339,6	508,0	462,2	612,7	824,3
Résultat net part du Groupe	6,1	7,3	8,5	10,9	13,2	18,0	31,9	54,9
Capitaux propres part du Groupe	14,7	21,6	50,3	64,5	76,3	89,3	107,2	155,9

Evolution du chiffre d'affaires



Evolution du carnet de commandes à fin d'exercice





Dominique Bouvier



Bruno Marcé



Jacques Menochet

GOUVERNANCE

8



Jean-Claude Van de Wiele



Bruno Maerten



François Billard



Olivier Romary



François Soulier



Ahmed Ben Salah

COMITE EXECUTIF GROUPE

Dominique Bouvier

Président directeur général

Bruno Marcé

Directeur général activités Groupe

Jacques Menochet

Directeur général adjoint

Renaud Laroche

Secrétaire général

Claude Robin

Directeur ressources humaines

Bruno de La Roussière

Directeur stratégie et fusions & acquisitions

Alain Cesbert

Directeur général ENTREPOSE Contracting Projets

Jean-Claude Van de Wiele

Administrateur et Directeur général de SPIECAPAG

Bruno Maerten

Administrateur et Directeur général de GEOCEAN

François Billard

Administrateur et Directeur général d'ENTREPOSE Services

Olivier Romary et François Soulier

Directeurs généraux délégués d'ENTREPOSE Services

Ahmed Ben Salah

Directeur général de COFOR



Renaud Laroche

Claude Robin

Bruno de La Roussière

Alain Cesbert

GOUVERNANCE

9

DIRECTION DES FILIALES

Activité « Projets »

- CMP Dunkerque – Christian Renard
- CMPEA – Philippe Ghysel
- DELATTRE BEZONS Nigeria – Karim Belkaid
- ENTREPOSE Algérie – Youcef Maamir

Activité « Pipelines »

- SPIECAPAG – Jean-Claude Van de Wiele
- SPIECAPAG UK Ltd – Gail Robinson
- Horizontal Drilling International – Denis Pellerin
- SPIECAPAG Régions Sud – Jean Ramio

Activité « Opérations Côtières »

- GEOCEAN – Bruno Maerten
- NYMPHEA Environnement – Thierry Carlin

Activité « Services »

- ENTREPOSE Services – François Billard
- CAPTRADE Network – Olivier Romary et François Soulier
- CHALLENGER Special Oil Services – Sébastien Vacher
- MCO Services – Philippe Gaillard

Activité « Forages »

- COFOR – Ahmed Ben Salah

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Dominique Bouvier (*Président*)
- Catherine Boivineau
- Raoul Dessaigne
- Bruno Dupety
- Jacqueline Lecourtier
- Bernard Lemoine
- Nicolas Mankowski
- Jean Rossi
- Jean-François Vaury
- VINCI Construction Participations représenté par Richard Francioli

COMITE D'AUDIT

- Nicolas Mankowski (*Président*)
- Raoul Dessaigne
- VINCI Construction Participations représenté par François Ravery

COMITE DE STRATEGIE ET DES PARTENARIATS

- Catherine Boivineau (*Présidente*)
- Dominique Bouvier
- Jacqueline Lecourtier
- Jean-François Vaury

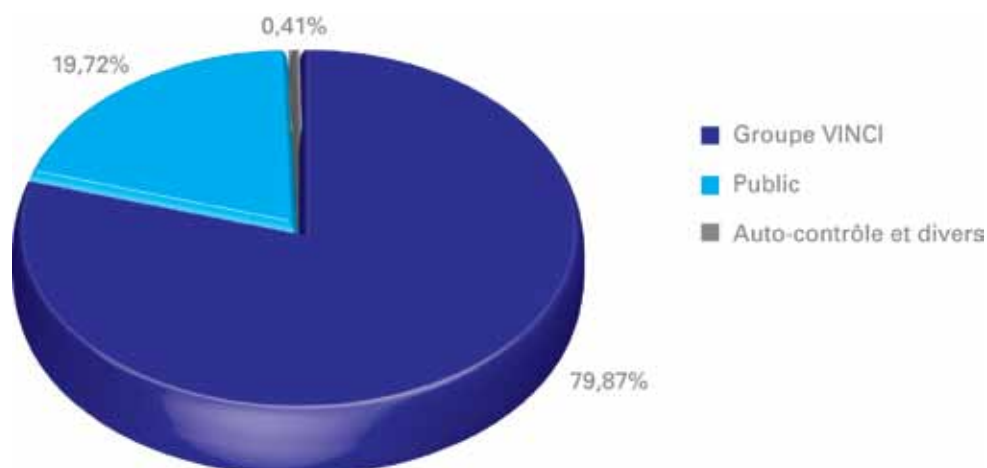
COMITE DES REMUNERATIONS ET DES NOMINATIONS

- VINCI Construction Participations représenté par Richard Francioli (*Président*)
- Jacqueline Lecourtier
- Jean-François Vaury

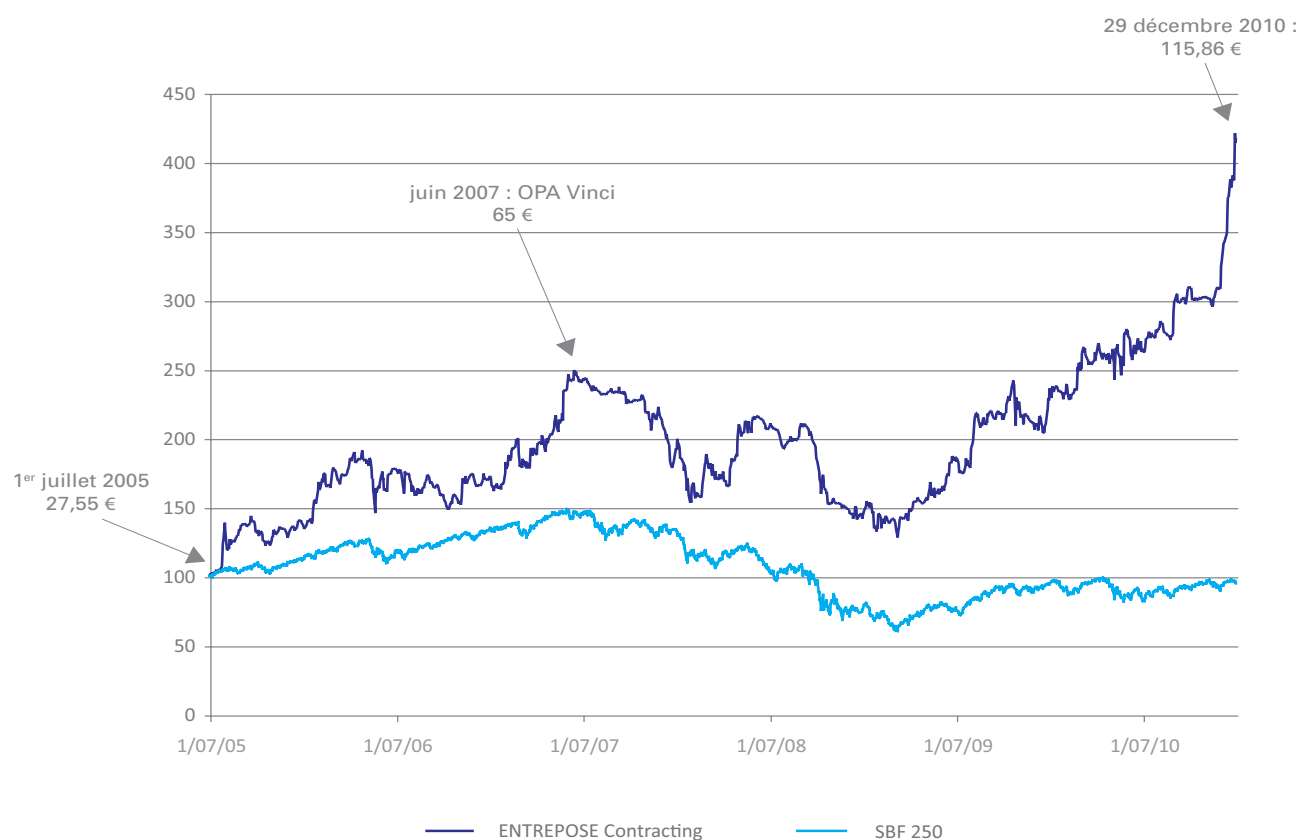
Commissaires aux comptes

- KPMG Audit – 1 cours de Valmy – 92923 Paris La Défense
- Maupard Fiduciaire – 18 rue Jean Mermoz – 75008 Paris

Actionnariat au 31 décembre 2010



Evolution du cours de bourse d'ENTREPOSE Contracting et indice SBF 250* (base 100)



* SBF 250 : indice boursier qui regroupe les 250 premières capitalisations de la place parisienne.

Dans un environnement marqué par un allongement des processus de décision de nos clients, pour la mise en œuvre de nouveaux projets mais aussi, par une poursuite de la hausse du prix du baril, ENTREPOSE Contracting a délivré, en 2010, des performances d'excellente facture.

Ces performances, tant en termes de croissance de notre chiffre d'affaires que de notre rentabilité, sont tout autant imputables à la qualité de notre expertise et à la reconnaissance de notre savoir-faire qu'à la pertinence de notre stratégie de niches.

Une fois encore, la qualité de notre expertise comme notre stratégie de niches nous ont permis de relever de nouveaux challenges et de répondre aux attentes de nos clients, en dépit de conditions de réalisations toujours plus complexes et inédites.

Notre stratégie de niches, s'est traduite en 2010 par les acquisitions de HDI (Horizontal Drilling International) et de COFOR complétant ainsi nos offres clients en les accompagnant désormais dans leurs projets souterrains :

- si les Pipelines restent la première activité d'ENTREPOSE Contracting en contribuant à hauteur de près de la moitié du chiffre d'affaires total Groupe, les Opérations côtières montent très significativement en puissance,
- si l'*Oil and Gas* reste notre marché phare, notre capacité à évoluer aujourd'hui sur les marchés des énergies naturelles renouvelables, que nous considérons à fort potentiel de développement, est avérée. Les SWAC pour *Sea Water Air Conditioning*, systèmes de climatisation par eau de mer profonde, ou encore la géothermie, appartiennent dorénavant à l'expertise de notre Groupe.

Au plan géographique, la mondialisation toujours croissante de nos marchés et notre volonté d'accompagner au plus près nos clients s'est traduite par la présence de nos équipes dans de nouveaux pays. Avec le contrat Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), nous sommes désormais présents sur les cinq continents. Nos filiales nouvellement créées dans des zones à fort potentiel comme le Brésil ou l'Indonésie nous permettent d'être au plus près de toute nouvelle opportunité.

Ces performances n'auraient bien entendu pas été possibles sans le concours de l'ensemble de nos collaborateurs et le recrutement continu de nouveaux salariés. 2010 aura donc été, comme les années précédentes, une année intense en termes de valorisation et de renforcement de nos ressources humaines, tant en France que dans nos établissements à l'étranger.





Séminaire
stratégie

FAITS MARQUANTS

12

COFOR

L'acquisition de 100 % du capital de COFOR a été réalisée conjointement et à hauteur de 70 % par ENTREPOSE Contracting et 30 % par NGE Energies Nouvelles qui développe des projets de géothermie.

Créée en 1957 et initialement spécialisée dans le forage de puits d'eau en France, COFOR se développe rapidement dans le forage de puits de pétrole et de gaz en Algérie et de puits d'eau en Afrique. Dans les années 1980, la société étend son activité aux forages de puits pour la géothermie et le stockage de gaz et, par l'acquisition de sociétés spécialisées, au sondage et à l'entretien des puits. Forte de 123 collaborateurs, COFOR dispose d'une plateforme logistique en région parisienne concentrant l'ensemble des appareils pour tout type de forage ou de carottage. La société COFOR a réalisé sur l'année un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros et son activité est consolidée au sein du Groupe depuis le 1^{er} octobre 2010.

Horizontal Drilling International

Le Groupe ENTREPOSE Contracting, au travers de sa filiale SPIECAPAG, a réalisé l'acquisition en janvier 2010 de HDI par l'achat de l'intégralité des titres auprès de son ancien propriétaire SPAC.

HDI, spécialisée dans le forage dirigé horizontal (HDD)*, fait partie des leaders mondiaux du marché avec des traversées de 2 000 mètres de longueur et des diamètres jusqu'à 48". HDI comprend également une activité France de microtunnelier de 1 200 à 1 600 mm de diamètre.

L'offre HDI vient en complément de l'offre technique SPIECAPAG où la technique du forage dirigé horizontal est très souvent utilisée. SPIECAPAG aura dorénavant une offre HDD intégrée. Au sein du Groupe, HDI développera également en France des travaux «type déviation» par microtunnelier avec SPIECAPAG Régions Sud ainsi que des atterrages ou émissaires avec GEOCEAN.

* HDD : Horizontal Directed Drilling

ENTREPOSE Industrial Services devient SPIECAPAG UK Ltd et filiale de SPIECAPAG

Dans un souci de renforcer les logiques métiers, dans l'organisation de notre Groupe, ENTREPOSE Industrial Services renommée SPIECAPAG UK Ltd est devenue en janvier 2010, filiale de SPIECAPAG.

L'histoire d'ENTREPOSE Industrial Services débute en 1963 quand ENTREPOSE, tout comme SPIE ou CAPAG se sont lancés sur le marché britannique suite aux nombreux contrats de pipelines pour l'acheminement du gaz de la Mer du Nord vers le sud du pays.

Basée au Royaume Uni à Banbury, ENTREPOSE Industrial Services a été enregistrée en 2000 comme UK Limited Company.

CAPTRADE

L'acquisition en décembre 2010 des 30 % du capital restant de CAPTRADE, désormais détenu à hauteur de 100 % par le Groupe, fait suite à l'acquisition en juillet 2009 de 70 % du capital auprès de ses dirigeants fondateurs et de Ciclad 4 FCPR.

Cette acquisition s'inscrit dans notre stratégie de renforcement sur des marchés de niche et exprime notre volonté de nous rapprocher encore de nos clients en leur proposant une offre de Services connexe à nos activités traditionnelles.

ENTREPOSE Services

Après les acquisitions successives de CHALLENGER Special Oil Services et de CAPTRADE, et la création des filiales MCO Services et ENTREPOSE Asia, le Groupe ENTREPOSE Contracting a renforcé son offre de services, en créant ENTREPOSE Services qui regroupe toutes ces sociétés. Inscrit dans cette même stratégie, l'équipe *precommissionning* / *commissionning*, historiquement rattachée à ENTREPOSE Contracting Projets, a été intégrée dans la société CHALLENGER Special Oil Services.



GEIQ Métallurgie
Dunkerque



France
Rig de forage

RESSOURCES HUMAINES

13

En 2010, ENTREPOSE Contracting a poursuivi sa politique de Ressources Humaines en faveur de la diversité, de la reconnaissance de l'expérience et des compétences, et du partage des résultats.

Cette politique de développement RH s'est traduite notamment par la création en juin d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) « Métallurgie ». Cette structure a pour vocation de former aux métiers de la soudure, de la chaudronnerie, de la tuyauterie, des personnes en difficulté d'insertion dans la région Dunkerquoise.

Sur le plan de la gestion des compétences, l'initiative prise par

ENTREPOSE Contracting dans ses accords de GPEC, d'emploi des seniors favorisant le tutorat s'est concrétisée par la publication d'une Charte du Tutorat et une première promotion de dix huit tuteurs volontaires. Ceux-ci se sont engagés et préparés à l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des nouveaux collaborateurs au sein de la Société.

En 2010, 36 % des recrutements ont concerné des collaborateurs de moins de 30 ans et 21 % des collaborateurs de plus de 50 ans. Les femmes représentent 36 % de ces recrutements.

Parmi les différentes dispositions visant à favoriser le recrutement

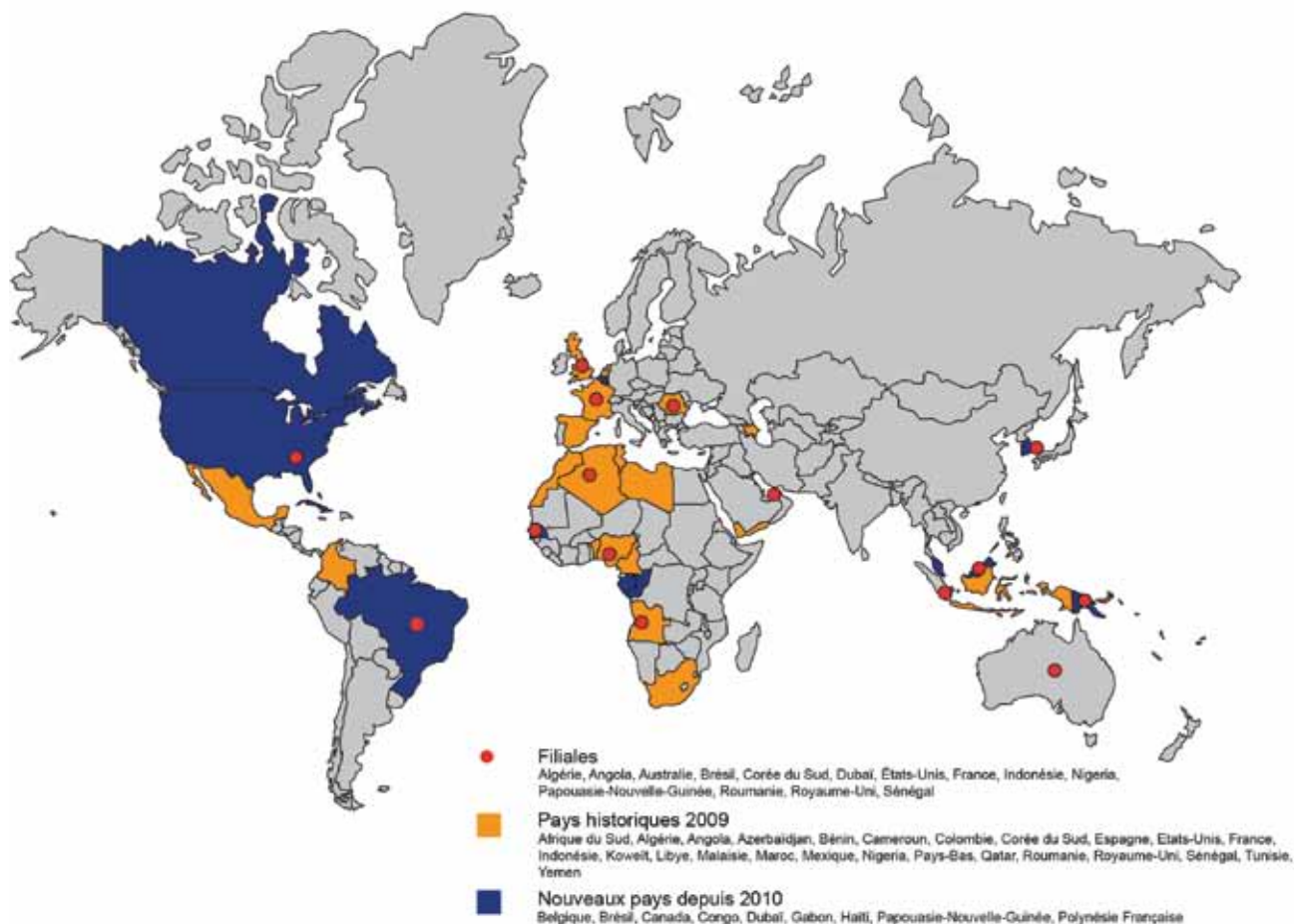


et l'intégration de nouveaux collaborateurs, ENTREPOSE Contracting facilite la vie de ceux ayant de très jeunes enfants en accroissant la capacité d'accueil au sein d'une crèche très proche du siège.

En 2010, 33 % des collaborateurs ont moins de 35 ans et 35 % plus de 50 ans.



Charte du Tutorat



Hériter de l'activité internationale d'ENTREPOSE et propriétaire des références internationales de cette dernière, le Groupe ENTREPOSE Contracting a un savoir-faire unique, éprouvé depuis plus de 75 ans auprès des plus grands noms de l'industrie et est une référence mondiale au sein des marchés pétroliers, gaziers et de l'énergie en général. Reconnu pour son expertise d'entrepreneur dans la conception et la réalisation de projets complexes, depuis la réalisation de solutions de transport, de traitement, de stockage et aujourd'hui de forages et ce jusqu'à la livraison de projets clés en main, le Groupe développe des compétences de maîtrise d'œuvre, de gestion de projet et de services à ses clients, en environnement sensible. Particulièrement attentif au respect des normes en matière de Qualité, d'Hygiène, Sécurité, Sureté et Protection de l'environnement, le Groupe ENTREPOSE Contracting, par son savoir-faire unique, peut répondre à tout moment aux exigences les plus contraignantes.

Activité « Projets »

Cette activité regroupe l'ingénierie, la construction et la mise en service des projets liés aux produits gaziers et pétroliers, ainsi que le stockage de ces derniers (hydrocarbures liquides, gaz industriels et gaz naturels).

Acteur important dans le domaine du stockage depuis le rachat de DELATTRE BEZONS dans les années 1980, le Groupe, s'appuyant sur sa filiale ingénierie CMPEA et sur son unité de production CMP Dunkerque, a développé une expertise dans le stockage cryogénique (GNL -160°C) et est devenu l'un des leaders mondiaux de l'ingénierie et la construction de ce type de réservoir.



Activité « Pipelines »

Le Groupe ENTREPOSE Contracting a renforcé en 2007 son activité « Pipelines » par l'acquisition d'un des leaders mondiaux de la pose de pipelines terrestres, SPIECAPAG, et crée ainsi une forte synergie avec son activité « Opérations côtières », par la complémentarité de l'expertise de sa filiale GEOCEAN concernant notamment les atterrages.

La dimension et la taille des plus récents projets effectués par SPIECAPAG confirment son expérience et sa capacité à réaliser des projets majeurs dans le secteur des pipelines et des installations pétrolières ou gazières dans le monde entier.



Activité « Opérations côtières »

Via sa filiale GEOCEAN, le Groupe ENTREPOSE Contracting intervient également sur les opérations amont et aval de pose de pipelines en domaine côtier et pour la conception et la construction d'ouvrages en zones maritimes. Prenant appui sur sa filiale NYMPHEA Environnement, née de la fusion de NYMPHEA Water et Merclean, GEOCEAN opère également dans des activités de niche comme la détection et le captage de résurgences d'eau douce en milieu marin ou encore dans la prévention et le traitement des pollutions marines.



Activité « Forages »

COFOR est spécialisée dans le forage profond « onshore » (pétrole, gaz, géothermie, eau), ainsi que dans le sondage et le carottage en grande profondeur. La Société assure également des services d'entretien des puits forés et des équipements de production. Cette acquisition est doublement stratégique pour le Groupe ENTREPOSE Contracting : elle nous permet de nous doter d'une nouvelle expertise sur des segments de marché très porteurs – dont notamment le marché attendu des gaz non conventionnels – tout en complétant notre offre pour accompagner nos clients sur l'ensemble de la chaîne de valeur des métiers de l'exploration/production Oil & Gas « onshore ». Parallèlement, cette acquisition nous permet aussi d'apporter de nouvelles compétences à nos clients dans le domaine des énergies naturelles renouvelables.



Activité « Services »

Le Groupe ENTREPOSE Contracting a élargi et renforcé le spectre de ses compétences et de ses activités dans son offre de « Services » à ses clients. Cette offre intervient dans la maintenance, la mise en service et l'inspection des installations principalement pétrolières et gazières quelles soient terrestres ou maritimes, ainsi que dans la mise à disposition des produits et équipements sur les lieux requis, en rationalisant et optimisant les achats, la logistique, les frais de transport, les procédures de règlement et en contrôlant la « Supply chain » complète.





Espagne
Réservoir
cryogénique



France
Station de compression
de gaz de Trois-Fontaines

Golfe de Guinée
Plateforme d'AKPO

ACTIVITE DU GROUPE

16

EUROPE

EN FRANCE

La station de compression de gaz du stockage sous-terrain de Trois-Fontaines en Haute-Marne, pour Storengy (Filiale de GDF Suez), a été mise en gaz en novembre 2010.

GRT Gaz a réceptionné la construction des 32 km de canalisation gaz de 24" du projet Artère du Mâconnais. Le projet Polyréseau, totalisant 41 km de canalisation gaz, de Fos-sur-Mer pour GRT Gaz et Esso, a démarré.

AU ROYAUME-UNI

La construction de la déviation en 24" sous la rivière Kenn pour le compte de Wales & West Utilities est terminée et le projet EPC (Etude, Procurment, Construction) d'une canalisation de *jet fuel* sur la base militaire RAF/US Air Force de Mildenhall, pour le compte du ministère de la Défense, a démarré.

EN ESPAGNE

La construction d'un baccryogénique s'est achevée en décembre 2010 par les essais, effectués avec succès. L'autorisation d'exploitation a été transmise à notre client Enagas qui doit assurer l'intégration de ce bac dans le train de regazéification afin que nous puissions exécuter la dernière tâche qui nous incombe : l'assistance à la mise en froid.

AUX PAYS-BAS

Après le levage des toits des trois réservoirs cryogéniques de 180 000 m³ du projet GATE LNG,

les épreuves hydrostatiques ont été réalisées avec succès. L'isolation des cuves internes ainsi que les travaux sur les parties externes des réservoirs sont en phase de finition et les préparatifs des activités de pré-commissioning ont démarré.

AFRIQUE

DANS LE GOLFE DE GUINÉE

La réalisation des 19 spools pour Total sont en cours. Ces équipements seront installés par le client au large du golfe de Guinée à proximité de la plateforme flottante d'AKPO et par environ 1 300 m de profondeur. Ces installations permettent au client de réinjecter du gaz et de l'eau dans les puits afin de maintenir la pression dans le gisement.

AU NIGERIA

Le dernier certificat de réception provisoire du Projet BONNY NLNG Train Six est attendu courant avril 2011, date à laquelle les six trains de liquéfaction seront alimentés à partir d'une seule et unique sous-station électrique d'une puissance augmentée de 60 à 132 KV. La mise en service de cette nouvelle sous-station, en étroite collaboration avec notre client, doit être effectuée sans perturber la production de gaz liquéfié.

Les travaux de montage de la station de compression de Badagry du gazoduc « *West African Gas Pipeline* » sont achevés. Les centrales électriques situées au Bénin, au Togo et au Ghana seront alimentées en gaz au débit nominal début 2011, dès l'achèvement des opérations de mise en route.



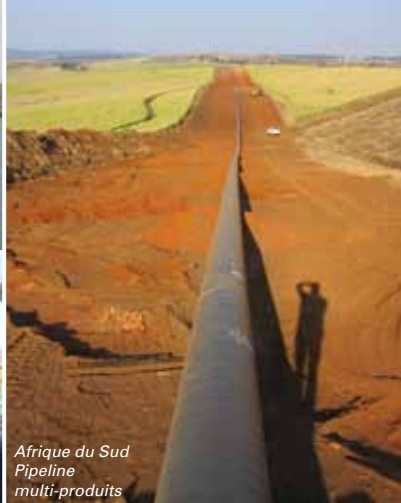
Nigeria – Projet BONNY Island



Maroc
Réalisation
d'un émissaire



Algerie
Visite des
réservoirs
de Skikda



Afrique du Sud
Pipeline
multi-produits



Libye
Réalisation de
prises et de rejets
d'eau de mer

ACTIVITE DU GROUPE

17

AU MAROC

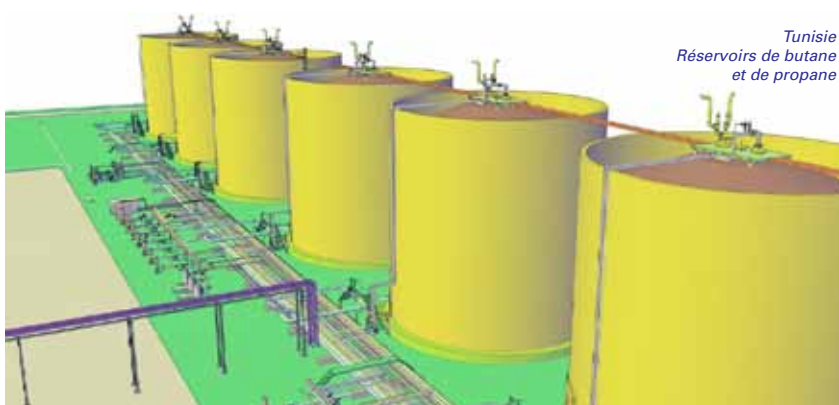
La construction de l'émissaire d'El Jadida est en phase de finition, l'ouvrage sera mis en service début 2011.

EN ALGERIE

Le projet GNL 2 à Skikda, en Algérie, signé en juin 2008 par le consortium ENTREPOSE Contracting, VINCI Construction Grands Projets et Orascom, a pour objet la réalisation de trois unités de stockage de gaz naturel liquéfié, d'une sphère et de six réservoirs (condensat, eau produite, réserve incendie, etc.), le tout s'intégrant dans un train de liquéfaction. Les toits des réservoirs de LNG, propane et de butane ont été levés suivant le planning d'avancement. Les travaux mécaniques de la sphère et des six réservoirs sont achevés. Les tests hydrauliques et les peintures sont en cours.

A Beni Saf, dans la région d'Oran, la station de compression pour MEDGAZ est terminée et sa mise en service est en cours.

Le projet MLN – Bloc 405 est l'extension d'une usine de traitement de pétrole initialement construite par ENTREPOSE Contracting au cours des années 2001 à 2003. Elle comprend l'adjonction de neuf puits producteurs de pétrole brut et de huit puits de réinjection de gaz, la modification du train d'huile et l'adjonction d'un train de gaz additionnel. La réception définitive du train de réinjection a été signée en août 2010 et la période de garantie est arrivée à son terme.



Tunisie
Réservoirs de butane
et de propane

EN TUNISIE

La Société Nationale De Pétrole tunisienne (SNPD) a confié à ENTREPOSE Contracting, en octobre 2010, la réalisation clés en main d'un dépôt de butane et de propane (six sphères) à Gabes. CMP Dunkerque pré-fabriquera ces six sphères de 4 000 m³.

EN ANGOLA

La partie construction du contrat Angola LNG Limited est terminée. Il s'agissait de la réalisation de trois lignes de 18, 22 et 24" pour le client Angola LNG (Chevron). Le *commissioning* est en cours.

Le Projet Soyo EPC 2 (11 stations et chambre à vannes) a été réceptionné par le client, Somoil.

Le Projet Soyo EPC 3 est en cours de réalisation (21 km de 8" de canalisation pétrole).

EN AFRIQUE DU SUD

La construction de 544 km de canalisation 24" multi-produits entre

Durban et Johannesburg, et de 160 km de canalisation 16" autour de Johannesburg, pour notre client Transnet, a été achevée et les tests de canalisations ont démarré.

EN LIBYE

La phase I de détection aérienne de sources d'eau douce en milieu marin pour General Water Authority, s'est poursuivie par la phase II : la localisation par la voie maritime.

La première campagne de travaux du contrat signé avec notre client GECOL, couvrant l'installation des lignes de prises et de rejets d'eau de mer pour le refroidissement de la centrale thermique de Syrte, ainsi que la pose des pipelines reliant la centrale à la bouée de chargement a été réalisée conformément au planning.

Les travaux sont actuellement suspendus et reprendront lorsque les conditions politiques, sécuritaires, contractuelles et financières seront restaurées dans des conditions satisfaisantes.



Indonésie
Barge Kalinda



Qatar
Station de relevage
d'eaux usées

Nouvelle Calédonie
Réalisation
d'un émissaire

ACTIVITE DU GROUPE

18

AU BENIN

Les travaux de construction, de *pré-commissioning* et d'assistance à la mise en service des installations au Bénin pour la station de décompression et de mesure du gaz provenant du Nigeria (projet Cotonou *Regulating & Metering Station*), exécuté pour le client West African Gas Pipeline sont achevés.

ASIE

EN INDONESIE

La barge Kalinda, propriété du Groupe, a été louée durant quatre mois à PT Cat/Pertamina pour des travaux de pose de pipeline.

AU QATAR

En JV avec VINCI Construction Grands Projets, ENTREPOSE Contracting a démarré la dernière phase du projet d'assainissement du nord de la ville de Doha (station de relevage d'eaux usées, station de transfert, trois pipelines de 1,6 m de diamètre et des unités périphériques). Les activités de montage électromécaniques s'effectuent depuis le

mois d'octobre 2010. La mise en service des installations est prévue pour début 2012

AU YEMEN

Un appareil à pression de forte épaisseur (110 mm) a été réalisé et livré en moins de 3 mois pour le compte de Yemen LNG.

OCEANIE

EN NOUVELLE CALEDONIE

L'émissaire de l'usine de nickel de Koniambo a été livré.

EN PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

PNG LNG EPC5A, pour notre client ExxonMobil, est un projet EPC qui se compose de 285 km de canalisation gaz d'un diamètre 32" et de 160 km de diamètre 8" à 22".

Le *Project office* à Brisbane en Australie ainsi que celui de Port Moresby en Papouasie-Nouvelle-Guinée sont installés. L'ingénierie et la mobilisation du matériel sont en cours.

EN POLYNESIE FRANÇAISE

Un contrat a été signé pour la réalisation d'une prise d'eau marine en grande profondeur, afin d'assurer la climatisation d'un complexe hôtelier sur un atoll (SWAC – *Sea Water Air Conditioning*).

AMERIQUE

A HAÏTI

Une campagne de bathymétrie pour le compte de la CMA-CGM a été réalisée.

AU MEXIQUE

Le contrat avec Grupo Zeta pour la conception et la fourniture de 20 sphères de butane et de propane s'est achevé avec la livraison des trois dernières sphères.

AU CANADA

Réalisation, pour SBM, d'un *Riser Caisson* de 470 tonnes et 73 mètres de long. Cet ouvrage a rejoint Abu Dhabi pour être intégré à une plateforme gazière offshore dans le cadre du projet *Deep Panuke*, au large de la Nouvelle Écosse.



Mexique
Sphères de butane
et de propane



Canada
Riser Caisson



2011 s'annonce comme une année difficile à appréhender compte tenu de quelques incertitudes sur les décisions de réalisation de différents projets en attente, notamment en Afrique du Nord et au Nigeria.

Les investissements de nos clients suivent partiellement le prix du baril et subissent en même temps des contraintes de plus en plus fortes en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Ces contraintes apparaissent particulièrement avec le vieillissement des gisements conventionnels et le développement des pétroles et gaz non conventionnels.

Bien que le pétrole et le gaz représentent toujours la majorité des sources d'énergie dans le monde, les énergies naturelles renouvelables font partie de notre marché. Nous devons donc nous

adapter pour qu'elles contribuent à notre développement dans les années à venir : géothermie, énergies marines au sens large.

Pour cela, nous amplifierons nos synergies en utilisant les ressources de nos différents métiers pour renforcer nos implantations existantes, pour prospecter et nous implanter dans les nouveaux pays et assister nos clients, notamment les compagnies nationales au rôle grandissant. C'est le cas de l'Algérie et du Nigeria, pour les pays historiques, mais aussi pour les pays plus récents, en Asie et au Moyen-Orient, comme l'Irak par exemple.

Depuis sa création en 2001, la croissance a toujours été au cœur de la stratégie du Groupe ENTREPOSE Contracting et s'est traduite cette année par une offre élargie à cinq lignes de métier.

L'arrivée récente au sein du Groupe de la société COFOR a permis de se doter d'une nouvelle expertise sur un segment de marché porteur dont l'activité devrait monter en puissance au cours de l'exercice 2011 et permettre au Groupe de se positionner favorablement sur le marché attendu des gaz non conventionnels, de la géothermie et des énergies renouvelables en général.

Notre croissance constante, organique et externe, a permis depuis 2001, de quintupler les effectifs permanents du Groupe et le chiffre d'affaire, tout en maintenant une solide trésorerie et un faible endettement.

C'est fort de notre expérience et de notre dynamisme, mais aussi de notre prudence, que nous abordons avec sérénité, l'année 2011.

Afrique du Sud
Pipeline multi-produits



Qatar
Vanne d'un
diamètre d'1,8 m



Le Groupe ENTREPOSE Contracting a poursuivi son action dans le domaine de la R&D au cours de l'année 2010 et a été particulièrement actif dans les domaines suivants :

IMPLICATION DU GROUPE DANS LE CADRE DU CITEPH*

S'ajoutant aux projets de recherche que nous avons déjà sponsorisés en 2008 et 2009, ENTREPOSE Contracting poursuit ses investissements.

EXEMPLE D'AUTRES PROJETS R&D AUXQUELS LE GROUPE PARTICIPE

- Projet Geonav. Intégration de l'outil comme moyen d'assistance à la maintenance pour le *Seahorse* du projet Al Khalij.
- Projet *Chirpscan*. Capteur acoustique de détection d'objets enfouis pour application en faible profondeur. Essais en eau calme effectués en juin 2010. Etude d'intégration sur le RSV de NYMPHEA Environnement.
- Projet de Contrôles automatiques des soudures sur acier 9 % Ni. Ce procédé « avancé » de contrôle par ultrason a été testé avec succès sur les deux projets Huelva et GATE LNG.
- Projet Innocold. Il s'agit d'un projet consistant à créer, à proximité du futur terminal méthanier de Dunkerque, un centre de R&D sur les technologies du froid à très basse température. L'étude de faisabilité vient d'être terminée avec des résultats encourageants; le projet est en attente de la décision d'EDF d'investir dans le terminal LNG de Dunkerque.
- Développement du Notil. Système de récupération d'hydrocarbures en surface.
- Développement du RSV. Engin flottant autonome dédié aux interventions en mer (bathymétrie, géophysique, lutte anti-pollution)

* CITEPH : Concertation pour l'Innovation Technique dans l'Exploitation de la Production des Hydrocarbures. Le programme CITEPH a pour objet de promouvoir activement, en France et à l'international, le savoir faire, la technologie et les progrès pouvant résulter d'actions concertées en matière d'innovation pour l'industrie des hydrocarbures dans le domaine de l'Exploration-Production. Fonctionnant sur un modèle de « sponsoring », Acergy, CGGVerita, DORIS, ENTREPOSE Contracting, GDF SUEZ, Geoservices, ENI, Schumlbberger, Technip et Total en sont les membres.



Pays-Bas
Réservoirs
cryogéniques



Espagne
Levée du toit d'un
réservoir cryogénique



QUALITE

2010 a été une année où de nouvelles sociétés ont rejoint le Groupe : HDI, COFOR. Toutes deux appliquent une politique « Qualité » et ont engagé une démarche de certification ISO. Concernant les autres filiales déjà certifiées, leurs processus de suivi de certification se sont déroulés normalement.

SECURITE

Pour un effectif moyen sur chantier de 10 110 personnes, 18 380 milliers d'heures de travail ont été effectuées à fin septembre 2010 au titre de l'activité du Groupe ENTREPOSE Contracting. Vingt-neuf accidents avec arrêt de travail se sont produits, donnant un taux de fréquence d'accidents avec arrêt* de 1,61, en diminution par rapport à l'année précédente.

*LTIFR – Lost Time Injury Frequency Rate

ENVIRONNEMENT

Aucun incident environnemental majeur n'est intervenu au sein de l'activité du Groupe durant l'année écoulée. Les événements dramatiques survenus dans le golfe du Mexique renforcent notre conviction de maintenir, en permanence, un niveau de vigilance élevé. L'homogénéité de nos indicateurs et notre souci constant d'améliorer notre impact sur l'environnement, rendent notre *reporting* environnemental plus efficient.

DEVELOPPEMENT DURABLE

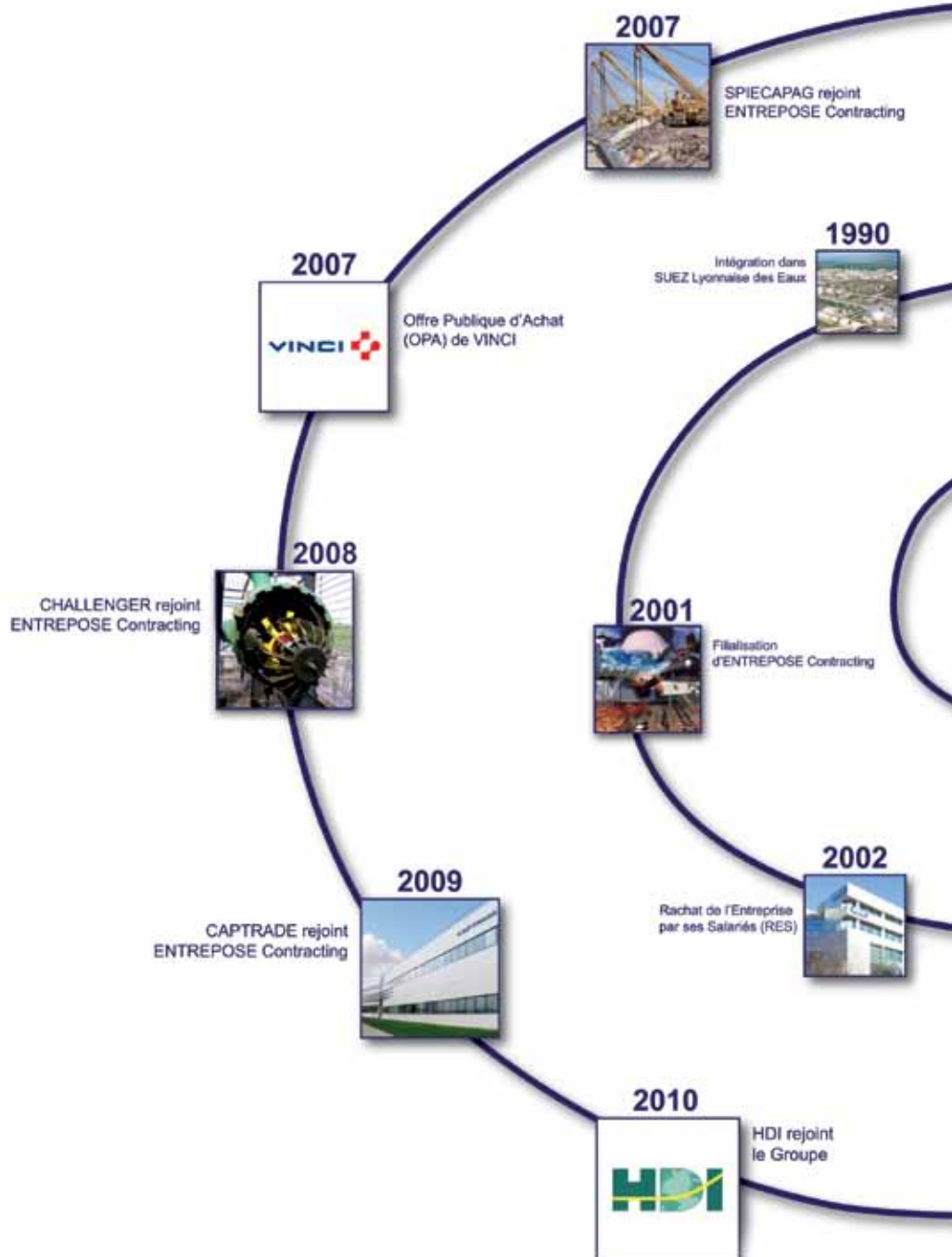
Le rapport Brundland de 1987 introduisait une première définition du développement durable : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

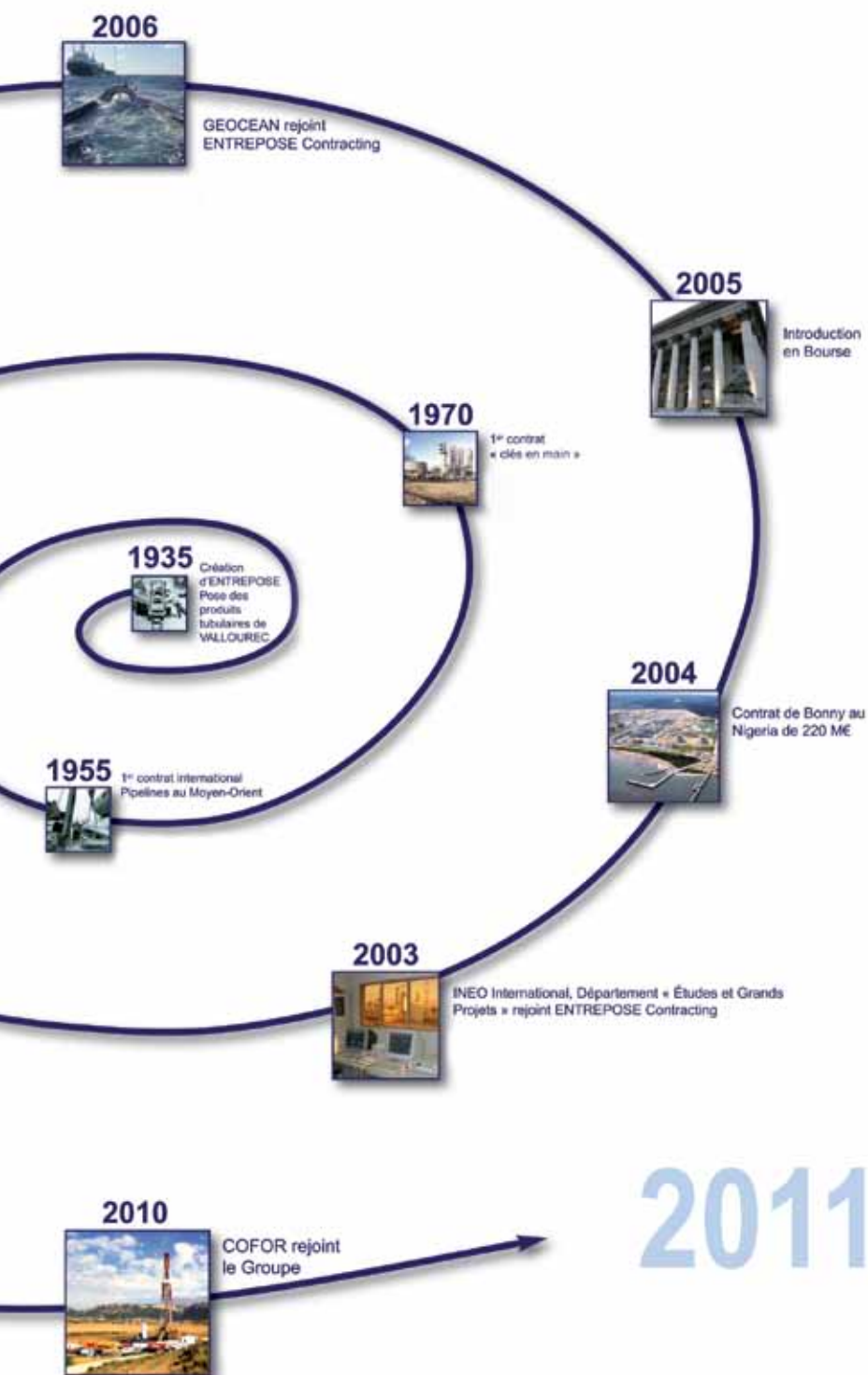
L'acquisition d'une société de forage doit nous permettre de développer les puits de forage pour la géothermie profonde mais aussi contribuer à la recherche, l'exploitation et développement des *shale gas*. Ces gaz de schiste doivent apporter une solution partielle aux besoins énergétiques futurs grandissants. Au quotidien, nous poursuivons notre recherche d'efficacité énergétique au niveau des propositions de nos solutions techniques. A noter, le projet novateur SWAC, dans le Pacifique, qui consiste à utiliser les eaux froides naturelles des profondeurs océaniques pour alimenter un système de climatisation.

1935



1970





L'HÉRITIER D'UNE LONGUE TRADITION INDUSTRIELLE

- Un héritage de savoir-faire spécialisé et d'un esprit d'entrepreneur
- L'expérience réussie de l'international et des références prestigieuses



CMP Dunkerque

Z.I. de Petite Synthe
BP 82
59944 Dunkerque/France
Tél. : +33 (0)3 28 29 65 00
Fax : +33 (0)3 28 60 17 11

CMPEA

Route de Sedan – Wadelincourt
CS 40921
08209 Sedan Cedex/France
Tél. : +33 (0)3 24 29 44 33
Fax : +33 (0)3 24 29 58 40

DELATTRE BEZONS Nigeria

Plot 184
A et B Moshood Olugbani Street
Victoria Island/PO Box 51150
Falomo – Lagos/Nigeria
Tél. : +234 (0)1 77 49 940
Fax : +234 (0)1 46 18 378

ENTREPOSE Algerie

Immeuble Zephir Center
11 chemin Doudou Mokhtar
16306 Ben Aknoun/Alger
Algérie
Tél. : +213 (0)21 91 37 12
Fax : +213 (0)21 91 32 40

SPIECAPAG

Immeuble Gershwin
165 boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex/France
Tél. : +33 (0)1 57 60 95 15
Fax : +33 (0)1 57 60 97 78

SPIECAPAG UK Ltd

46 West-Bar
Banbury
Oxfordshire OX 16 9 RZ
Royaume-Uni
Tél. : +44 1295 220 330
Fax : +44 1295 220 339

SPIECAPAG Régions Sud

10 avenue de Pradié
Z.I. du Bois Vert
31120 Portet-sur-Garonne/France
Tél. : +33 (0)5 61 76 06 00
Fax : +33 (0)5 61 76 06 99

HDI

Immeuble Armstrong
165 boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex/France
Tél. : +33 (0)1 57 60 93 21
Fax : +33 (0)1 57 60 94 96

ENTREPOSE Services

21-23 rue du Petit Albi
Parc Silic Cériante 2
95800 Cergy Saint Christophe/
France
Tél. : +33 (0)1 34 48 97 30
Fax : +33 (0)1 30 37 45 59

CAPTRADE Network

21-23 rue du Petit Albi
Parc Silic Cériante 2
95800 Cergy Saint Christophe/
France
Tél. : +33 (0)1 34 48 97 30
Fax : +33 (0)1 30 37 45 59

MCO Services

Quartier du Brégadan
Z.A. Technoparc/CS 60001
13711 Cassis Cedex/France
Tél. : +33 (0)4 42 18 02 18
Fax : +33 (0)4 42 18 02 20

CHALLENGER Special Oil Services

Immeuble Armstrong
165 boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex/
France
Tél. : +33 (0)1 57 60 93 00
Fax : +33 (0)1 57 60 97 67

ENTREPOSE Asia

Suite 11-13/11th floor/MCB Plaza
6 Changkat Raja Chulan
50200 Kuala Lumpur/Malaisie
Tél. : +60 3 2031 9613
Fax : +60 3 2715 0028

GEOCEAN

Quartier du Brégadan
Z.A. Technoparc/CS 60001
13711 Cassis Cedex/France
Tél. : +33 (0)4 42 18 02 18
Fax : +33 (0)4 42 18 02 20

NYMPHEA Environnement

Quartier du Brégadan
Z.A. Technoparc/CS 60001
13711 Cassis Cedex/
France
Tél. : +33 (0)4 42 18 02 18
Fax : +33 (0)4 42 18 02 20

PT GEOCEAN Indonesia

Gedung Graha Hijau/
3rd floor Jl.
Sungai Gerong n°8
Jakarta Pusat/Indonésie
Tél. : +62 21 536 32 12
Fax : +62 21 536 32 51

COFOR

41 rue de la Ferté-Alais
91720 Maisse/France
Tél. : +33 (0)1 64 99 09 09
Fax : +33 (0)1 64 99 42 60



Rapport de gestion

A	Situation et activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé	28
A.1	Activité de la Société et des sociétés contrôlées par elle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010	28
A.1.1	<i>Présentations des activités du Groupe</i>	28
A.1.2	<i>Périmètre</i>	29
A.1.3	<i>Activité par zone géographique – Principaux contrats</i>	30
A.2	Situation de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé et résultats	34
A.2.1	<i>Comptes sociaux (ENTREPOSE Contracting S.A.)</i>	34
A.2.2	<i>Comptes consolidés</i>	36
A.3	Progrès réalisés et difficultés rencontrées	40
A.3.1	<i>Pertes à terminaison sur contrats</i>	40
A.3.2	<i>Litiges et contentieux</i>	40
A.4	Information sur les charges non déductibles fiscalement	42
A.4.1	<i>Montant global de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI</i>	42
A.4.2	<i>Réintégration du montant de certaines dépenses (selon l'article 39-5 et 54 quater du CGI) dans les bénéfices imposables à la suite d'un redressement fiscal définitif</i>	42
A.5	Impact social et environnemental de l'activité	43
A.5.1	<i>Informations sur la Société</i>	43
A.5.2	<i>Informations sur le Groupe</i>	44
A.6	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	46
A.7	Stratégie, risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés	46
A.7.1	<i>Risques économiques</i>	46
A.7.2	<i>Risques opérationnels liés à la réalisation des ouvrages</i>	48
A.7.3	<i>Risques Environnementaux et industriels</i>	50
A.7.4	<i>Risques financiers</i>	50
A.8	Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe	51
A.9	Activité du Groupe en matière de Recherche et Développement	52
B	Evolution du cours de l'action	53
C	Répartition du capital et actions d'autocontrôle	53
D	Situation des mandats des administrateurs	54
E	Ratification de la nomination d'un administrateur à titre provisoire	54
F	Actionnariat salarié	55

G	Choix des modalités d'exercice de la Direction générale	55
▼		
H	Informations sur les mandataires sociaux	55
▼		
I	Situation des mandats des Commissaires aux comptes	63
▼		
J	Sécurité, Qualité, Environnement et Développement durable	64
▼		
J.1	Sécurité	64
J.2	Qualité	64
J.3	Environnement	64
J.4	Développement durable	64
K	Affectation des résultats	64
▼		
L	Délégations de compétences et de pouvoirs	65
▼		
M	Opérations réalisées par les dirigeants et hauts responsables sur leurs titres	66
▼		
N	Programme de rachat d'actions	66
▼		
O	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	66
▼		
O.1	Accords entre actionnaires entraînant des restrictions au transfert d'actions	66
	<i>O.1.1 Pactes d'actionnaires</i>	66
P	Observations du Comité d'entreprise	70
▼		
Q	Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce	70
▼		
R	Conventions visées à l'article L.225-39 du Code de commerce	70
▼		
S	Conventions visées à l'article L.225-42 du Code de commerce	70
▼		
T	Jetons de présence	70
▼		

A Situation et activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

A.1 Activité de la Société et des sociétés contrôlées par elle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

A.1.1 Présentations des activités du Groupe

A.1.1.1 Projets

ENTREPOSE Contracting est un entrepreneur international de projets clés en main dans l'énergie bénéficiant d'un positionnement historique sur deux métiers de l'activité *onshore* : les projets de traitement et de transport et les réservoirs de stockage pour les produits gaziers et pétroliers, dans des marchés particulièrement attentifs au respect des normes de qualité, hygiène, sécurité, sûreté et protection de l'environnement. Son expérience et son savoir-faire reconnu au niveau mondial lui permettent de répondre aux appels d'offres ayant les exigences les plus contraignantes et au niveau de performance le plus élevé. Ces deux lignes de métiers historiques ont été regroupées au sein du segment d'activité unique « Projets ».

A.1.1.2 Opérations côtières

Grâce à l'acquisition du groupe GEOCEAN en 2006, le Groupe a développé une offre connexe en activité offshore peu profond (*shallow water*) et suit cette activité dans un segment d'activité distinct : les « Opérations côtières ». Le groupe GEOCEAN se positionne comme un spécialiste des travaux maritimes à l'international, principalement centré sur la pose de pipelines en zones côtières et la réalisation des atterrages correspondants au service de l'industrie pétrolière et gazière et de l'environnement. Le groupe GEOCEAN a notamment déployé son activité au cours de l'exercice au Cameroun, en Libye, au Maroc et en Nouvelle-Calédonie.

A.1.1.3 Pipelines

Le Groupe ENTREPOSE Contracting a continué à développer son offre d'activités et son positionnement géographique avec l'acquisition du groupe SPIECAPAG en 2007. Cette activité est suivie au travers du segment Pipelines. Le groupe SPIECAPAG propose son expertise en ingénierie, fourniture et construction de pipelines « *onshore* » et de stations de compression aux clients de l'industrie pétrolière et gazière, ainsi qu'aux collectivités. Le groupe SPIECAPAG a déployé son activité au cours de l'exercice principalement en Afrique du Sud, en Angola et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, outre son activité récurrente en France métropolitaine. Le Groupe a fait l'acquisition, au travers de sa filiale SPIECAPAG, de la société Horizontal Drilling International (HDI) le 8 janvier 2010. Cette société est spécialisée dans les travaux de forages horizontaux dirigés. Cette acquisition stratégique permet d'étendre l'offre du Groupe dans le domaine de la pose de canalisations en zones sensibles. Son activité et ses résultats sont retracés dans le segment d'activité Pipelines.

A.1.1.4 Services

Le 30 juillet 2009, le Groupe avait fait l'acquisition de 70 % du groupe CAPTRADE (regroupement d'achats, optimisation de la chaîne d'approvisionnement) et avait ainsi significativement renforcé sa nouvelle ligne d'activité de services. La création de cette nouvelle ligne d'activité répond à la volonté du Groupe de renforcer sa proximité avec ses clients en étant présent à toutes les étapes de la vie des projets. En décembre 2010, le Groupe a renforcé l'organisation et la structuration de son pôle d'activité dans les Services en procédant au rachat des 30 % de capital détenus par les minoritaires au sein du groupe CAPTRADE. Désormais rebaptisé « ENTREPOSE Services », ce groupe développera également l'activité des sociétés MCO Services (intégrité et fiabilité des actifs industriels) et CHALLENGER Special Oil Services (services et maintenance des pipelines) qui ont été rattachées à ENTREPOSE Services à la fin de l'exercice.

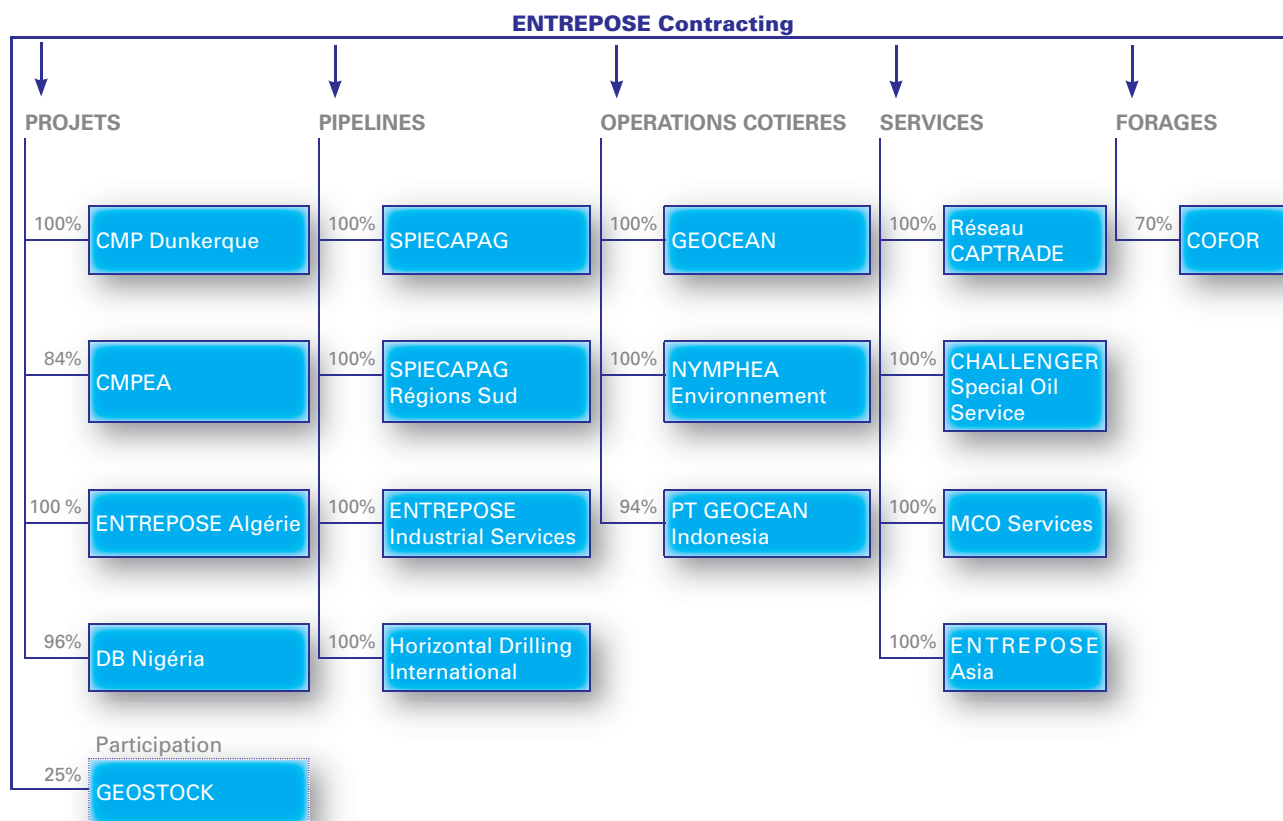
A.1.1.5 Forages

Enfin, au cours du quatrième trimestre de l'exercice, ENTREPOSE Contracting a acquis 70 % du capital de COFOR. Cette société est spécialisée dans le forage profond « *onshore* » (pétrole, gaz, géothermie, eau), ainsi que dans le sondage et le carottage en grande profondeur. COFOR assure également des services d'entretien et de remise en état des puits forés et des équipements de production. Cette acquisition permettra à ENTREPOSE Contracting de se doter d'une nouvelle expertise sur un segment de marché porteur dont les performances seront retracées au sein de la nouvelle ligne de métier « Forages ».

A.1.2 Périmètre

A.1.2.1 Organigramme opérationnel simplifié

Au 31 décembre 2010, la Société contrôle les sociétés suivantes (périmètre simplifié) :



Organigramme opérationnel simplifié du Groupe au 31 décembre 2010 (les pourcentages indiquent la part du capital détenue directement ou indirectement par ENTREPOSE Contracting).

Concernant l'évolution de la détention de HDI sur 2011 Cf. commentaires dans le paragraphe ci-dessous.

A.1.2.2 Principaux mouvements sur le périmètre au cours de l'exercice 2010

• Acquisition de la société HDI

La filiale SPIECAPAG a fait l'acquisition le 8 janvier 2010 de la société Horizontal Drilling International (HDI), société créée en 1984 et spécialisée dans les travaux de forages horizontaux dirigés. HDI a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 12,3 M€ et en 2009 de 16 M€. Cette acquisition stratégique permet d'étendre l'expertise du Groupe dans la pose de canalisations en zones sensibles.

L'activité de HDI est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010.

L'incidence chiffrée sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010 est présentée dans l'Annexe aux comptes consolidés, F.1.1.1.

Notamment, la contribution de HDI dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010 représente un chiffre d'affaires consolidé de 8,2 M€ et un résultat net part du Groupe consolidé de 0,3 M€.

La participation de SPIECAPAG dans HDI a été cédée le 29 décembre 2010 à une SNC de droit français, détenue à 50 % par SPIECAPAG et à 50 % par HAK, société de droit hollandais, pour 7 M€.

Une réorganisation juridique complémentaire est prévue sur 2011, et devrait aboutir avant le 30 juin 2011 à la détention indirecte à 51 % de HDI par SPIECAPAG, conservant ainsi la majorité des droits de vote entre les mains du Groupe.

HDI a ainsi été consolidée à 100 % en intégration globale dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010.

• Acquisition des 30 % minoritaires CAPTRADE et renforcement du pôle Services

En décembre 2010, le Groupe a renforcé l'organisation et la structuration de son pôle d'activité dans les Services en procédant au rachat des 30 % de capital détenus par les minoritaires au sein du groupe CAPTRADE dont ENTREPOSE Contracting avait fait l'acquisition à hauteur de 70 % du capital en juillet 2009. Désormais rebaptisé « ENTREPOSE Services », ce groupe développera également l'activité des sociétés MCO Services et CHALLENGER Special Oil Services.

Cette nouvelle ligne de métier a contribué à hauteur de 59,1 M€ au chiffre d'affaires consolidé du Groupe au cours de l'exercice 2010.

L'acquisition de CAPTRADE en 2009 avait fait notamment l'objet d'options croisées d'acquisition et de cession portant sur les 30 % minoritaires.

L'incidence de cette acquisition complémentaire en 2010 sur les états financiers du Groupe, notamment les capitaux propres, est présentée dans l'Annexe aux comptes consolidés, en F.8.3. et en H.2.2. pour la partie relative aux engagements hors bilan.

Il est également rappelé que l'acquisition des 70 % majoritaires en 2009 avait été réalisée partiellement par émission de 89 772 actions nouvelles de la Société, représentant 1.75 % du capital. Les incidences de cette acquisition complémentaire sur le pacte d'actionnaires sont décrites en O.1.1.

• Acquisition de COFOR

ENTREPOSE Contracting a acquis 70 % du capital de COFOR. Cette société est spécialisée dans le forage profond « onshore » (pétrole, gaz, géothermie, eau), ainsi que dans le sondage et le carottage en grande profondeur. COFOR assure également des services d'entretien et de remise en état des puits forés et des équipements de production. Créée en 1957, cette société d'abord spécialisée dans le forage de puits en France, se développe rapidement dans le forage de puits de pétrole et de gaz en Algérie et de puits d'eau en Afrique. Au milieu des années 1980, COFOR étend son activité aux forages de puits pour la géothermie et le stockage de gaz, et par l'acquisition de sociétés spécialisées, au sondage et à l'entretien des puits. COFOR dispose d'une plateforme logistique en région parisienne concentrant l'ensemble des appareils pour tout type de forage ou de carottage. COFOR a réalisé un chiffre d'affaires de 18 M€ au cours de l'exercice 2010.

L'acquisition de 70 % du capital de COFOR a été réalisée par ENTREPOSE Contracting début octobre 2010 et le solde de 30 % a été acquis par NGE Energies Nouvelles qui développe des projets de géothermie.

Cette acquisition à hauteur de 70 % du capital a été intégralement financée en numéraire par ENTREPOSE Contracting, avec utilisation ponctuelle de lignes de crédit à court terme.

L'activité de COFOR est consolidée à compter du 1^{er} octobre 2010.

L'incidence chiffrée sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010 est présentée dans l'Annexe aux comptes consolidés en F.1.1.2. et en H.2.2. pour la partie relative aux engagements hors bilan.

Notamment, sa contribution dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010 représente un chiffre d'affaires consolidé de 2,0 M€ et un résultat net consolidé de (0,1) M€.

• Reclassement des titres ENTREPOSE Industrial Services

Dans le but de rassembler au sein d'un même pôle opérationnel ses activités de Pipelines, ENTREPOSE Contracting a cédé, le 4 janvier 2010, les titres qu'elle détenait dans le capital de sa filiale britannique ENTREPOSE Industrial Services à sa filiale SPIECAPAG. Ce reclassement n'a aucune incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

A.1.3 Activité par zone géographique – Principaux contrats

Le Groupe a enregistré une forte progression de son chiffre d'affaires (+34,5 % à 824,3 M€) par croissance organique principalement (+21,2 % à périmètre constant).

Le chiffre d'affaires de l'activité Pipelines représente près de la moitié de l'activité réalisée en 2010. Les travaux de pose de pipelines terrestres, dont la filiale SPIECAPAG est l'un des leaders mondiaux, ont connu une accélération liée à la poursuite de contrats significatifs en Afrique du Sud et en Angola ainsi qu'à la montée en puissance au cours de l'exercice 2010 du contrat PNG LNG signé avec ExxonMobil (Cf. ci-dessous).

L'année 2010 a en outre été marquée, dans le segment des Projets, par l'achèvement du contrat de réalisation des réservoirs cryogéniques de gaz naturel liquéfié de Huelva en Espagne ainsi que par la poursuite de la réalisation de plusieurs contrats exécutés conjointement avec VINCI Construction Grands Projets concernant la construction de réservoirs cryogéniques de gaz naturel liquéfié en Algérie (KBR Skikda) et aux Pays-Bas (GATE LNG) et de stations de pompage d'eaux usées pour la ville de Doha au Qatar.

L'activité du Groupe sur le segment des Opérations côtières (interventions en zone maritime de faible profondeur) a concerné principalement les travaux effectués pour un client public en Libye ainsi que des projets situés au Cameroun et en Nouvelle-Calédonie.

Enfin, l'activité Services a poursuivi sa progression, les performances du groupe CAPTRADE acquis en juillet 2009 étant consolidées pour la première fois sur une année complète en 2010.

Au cours de l'exercice 2010, des prises de commandes significatives ont été enregistrées par le Groupe, notamment dans le domaine des Pipelines. Le montant des prises de commandes de l'exercice s'élève à 938 M€. Au 1^{er} janvier 2011, le Groupe affiche un carnet de commandes de 873 M€, en augmentation de 20 % par rapport au niveau atteint au 1^{er} janvier 2010 (728 M€). Les entrées en carnet ont concerné principalement :

- un contrat d'un montant de 595 M€ pour le projet « PNG LNG » de ExxonMobil en Papouasie-Nouvelle-Guinée comprenant l'ingénierie, la fourniture d'équipements, la construction et l'installation d'un réseau de pipelines *onshore* d'environ 450 kilomètres ;
- un contrat d'un montant de 83 M€ pour la construction d'un centre de stockage de GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié) à Gabès en Tunisie, comprenant notamment la réalisation de 6 sphères de 4 000 m³ sous talus.

Le carnet du Groupe à fin 2010 représente l'équivalent de près de 14 mois d'activité (hors segments d'activité Services et Forages), offrant ainsi une bonne visibilité pour l'exercice 2011.

Les comptes consolidés font ressortir un chiffre d'affaires hors taxes de 824,3 M€, en augmentation de 34,5 % par rapport à celui réalisé au cours de l'exercice précédent (612,7 M€).

L'activité du Groupe par zone géographique est détaillée ci-après, pour les principaux contrats ayant généré de l'activité sur 2010.

A.1.3.1 Europe

• France métropolitaine et DOMTOM

En France, le Groupe développe son expertise en matière de réservoirs de stockage à travers ses filiales françaises CMP Dunkerque, spécialisée dans les activités de chaudronnerie lourde pour la construction des réservoirs de stockage, et CMPEA, spécialisée dans l'ingénierie des réservoirs.

L'activité récurrente du segment Pipelines y est portée par SPIECAPAG Régions Sud.

La filiale SPIECAPAG Régions Sud développe ses métiers de la canalisation eau et gaz, de la tuyauterie industrielle et des réseaux neige, principalement dans le sud-ouest de la France, sur un marché de collectivités territoriales et de clients industriels. L'activité de SPIECAPAG Régions Sud, qui avait subi en 2009 un ralentissement lié à la crise économique et financière, renoue avec un niveau plus soutenu en ayant reconstitué son carnet de commandes. SPIECAPAG Régions Sud a livré à GRT Gaz la construction d'une canalisation de 32 kilomètres de diamètre 24 pouces dans le cadre du projet Artère du Mâconnais. Le montant du contrat représentait 12 M€.

ENTREPOSE Contracting a poursuivi les travaux de construction d'un stockage de gaz souterrain pour Storengy (GDF Suez) à Trois-Fontaines-L'Abbaye (Marne). Ce contrat, d'un montant total de 33,9 M€, avait démarré début 2008. La mise en gaz a eu lieu le 18 novembre 2010 ; le compresseur a été mis en service et la première injection de gaz a eu lieu le 3 décembre 2010. La réception finale de l'ouvrage est prévue début 2011.

Enfin, en Nouvelle-Calédonie, GEOCEAN a réalisé un contrat d'un montant de 16,1 M€ signé avec Koniambo Nickel SAS pour la fabrication et l'installation d'une canalisation sous-marine d'une longueur de 6,5 kilomètres. Entré en carnet en fin d'exercice 2009, ce contrat est aujourd'hui terminé.

• Pays-Bas

ENTREPOSE Contracting, en association avec Techint, Sener et VINCI Construction Grands Projets, a signé fin 2007 un contrat EPC (Engineering, Procurement, Construction) de trois réservoirs de gaz naturel liquéfié de 180 000 m³ sur le port de Rotterdam, pour le client GATE, une association Gasunie/Vopak. La part d'ENTREPOSE Contracting s'élève à 136,9 M€, et la mise en service est prévue fin 2011. Ce contrat est en cours de réalisation. Le levage des toits des réservoirs cryogéniques et les épreuves hydrostatiques ont été réalisés avec succès. Les travaux préparatoires aux opérations de *pré-commissioning* ont démarré.

• Espagne

ENTREPOSE Contracting a poursuivi au cours de l'exercice la construction d'un réservoir cryogénique de 155 000 m³ à Huelva, en association avec le groupe espagnol de construction Acciona réalisé pour le client Enagas. La quote-part pour ENTREPOSE Contracting s'élève à 32,1 M€. Les essais ont été effectués avec succès et la mise sous azote (inertage) a eu lieu en novembre 2010. Resteront à conduire les travaux d'assistance à la mise en froid.

• Royaume-Uni

ENTREPOSE Industrial Services a obtenu auprès de Wales & Wales Utilities un contrat de 0,5 M£ pour l'installation d'une déviation du gazoduc haute pression de la rivière Kenn dans le Devon en Grande-Bretagne. La construction est aujourd'hui terminée.

Par ailleurs, la filiale anglaise a démarré l'exécution d'un contrat de 1,5 M£ obtenu auprès du Département des Domaines du ministère de la Défense britannique pour la construction d'un pipeline pour le transport de fuel aviation sur base militaire de Mildenhall utilisée par l'United States Air Force.

A.1.3.2 Afrique**• Afrique du Sud**

En association à 50/50 avec South Africa's Group Five, SPIECAPAG a remporté en mai 2008 un contrat auprès de Transnet, une compagnie publique sud africaine de transport logistique, pour la construction d'un pipeline multi-produits entre Durban et Johannesburg. Ce contrat a fait l'objet d'avenants successifs, portant le montant total à 225,4 M€ (part Groupe). Les tests portant sur les canalisations ont démarré. La réception définitive est prévue en 2011.

• Algérie

Le Groupe est historiquement présent en Algérie au travers de sa filiale ENTREPOSE Algérie qui réalise des travaux de proximité pour des clients tels que Sonatrach et Sonelgaz notamment, ainsi que de la co-traitance pour les affaires de la Société ENTREPOSE Contracting.

Outre l'activité propre d'ENTREPOSE Algérie, l'activité du Groupe au cours de l'exercice dans ce pays a été principalement marquée par la réalisation de plusieurs projets :

- pour ENTREPOSE Contracting, le contrat signé avec Kellogg Brown & Root International pour la réalisation notamment de trois réservoirs cryogéniques, dont un de 150 000 m³, pour un montant total de 153,2 M€. Les travaux de construction ont démarré au cours du premier semestre 2009. Les toits des réservoirs de gaz naturel liquéfié, propane et butane ont été levés suivant le planning d'avancement. Les travaux mécaniques de la sphère et des six réservoirs API sont achevés. Les tests hydrauliques et les peintures sont en cours. La livraison est prévue au deuxième semestre 2011.
- pour SPIECAPAG, en partenariat avec le groupe Technicas Reunidas, un contrat EPC (Engineering, Procurement, Construction) d'une station de compression de gaz à Beni Saf pour Medgaz, pour un montant dont la quote-part de SPIECAPAG s'élève à 66,8 M€. La station de compression est terminée et sa mise en service est en cours. La réception définitive est prévue en fin d'année 2011.

• Angola

Au cours de l'exercice, SPIECAPAG a poursuivi la réalisation du contrat obtenu auprès de Angola LNG Limited pour le développement du segment *nearshore/onshore* d'un réseau de gazoducs, pour un montant contractuel initial de 321 M\$.

Les actionnaires d'Angola LNG Limited sont des sociétés affiliées à Chevron ainsi que Sonangol, BP, Total et ENI. La construction est aujourd'hui terminée et les travaux liés à la mise en service ont débuté. L'ensemble sera définitivement achevé début 2011.

• Bénin

Dans le prolongement du projet « West African Gas Pipeline » au Nigeria, ENTREPOSE Contracting a réalisé un contrat avec ce même client pour la construction, l'installation et le *pré-commissioning* d'une station de régulation et de comptage au Bénin pour un montant de 4,2 M€. Les travaux ont été achevés au cours de l'exercice 2010.

• Cameroun

GEOCEAN a réalisé au cours de l'exercice 2010 un contrat de 16,0 M€ pour l'installation de trois conduites gaz et eau d'une longueur de 13 kilomètres sur le site de Rio del Rey au Cameroun.

• Libye

GEOCEAN a obtenu en 2008 un contrat pour la réalisation de prises et rejets d'eau de mer pour le refroidissement de la centrale thermique de Syrte, pour le client public libyen GECOL, pour un montant de 160,5 M€. Ce contrat est réalisé en association avec ENTREPOSE Contracting. Les travaux ont démarré en 2009 ; l'installation de la bouée de chargement est programmée pour le deuxième trimestre 2011. La livraison définitive de l'ouvrage devrait avoir lieu en janvier 2013.

Sur les événements post-clôture relatifs aux troubles récents survenus en Afrique du Nord, Cf. commentaires détaillés dans l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010.

• Maroc

La construction de l'émissaire d'El Jadida par GEOCEAN est actuellement en phase de finition. L'ouvrage sera mis en service début 2011.

• Nigeria

Le Groupe est présent depuis plusieurs années au Nigeria à travers sa filiale DELATTRE BEZONS Nigeria (DBN) et poursuit son activité dans ce pays.

La position du Groupe sur le segment des réservoirs cryogéniques est confortée par la construction des réservoirs du train numéro 6 de l'usine de NLNG de Bonny Island pour Nigeria LNG. Dans le cadre du train 6, le Groupe a construit depuis 2005 trois réservoirs cryogéniques de GPL et GNL d'une capacité de 85 000 m³ pour le plus grand (projet OSBL) et réalisé un système d'instrumentation et de contrôle (projet ASI) d'une partie des installations de l'île de Bonny pour le client Nigeria LNG. Ces deux contrats représentent un volume d'activité de 422 M€. Ces projets sont aujourd'hui en phase finale d'achèvement. Le dernier certificat de réception provisoire du projet Bonny est attendu courant avril 2011 (date programmée pour la mise en service d'une nouvelle station électrique de 132 kV).

Au cours de l'exercice 2010, ENTREPOSE Contracting, conjointement avec DBN, a terminé l'exécution du contrat signé avec WAGP Co (valeur du contrat de 56,6 M€) portant sur la réalisation de la station de compression de Lagos Beach. Cet ouvrage s'inscrit dans le cadre du projet de gazoduc ouest africain (« West African Gas Pipeline »).

• Tunisie

ENTREPOSE Contracting a obtenu un contrat d'un montant de 83,8 M€ auprès de la Société Nationale de Distribution des Pétroles (SNDP) pour la construction d'un centre de stockage de gaz de pétrole liquéfié (GPL) à Gabès. Ce projet prévoit la réalisation de six sphères de 4 000 m³ sous talus. ENTREPOSE Contracting est en charge de l'ingénierie, de la fourniture d'équipements, de la construction et du démarrage des installations. La durée prévisionnelle de ce contrat est de 32 mois.

Entré en carnet de commandes en décembre 2010, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté au cours de cet exercice.

Sur les événements post-clôture relatifs aux troubles récents survenus en Afrique du Nord, Cf. commentaires détaillés dans l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010.

A.1.3.3 Moyen-Orient

• Qatar

Dans le cadre d'une joint-venture constituée avec VINCI Construction Grands Projets (leader) et QDVC (Qatari Diar 51 %, VINCI Construction Grands Projets 49 %), ENTREPOSE Contracting a obtenu au cours du premier semestre 2009 un contrat pour la construction de stations de pompage d'eaux usées de la ville de Doha au Qatar auprès de l'Autorité des Travaux Publics PWA Ashghal. La quote-part d'ENTREPOSE Contracting représente 30 % soit 110,4 M€. ENTREPOSE Contracting est plus particulièrement en charge de la réalisation d'une station de relevage d'eaux usées, d'une station de transfert, de trois pipelines de fonte et des unités périphériques. La durée de réalisation de ce projet est de 33 mois. Les travaux sont actuellement en cours. Plus particulièrement, les activités de montage électromécanique ont démarré en octobre 2010. La mise en service des installations est prévue début 2012.

A.1.3.4 Amériques

• Mexique

CMP Dunkerque avait démarré en 2008 la fabrication d'une vingtaine de sphères de stockage pour le client mexicain Grupo Zeta au titre d'un contrat de 26 M€. La dernière expédition a été réalisée au cours de cet exercice.

• Haïti

NYMPHEA Environnement a réalisé en octobre 2010 une étude bathymétrique et géophysique dans le cadre du projet mené par CMA-CGM en vue de la construction d'un terminal porte-containers sur la côte ouest d'Haïti.

A.1.3.5 Océanie

• Papouasie-Nouvelle-Guinée

SPIECAPAG exécute actuellement le contrat mentionné plus haut pour le projet « PNG LNG » d'ExxonMobil comprenant l'ingénierie, la fourniture d'équipements, la construction et l'installation d'un réseau de pipelines *onshore* d'environ 450 kilomètres.

Le montant du contrat est de 595,4 M€. Le projet est dirigé depuis un bureau établi à Brisbane en Australie ainsi qu'un autre installé à Port Moresby en Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'ingénierie et la mobilisation du matériel sont en cours. La fin du projet est prévue début 2013.

A.2 Situation de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé et résultats

A.2.1 Comptes sociaux (ENTREPOSE Contracting S.A.)

A.2.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par segment d'activité se présente de la façon suivante :

Montants en M€	2010	2009
Projets	161,2	165,4
Opérations côtières	69,0	14,1
Non affecté	7,8	7,4
Total chiffre d'affaires	238,0	186,8

Le chiffre d'affaires « non affecté » correspond principalement à des refacturations vers les filiales (frais généraux en particulier) et à divers produits de refacturations hors Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé au titre du segment d'activité Projets s'inscrit en légère diminution (-2,5 %) par rapport à l'exercice 2009 qui avait une forte activité dans le cadre de contrats significatifs au Nigeria.

Le chiffre d'affaires réalisé au titre des Opérations côtières correspond à la quote-part de la Société au sein du projet GECOL réalisé en Libye avec GEOCEAN dont la montée en puissance a été significative au cours de l'exercice 2010.

La répartition géographique de l'activité est la suivante : 49,7 % en Afrique, 27,3 % en Europe et 23,0 % en Asie/ Moyen-Orient.

A.2.1.2 Résultats

Montants en M€	2010	2009
Résultat d'exploitation	7,6	4,3
Résultat financier	17,7	3,4
Résultat exceptionnel	(1,1)	(0,1)
Participation des salariés	-	-
Impôts sur les bénéfices	(2,4)	(2,3)
Bénéfice de l'exercice	22,0	5,4

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 ressort à 7,6 M€ et s'inscrit en hausse de 76,2 % par rapport à l'exercice précédent (4,3 M€). Ce résultat est le reflet à la fois d'une activité soutenue et même en forte progression au titre des Opérations côtières et d'une maîtrise des frais de structure par rapport à l'exercice précédent. Enfin, pour rappel, la Société avait été conduite en 2009, par prudence, à déprécier des créances liées à l'affaire Reganosa à hauteur de 4,0 M€.

Le résultat financier est en forte hausse en 2010 : 17,7 M€ contre 3,4 M€ au 31 décembre 2009. La principale évolution significative par rapport à l'exercice précédent concerne en effet le montant des dividendes reçus des filiales pour 16,4 M€ cette année contre 7,1 M€ en 2009.

Le résultat exceptionnel constaté au titre de l'exercice et représentant une perte de 1,1 M€ est directement lié aux produits et charges sur opérations en capital liées aux restructurations réalisées en 2010 sur le portefeuille de titres (Cf. Annexe aux comptes sociaux de l'exercice 2010, paragraphe B.3).

La charge d'impôts constatée dans les comptes de la Société au titre de l'exercice 2010 représente 2,4 M€.

Le résultat après impôts de la Société au 31 décembre 2010 s'établit à 22,0 M€ contre 5,4 M€ pour l'exercice précédent.

A.2.1.3 Trésorerie

La trésorerie au 31 décembre 2010 représente l'équivalent de 72,7 M€. Par devises, la ventilation est la suivante :

Montants en milliers	Montants en Devises	Equivalent Euros
EUR	Euro	58 282
USD	Dollar des Etats-Unis	2 737
QAR	Rial du Qatar	7 622
TND	Dinar de Tunisie	2 913
DZD	Dinar d'Algérie	1 027
	Autres devises	88
Total		72 669

La trésorerie détenue par la Société au 31 décembre 2010 est très majoritairement libellée en euros. Elle est constituée à hauteur de 58,7 M€ par des valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) et de 13,9 M€ par des disponibilités.

A.2.1.4 Echéances des dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2010, les échéances des dettes fournisseurs se présentent comme suit (données exprimées en milliers d'euros) :

Situation au 31 décembre 2010 :	TOTAL	Echus	Echeance < 1 mois	Echeance < 2 mois	Echeance < 3 mois
Fournisseurs des établissements français	8 826	6 729	1 903	194	
Fournisseurs des établissements étrangers	16 360				
Total Echeances Fournisseurs dues	25 186				
Factures non parvenues provisionnées	29 321				
Total Fournisseurs	54 507				

se décomposant en :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 507
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Total Fournisseurs	54 507

Situation au 31 décembre 2009 :	TOTAL	Echus	Echeance < 1 mois	Echeance < 2 mois	Echeance < 3 mois
Fournisseurs des établissements français	15 931	8 137	7 244	444	106
Fournisseurs des établissements étrangers	10 727				
Total Echeances Fournisseurs dues	26 658				
Factures non parvenues provisionnées	29 985				
Total Fournisseurs	56 643				

se décomposant en :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 357
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	285
Total Fournisseurs	56 643

A.2.2 Comptes consolidés

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-16 du Code de commerce, notre Société a établi, selon les méthodes prévues à l'article L. 233-18 du Code de commerce des comptes consolidés avec un périmètre intégrant notamment les principales sociétés mentionnées au paragraphe A.1.2 ci-dessus (une liste des principales sociétés et co-entreprises intégrées dans le périmètre de consolidation est donnée dans l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010, paragraphe E). Les autres sociétés consolidées et non présentées dans le périmètre simplifié visé au paragraphe A.1.2 ci-dessus ne sont pas significatives.

Ces comptes consolidés, que nous soumettons à votre approbation, font ressortir un chiffre d'affaires hors taxes de 824 297 K€ soit une augmentation de 34,5 % par rapport à celui réalisé au cours de l'exercice précédent (612 656 K€) et un résultat net part du Groupe de 54 932 K€.

Le bilan consolidé fait apparaître un total de 697 577 K€ et des capitaux propres – part Groupe de 155 896 K€.

A.2.2.1 Chiffre d'affaires et Résultat opérationnel sur activité (ROPA) ⁽¹⁾

Le Groupe a choisi de présenter l'information sectorielle selon 5 segments, conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

(1) Cf. définition du ROPA donnée dans l'Annexe aux comptes consolidés, D.18.3

L'information détaillée par secteur opérationnel correspond à celle présentée au Conseil d'administration du Groupe et servant notamment à évaluer les performances.

Les informations sectorielles par secteur d'activité et par zone géographique sont détaillées ci-dessous, et suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers.

La décomposition est donnée ici en marge brute et en ROPA, c'est-à-dire sous déduction des frais généraux alloués sur chacune des affaires. Ceux-ci correspondent aux charges administratives et commerciales et comprennent l'ensemble des frais généraux du Groupe, ainsi que le coût des études d'avant projet, les frais de Recherche et Développement qui ne sont pas immobilisables, et les frais de prospection commerciale.

<i>Montants en M€</i>	2010					
	Projets	Pipelines	Op. côtières	Services	Forages	TOTAL
Chiffre d'affaires	209,5	389,6	164,2	59,1	2,0	824,3
Marge brute	22,5	69,3	25,6	8,1	0,3	125,7
Frais administratifs et commerciaux	(16,2)	(18,9)	(12,6)	(8,3)	(0,6)	(56,6)
Résultat opérationnel sur activité	6,3	50,4	12,9	(0,2)	(0,3)	69,1

<i>Montants en M€</i>	2009					
	Projets	Pipelines	Op. côtières	Services	Forages	TOTAL
Chiffre d'affaires	225,1	263,8	99,8	24,0	n/a	612,7
Marge brute	38,3	30,1	26,2	1,6	n/a	96,2
Frais administratifs et commerciaux	(25,5)	(17,6)	(10,3)	(1,5)	n/a	(54,9)
Résultat opérationnel sur activité	12,8	12,5	15,9	0,1		41,3

Le chiffre d'affaires annuel consolidé du Groupe au 31 décembre 2010 ressort à 824,3 M€ contre 612,7 M€ l'année précédente, soit une hausse de +34,5 % par rapport à l'exercice précédent, et de +21,2 % à taux de change et périmètre constants.

A l'exception des Projets, qui s'inscrivent en légère décroissance de (6,9 %) par rapport à l'exercice passé, toutes les lignes métiers ont contribué à la croissance de l'activité du Groupe.

Le chiffre d'affaires annuel 2010 de l'activité Projets atteint 209,5 M€, et contribue pour 25,4 % à l'activité globale. L'essentiel de l'activité Projets est lié à l'avancement de la construction de stations de pompage d'eaux usées à Doha au Qatar, aux côtés de VINCI Construction Grands Projets, à la poursuite de la réalisation de réservoirs cryogéniques en Algérie, aux Pays-Bas et en Espagne, ainsi qu'à la réalisation des travaux relatifs au site de stockage souterrain de Trois-Fontaines en France.

En hausse de +47,7 %, le chiffre d'affaires 2010 de la ligne de métier Pipelines s'élève à 389,6 M€, soit 47,3 % du total Groupe. Outre la poursuite de la réalisation des contrats significatifs en Afrique du Sud et en Angola, la progression de l'activité Pipelines est également portée par la montée en puissance du contrat « Papouasie-Nouvelle-Guinée » (PNG LNG) signé avec le groupe ExxonMobil.

Le chiffre d'affaires annuel 2010 Opérations côtières s'établit à 164,2 M€, en progression de +64,5 %, contribuant pour 19,9 % à l'activité globale. L'activité a concerné principalement les travaux effectués en Libye, ainsi que des projets situés au Cameroun et en Nouvelle-Calédonie.

L'activité Services poursuit sa montée en puissance et contribue à hauteur de 7,2 % de l'activité totale du Groupe. Le chiffre d'affaires ressort à 59,1 M€ au 31 décembre 2010.

Suite à l'acquisition de COFOR, début octobre, la nouvelle ligne de métier Forages est consolidée depuis le 1^{er} octobre 2010. Le chiffre d'affaires consolidé de cette activité est de 2,0 M€.

La répartition géographique de l'activité est la suivante : 71,1 % en Afrique, 1,2 % en Amérique, 6,1 % en Asie, 15,9 % en Europe et 5,7 % en Océanie.

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) annuel 2010 s'établit à 69,1 M€, en hausse de +67,3 % par rapport à 2009, soit une marge opérationnelle sur activité de 8,4 % contre 6,7 % à fin 2009. Cette amélioration très significative de la profitabilité opérationnelle est liée à :

- une activité marquée par plusieurs contrats en voie d'achèvement, notamment dans les activités Projets et Pipelines ;
- une structure des coûts fixes maîtrisée alors que l'activité a fortement progressé.

Il convient de noter que le ROPA de l'exercice 2009 doit être ajusté à 41,3 M€. En effet, un reclassement a été effectué à hauteur de 4,8 M€ vers la rubrique Impôts ; ce reclassement correspond à une retenue à la source sur le contrat Angola LNG exécuté par SPIECAPAG initialement classée en charge d'impôt opérationnelle. Ce reclassement n'a pas d'incidence sur le résultat net 2009 du Groupe ; il rend mieux compte du caractère non opérationnel de cette charge d'impôt.

A.2.2.2 Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé de l'exercice 2009 (part du Groupe) représente 54,9 M€, soit 6,7 % du chiffre d'affaires, en forte progression par rapport à l'exercice précédent où il représentait 31,9 M€ et 5,2 % du chiffre d'affaires.

Montants en M€	2010	2009
Résultat opérationnel sur activité	69,1	41,3
Paiements en actions	(1,2)	(1,2)
Dépréciation des survaleurs	(1,1)	
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	5,8	3,8
Résultat opérationnel	72,7	44,0
Résultat financier	(0,6)	(0,4)
Impôts	(16,3)	(11,3)
Résultat net	55,7	32,3
Intérêts minoritaires	0,8	0,4
Résultat net – part Groupe	54,9	31,9

Les paiements en action – tels que décrits dans l'Annexe aux comptes consolidés, paragraphe D.18.4 – représentent une charge de 1,2 M€ au titre de l'exercice 2010 et sont de montants équivalents à ceux de l'exercice précédent.

La dépréciation des survaleurs comptabilisée en 2010 à hauteur de 1,1 M€ correspond à la dépréciation dans sa totalité du goodwill relatif à la filiale CHALLENGER Special Oil Services compte tenu des perspectives défavorables de l'évolution du marché lié à la maintenance des pipelines qui n'ont pas permis à cette société d'obtenir de nouveaux contrats (Cf. Test de dépréciation des goodwill dans l'Annexe aux comptes consolidés, paragraphe F.1.2).

La quote-part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence représente 5,8 M€ au 31 décembre 2010. Elle provient des contributions des groupes DORIS (spécialisé en ingénierie offshore et détenu à 20 % par le Groupe) à hauteur de 1,8 M€ et GEOSTOCK (spécialisé en stockage souterrain et détenu à 25 % par le Groupe) pour 4,0 M€. (Cf. commentaires détaillés présentés dans l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009 au paragraphe F.3).

Le résultat opérationnel s'établit ainsi à 72,7 M€ au 31 décembre 2010 ; il représente 8,8 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

Le résultat financier de l'exercice 2010 est une perte de 0,6 M€ à comparer à une perte de 0,4 M€ au titre de l'exercice 2009. Il résulte :

- des produits financiers de placements de trésorerie, à hauteur de 1,2 M€, provenant de la rémunération de la trésorerie du Groupe restée largement excédentaire sur l'exercice (la trésorerie d'ouverture était positive de 189,2 M€ et était de 232,8 M€ à la clôture de l'exercice 2010) ;
- des charges sur emprunts bancaires classiques ou de crédit bail (0,3 M€) ;
- des autres produits et charges financiers principalement constitués des différences négatives de change, réalisées ou latentes, ainsi que de la valorisation des options de change à la juste valeur, à hauteur de -1,5 M€.

La ligne « Impôts » est constituée par les impôts sur les bénéfices de l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'étranger. Par rapport à l'exercice précédent, la charge d'impôt est en augmentation, en lien avec l'accroissement du résultat courant avant impôts significativement plus important qu'en 2009. (Cf. détail présenté dans l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010, paragraphe G.3).

Après déduction des intérêts minoritaires, le résultat net part du Groupe ressort à 54,9 M€ au 31 décembre 2010 et s'affiche en hausse de +72,1 % par rapport à l'exercice précédent.

A.2.2.3 Trésorerie consolidée

Montants en milliers		Montants en Devises	Equivalent Euros
EUR	Euro	140 591	140 591
USD	Dollar des Etats-Unis	51 345	38 426
ZAR	Rand d'Afrique du Sud	137 920	15 562
AUD	Dollar d'Australie	15 322	11 664
QAR	Rial du Qatar	37 094	7 629
MAD	Dirham du Maroc	61 219	5 478
DZD	Dinar d'Algérie	408 612	3 948
TND	Dinar de Tunisie	5 591	2 913
GBP	Livre Sterling	2 382	2 767
	Autres devises		3 822
Total			232 800

Trésorerie et équivalents de trésorerie	233 988
Autres passifs financiers	(1 188)
Total	232 800

La trésorerie consolidée à la clôture de l'exercice s'inscrit en augmentation de +43,6 M€ par rapport au 31 décembre 2009 (soit +23,0 %), date à laquelle elle avait atteint le niveau élevé de 189,2 M€.

Cette progression nette aura été réalisée après le versement de dividendes à hauteur de 9,3 M€ et compte tenu de décaissements liés aux opérations d'acquisitions pour un total de 30,8 M€ en 2010 (Cf. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010, paragraphe F.1.1.3). Les flux générés par l'activité ont représenté 60,4 M€ en 2010.

Avec une part de plus de 60 % du total, la trésorerie du Groupe reste majoritairement libellée en euros. Contrairement à l'année dernière, une part significative de la trésorerie en dollars d'Australie figure au bilan au 31 décembre 2010 ; elle est directement liée à l'exécution du contrat PNG LNG que réalise actuellement SPIECAPAG en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

A.3 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

L'exercice 2010 a présenté une activité plus intense qu'au cours de l'exercice précédent.

Certaines difficultés inhérentes aux métiers du Groupe ont été rencontrées sur des contrats en phase terminale. Il a dû faire face notamment à des litiges et réclamations (Cf. paragraphe A.3.2 ci-dessous). Le Groupe, conformément à sa politique, a mis en œuvre les moyens nécessaires pour traiter au mieux ces difficultés et a enregistré dans ses comptes, le cas échéant, les surcoûts correspondants, notamment dans les provisions pour risques et charges. Les améliorations liées à ces actions sont attendues au cours de l'exercice 2011.

Le résultat net du Groupe au 31 décembre 2010 est toutefois en ligne avec les prévisions budgétaires, et en fort accroissement par rapport au 31 décembre 2009, récompensant ainsi la gestion prudente par le Groupe de ses affaires.

A.3.1 Pertes à terminaison sur contrats

La variation des provisions pour perte à terminaison sur les chantiers en cours représente une reprise nette de 1,7 M€. Le montant des provisions pour pertes à terminaison sur les chantiers en cours s'établit ainsi à 0,6 M€ au 31 décembre 2010 (contre 2,3 M€ au 31 décembre 2009). Seuls sont concernés des chantiers exécutés en Europe.

A.3.2 Litiges et contentieux

• Reganosa

Suite à la retenue par TGE du paiement du solde des travaux dans le cadre du projet REGANOSA en Espagne, la Société a introduit une demande d'arbitrage devant la CCI le 6 mars 2008, en vue d'obtenir le règlement des sommes contractuellement dues, soit 4,0 M€.

En réponse, TGE a introduit le 11 mars 2008 une demande d'arbitrage devant la CCI à l'encontre de la Société en vue d'obtenir le paiement d'une somme de 13,2 M€ qui représenterait à la fois des coûts non pris en charge par la police d'assurance TRC au titre de l'incendie survenu en octobre 2006 sur un des réservoirs, ainsi que des dépenses engagées consécutivement par TGE.

Un tribunal arbitral a été constitué. La Société a demandé la jonction des deux procédures arbitrales ainsi que le transfert du siège du tribunal de Londres à Bruxelles, ce qui a été accepté par la partie adverse.

Le 16 mars 2009, la Société a déposé son mémoire en demande. Plusieurs audiences se sont tenues au cours de l'exercice. Le 19 février 2010, chaque partie a remis ses « *post-audience submissions* ».

Une décision arbitrale a été rendue le 24 décembre 2010. La société TGE a été condamnée à payer une somme équivalente à 5,1 M€ à la société ENTREPOSE Contracting S.A.

La provision pour dépréciation de créance de 4,0 M€ constituée au cours des exercices précédents est maintenue dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2010 dans l'attente de l'exécution du paiement par la société TGE.

La résolution de ce litige est intervenue en février 2011, comme détaillé au paragraphe A.6 relatif aux événements post-clôture.

• Litiges douaniers et fiscaux en Algérie

Dans le cadre d'une affaire achevée en 2006, la société SPIECAPAG s'est vue notifier des redressements fiscaux au titre de ses activités en Algérie sur les périodes 2003 à 2007. Le Groupe intervenait alors au sein d'un GEIE à part égale avec un partenaire. Parallèlement subsiste un contentieux douanier sur cette même affaire, relatif à une vente de matériel sur le sol algérien.

Pour couvrir ces risques, le Groupe a constitué le 31 décembre 2008 des provisions d'un montant total de 9,6 M€ représentant 50 % des notifications douanières et fiscales, c'est-à-dire à hauteur de sa quote-part dans le GEIE.

La ré-estimation du redressement fiscal a abouti à une réduction de la provision au 31 décembre 2009 d'un montant de 1,2 M€. Parallèlement, le GEIE a également payé une somme de 1,2 M€ à l'administration algérienne à titre de garantie dans le cadre de l'ouverture du contentieux.

Concernant le litige douanier, l'affaire est toujours en cours devant la Cour Suprême.

Le Groupe considère que les positions des administrations algériennes sont contestables et poursuit ses discussions en vue d'un règlement favorable de ces litiges. Les comptes du Groupe au 31 décembre 2010 intègrent une provision d'un montant de 8,7 M€ pour couvrir l'ensemble de ces risques.

• Tchad Cameroun

Entre 2000 et 2002, la société SPIECAPAG a réalisé un chantier pour le groupe ESSO dans le cadre du projet "*Chad Cameroon Pipeline*". Il s'était associé pour cette opération à un partenaire dans le cadre d'une *Joint-Venture* intégrée.

Un sous-traitant du partenaire prétend que celui-ci ne l'a pas dédommagé pour des frais qu'il aurait supportés en 2002 en vue de la réalisation de prestations.

En 2007, ce sous-traitant a déposé à l'encontre du client une demande de « saisie conservatoire de créances entre les mains d'un tiers ». En 2008, il a également déposé une requête aux fins de paiement de créances et des dommages. Une audience s'est tenue en 2009, au cours de laquelle il a demandé la condamnation du client à lui payer l'équivalent de 2,8 M€ (créances et dommages-intérêts).

A ce jour, une procédure est en cours auprès du Tribunal de Djamena ; le client s'estime en effet indûment poursuivi et a rappelé à la *Joint-Venture* certaines dispositions contractuelles pouvant lui permettre de se retourner contre elle en cas de condamnation. La demande du plaignant fait l'objet au 31 décembre 2010 d'une provision à hauteur de la quote-part du Groupe au sein de la *Joint-Venture* (50 %) soit 1,4 M€.

• Bras Panon – La Réunion

En février 2001, en vue de la conception et la réalisation de la station d'épuration de Bras Panon, sur l'île de La Réunion, une convention de groupement conjoint était signée entre SPIECAPAG Réunion et un partenaire spécialiste des activités d'épuration.

Des dysfonctionnements sont apparus au niveau du système d'infiltration des eaux traitées et, en septembre 2005, la commune de Bras Panon a introduit une requête en référé expertise auprès du Tribunal de Saint-Denis de La Réunion. Une ordonnance nommant un expert a été rendue le 8 novembre 2005. Une visite sur le site a eu lieu avec l'ensemble des intervenants. Aucune déclaration de sinistre n'a été établie. Les assureurs, interrogés depuis, opposent la prescription biennale.

Le 12 novembre 2008, l'expert a déposé un pré-rapport dans lequel il évalue le coût des réparations à 1,1 M€. Fin novembre 2009, la commune de Bras Panon a introduit un recours et demande l'indemnisation du préjudice, ainsi que la prise en charge des frais d'expertise et de contrôle.

SPIECAPAG Réunion a été cédée par le Groupe en juillet 2008 à VCFI (groupe VINCI) mais le Groupe conserve la responsabilité de cette affaire. Le Groupe conteste les conclusions du rapport de l'expert et réclame une contre-expertise.

Dans les comptes au 31 décembre 2010, la provision constituée d'un montant de 1,1 M€ a été conservée.

• Indonésie Pertamina

La PT GEOCEAN Indonesia, société du groupe GEOCEAN, a loué la barge « KALINDA » à la société PT CAHAYA, qui a pour client final la société PERTAMINA. Ce contrat de location s'est déroulé entre mars et juin 2010.

PT CAHAYA n'ayant pas réglé une partie des prestations liées à ce contrat (2,3 M\$), un arbitrage CCI été initié par GEOCEAN et est actuellement en cours à Singapour, pour règlement de cette créance.

Par prudence, au 31 décembre 2010, la créance de 2,3 M\$ a été dépréciée dans les comptes de la filiale de la société GEOCEAN.

• **Agadir – GEOCEAN (Contrat d'environ 4 M€ pour GEOCEAN)**

Dans le cadre d'un chantier exécuté en 2005 au Maroc pour la Régie d'Assainissement d'Agadir (RAMSA), le client a déposé une réclamation suite à des fuites constatées sur le pipe à terre en 2009.

GEOCEAN a fait procéder à la réalisation de deux expertises, l'une par un bureau d'études marocain et l'autre par un bureau international. Une surveillance de la partie terrestre du pipe a également été mise en œuvre.

A ce stade, les responsabilités ne sont pas clairement définies. Il semble, en effet, que les effluents circulant dans le pipe soient d'une nature plus corrosive que ce que prévoyaient les spécifications techniques du projet.

Une rencontre avec le client s'est tenue en février 2010. Les coûts de réparation sont estimés à 3,2 M€.

Par prudence – et dans l'attente de l'issue des discussions en cours avec le client, une provision de 1,6 M€ a été dotée au cours de l'exercice 2009 correspondant à un partage des coûts à hauteur de 50 % avec son partenaire SOMAGEC qui était intervenu conjointement dans la réalisation de cette affaire. Cette provision a été reprise au 31 décembre 2010 à hauteur de 0,2 M€ suite aux travaux de réparation effectués sur la partie terrestre.

Il reste un montant de 1,4 M€ dans les comptes de la société GEOCEAN au 31 décembre 2010.

• **LYMS NTI – NumRS (ENTREPOSE Services, anciennement CAPTRADE)**

Suite à une facture impayée d'un client-fournisseur franco-algérien, la société NumRS a assigné ledit fournisseur via un conseil français. La créance due à la société s'élève à 996 K€.

Un protocole contractuel moratoire a été signé entre les parties permettant d'échelonner le remboursement de la somme due.

Le fournisseur, après avoir effectué un premier règlement, n'a pas respecté les engagements issus du protocole.

Il semblerait que le fournisseur soit aujourd'hui insolvable.

La créance est dépréciée dans les comptes de NumRS depuis le 31 décembre 2009 (1 M€). Aucun mouvement n'a eu lieu au cours de l'exercice 2010.

• **Risque Amiante (Groupe ENTREPOSE Contracting)**

Pour rappel, au 31 décembre 2009, compte-tenu de la politique générale du Groupe visant à analyser au cas par cas les éventuels risques au titre des maladies professionnelles liées à l'exposition à l'amiante, le montant des provisions s'élevait à 0,3 M€ dans les comptes consolidés.

Au cours de l'exercice 2010, une mise à jour de l'estimation des risques sur l'ensemble des cas avérés ou potentiels a été effectuée et a ainsi conduit le Groupe à doter une provision complémentaire de 0,3 M€.

Le montant total des provisions pour risque "amiante" s'établit donc à 0,6 M€ au 31 décembre 2010.

A.4 Information sur les charges non déductibles fiscalement

A.4.1 Montant global de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI

Le montant des charges visées à l'article 39-4 du CGI est de 3 640,58 € pour l'exercice 2010. L'impôt correspondant s'élève à 1 213,53 €.

A.4.2 Réintégration du montant de certaines dépenses (selon l'article 39-5 et 54 quater du CGI) dans les bénéfices imposables à la suite d'un redressement fiscal définitif

Il n'y a pas de charges de cette nature dans les comptes de la Société.

A.5 Impact social et environnemental de l'activité

La Société et le Groupe poursuivent une politique dynamique en matière de gestion de la protection de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement ainsi qu'en matière de qualité.

A.5.1 Informations sur la Société

A.5.1.1 Effectifs

Au 31 décembre 2010, l'effectif de la Société était de 276 salariés, se décomposant comme suit :

- Cadres : 211
- Employés : 65
- Ouvriers : 0

Au cours de l'exercice 2010, la Société a embauché 41 personnes dont 23 en contrat à durée indéterminée et 18 en contrat à durée déterminée.

Au cours de l'exercice 2010, 39 personnes ont quitté la Société :

- 2 pour cause de licenciement,
- 5 pour cause de démission,
- 3 pour cause de mutation intragroupe,
- 7 pour cause de départ en retraite,
- 4 pour cause de départ pendant la période d'essai,
- 3 suite à fin de chantier,
- 14 pour fin de CDD,
- 1 pour cause de décès.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas enregistré d'heure supplémentaire.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a employé en moyenne 23 personnels intérimaires.

Au cours de l'exercice écoulé il n'y a pas eu de plan de réduction des effectifs.

A.5.1.2 Organisation du temps de travail

Depuis le 1^{er} avril 2000, il existe un accord sur le temps de travail dans la Société.

Le temps de travail est de 38 heures par semaine et les employés bénéficient de 11 jours de RTT par an.

A.5.1.3 Absences

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a enregistré 2 759 jours d'absence (maladie, maternité, accident) dont :

- 2 254 jours dus à la maladie,
- 396 jours en raison de maternité,
- 109 jours consécutifs à un accident de travail.

A.5.1.4 Rémunérations

Les rémunérations comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent à 17 342 K€, auxquels s'ajoutent 9 656 K€ de charges sociales, pour les salariés de droit français.

Depuis le 18 novembre 2003, il existe un accord de participation dans l'entreprise. Il n'y a pas eu de participation des salariés comptabilisée au titre de l'exercice 2010.

A.5.1.5 Relations professionnelles

Pour rappel, ont été conclus au sein de la Société au cours de l'exercice 2009 :

- un accord sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) ;
- un accord d'intéressement : 224 076 € ont été versés au titre de l'exercice 2009 ;
- un accord sur les dispositions en faveur de l'emploi des seniors.

A.5.1.6 Formation

Au cours de l'exercice écoulé, 259 stagiaires employés par la Société ont bénéficié de 715 journées de formation, ce qui a représenté un investissement de 470 K€, charges sociales incluses.

A.5.1.7 Travailleurs handicapés

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a employé 3 travailleurs handicapés.

A.5.1.8 Œuvres sociales

Les dépenses d'œuvres sociales de la Société au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 38 K€. Une crèche interentreprises d'une capacité de 4 berceaux a vu le jour en 2009.

A.5.1.9 Sous-traitance

La Société peut avoir recours à la sous-traitance pour des activités techniques requérant une expertise spécifique et non disponible en interne. De même, les travaux de montage et de construction sont généralement sous-traités à des entreprises implantées localement.

A.5.2 Informations sur le Groupe

A.5.2.1 Effectifs

L'effectif moyen permanent du Groupe sur l'exercice se décompose comme suit :

	Effectif moyen permanent 2010
ENTREPOSE Contracting	268
CMP Dunkerque	94
CMPEA	10
ENTREPOSE Algérie	39
DELATTRE BEZONS Nigeria	37
GEOCEAN et ses filiales	81
SPIECAPAG et ses filiales	337
ENTREPOSE Services et ses filiales	97
COFOR	114
	1 077

Par catégories, l'effectif moyen permanent du Groupe se répartit de la manière suivante :

	2010
Cadres	518
Employés et agents de maîtrise	360
Ouvriers	199
	1 077

A.5.2.2 Développement professionnel, formation et motivation

Les performances et le développement du Groupe dépendent essentiellement de collaborateurs qualifiés ayant les capacités techniques, managériales, commerciales et l'expérience nécessaires au succès de la réalisation de ses projets. De surcroît, l'environnement particulièrement concurrentiel en matière de ressources humaines du secteur d'activité dans lequel évolue le Groupe conduit à renforcer une politique dynamique de gestion des ressources humaines centrée sur le développement des compétences et le maintien du meilleur niveau de motivation. A ce titre, un nouvel accord de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) mis en place au sein de la filiale GEOCEAN est venu compléter ceux signés dans le Groupe en 2009.

La pratique – étendue depuis deux ans à l'ensemble des filiales du Groupe – de l'entretien d'objectifs, d'évaluation des performances individuelles et de développement professionnel s'est traduite par la mise en place d'un plan de formation dont le budget s'élève en moyenne à 4,5 % de la masse salariale.

Par ailleurs, le dispositif de tutorat issu des accords en matière de GPEC et en matière d'emploi des *seniors* conclus en 2009, s'est concrétisé par la formation d'une première promotion de 18 tuteurs. Cette action concrétise l'engagement de la Société en faveur de la transmission des savoirs et favorise la capitalisation sur l'expérience acquise, garante du professionnalisme des équipes.

A.5.2.3 Initiatives sociétales

En matière de responsabilité sociétale, le Groupe a inauguré en juin 2010 le premier GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) dans la Métallurgie, initié en 2009. Rappelons que cette initiative qui a vu le jour grâce au support de sa filiale CMP Dunkerque et d'autres partenaires et intervenants (GEIQ, BTP Nord-Pas de Calais, UIMM, Entreprendre Ensemble, DDTEFP, ...) a accueilli en juin 2010 ses premiers stagiaires.

Enfin, un contrat de mixité sociale a été signé en vue de permettre au personnel féminin un accès professionnel aux métiers de la chaudronnerie lourde chez CMP Dunkerque. Cette filiale a poursuivi ses efforts d'accueil en faveur de ce public.

A.5.2.4 Actions gratuites et intéressement

Afin d'associer ses collaborateurs aux succès et résultats du Groupe, des initiatives ont été engagées ou poursuivies au cours de l'exercice.

En juin 2009, l'ensemble des filiales françaises (hors CAPTRADE, car ayant intégré le Groupe postérieurement) ont conclu avec les représentants du personnel un accord d'intéressement fondé sur la progression du chiffre d'affaires, du résultat et de la performance en matière de sécurité. Six accords ont été signés au cours de l'exercice.

Par ailleurs, il convient de mentionner également la politique de distribution d'actions gratuites à l'ensemble des salariés mise en œuvre par le Groupe. En mars 2010, les salariés (présents en 2008) de l'ensemble des filiales françaises se sont vus attribuer définitivement des actions ENTREPOSE Contracting (conservation 2 ans). Le même dispositif a été appliqué aux salariés de la filiale anglaise du Groupe (EIS).

Dans le domaine de la participation, un accord a été approuvé par la totalité de l'effectif de la société NumRS (réseau CAPTRADE).

A.6 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

• Litige Reganosa

La Société a perçu le 24 février 2011 la somme de 5,1 M€ à laquelle TGE avait été condamnée de payer. Ce règlement met un terme définitif à ce litige. L'incidence favorable sur les comptes de l'exercice 2011 est estimée à 4,8 M€ avant impôts.

(Cf. commentaires détaillés dans l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010).

• Troubles récents en Afrique du Nord

Les troubles récents survenus début 2011 en Afrique du Nord concernent les activités du Groupe au titre de deux contrats : SNDP Gabès en Tunisie et GECOL en Libye.

(Cf. commentaires détaillés dans l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010).

A.7 Stratégie, risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés

La gestion des risques est au cœur du métier du Groupe qui conçoit, achète, construit et met en service pour des clients internationaux et dans le monde entier des unités de traitement, de stockage, et de transport et de gaz, ainsi que des ouvrages en *offshore* peu profond. Au travers des activités de Services, le Groupe assure également des prestations de mise en service, de maintenance, d'inspection et d'approvisionnement d'équipements et de produits. Enfin, le Groupe réalise une activité de Forage, d'entretien de puits et de sondages.

La cartographie des risques réalisée au cours de l'exercice a permis de préciser les principaux facteurs de risques propres au Groupe. Ces risques se présentent en quatre grandes familles :

- les risques économiques ;
- les risques opérationnels liés à la réalisation des contrats ;
- les risques environnementaux ;
- les risques financiers.

L'ensemble des facteurs de risque pouvant avoir un impact significatif sur le Groupe sont détaillés ci-après. Par ailleurs, les outils mis en œuvre afin de gérer ces risques sont décrits dans le Rapport du Président sur le Contrôle interne.

A.7.1 Risques économiques

• Risques liés à la conjoncture économique mondiale

L'activité du Groupe est étroitement liée aux investissements des compagnies pétrolières dans l'exploration, la production et le transport d'hydrocarbures. Le prix du pétrole et du gaz sur les marchés mondiaux ainsi que leur anticipation ont une influence significative sur les décisions d'investissement des principaux acteurs du secteur.

Ainsi, en raison du ralentissement économique mondial et du manque de visibilité sur la situation macroéconomique, les prix des hydrocarbures ont fortement varié au cours des deux dernières années influençant le calendrier des compagnies pétrolières. De fait, au cours de l'exercice, le Groupe a observé des décalages sur les décisions d'investissement de ses clients. Si cette situation devait perdurer sur une longue période, elle pourrait constituer un facteur de risque quant à la capacité du Groupe à poursuivre la croissance de son activité et de ses résultats.

Néanmoins, malgré ce contexte difficile, et compte tenu de son carnet de commandes significatif, le Groupe conserve une bonne visibilité sur ses perspectives d'activité pour l'année 2011. D'autre part, le développement des activités de Services permet d'augmenter le poids des activités récurrentes dans le chiffre d'affaires du Groupe, qui sont généralement moins dépendantes des cours des hydrocarbures.

• Risques liés à la crise financière

Suite à la crise financière et aux difficultés rencontrées notamment par le secteur bancaire, on note un renchérissement du coût du crédit ou des garanties bancaires. Le Groupe dispose aujourd'hui de ligne de garanties significatives lui permettant de faire face à ses besoins tant dans la conduite de ses projets que dans le processus de prise d'affaires.

D'autre part, la trésorerie du Groupe lui permet d'autofinancer le cas échéant des opérations d'investissement significatives. Dans le cas d'espèce de l'acquisition de COFOR, le Groupe a toutefois eu recours ponctuellement au tirage de lignes de crédit à court terme antérieurement négociées auprès d'établissements financiers, et qui seront remboursées dans le courant de l'exercice 2011.

Cependant, ces conditions et les répercussions de la crise financière peuvent également avoir un impact négatif sur les clients du Groupe et leur capacité à trouver les financements ou les garanties liés à des projets de production, de traitement ou de transport d'hydrocarbures se chiffrant souvent en centaines de millions d'euros. Ces conditions peuvent donc indirectement constituer un facteur de risque pour la croissance de l'activité du Groupe.

• Risque de dépendance commerciale

L'activité du Groupe s'exerce auprès d'un nombre restreint de clients souvent associés aux compagnies pétrolières et gazières internationales. Des difficultés significatives rencontrées au cours de l'exécution d'un projet, qu'elles soient d'ordres commerciales ou techniques peuvent avoir un impact non négligeable sur les relations du Groupe avec son client. Elles peuvent également porter atteinte à l'image et la réputation du Groupe auprès des autres acteurs du secteur et donc avoir un impact sur la capacité du Groupe à prendre des affaires.

• Risque lié à la concurrence

Les concurrents du Groupe comprennent de grandes sociétés internationales telles que Saipem, Halliburton, Technip, dont la taille et les ressources en capitaux dépassent celles du Groupe.

La taille du marché, le choix du Groupe de se spécialiser sur des niches géographiques et technologiques, alliées à son expérience, à sa proximité des clients et sa souplesse d'adaptation, lui permettent de tirer avantage de cet environnement concurrentiel.

• Risque politique

Le Groupe est présent dans des pays où il existe des tensions ethniques, politiques ou religieuses, qui peuvent avoir pour conséquence des retards de calendrier, des dommages à l'ouvrage ou des risques pour les personnels travaillant sur site.

A cet égard, plusieurs dispositions permettent de réduire l'exposition du Groupe, et en particulier :

- l'assurance de la COFACE ou équivalent sur les risques de fabrication et de crédit ;
- des procédures de sécurité des personnes et des sites ;
- des procédures de rapatriement ;
- des assurances spécifiques.

Des assurances de ce type ont été prises lors de la signature de certains contrats du Groupe identifiés comme situés dans des zones à risque.

Les événements survenus début 2011 dans le monde arabo-persique ont confirmé la pertinence de ce type de couverture, en particulier dans le cas de la Libye.

D'autre part, l'expérience du Groupe dans ces pays, ou sa présence à travers ses filiales, constituent des atouts majeurs pour lui permettre de gérer au mieux ces risques et de les limiter.

A.7.2 Risques opérationnels liés à la réalisation des ouvrages

• Risques liés aux surcoûts d'un projet

Les contrats réalisés par le Groupe que ce soit les projets d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (EPC), les projets de pipelines ou les travaux côtiers sont généralement complexes. Des coûts supplémentaires non pris en compte lors de la phase étude peuvent être supportés lors de la réalisation de ces projets. Ils peuvent découler de difficultés techniques, de modifications de conception de l'ouvrage lors de l'exécution ou de travaux additionnels qui ne peuvent pas être systématiquement appréhendés lors de la phase d'étude.

Des dispositions contractuelles permettent généralement de répercuter au client toute modification du projet impliquant des coûts supplémentaires lorsque celles-ci interviennent à sa demande. Dans le cas contraire, le Groupe négocie systématiquement avec ses clients des avenants aux contrats (travaux supplémentaires, extension de délais, etc.) afin de couvrir ces coûts additionnels pouvant affecter la marge du projet. En cas d'échec de la négociation, le Groupe essaye par voie de contentieux ou d'arbitrage de recouvrer les sommes engagées.

• Risques projets et chantiers

La réalisation des projets implique des risques éventuels à la fois sur l'ouvrage et les équipements objets du contrat avant réception par les clients ainsi que sur les ouvrages existants appartenant au client. Ils concernent, entre autre, les risques suivants :

- de dommages accidentels ou les conséquences dommageables d'une erreur de conception ou de construction ou de matériaux ;
- d'incendie ;
- d'événements naturels.

L'ensemble de ces risques est systématiquement couvert à travers une assurance « Tous Risques Chantiers » (TRC) souscrite soit par le client, soit par la filiale en charge de l'exécution du projet.

Le plus souvent, les conditions et niveaux de garanties, les plafonds et les franchises applicables sont définies dans le contrat entre le client et la filiale en charge de l'exécution du contrat. Les garanties de la TRC couvrent les dommages matériels occasionnés sur le chantier à tout ce qui est destiné à faire partie intégrante de l'ouvrage définitif. Sont ainsi couverts par la TRC :

- les travaux à compter de l'ouverture du chantier ;
- les matériaux et équipements à compter de leur arrivée sur le site.

• Risque contractuel

Toute l'activité de la Société repose sur des contrats, la plupart du temps soumis aux lois du pays de réalisation du projet ou du client, et généralement facteurs de risques ou de responsabilités pour la Société.

La Société a mis en place une politique contractuelle stricte visant à limiter ou à exclure son exposition, en refusant de supporter des risques qui dépassent son activité d'entrepreneur.

Ainsi, cette politique du Groupe tend à :

- exclure les dommages indirects (perte d'exploitation etc.) ;
- exclure toute responsabilité en matière de pollution accidentelle ;
- limiter sa responsabilité contractuelle sur l'ensemble du projet à un pourcentage du prix du contrat ;
- plafonner les pénalités de retard et de performance à un pourcentage acceptable du prix du contrat ;

- prévoir un ajustement du prix contractuel en cas de modifications législatives ;
- obtenir la protection d'une clause de force majeure (risques politiques, fait du prince) ;
- obtenir une clause d'arbitrage international.

L'ensemble des dispositions prises et des contrôles effectués au sein du Groupe et de ses filiales en amont de la signature d'engagement sont par ailleurs décrits dans le Rapport du Président sur le Contrôle interne.

• Risque de retard

Si la Société ne livre pas un projet dans le délai contractuel, elle s'expose à l'application de pénalités si le retard lui est imputable. Ce type de pénalités est généralement prévu au contrat et peuvent, si elles sont appliquées, avoir un impact significatif sur le niveau des marges du projet. D'autre part, des retards dans l'exécution des projets entraînent également une hausse mécanique des coûts de réalisation de l'ouvrage liés à la mobilisation des équipes supplémentaires ou de matériel.

Afin de limiter ces risques, le Groupe s'attache à plafonner systématiquement le montant de ces pénalités et à contractualiser leur caractère libératoire. Par ailleurs, dans certains pays où les conditions climatiques peuvent modifier le calendrier d'un projet, le client peut parfois prendre à sa charge le risque de retard en versant des indemnités compensatoires au Groupe.

• Risque lié à une résiliation anticipée de projets

Dans les contrats signés par le Groupe, le client dispose d'un droit de résiliation anticipée pour sa propre convenance. Il s'agit d'une disposition courante des contrats de construction. En pratique, ce pouvoir n'est que très rarement exercé dans les projets de production pétroliers et gaziers. En pareil cas, une disposition contractuelle prévoit a minima le remboursement du montant des coûts encourus par le Groupe et des frais de débits éventuels. Si ce risque venait à se réaliser, il aurait néanmoins un impact significatif sur le volume d'activité du Groupe.

• Risque lié à la défaillance des équipements achetés

Pour la réalisation de ses contrats, le Groupe a recours à de nombreux fournisseurs et sous-traitants, dans des domaines aussi variés que l'ingénierie, l'électricité et l'instrumentation, la fourniture d'incorporables et d'équipements spécifiques, les moyens maritimes, le montage des installations, selon la nature de l'ouvrage réalisé par le Groupe. La qualité de la prestation et le respect des délais négociés avec les fournisseurs sont des facteurs clés de réussite de chacun des projets du Groupe.

Des retard dans la livraison de ces matériels ou des défaillances de certains équipements peuvent potentiellement remettre en cause le planning prévisionnel d'exécution du projet ou générer des coûts supplémentaires qu'il n'est pas systématiquement possible de répercuter aux clients ou aux fournisseurs.

Afin de se prémunir contre ce risque, les équipements clés achetés par le Groupe sont toujours fournis par des entreprises de taille significative et bénéficiant d'une excellente réputation dans leur domaine d'activité. Le référencement d'un fournisseur ou d'un sous-traitant passe par un processus de sélection exigeant incluant une revue de ses capacités financières. Les équipements livrés sont garantis et le Groupe négocie avec ses fournisseurs une période de garantie compatible avec celle de ses propres engagements contractuels.

• Risque de perte de personnel dans des fonctions clés et difficultés de recrutement

Le Groupe et ses performances dépendent d'un personnel qualifié ayant l'expérience et les capacités techniques et commerciales nécessaires à l'exécution de ses projets et au développement de son activité. Le marché des professionnels qualifiés dans les domaines d'activités du Groupe est concurrentiel et le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pour embaucher ou conserver un personnel suffisamment qualifié afin de maintenir son rythme de développement.

Pour réduire ce risque, le Groupe met notamment en œuvre une politique sociale d'intéressement et d'actionnariat attractive via un plan d'épargne d'entreprise.

A.7.3 Risques Environnementaux et industriels

• Santé, sécurité, sûreté

Le Groupe conduit ses activités de manière à préserver la santé et à garantir la sécurité de ses salariés et des personnes présentes sur les sites sur lesquels il intervient (entreprises extérieures, intérimaires, stagiaires et visiteurs).

Le management du Groupe est responsable de la prévention des accidents. Chaque responsable s'engage à respecter et à faire respecter, conformément à la Charte HSSE, les principes de la politique environnementale et toutes les règles, procédures et consignes applicables dans son secteur. Des formations régulières sont conduites auprès des salariés, afin de minimiser les risques d'atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement. Ces aspects font l'objet d'une attention particulière dans la sélection des sous-traitants.

• Pollution

Dans les activités qu'il déploie, le Groupe vise à préserver l'environnement et s'appuie pour cela sur un système de management dédié.

Les lois relatives à l'environnement imposent des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production au cas où des contaminations seraient découvertes. Le Groupe dispose d'un seul site de production en France. A ce titre, le Groupe pourrait être impliqué dans des procédures qui pourraient entraîner des dépenses de mise en conformité et autres coûts. Aucun risque de ce type n'était toutefois identifié à la clôture de l'exercice.

• Risques liés à l'usage passé de l'amiante

Cf. paragraphe sur les risques « amiante » au A.3.2.

A.7.4 Risques financiers

• Risque de contrepartie et de crédit

Le Groupe peut être exposé dans le cadre de son activité traditionnelle à une défaillance ou à un défaut de paiement d'un client, tant au cours de la réalisation d'un projet que lors de la livraison de l'ouvrage.

Généralement, les clients de la Société sont des compagnies pétrolières et gazières de renommée internationale, telles que Total, BP, ExxonMobil, Shell, Statoil, Chevron ou des indépendants reconnus comme ConocoPhillips, ou encore des opérateurs nationaux avec lesquels elle entretient des relations commerciales de longue date comme NNPC au Nigeria, Sonatrach en Algérie ou SNDP en Tunisie. D'autre part, le Groupe ne s'engage contractuellement qu'après avoir acquis la certitude de la solvabilité de son client ou de la mise en place effective d'un financement dédié au projet. Enfin le mode opérationnel du Groupe repose sur le versement d'avances ou la négociation de *milestones* lui permettant d'avoir, le plus souvent, une trésorerie positive et donc une exposition financière réduite.

D'autre part, en dernier ressort, le Groupe peut ponctuellement souscrire des assurances risque de crédit adaptées. Le développement des activités Services a néanmoins élargi l'éventail traditionnel des clients vers le monde industriel (agroalimentaire, ciment, etc.) mais les montants unitaires des contrats restent peu significatifs à ce jour, limitant ainsi pour le Groupe l'incidence financière qu'aurait une éventuelle défaillance de ces clients.

• Risque lié à la volatilité du prix des matières premières et à l'inflation

Les ouvrages réalisés par le Groupe sont fréquemment réalisés dans des pays pouvant connaître des taux d'inflation significatifs. Ce phénomène pourrait avoir un impact significatif sur l'évolution du coût des projets au cours de leur réalisation et donc sur le niveau des marges du Groupe. Afin de se prémunir face à ce risque, le Groupe négocie avec ses fournisseurs des clauses de stabilité des prix pour des durées compatibles avec celles de son offre lors de la préparation des appels d'offres. Par ailleurs, le Groupe privilégie l'insertion de formules de révision des prix.

Plus généralement, le Groupe s'efforce de préciser les hypothèses de taux d'inflation dans ses contrats. La référence à ces hypothèses permet, en cas de variation significative constatée du taux d'inflation, d'entamer des négociations avec le client en vue d'obtenir une compensation spécifique.

• Risque de variation de taux de change

Lors de la phase d'appel d'offres, le Groupe peut être exposé à un risque de change pour la période allant de la date de remise d'offre engageante, toute ou partie libellée en devises, et la date de signature du contrat. Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe s'efforce de libeller ses offres en devises sur la base de taux révisables. Dans le cas contraire, la période d'adjudication est couverte via des assurances (Coface notamment).

Pendant la période d'exécution des projets, le Groupe est exposé à un risque de change à la fois sur une partie de ses produits et de ses charges. En effet, une part significative des contrats sont libellés en devises (dollar américain principalement) dont certaines peuvent ponctuellement être non facilement transférables. D'autre part une partie des coûts d'exécution des ouvrages sont engagés localement, dans la devise du pays de réalisation du contrat.

Dans ces conditions, et afin de se prémunir contre le risque de change, la politique du Groupe est de limiter l'exposition en devises projet par projet, par la couverture des marges réalisées en devises. Ces couvertures sont, le cas échéant, mises en place soit immédiatement après la signature du contrat, soit en cours d'exécution, à mesure de la réalisation des flux, via des achats à terme ou des assurances dédiées.

• Risque de variation de taux d'intérêt

Le Groupe étant faiblement endetté, le risque de taux reste peu significatif.

La trésorerie du Groupe est structurellement positive du fait du préfinancement obtenu par les avances et la négociation des *milestones* contractuels. La trésorerie de la Société et du Groupe est placée en SICAV monétaires ou en dépôts à terme, sensibles à l'évolution des taux d'intérêt. Dans ces conditions, une baisse des taux entraînerait une baisse des produits financiers.

A.8 Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe

Le carnet de commandes du Groupe au 1^{er} janvier 2011 s'élève à 873 M€, en progression de +20 % par rapport au carnet de commandes au 1^{er} janvier 2010 de 728 M€. Il représente, sur la base de 12 mois glissants, près de 14 mois d'activité (hors Services et Forages). Ceci offre une bonne visibilité sur l'exercice à venir en termes d'activité.

En outre, l'activité commerciale actuelle devrait se concrétiser par la remise d'offres dont plusieurs devraient se traduire par la signature de nouveaux contrats.

Si les marchés du pétrole et du gaz restent porteurs, le Groupe a également la volonté de réaliser une part croissante de son chiffre d'affaires dans les énergies naturelles renouvelables dont le potentiel est important.

L'arrivée récente au sein du Groupe de la société COFOR a permis de se doter d'une nouvelle expertise sur un segment de marché porteur dont l'activité devrait monter en puissance au cours de l'exercice 2011. A titre d'illustration, COFOR a d'ores et déjà annoncé l'obtention d'un contrat de 5,8 M€, dont la réalisation durera quatre mois, pour le forage d'un doublet géothermique en Ile-de-France. Parallèlement, l'activité réalisée au sein de ce nouveau segment des Forages devrait permettre au Groupe de se positionner favorablement sur le marché attendu des gaz non conventionnels, tout en complétant son offre pour accompagner ses clients sur l'ensemble de la chaîne de valeur des métiers de l'exploration/production *Oil & Gas onshore*.

Par ailleurs, l'expertise du Groupe s'est désormais étendue à la réalisation de *Sea Water Air Conditioning* (SWAC) qui consiste à exploiter la température de l'eau de mer en grande profondeur pour des systèmes de climatisation. Le Groupe a déjà obtenu un contrat en Polynésie française dans ce domaine.

Le contexte international de ce début d'année 2011 a été affecté par des tensions touchant le monde arabo-persique, une des zones traditionnelles d'activité du Groupe.

En février 2011, cette situation a conduit le Groupe à suspendre jusqu'à nouvel ordre les activités qu'il réalise en Libye. Le Groupe suit quotidiennement, en liaison avec les Autorités françaises, l'évolution de la situation.

A ce stade, le Groupe table sur un scénario médian qui prévoit une reprise des activités dans un horizon raisonnable.

Cependant, il est encore trop tôt pour se prononcer sur les incidences à moyen terme de cette suspension d'activité, et le Groupe prévoit a minima des décalages dans la réalisation de son plan d'activité sur 2011 dans ce pays.

A.9 Activité du Groupe en matière de Recherche et Développement

Depuis 2008, ENTREPOSE Contracting est impliqué dans plusieurs travaux de Recherche et Développement avec ses partenaires regroupés au sein du programme CITEPH (Concertation pour l'Innovation Technique dans l'Exploitation de la Production des Hydrocarbures).

Le programme CITEPH a pour objet de promouvoir activement, en France et à l'international, le savoir faire, la technologie et les progrès pouvant résulter d'actions concertées en matière d'innovation pour l'industrie des hydrocarbures dans le domaine de l'exploration-production. Lancé avec le concours de l'IFP, le programme regroupe les compagnies pétrolière et gazière (Total, Gaz de France) ainsi que les principaux majors des services et de l'ingénierie du secteur parapétrolier (CGG VERITAS, Geoservices, Schlumberger, Acergy, DORIS Engineering, Saipem, Technip et ENTREPOSE Contracting).

Le Groupe a poursuivi en 2010 sa politique de soutien à des projets de recherche, d'innovation et de développement notamment sur des projets tels que :

- « *Produced Waters* » : séparation et récupération des hydrocarbures contenus dans les eaux huileuses à partir de polymères (coordination OSEAD).
- Modélisations des fuites accidentelles sur des installations de transport de dioxyde de carbone supercritique (coordination FLUYDIN)
- Ancrage d'un terminal GNL flottant en très faible profondeur (coordination DORIS et OCEANIDE comme partenaire).
- « *Sea Water Sub Cooling* ». Prise d'eau de mer grand fond pour FPSO et autres installations flottantes (coordination GEOCEAN).

Par ailleurs, parallèlement aux travaux menés dans le cadre du CITEPH, les efforts du Groupe en matière de Recherche et Développement ont porté sur les projets suivants :

- Projet GEONAV : utilisation de la navigation dans l'image comme outil pour la maintenance d'installations industrielles distantes (site difficilement accessible).
- Projet RAPACE : étude et mise au point d'un engin volant destiné à l'inspection des ouvrages situés à des hauteurs importantes rendant l'accès aux équipements difficile ; une présentation de l'engin en vol a eu lieu en septembre 2010.
- Projet CHIRPSCAN : capteur acoustique de détection d'objets enfouis pour application en faible profondeur. Des essais en eau calme ont été effectués en juin 2010. Une étude pour l'intégration de ce capteur sur un engin flottant a été menée.
- Projet EPREUVE HYDROSTATIQUE DES RESERVOIRS A L'EAU DE MER : étude et résolution des problèmes de corrosion liés à la substitution de l'eau douce par de l'eau de mer dans les tests hydrostatiques des réservoirs de stockage de gaz, l'eau de mer étant une solution plus économique et inscrite dans la protection de l'environnement. Des essais ont été réalisés avec succès sur une installation réalisée pour un client en 2010.
- Projet de CONTROLE AUTOMATIQUE DES SOUDURES SUR ACIER 9 % Ni. Ce procédé avancé de contrôle des soudures a été testé avec succès sur deux installations en cours de réalisation en Espagne et aux Pays-Bas.
- Projet INNOCOLD : projet de création d'un centre de Recherche et Développement dans la région de Dunkerque consacré aux technologies du froid à très basse température. L'étude de faisabilité est terminée avec des résultats satisfaisants. Le projet va se poursuivre en 2011.
- Projet DEEPWATER HORIZON RESPONSE : système de récupération des hydrocarbures (proposé à BP pour colmater la fuite sur le champ *offshore*), avec des conséquences catastrophiques. Le système a été sélectionné par BP (parmi d'autres projets).
- Développement du NOTIL : système de récupération d'hydrocarbures en surface.

– Développement du RSV : engin flottant autonome dédié aux interventions en mer (bathymétrie, géophysique, lutte anti-pollution).

B Evolution du cours de l'action

Au titre de l'exercice écoulé, 780 740 titres ont été échangés, ce qui représente une moyenne mensuelle de 65 062 échanges.

Au cours de cet exercice, le titre, qui cotait 64,90 € le 31 décembre 2009, est passé à 114,90 € en fin d'exercice, après une évolution retracée par le graphique ci-après :

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ET DE L'INDICE SBF250 (REBASÉ ENTREPOSE Contracting)



La progression du titre au cours de l'exercice 2010 a été de +77,04 % contre +0,41 % pour l'indice SBF250.

Le cours le plus haut enregistré sur le titre au cours de l'exercice écoulé se situe à 115,86 € le 29 décembre 2010 et le cours le plus bas à 62,61 € le 8 février 2010.

Sur la base d'un nombre total de 5 165 408 actions, la capitalisation boursière au 31 décembre 2010 ressortait à 593 505 K€.

C Répartition du capital et actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales

	Au 31 décembre 2010			Au 31 décembre 2009		
	Actions	Capital	Droits de vote	Actions	Capital	Droits de vote
VINCI Construction Participations	3 881 496	75,14 %	75,00 %	3 881 496	75,88 %	72,31 %
VINCI S.A.	244 240	4,73 %	4,72 %	-	-	-
Sous-Pacte d'actionnaires	15 480	0,30 %	0,60 %	259 720	5,08 %	9,68 %
SR Invest	88 272	1,71 %	1,71 %	89 772	1,76 %	1,67 %
Public	930 202	18,01 %	17,98 %	876 723	17,14 %	16,34 %
Autocontrôle (PRA)	558	0,01 %	-	2 142	0,04 %	-
Autres actions d'autocontrôle	5 160	0,10 %	-	5 160	0,10 %	-
	5 165 408	100,00 %	100,00 %	5 115 013	100,00 %	100,00 %

Les Conseils d'administration des 22 février et 20 novembre 2008, sur autorisation des Assemblées générales du 8 juin 2007 et 23 mai 2008, ont décidé l'attribution gratuite de 57 500 actions de la Société, soit 1,14 % du capital de la Société, à l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe ainsi qu'à ceux de la filiale anglaise EIS, par le biais d'une augmentation de capital et à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans.

Le Conseil d'administration du 19 mars 2010 a constaté qu'au 1^{er} mars 2010, compte tenu des critères d'attribution fixés lors du Conseil d'administration du 22 février 2008, 49 297 actions sur les 56 000 initialement attribuées ont été émises en faveur des salariés et des mandataires sociaux attributaires au sein des sociétés françaises, portant le total d'actions émises à cette date à 5 164 310 actions.

Lors de sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a constaté l'émission de 1 098 actions au profit des salariés de la filiale anglaise EIS, portant ainsi le nombre total d'actions de la Société à 5 165 408.

L'évolution du nombre d'actions détenues dans le cadre du sous-pacte d'actionnaires est commentée au paragraphe O.

Aucune des sociétés contrôlées par la Société ne détient d'actions de la Société.

D Situation des mandats des administrateurs

Nous vous informons que les mandats d'administrateurs de Messieurs Dominique Bouvier, Jean-François Vaury, Nicolas Mankowski, Raoul Dessaigne, de VINCI Construction Participations SNC et de Monsieur Jean Rossi arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de Messieurs Dominique Bouvier, Jean-François Vaury, Nicolas Mankowski, Raoul Dessaigne, VINCI Construction Participations SNC pour la durée prévue par les statuts de la Société, à savoir une durée de quatre (4) ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Aucun autre mandat d'administrateur n'arrive à expiration.

E Ratification de la nomination d'un administrateur à titre provisoire

Au cours de l'exercice social écoulé, le Conseil d'administration de la Société a procédé à la nomination de trois administrateurs à titre provisoire.

Lors de sa réunion du 28 juillet 2010, il a décidé de coopter Madame Catherine Boivineau, demeurant 4 rue Salomon Reinach, 78 100 Saint-Germain-en-Laye, en qualité d'administrateur à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Masset, décédé, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Lors de sa réunion du 19 novembre 2010, le Conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Bernard Lemoine, demeurant 68 avenue Albert 1^{er}, 92500 Rueil Malmaison, en qualité d'administrateur à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Dayre, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Enfin, lors de sa réunion du 17 décembre 2010, le Conseil a décidé de coopter Monsieur Jean Rossi, demeurant 3 square Alfred de Hodencq, 75116 Paris, en qualité d'administrateur à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Pierre Berger, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Conformément aux dispositions légales, nous soumettons à votre approbation la ratification de ces trois nominations.

F Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social.

Au dernier jour de l'exercice écoulé, aucune action de la Société n'était détenue par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise.

Les Conseils d'administration des 22 février et 20 novembre 2008, sur autorisation des Assemblées générales du 8 juin 2007 et 23 mai 2008, ont décidé l'attribution gratuite de 57 500 actions de la Société, soit 1,14 % du capital de la Société, à l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe ainsi qu'à ceux de la filiale anglaise EIS, par le biais d'une augmentation de capital et à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans. Ces plans d'attributions gratuites d'actions arriveront à terme le 1^{er} mars 2012 pour le premier, et le 20 novembre 2012 pour le second.

La législation en vigueur a permis aux salariés de la Société de verser une partie de ces actions gratuites sur le FCPE « Entreprise ENTREPOSE Contracting ». Le PEG « ENTREPOSE Contracting » a ainsi été réouvert pour la circonstance. Ce FCPE est actuellement investi jusqu'à 100 % de son actif en actions VINCI et sera dès lors investi partiellement en actions ENTREPOSE Contracting et ce, jusqu'à concurrence de l'apport des salariés. Cette transformation potentielle du FCPE a été approuvée par l'AMF et a reçu l'agrément n°65019.

G Choix des modalités d'exercice de la Direction générale

Nous vous rappelons que la Direction générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'administration.

H Informations sur les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par notre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

A titre préliminaire, il est rappelé que lors de sa réunion du 23 février 2010, le Conseil d'administration de la Société a pris connaissance des recommandations issues du Code MiddleNext sur le gouvernement d'entreprise des valeurs moyennes et petites sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et décidé, lors de sa séance en date du 19 mars 2010, de se référer dorénavant en matière de règles de gouvernement d'entreprise sur les rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux, aux dispositions dudit Code MiddleNext.

Exercice 2010	Rémunération brute (€)	dont : part variable (€)	dont : avantages en nature (€)	Jetons de présence (€)
Dominique Bouvier (P-DG)	367 070,57	160 000,00	17 462,76	n/a
Jean-François Vaury (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	1 900,00
Jacqueline Lecourtier (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	22 000,00
Jean-Pierre Masset (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	11 000,00
Catherine Boivineau (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	11 000,00
Nicolas Mankowski (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a
VINCI Construction Participations, SNC (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a
Pierre Berger (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a
Jean Rossi (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a
Jean Marie Dayre (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a
Bernard Lemoine (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a
Raoul Dessaigne (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a
Bruno Dupety (Administrateur)	n/a	n/a	n/a	n/a

La rémunération du Président directeur général a été arrêtée par le Conseil d'administration et a fait l'objet de recommandations de la part du Comité des rémunérations et des nominations.

La rémunération du Président directeur général est actuellement constituée d'une partie fixe, versée tous les mois sur 13,46 mois, et d'une prime annuelle, dont le montant peut aller jusqu'à 200 000 €, et arrêtée par le Conseil d'administration en fonction des résultats de la Société et des résultats personnels.

Par ailleurs, pour l'exercice 2010, le Président directeur général a bénéficié sur l'exercice d'avantages en nature à hauteur de 17 462,76 € correspondant à un véhicule de fonction ainsi qu'à une assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.

Il a également bénéficié en août 2010 de l'attribution gratuite d'actions à hauteur de 4 400 actions de la société VINCI S.A. et dont l'attribution définitive est assortie de conditions, ainsi que de 11 000 options donnant droit à souscription d'actions de cette même société. La valeur de ces actions et options de souscription d'actions représente 180 070 €.

Concernant le plan d'options de souscription VINCI, le Conseil d'administration de la société VINCI S.A. a arrêté, le 9 juillet 2010, les conditions dans lesquelles les options seront consenties, le prix d'exercice ainsi que la liste des bénéficiaires. Les options sont consenties pour une durée de sept ans, et expireront le 9 juillet 2017. Le nombre d'options faisant l'objet d'une attribution confirmée à chaque bénéficiaire est lié à la performance relative de l'action VINCI par rapport à celle d'un indice constitué d'au minimum dix sociétés européennes du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures⁽¹⁾. En application de ce mécanisme, le nombre d'options faisant l'objet d'une attribution confirmée à chaque bénéficiaire sera proportionnel à la performance de l'action VINCI par rapport à celle de cet indice. Pour le calcul de la performance, (i) la période d'observation sera celle comprise entre le 30 juin 2010 et le 30 juin 2012 étant précisé que le cours de référence sera dans chaque cas la moyenne des premiers cours cotés des actions concernées au cours des 20 jours de bourse ayant précédé le 30 juin (inclus) 2010 et 2012 selon le cas, (ii) il sera tenu compte non seulement du niveau du cours de bourse mais également de la distribution des dividendes effectuée par les sociétés concernées au cours de la période d'observation considérée. La vérification de cette performance sera effectuée par le Conseil d'administration au plus tard le 9 juillet 2012.

(1) Le Conseil d'administration de VINCI S.A. appliquera une pondération reflétant notamment la capitalisation boursière des sociétés retenues. Il se réserve le droit d'exclure de la liste des sociétés retenues certaines sociétés qui, au cours de la période de référence, auraient fait l'objet d'opérations exceptionnelles, d'un retrait de la cote, où auraient connu un parcours atypique et de substituer à ces sociétés, le cas échéant, un indice tel que l'Eurostoxx.

Concernant le plan d'attribution d'actions de performances VINCI, et suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 15 mai 2008, le Conseil d'administration de la société VINCI S.A. en date du 9 juillet 2010 a décidé de mettre en place ledit plan. Le bénéficiaire de ces actions ne pourra prétendre à l'attribution définitive de ses actions que (i) si le Conseil d'administration de la Société ayant vérifié le respect de la condition de performance a fixé le taux d'attribution selon un indice de performance⁽¹⁾ prévu au sein du Règlement du plan d'attribution d'actions de performance qui est égal que retour moyen sur capitaux engagés du Groupe (ROCE) retraité des intérêts minoritaires lorsqu'ils excèdent 33,33 % au cours de la période de référence.

Pour rappel, concernant l'exercice 2009, le Président directeur général a perçu une rémunération brute de 299 998 € (dont 110 000 € de primes), a bénéficié d'avantages en nature à hauteur de 13 698 € correspondant à un véhicule de fonction ainsi qu'à une assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise. Il a également bénéficié en août 2009 de l'attribution gratuite d'actions à hauteur de 4 400 actions de la société VINCI S.A. et dont l'attribution définitive est assortie de conditions, ainsi que de 11 000 options donnant droit à souscription d'actions de cette même société. La valeur de ces actions et options de souscription d'actions représentait 199 298 €.

A ce jour, aucun des plans ci-dessus évoqués n'est arrivé à échéance.

Enfin, il est précisé que le Président directeur général de la Société ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions et d'indemnités relatives à une clause de non concurrence.

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par le Directeur général (qui est également Président du Conseil d'administration) et des administrateurs de la Société :

Monsieur Dominique Bouvier Président Directeur Général de la Société 61 ans Nationalité française – Administrateur de la Société (Nommé par l'Assemblée générale en date du 4 mai 2005). – Président du Conseil d'administration (Nommé par le Conseil d'administration en date du 8 janvier 2008)	Mandats en cours : France Président du Conseil d'administration : DELATTRE BEZONS, GEOCEAN, SPIECAPAG, ENTREPOSE Services, MCO Services Représentant permanent : ENTREPOSE Contracting au Conseil d'administration de DORIS Engineering, ENTREPOSE Contracting au Conseil d'administration de GEOSTOCK Holding, ENTREPOSE Contracting au Conseil d'administration de NYMPHEA Environnement, ENTREPOSE Contracting au Conseil d'administration de CHALLENGER Special Oil Services. Président directeur général : TMSI S.A. Représentant permanent de la Société ENTREPOSE Contracting : COFOR Etranger Gérant : DELATTRE BEZONS Tunisie Chairman : ENTREPOSE Industrial Services Représentant permanent de la Société ENTREPOSE Contracting : ENTREPOSE Algérie Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : France Directeur général : DELATTRE BEZONS Etranger Administrateur : ENTREPOSE Algérie, ENTREPOSE Industrial Services
---	---

(1) L'indice de performance sera obtenu par la formule suivante : ROCE 2010 + ROCE 2011/2 (Renvoi au Document de Référence VINCI sur la définition du ROCE).

Monsieur Jean-François Vaury Associé de la société Ciclad 61 ans Nationalité française Administrateur (Nommé par l'Assemblée générale en date du 4 mai 2005)	Mandats en cours : Administrateur : GPL Industrie, Siraga Représentant permanent de la société JOHES Sas : Cnim, Superba Président : Johes, Ciclad Participations Membre du comité de surveillance : Axicorp, Superba, Sikinos, DP Logiciels Directeur général : Valens, Ciclad Gestion Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : Président directeur général : Johes, Ciclad Participations, Kimolos Président : Ciclad Gestion, KRONOS Directeur général/Administrateur Ciclad Gestion Directeur général délégué : Ciclad Gestion Administrateur : Cnim Membre du comité stratégique : Cari Finance Membre du comité de surveillance : Axicorp, Superba Représentant permanent de Ciclad S.A./Administrateur : Siraga, GPL Industrie
Madame Jacqueline Lecourtier Directeur de l'Agence Nationale de la Recherche 59 ans Nationalité française Administrateur de la Société (Nommée par l'Assemblée générale en date du 24 mai 2006)	Mandats en cours : Néant Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : Directeur général : Agence Nationale de la Recherche
Monsieur Nicolas Mankowski Chargé de Mission VINCI S.A. 61 ans Nationalité française Administrateur de la Société (Nommé par l'Assemblée générale en date du 13 juin 2005)	Mandats en cours : Néant Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : France Administrateur : Soletanche Bachy Entreprise, SB 2006, Sol Environment, Soletanche Etranger, Sol-Expert International, Sepicos-Perfosol, Solmarine, Soldata Gérant : Soil Corporation SC, Société de Gestion Immobilière, Mobisol, Solval, SB 2005 Etranger : Membre du conseil de surveillance : Warbud Managing director : Soletanche Bachy Asia Holdings. Director : Bachy Soletanche Holdings (Europe), Bachy Soletanche Holdings, Soletanche Bachy USA, Nicholson Construction Cy.

Feu Monsieur Jean-Pierre Masset † Nationalité française Administrateur (Nommé par l'Assemblée générale en date du 13 juin 2005)	Mandats en cours : Néant Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : Administrateur : ENTREPOSE Contracting S.A.
Madame Catherine Boivineau 67 ans Nationalité française Administrateur (Nommé par le Conseil d'administration en date du 28 juillet 2010)	Mandats en cours : Néant Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : Néant
VINCI Construction Participations Représentée par Richard Francioli 51 ans Nationalité française Administrateur (Coopté lors du Conseil d'administration en date du 8 juin 2007)	MANDATS DE VINCI Construction Participations Mandats en cours : Néant Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : Néant MANDATS DE Monsieur Richard Francioli Mandats en cours : <u>France :</u> Administrateur : Soletanche Freyssinet, VINCI Energies S.A. Représentant permanent de VINCI Construction au sein de : DORIS Engineering, Cofiroute <u>Etranger :</u> Director : VINCI PLC Administrateur : Compagnie d'Entreprises CFE Mitglied des Aufsichtsrats : VINCI Deutschland GmbH Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : <u>France :</u> Président : VINCI Construction, VINCI Networks Gérant non associé : Dodin International Représentant permanent de VINCI S.A. : ENTREPOSE Contracting <u>Etranger :</u> Président : Warbud Président du conseil de surveillance : First Czech Construction Company, FCC Membre du directoire : Warbud Member : SMP CZ

Monsieur Pierre Berger Démission le 6 décembre 2010 42 ans Nationalité française Administrateur de la Société (Coopté lors du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2007)	AU SEIN DU GROUPE VINCI Mandats en cours : Néant Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : France : Président : VINCI Construction Grands Projets, SOC 7, Bleriot Participations, Dumez GTM Directeur général : VINCI Construction Grands Projets Administrateur : GIE Stade Projet, Terre Armée Internationale, GIE Stade Construction Gérant non associé : Sainrapt et Brice International Etranger : Administrateur : Janin Atlas Inc. (Canada) Vice Chairman : QDVC Director : Menard Geosystems Member : QDVC (Qatar) Représentant permanent de VINCI Construction Grands Projets/Administrateur : Campenon (Espagne), Compagnie Internationale pour le Développement d'Infrastructure, Hydroplus, GIE EPCU 2000 HORS DU GROUPE VINCI <i>Non communiqué</i>
Monsieur Jean Rossi Président de VINCI Construction 61 ans Nationalité française Administrateur de la Société (Coopté lors du Conseil d'administration en date du 17 décembre 2010)	AU SEIN DU GROUPE VINCI Mandats en cours : France : Président : VINCI Construction, VINCI Construction France, GTM Génie Civil et Services, Société Générale de Travaux Administrateur : VINCI Energies Gérant non associé : ADIM HORS DU GROUPE VINCI France : Président : Entreprise Générale de France Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : AU SEIN DU GROUPE VINCI France : Président : VINCI Environnement HORS DU GROUPE VINCI France : Président : Service Protection Environnement Ingénierie et Construction

Monsieur Jean-Marie Dayre Démission le 19 novembre 2010 60 ans Nationalité française Administrateur de la Société (Nommé par l'Assemblée générale en date du 16 novembre 2007)	AU SEIN DU GROUPE VINCI Mandats en cours : <u>France :</u> Néant <u>Etranger :</u> Néant Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : <u>France :</u> Néant <u>Etranger :</u> Aufsichtsratsvorsitzender : VINCI Energies Deutschland Director : VINCI Energies Sweden AB, EMIL LUNDGREN Vorsitzender des Aufsichtsrats : VINCI Energies Deutschland, NICKEL Alleinvertretungsberechtigt : CALANBAU Brandschutzanlagen, VINCI Energies Deutschland Geschäftsführer : VINCI Deutschland, G+h Schallschutz, GFA Gesellschaft für Anlagenbau Präsident du Vermawaltungsrat : ETAVIS AG Membre du Vermawaltungsrat : ETAVIS AG HORS DU GROUPE VINCI <i>Non communiqué</i>
Monsieur Bernard Lemoine Directeur général délégué de Cegelec 52 ans Nationalité française Administrateur de la Société (Coopté lors du Conseil d'administration en date du 19 novembre 2010)	Mandats en cours : <u>France :</u> Directeur général délégué : Cegelec Administrateur : Cegelec Nord & Est, Cegelec Ouest, DORIS Engineering <u>Etranger :</u> Président du directoire /Membre du directoire : Cegelec a.s (République Tchèque) Président du conseil de surveillance : Cegelec a.s (Slovaquie) Administrateur : Cegelec S.A. (Cameroun) Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : <i>Néant</i>

Monsieur Raoul Dessaigne Directeur général adjoint VINCI Construction 60 ans Nationalité française Administrateur de la Société (Coopté lors du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2007)	Mandats en cours : <u>France :</u> Administrateur : Soletanche Freyssinet Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : <u>France :</u> Administrateur : Soletanche <u>Etranger :</u> Mitglied des Aufsichtsrats : VINCI Bautech, VINCI Deutschland Member of supervisory board : WARBUD, FCC Member : SMP CZ Geschäftsführer : VINCI Deutschland, VINCI Services, VINCI Construction Deutschland President of supervisory board : Hidepitö, AS ALKON Director : Intermost, Novkol, SKE International Inc. Membre du conseil de surveillance : WIEMER TRACHTE
Monsieur Bruno Dupety Président de Freyssinet 54 ans Nationalité française Administrateur de la Société (Nommé par l'Assemblée générale en date du 16 novembre 2007)	Mandats en cours : <u>France :</u> Président : Terre Armée Internationale, SMU-France, Soletanche Bachy Entreprise Directeur général : Soletanche Freyssinet Gérant non associé : Fressinet Participations, FIS, Menard Administrateur : Soletanche Freyssinet <u>Etranger :</u> Chairman : Freyssinet Construction Asia, Freyssinet (UK), Reinforced Earth Company (Canada), Reinforced Earth Company (Eire), Soil Nailing, Terre Armee K.K. Chairman and Chief executive officer : RE CO, Reinforced Earth (PVT) Chairman and Director : Menard Soiltreatment, Terre Armee K.K., The Reinforced Earth Company, Freyssinet Asia Pacific Limited, Freyssinet Australia Pty Chairman, President, Chief executive officer : Ashgrove Holdings Director and managing director : Menard Geosystems Singore Pte Director : Terre Armée Belgium, Freyssinet New Zealand, Freyssinet Insight Sewer Services Limited, Freyssinet Construction Asia, Freyssinet Hong Kong, Freyssinet Korea Co, Freyssinet PSC (M), Immer Pty, PSC Freyssinet (S) PTE, RE CO, Reinforced Earth, Reinforced Earth Pacific, Reinforced Earth Pty, Reinforced Earth Company, Reinforced Earth S.E.A, Reinforced Earth Insaat Proje Ve Tic As, Freyssinet Posten, Corrosion Control Services Uk, Menard Bachy Pty, Freypak (Private), Nukem, Freyssinet Menard d.o.o., Freyssinet Menard India Pvt, Freyssinet Norge, Nuvia Président du conseil d'administration : Freyssinet Belgium, Freyrom, Freyssima, Freyssinet Canada Ltee

Monsieur Bruno Dupety**Mandats en cours (suite) :****Etranger :****Administrateur :**

Freyrom, Freyssinet YAPI SISTEMLERI SANAYI A.S. FREYSAS, Tierra Armada, Freyssinet Canada Ltee, Freyssinet (Esp), Freyssinet (CH), Terra Armata, Advitam Holdings Canada/Placements Advitam Canada Inc., Freyssinet Menard Canada Inc.

General manager :

Freyssinet Pujiang (Shanghai) Cable Co

Gérant non associé :

Menard Polska

Gérant :

Freyssinet France, Pannon Freyssinet

Président :

Hebetec Freyssinet Holding, Hebetec Engineering

Représentant permanent de Soletanche Freyssinet au sein du conseil d'administration :
SCI Tivarad

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :**France :****Président directeur général :**

Menard Renforcement

Administrateur :

PPC, Salvarem, Terre Armée Internationale, Menard Renforcement

Président :

PPC, Freyssinet

Gérant non associé :

Freyssinet International & Cie, Société Civile des Brevets Henri Vidal, Compagnie des travaux et revêtements spéciaux

Gérant :

Freyssinet France

Etranger :**Directeur :**

Advitam Solutions

Président :

Freyssinet Menard Canada Inc., 2744333 CANADA Inc.

Administrateur :

Freyrom, 2744333 CANADA Inc.

Gérant non associé :

Freyssinet International & Cie

I Situation des mandats des Commissaires aux comptes

Les mandats de Maupard Fiduciaire, société anonyme au capital de 350 050 €, dont le siège social est 18 rue Jean Mermoz 75008 PARIS, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 438 230 278, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Philippe Tissier-Chauveau né le 24 mai 1950 à Saint-Etienne (42) domicilié 22 avenue de la Grande Armée 75017 Paris, Commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Nous vous proposons de désigner le Cabinet Deloitte & Associés, société anonyme au capital social de 1 723 040 €, dont le siège social est sis 185 avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 572 028 041, représenté par Monsieur Marc de Villartay, ainsi que le Cabinet BEAS, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, dont le siège social est sis 7-9 Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 315 172 445, représenté par Madame Mireille Roux (nom d'usage Berthelot), en qualité de Commissaires aux comptes, respectivement titulaire et suppléant, de la Société.

Aucun autre mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration.

J Sécurité, Qualité, Environnement et Développement durable

J.1 Sécurité

Pour un effectif moyen sur chantier de 10 110 personnes, près de 18,4 millions d'heures de travail ont été effectuées en 2010 au titre de l'activité du Groupe.

Au cours de l'exercice, 29 accidents avec arrêt de travail se sont produits, soit un taux de fréquence de 1,61 et un taux de gravité de 0,04

Le Groupe a ainsi atteint en 2010 les objectifs qu'il s'était fixés (taux de fréquence inférieur à 1,9). Les résultats sont en amélioration par rapport à 2009 qui avait connu un taux de fréquence de 1,84.

J.2 Qualité

Les sociétés du Groupe sont certifiées dans le cadre d'une démarche Qualité depuis plusieurs années. Le processus de suivi de la certification déployé en 2010 n'a pas mis en évidence d'écart majeur dans les entreprises concernées.

L'entrée récente dans le Groupe au cours de l'exercice 2010 de nouvelles sociétés non encore certifiées (HDI, COFOR) conduit à étendre la démarche Qualité sur ce nouveau périmètre afin que ces sociétés – mettant déjà en œuvre une démarche Qualité – atteignent prochainement un niveau d'organisation certifiable.

J.3 Environnement

Dans le cadre de l'activité du Groupe, aucun incident environnemental majeur n'est intervenu au cours de l'exercice 2010.

Dans les activités qu'il déploie, le Groupe vise à préserver l'environnement et s'appuie à cette fin sur un système de management et un reporting dédié bâti sur des indicateurs communs.

Cette politique environnementale permet de sensibiliser les responsables de projets afin que des mesures protectrices de l'environnement telles que le tri des déchets ou la lutte contre toute forme de pollution deviennent des réflexes faisant partie intégrante de ses métiers de construction.

Les démarches environnementales restent appliquées à tous les projets d'ouvrage concentrés.

J.4 Développement durable

L'action du Groupe en 2010 a continué de s'inscrire volontairement dans une démarche de développement durable :

- d'une part, dans ses offres et projets, par la recherche et la mise en œuvre de solutions d'ingénierie process visant à améliorer leur efficacité énergétique et à minimiser l'impact négatif sur l'environnement ;
- d'autre part, dans ses communications auprès des nombreuses communautés diverses que le Groupe rencontre dans les pays où il opère.

K Affectation des résultats

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices est joint au présent rapport.

Affectation du Résultat net de la Société au titre de l'exercice 2010

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 font apparaître des bénéfices d'un montant de 21 961 632,69 €.

Nous vous proposons :

- de décider d'affecter ce résultat bénéficiaire, en l'absence de pertes antérieures, à hauteur de 5 038,60 € à la réserve légale qui s'élèvera, après cette affectation, à 516 540,80 € ;

- de constater qu'à la suite de cette affectation, et compte tenu de l'existence d'un report à nouveau de 1 054 588,08 €, il existe un bénéfice distribuable de 23 011 182,17 € ;
- de fixer à 16 012 764,80 € le montant des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, soit un dividende de 3,10 € pour chacune des 5 165 408 actions composant le capital social, étant précisé que la somme correspondant aux dividendes que la Société ne pourra pas percevoir pour les actions qu'elle possède et dont elle sera encore en possession à la date de mise en paiement du dividende sera portée au crédit du compte de report à nouveau ;
- de décider que ce dividende sera prélevé sur le bénéfice distribuable ;
- d'affecter le solde du bénéfice distribuable au compte de report à nouveau ;
- de décider que ce dividende sera mis en paiement à compter du 16 mai 2011.

Le tableau suivant résume l'affectation envisagée :

<i>en €</i>	
Report à nouveau antérieur	1 054 588,08
Bénéfice de l'exercice	21 961 632,69
Total à répartir	23 016 220,77
Bénéfice distribué	16 012 764,80
Dotation à la réserve légale	5 038,60
Report à nouveau	6 998 417,37
Total affecté	23 016 220,77

Le dividende ouvrira droit, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à un abattement de 40 % conformément aux dispositions du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, étant précisé qu'une option leur est ouverte pour son assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 19 % conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, auquel s'ajouteront les contributions sociales

Il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende par action de 1€ de nominal	Nombre d'actions de 1€ de nominal
Exercice 2009	1,80 €	5 164 310
Exercice 2008	1,20 €	5 025 241
Exercice 2007	1,05 €	5 025 241

L Délégations de compétences et de pouvoirs

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

(Cf. Annexe n°2)

M Opérations réalisées par les dirigeants et hauts responsables sur leurs titres

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons qu'aucune opération d'acquisition et/ou de cession de titres, effectuée au cours de l'exercice 2010, par les dirigeants de la Société, les personnes assimilées et leurs proches n'a été réalisée.

N Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité – conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI du 20 septembre 2008 approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 1^{er} octobre 2008 -, successivement à la société PORTZAMPARC (jusqu'au 30 juin 2010) puis à NATIXIS (depuis le 1^{er} juillet 2010).

Au titre de ces contrats successifs, au cours de l'exercice 2010, ces prestataires ont acheté pour le compte de la Société 40 136 actions de la Société au cours moyen de 82,49 € et vendu pour le compte de la Société 41 720 actions de la Société au cours moyen de 82,31 €. La Société n'a pas procédé à d'autres acquisitions d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2010, la Société détenait 558 de ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité, représentant 0,01 % du capital, d'une valeur nominale de 1 € chacune, pour un montant de 63 686,26 € dans les comptes de la Société. La valeur de marché de ces actions au 31 décembre 2010 était de 64 114,20 €.

Il est précisé que la Société n'a fait usage que de la finalité du programme de rachat d'actions destinée à assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Aucune réallocation n'a été effectuée.

O Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

O.1 Accords entre actionnaires entraînant des restrictions au transfert d'actions

O.1.1 Pactes d'actionnaires

– Sont présentés ci-après les pactes d'actionnaires actuellement en vigueur :
Néant

– Sont présentés ci-après les pactes d'actionnaires en vigueur au cours de l'exercice 2010 et qui ont pris fin lors de ce même exercice :

• Pacte de la Société des Managers d'ENTREPOSE Contracting (« SMEC »)

En application de l'article L. 233-11 du Code de commerce, l'Autorité des Marchés Financiers a été destinataire, le 3 juin 2005, de conventions conclues entre les actionnaires de la Société, l'une dénommée pacte d'actionnaires, l'autre dénommée sous-pacte d'actionnaires.

La SMEC a été fusionnée dans la société FINANCIERE ENTREPOSE, elle-même fusionnée avec la Société, l'ensemble de ces opérations ayant eu lieu le 4 mai 2005.
Pacte d'actionnaires de la SMEC

Dans le cadre de l'introduction en bourse, le pacte d'actionnaires a été signé le 3 juin 2005 entre les 13 dirigeants, Messieurs Pierre Laborie, Dominique Bouvier, Bruno de la Roussière, Alain Cesbert, Antoine Mathieu, Hugues Lecoq, Jacques Ménochet, François Billard, Nicolas Dansette, Patrick Michel, Karim Fares, Robert Lorange et Dominique Durand ("actionnaires du Groupe A"), Jacques Reymann ("actionnaire du Groupe B") et Ciclad III FCPR ("actionnaire du Groupe C"), afin de définir les règles qui régissent certains de leurs droits et obligations en tant qu'actionnaires de la Société.

En application de l'article 12.2 du pacte d'actionnaires prévoyant « qu'un soussigné cessera de plein droit d'être partie au présent pacte à compter du jour où il aura cédé la totalité de ses actions de la Société dans le respect des dispositions du présent pacte », Monsieur Jacques Reymann (actionnaire du Groupe B) et Ciclad III FCPR (actionnaire du Groupe C) ont cessé d'être partie au pacte d'actionnaires depuis le 29 mai 2007, par suite de la cession de la totalité de leurs actions soumises aux dispositions du pacte d'actionnaires.

Par conséquent, le pacte d'actionnaires ne définissant plus que les règles qui régissent certains des droits et obligations des actionnaires du Groupe A en tant qu'actionnaires de la Société, certaines des dispositions qu'il contient concernant l'actionnaire du Groupe B et l'actionnaire du Groupe C ne trouveront plus à s'appliquer.

Les actionnaires parties au pacte d'actionnaires possèdent ensemble, sur les 5 165 408 actions composant le capital social de la Société, 259 720 actions représentant plus de 8 % des droits de vote, et réparties comme suit entre eux et :

Pierre Laborie	44 720
Dominique Bouvier	34 400
Bruno de la Roussière	24 080
Alain Cesbert	20 640
Antoine Mathieu	20 640
Jacques Ménochet	20 640
François Billard	17 200
Nicolas Dansette	17 200
Karim Fares	13 760
Robert Lorange	10 320
Dominique Durand	4 128
Patrick Michel	16 512
Hugues Lecoq	15 480

Ce pacte est resté en vigueur jusqu'au 30 mai 2010.

Les actionnaires parties au pacte déclarent que les engagements pris au titre de ce pacte ne constituent pas une action de concert des actionnaires vis-à-vis de la Société, en ce qu'ils n'entendent pas exercer leurs droits de vote afin de mettre en œuvre une politique commune mais visent à conférer certains droits aux parties de ce pacte afin de préserver leurs intérêts patrimoniaux.

Limitation des cessions

Il est précisé que les actionnaires du Groupe A s'étaient engagés chacun à céder au maximum 40 % du nombre d'actions qu'ils possédaient lors de l'introduction en bourse. L'actionnaire du Groupe B et l'actionnaire du Groupe C s'étaient engagés, chacun pour ce qui le concernait, à céder au maximum 30 % du nombre d'actions qu'ils possédaient lors de l'introduction en bourse.

Cessions ultérieures

Le 29 mai 2007, après autorisation des actionnaires du Groupe A et l'actionnaire du Groupe B donnée le même jour, l'actionnaire du Groupe C a signé un contrat de cession de bloc d'actions aux termes duquel il a cédé à la société VINCI, société anonyme dont le siège social est sis 1 cours Ferdinand de Lesseps – 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 037 806, la totalité des actions qu'il détenait dans la Société.

Préalablement à cette cession, l'actionnaire du Groupe C avait obtenu de l'actionnaire du Groupe B et des actionnaires du Groupe A :

- l'autorisation expresse de procéder à la cession ;
- la renonciation, au titre du projet de cession, à la procédure prévue à l'article 6.5 du pacte ; et
- la renonciation ferme, définitive et irrévocable à leur droit de préemption prévu à l'article 9 du pacte.

A l'issue de cette opération, le FCPR CICLAD 3 ne détenait plus aucune action de la Société et n'est donc plus partie au pacte.

Le 29 mai 2007, après autorisation des actionnaires du Groupe A et l'actionnaire du Groupe C donnée le même jour, l'actionnaire du Groupe B a signé un contrat de cession de bloc d'actions aux termes duquel il a cédé à la société VINCI, société anonyme dont le siège social est sis 1 cours Ferdinand de Lesseps – 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 037 806, la totalité des actions qu'il détenait dans la Société. Préalablement à cette cession, l'actionnaire du Groupe B avait obtenu de l'actionnaire du Groupe C et des actionnaires du Groupe A :

A l'issue de cette opération, Monsieur Jacques Reymann ne détenait plus aucune action de la Société et n'est donc plus partie au pacte.

Droit de préemption

Il avait été institué un droit de préemption entre et au profit des actionnaires du Groupe A, du Groupe B et du Groupe C. Il porte sur tout transfert d'un bloc de titres de plus de 1.4 % du capital de la Société appartenant à l'actionnaire du Groupe C, d'un bloc de titres de plus de 0.5 % du capital de la Société appartenant à l'actionnaire du Groupe B, d'un bloc de titres de plus de 0.4 % du capital de la Société appartenant à un actionnaire du Groupe A.

Depuis les accords signés le 29 mai 2007 dont les termes sont rappelés ci-dessus, ces dispositions ne régissent plus que les rapports entre les actionnaires du Groupe A.

Sous-pacte d'actionnaires de la SMEC

Par ailleurs, le sous-pacte d'actionnaires a été signé par les 13 dirigeants de la Société (actionnaires du Groupe A), le 3 juin 2005, ces derniers souhaitant maintenir entre eux la cohésion et l'unité d'action qui avaient été instituées par la création de la société des Managers de la Société, une société par actions simplifiée constituée spécifiquement pour fédérer l'engagement humain et financier des actionnaires du Groupe A dans le projet de reprise en MBO de la Société.

L'objet de ce sous-pacte est de définir les règles qui doivent régir certains de leurs droits et obligations en tant qu'actionnaires de la Société.

Au 31 décembre 2007, en application de l'article 11.3 du sous-pacte d'actionnaires prévoyant « *qu'un soussigné cessera de plein droit d'être partie au présent sous-pacte à compter du jour où il aura cédé la totalité de ses actions ENTREPOSE Contracting dans le respect des dispositions du présent sous-pacte* ».

Les actionnaires du Groupe A, parties au sous pacte d'actionnaires, déclarent agir de concert. Ces actionnaires ont convenu qu'ils décideront entre eux, à la majorité simple des droits de vote qu'ils possèdent, des candidats à proposer aux postes d'administrateurs de la Société. Lors des Assemblées générales convoquées pour nommer ou révoquer les administrateurs de la Société, ils s'engagent à voter pour les candidats qu'ils auront ainsi proposés.

Pour toute autre décision importante relative au développement de la Société, à la concertation entre les actionnaires du Groupe A, à la demande de l'un d'entre eux, en vue d'adopter une position commune lors des Assemblées, les décisions seront prises à la majorité simple des droits de vote détenus par les actionnaires du Groupe A présents ou représentés le jour où la concertation se tiendra. En l'absence d'une telle majorité, chacun des actionnaires du Groupe A sera en droit d'exercer librement ses droits de vote. Cette concertation s'exercera avant la tenue des Assemblées générales de la Société sur les seules questions concernant les projets d'augmentation de capital, de fusion, de scission, de transmission ou d'apports.

Le sous-pacte est en vigueur jusqu'au 30 mai 2010. La durée de ce sous-pacte pouvait être prorogée pour des périodes successives de cinq ans par tacite reconduction, à défaut de dénonciation par l'une des parties six mois avant la date d'expiration.

Les parties à ce sous-pacte s'engagent à inscrire au nominatif toutes les actions qu'elles possèdent ou viendront à posséder, cette inscription au nominatif devant être maintenue pendant toute la durée du pacte.

Dès le mois d'août 2010, la société VINCI a, et selon les termes des « Promesse de Cession » signées le 31 mai 2007 entre les actionnaires de la SMEC et la société VINCI, procédé à la mise sous séquestre des actions sur un compte au nominatif au nom de VINCI, dit « séquestre VINCI », auprès d'un l'établissement financier de la place. Une fois cette opération réalisée, VINCI a exercé son droit à lever les promesses à son profit comme le stipulaient et le permettaient également ces « Promesses de Cession ». La levée des options de chacun des 13 managers concernés s'est poursuivie jusqu'au début de l'exercice 2011.

Les engagements issus de ce sous-pacte d'actionnaires ont définitivement pris fin en février 2011.

La société VINCI S.A. a, suite à la levée de la totalité des promesses, procédé à une déclaration auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (*Décision et Information n° 211C0193*) du fait d'avoir franchi directement à la hausse, le 14 février 2011, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société ENTREPOSE Contracting et détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de la société en nom collectif VINCI Construction Participations qu'elle contrôle, 4 141 216 actions ENTREPOSE Contracting représentant autant de droits de vote, soit 80,17 % du capital et des droits de vote de cette Société.

Restrictions

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à un quarantième (2,5 %) du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte.

Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins (5 %) du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue par la loi.

• **Pacte d'actionnaires relatif à l'acquisition de CAPTRADE**

Dans le cadre de la prise de contrôle du groupe CAPTRADE le 30 juillet 2009, la société SR Invest a fait apport à la Société de 3 139 actions de CAPTRADE. En rémunération de cet apport, la Société a procédé à une augmentation de son capital par la création de 89 772 actions nouvelles au profit de SR Invest (Cf. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009, note n°6.1.1).

Dans un protocole d'accord en date du 30 juillet 2009 (Article 2.7), la société apporteuse SR Invest s'est engagée, de manière irrévocable et inconditionnelle, à conserver les actions nouvelles jusqu'au 1^{er} juillet 2010, date à compter de laquelle elle pourra librement disposer de la moitié des actions nouvelles, l'autre moitié restant indisponible jusqu'au 31 décembre 2010.

Toutefois, ce même protocole d'accord prévoit expressément que, par exception, l'engagement de conservation de ces actions prendra automatiquement et immédiatement fin en cas de survenance d'une offre publique visant les titres de la Société.

Ce pacte d'actionnaires n'aurait donc pas d'incidence en cas d'offre publique et est mentionné ici à titre d'information. Les engagements issus de ce pacte ont définitivement pris fin le 31 décembre 2010.

P Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'émet aucune observation sur le Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires en date du 8 avril 2011.

Q Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Vos Commissaires aux comptes ont été informés des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Vous allez entendre la lecture de ce rapport.

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui y sont visées.

R Conventions visées à l'article L.225-39 du Code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à vos Commissaire aux comptes.

S Conventions visées à l'article L.225-42 du Code de commerce

Nous vous informons toutefois que certaines conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été conclues sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la ratification de ces conventions en votant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu à l'article précité.

T Jetons de présence

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence que nous vous proposons de fixer à la somme de 66 000 € (soixante-six mille euros) pour l'exercice en cours et de prévoir que ce montant sera maintenu pour les exercices ultérieurs jusqu'à décision contraire. Il est rappelé ici que le montant total des jetons de présence alloué au cours de l'exercice 2010 s'est élevé à 66 000 €.

Le Conseil d'administration

Annexes

Annexe 1	Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices
Annexe 2	Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration sur le fondement des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce
Annexe 3	Observations du Comité d'entreprise

Annexe 1

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices
(Article R. 225-102 du Code de Commerce)

<i>en M€ sauf autre indication</i>	2010	2009	2008	2007	2006
Capital de fin d'exercice	5,2	5,1	5,0	5,0	5,0
Nombre d'actions ordinaires existantes	5 165 408	5 115 013	5 025 241	5 025 241	5 025 241
Opérations et résultats de l'exercice					
CA hors taxes	238,0	186,8	133,7	215,9	217,0
Résultat avant dot&rep aux amts & prov, IS, particip.	32,2	15,6	9,6	17,4	9,7
IS	2,4	2,3	0,8	1,8	1,2
Participation des salariés	0,0	0,0	0,0	0,3	0,1
Résultat net	22,0	5,4	5,7	13,3	7,0
Résultat distribué	16,0	9,3	6,0	5,3	3,0
Résultat par action (en €)					
Après IS, part mais avant dot&rep aux amts&prov.	5,77	2,61	1,75	3,05	1,67
Net par action	4,25	1,06	1,14	2,65	1,40
Dividende distribué par action	3,10	1,80	1,20	1,05	0,60
Personnel					
Effectif moyen	268	255	240	270	275
Masse salariale de l'exercice	23,5	19,7	17,9	22,2	20,7
Avantages sociaux	12,1	12,5	9,6	10,4	1,6

Annexe 2

Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration sur le fondement des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce

Date de l'Assemblée générale ayant décidé la délégation	Nature de la délégation	Durée	Utilisation
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (8 ^{ème} résolution)	Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions étant de trente millions d'euros (30 000 000 €)	18 mois	Achat de 40 136 actions et cession de 41 720 actions au cours de l'exercice 2010
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (9 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances dans la limite d'un montant de quatre vingt millions d'euros (80 000 000 €)	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (10 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite de quatre vingt millions d'euros (80 000 000 €)	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (11 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription par offre publique, dans la limite de quatre vingt millions d'euros (80 000 000 €)	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (12 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé dans la limite de quatre vingt millions d'euros (80 000 000 €)	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (13 ^{ème} résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (14 ^{ème} résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social par an en cas d'émission par offre publique ou par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	Néant

Date de l'Assemblée générale ayant décidé la délégation	Nature de la délégation	Durée	Utilisation
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (15 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans la limite de vingt cinq millions d'euros (25 000 000 €)	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (16 ^{ème} résolution)	Délégation donnée au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (17 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (18 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société en faveur des salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise dans la limite d'un plafond de cent cinquante-cinq mille euros (155 000 €)	26 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (19 ^{ème} résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société dans la limite de 10 % du capital social	18 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (20 ^{ème} résolution)	Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce dans la limite de 10 % du capital social	38 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (21 ^{ème} résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des options d'achat ou de souscription d'actions	38 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (22 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société dans la limite d'un plafond de trois millions cinq cent mille euros (3 500 000 €)	18 mois	Néant
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 (23 ^{ème} résolution)	Autorisation à donner au Conseil d'administration en cas d'offre publique visant les titres de la Société et d'application de la clause légale de réciprocité	20 mois	Néant

Annexe 3

Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'émet aucune observation sur le Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires en date du 8 avril 2011.



Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le Contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, j'ai l'honneur, dans le cadre du présent rapport, de vous rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'ENTREPOSE Contracting S.A. (ci-après, la « Société ») et des procédures de Contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, de vous indiquer les limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général et de vous présenter les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

A	Composition du Conseil d'administration	78
B	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	79
B.1	Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration	79
B.1.1	<i>Le Comité des rémunérations et des nominations</i>	79
B.1.2	<i>Le Comité de stratégie et des partenariats</i>	80
B.1.3	<i>Le Comité d'audit</i>	80
B.2	Conditions d'organisation des travaux du Conseil	81
B.2.1	<i>Organisation</i>	81
B.2.2	<i>Les réunions du Conseil</i>	81
B.2.3	<i>Les comptes-rendus de séance</i>	81
B.2.4	<i>L'information des administrateurs</i>	82
B.2.5	<i>Jetons de présence</i>	82
B.3	Limitations des pouvoirs du Directeur général	82
B.4	Principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux	83
C	Contrôle interne et gestion des risques	83
C.1	Introduction – Référentiel utilisé et objectifs	83
C.2	Environnement de Contrôle	84
C.2.1	<i>Valeurs du Groupe</i>	84
C.2.2	<i>Les acteurs du Contrôle interne</i>	84
C.3	Processus d'évaluation et de gestion des risques	86
C.3.1	<i>Cartographie des risques</i>	86
C.3.2	<i>Gestion des risques</i>	86
C.4	Procédures de Contrôle interne	86
C.4.1	<i>Procédures relatives aux engagements et à la prise d'affaire</i>	87
C.4.2	<i>Procédures de suivi de l'exécution des contrats</i>	88
C.4.3	<i>Conformités aux lois et règlements</i>	89
C.4.4	<i>Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptables</i>	89
C.5	Information et communication	91

C.6	Supervision et pilotage du système de Contrôle interne	92
	<i>C.6.1 Audit interne Groupe</i>	92
	<i>C.6.2 Directions financières des segments d'activités</i>	92
	<i>C.6.3 Mission spécifique réalisée à la demande de la Direction générale</i>	93
	<i>C.6.4 Commissaires aux comptes</i>	93
C.7	Actions menées pour le renforcement du Contrôle interne et de la gestion des risques	93
	<i>C.7.1 Actions menées en 2010</i>	93
	<i>C.7.2 Perspectives 2011</i>	93
D	Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale	94
E	Autres éléments	94

A Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est actuellement composé de dix membres :

- Monsieur Dominique Bouvier, Président du Conseil,
- Monsieur Jean-François Vaury, administrateur indépendant,
- Madame Jacqueline Lecourtier, administratrice indépendante,
- Madame Catherine Boivineau, administratrice indépendante,
- Monsieur Nicolas Mankowski,
- VINCI Construction Participations (SNC), dont le représentant permanent est Monsieur Richard Francioli,
- Monsieur Raoul Dessaigne,
- Monsieur Bruno Dupety,
- Monsieur Bernard Lemoine, et
- Monsieur Jean Rossi.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les fonctions exercées par les administrateurs dans la Société, les dates de prise d'effet et d'expiration de leur mandat, ainsi que les fonctions et mandats exercés par chacun d'eux dans d'autres sociétés.

A ce jour, trois des administrateurs de la Société sont des administrateurs indépendants.

Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a procédé à l'examen de la situation d'un administrateur au regard de la qualification d'administrateur indépendant et conclu que ce dernier devait de nouveau être qualifié d'administrateur indépendant.

Il est rappelé que l'indépendance se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Aux termes des dispositions du Règlement intérieur du Conseil d'administration, sont pris en compte les critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des trois dernières années ;

étant précisé que le Conseil peut, sous réserve de justifier sa position, considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ou, qu'à l'inverse, un de ses membres remplissant les critères n'est pas indépendant.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil et au sein des divers Comité qui lui sont rattachés, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes et l'intégrité.

B Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

B.1 Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à ce que les représentants des organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués et disposent également des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration a mis en place, en son sein, trois comités, dont le rôle est de l'assister sur certaines missions spécifiques.

Chaque Comité a un rôle d'étude, d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil relevant de sa compétence et d'étude sur les sujets ou projets que le Conseil ou son Président soumet à son examen. Il n'a aucun pouvoir de décision. Il émet dans son domaine de compétence des recommandations, des propositions ou des avis, selon le cas. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du Conseil, dont il est une émanation.

Les dénominations et attributions actuelles de ces comités sont exposées ci-après, étant précisé que chacun de ces comités examine par ailleurs toute question entrant dans le champ de ses compétences qui lui est soumise. Vous trouverez également dans les développements qui suivent des informations sur les travaux effectués par chacun des comités au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

B.1.1 Le Comité des rémunérations et des nominations

Les attributions principales de ce Comité sont :

- (i) en ce qui concerne les rémunérations, de faire au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou les attributions gratuites d'actions de la Société, attribués aux dirigeants mandataires sociaux de la Société et aux éventuels membres du Conseil d'administration salariés, de préconiser la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions de la Société et de proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence, ainsi que pour les modalités de leur répartition, et
- (ii) en ce qui concerne les nominations, d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition du Conseil, à son organisation et à son fonctionnement, en vue de faire des propositions à ce dernier, de formuler des propositions sur la sélection des administrateurs, d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil ou aux fonctions de mandataire social et de formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil, d'examiner, le cas échéant le caractère indépendant des candidats au poste d'administrateurs, et, chaque année, la qualification d'administrateur indépendant des membres du Conseil en fonction, et enfin, de préparer des recommandations pour le renouvellement du mandat du Président du Conseil ou du Directeur général ou l'organisation de leur succession.

En 2010, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni cinq fois.

Au cours de ces réunions ont été abordés notamment l'examen annuel du caractère indépendant des administrateurs en fonction désignés comme tels, le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux, les recommandations MiddleNext sur les rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux, la rémunération du Directeur général et le montant de sa rémunération variable au titre des performances de la Société pour l'exercice 2010 et de ses résultats personnels, la cooptation de trois nouveaux administrateurs, ainsi que la situation d'un administrateur au regard de la qualification d'administrateur indépendant.

B.1.2 Le Comité de stratégie et des partenariats

Ce Comité a pour mission principale d'assister le Conseil d'administration dans la définition des grandes orientations stratégiques de la Société et de ses filiales, tant en termes de métiers que d'implantations géographiques. Le Comité de stratégie et des partenariats analyse notamment les projets de développement, de prises de participations dans des sociétés tierces, de désinvestissements, de constitutions de partenariats à plus ou moins long terme. Le Comité a également pour mission d'examiner les conventions à intervenir entre la Société et une ou plusieurs des sociétés du Groupe VINCI ou du Groupe ENTREPOSE Contracting qui lui seront soumises et de donner son avis sur le point de savoir si elles portent sur des opérations courantes et seraient conclues à des conditions normales.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité de stratégie et des partenariats s'est réuni une fois, afin notamment de passer en revue les développements technologiques récents, concernant notamment les unités de traitement et la R&D, ainsi que les conventions à intervenir entre la Société et une ou plusieurs des sociétés du groupe VINCI ou du Groupe ENTREPOSE Contracting, et enfin de se prononcer sur les opportunités de croissance externe, et notamment sur l'acquisition du groupe COFOR.

B.1.3 Le Comité d'audit

Ce Comité a pour mission principale de veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et à la qualité du Contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Plus particulièrement, le Comité d'audit a pour mission :

1) en ce qui concerne les comptes :

- de procéder à l'examen des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- d'examiner le périmètre de consolidation et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines sociétés n'y seraient plus ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de Contrôle interne et de gestion des risques ;

étant précisé que son rôle à cet égard ne consiste pas tant à entrer dans le détail des comptes que d'assurer le suivi des processus qui concourent à leur établissement et d'apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives.

2) en ce qui concerne le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux comptes :

- d'examiner les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- de superviser les règles de recours aux Commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle légal et, plus généralement, de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner chaque année avec les Commissaires aux comptes les montants des honoraires d'audit versés par la Société et ses filiales aux entités des réseaux auxquels appartiennent les Commissaires aux comptes ;
- d'examiner les conclusions des Commissaires aux comptes et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité d'audit s'est réuni trois fois.

Lors de ces réunions du Comité, ont notamment été présentés les impacts comptables, juridiques et financiers des opportunités de croissance externe telle que l'acquisition du groupe COFOR, la présentation des comptes,

une synthèse des litiges, ainsi que la présentation et l'analyse des états financiers annuels (2009) et semestriels (30 juin 2010) IFRS.

Les travaux de ces trois Comités ont permis d'analyser certains aspects de l'activité de la Société et de ses projets à la fois sur les plans stratégique, financier et juridique.

B.2 Conditions d'organisation des travaux du Conseil

B.2.1 Organisation

Le fonctionnement du Conseil est régi par les dispositions d'un Règlement intérieur du Conseil d'administration. Ce Règlement intérieur est consultable, sur demande écrite préalable, au siège de la Société.

Aux réunions obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Le Règlement intérieur prévoit que le Conseil se réunit au moins quatre fois par an.

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni sept fois :

- le 23 février,
- le 19 mars,
- le 12 mai,
- le 28 juillet,
- le 19 novembre,
- le 17 décembre à 11h00, et enfin
- le 17 décembre à 11h15.

B.2.2 Les réunions du Conseil

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président ou en son nom, par une personne désignée par lui, ou, le cas échéant, par l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président.

Selon les dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les représentants du Comité d'entreprise sont convoqués à toutes les réunions du Conseil. Ils ont assisté à toutes les réunions du Conseil qui se sont tenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

B.2.3 Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par un secrétaire de séance nommé lors de chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature par le Président et un administrateur.

Le Conseil a pris, au cours de l'exercice 2010 un certain nombre de décisions relatives notamment à l'examen des états financiers, l'arrêté des comptes annuels et semestriels et des documents de gestion prévisionnels et validé la communication semestrielle sur les comptes de la Société.

Il a donné une autorisation annuelle au Directeur général de consentir des cautions, avals et garanties dans la limite de certains montants, fixé la rémunération annuelle et les primes du Directeur général, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, préparé et convoqué l'Assemblée générale annuelle, pris les décisions nécessaires à la mise en œuvre du programme

de rachat d'actions, procédé à l'examen de conventions soumises à son approbation et donné des autorisations pour la constitution de filiales et succursales directes ou indirectes, pour des prises et des cessions de participations.

Le Conseil d'administration a également procédé à la modification de son Règlement intérieur, fait un point sur son fonctionnement et sur la préparation de ses travaux, décidé de se référer en matière de règles de gouvernement d'entreprise sur les rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux au Code MiddleNext sur le gouvernement d'entreprise sur les valeurs moyennes et petites, constaté l'attribution définitive de 50 395 actions attribuées gratuitement aux salariés et mandataires sociaux des sociétés françaises et britanniques du Groupe ENTREPOSE Contracting par le Conseil d'administration, lors de ses séances en date du 22 février et 20 novembre 2008 et les augmentations de capital social en résultant.

Le Conseil d'administration a procédé à la cooptation de trois nouveaux membres du Conseil et à la nomination d'un nouveau membre du Comité de stratégie et des partenariats, examiné l'opportunité de certains développements externes, et notamment décidé de procéder à l'acquisition de 70 % du capital du groupe COFOR et de l'acquisition des 30 % de la société CAPTRADE, et autorisé la signature de contrats relatifs à ces acquisitions et enfin d'autoriser la cession à la société CAPTRADE S.A, filiale de la Société, de la totalité des actions détenues par la Société dans le capital des sociétés CHALLENGER Special Oil Services, MCO Services et ENTREPOSE Asia.

Enfin, le Conseil a procédé à l'examen de projets de contrats pour lesquels la Société et/ou ses filiales ont requis une autorisation préalable à leur soumission en adéquation avec les dispositions du Règlement intérieur de la Société, et a autorisé la signature de ces contrats et des éventuelles garanties qui y sont liées.

B.2.4 L'information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission par chacun des administrateurs lui ont été communiqués.

B.2.5 Jetons de présence

Le montant annuel des jetons de présence fixé, le cas échéant, par l'Assemblée générale des actionnaires est réparti par le Conseil entre les administrateurs indépendants, en fonction de l'assiduité de ces derniers aux réunions du Conseil ainsi qu'au sein des différents Comités auxquels ils participent, et du temps qu'ils consacrent à leurs fonctions.

Il est rappelé que l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 12 mai 2010 a fixé à soixante-six mille euros (66 000 €) le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs indépendants au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil d'administration de la Société a, lors de sa réunion en date du 17 décembre 2010 à 11h15, décidé de verser des jetons de présence à hauteur de quarante-cinq mille neuf cent euros (45 900 €), repartis entre les administrateurs indépendants, selon la durée de leurs fonctions en qualité d'administrateurs indépendants exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de leur assiduité dans l'exercice de ces fonctions.

B.3 Limitations des pouvoirs du Directeur général

Les pouvoirs du Directeur général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire.

En revanche, le Conseil a limité ses pouvoirs dans son Règlement intérieur. Ses dispositions actuelles prévoient ainsi que le Conseil examine et doit approuver préalablement toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société et que doivent également lui être soumises pour approbation préalable du Conseil d'administration :

- la soumission d'une offre engageante et/ou la signature d'un contrat dans lequel la part de la Société et/ou de l'une ou plusieurs de ses filiales directes ou indirectes, créée(s) ou non pour la circonstance, est supérieure à quatre cent millions d'euros (400 000 000 €), ou constitue une prise de risque inhabituelle ;
- la cession ou l'acquisition par la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes de toute participation d'un montant supérieur ou égal à 300 000 € ;
- la cession ou l'acquisition par la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes de tout actif non lié à un projet spécifique d'un montant supérieur ou égal à 8 M€ ;

- la création de filiales par la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes dont le capital social est supérieur ou égal à 1 M€ ;
- la fusion, la scission, la dissolution, la liquidation ou la mise en location-gérance de filiales de la Société directes ou indirectes, ainsi que l'apport partiel d'actifs significatifs de la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes.

B.4 Principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations du Directeur général et des éventuels Directeurs généraux délégués sont arrêtées par le Conseil d'administration et font l'objet de recommandations de la part du Comité des rémunérations et des nominations.

La rémunération du Directeur général est actuellement constituée d'une partie fixe, versée tous les mois, sur 13,46 mois, et d'une prime annuelle, dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration en fonction des résultats de la Société et de ses résultats personnels.

En 2010, la prime allouée au Directeur général au titre de l'exercice 2009 s'est élevée à 160 000 €.

Par ailleurs, le Directeur général a bénéficié au cours de l'exercice d'avantages en nature à hauteur de 17.462,76 €, correspondant à un véhicule de fonction, d'une part, et à une assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise, d'autre part.

Je vous informe par ailleurs que, depuis la parution du Code MiddleNext sur le gouvernement d'entreprise des valeurs moyennes et petites, le Conseil d'administration a décidé de se référer, en matière de règles de gouvernement d'entreprise sur les rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux, aux dispositions dudit Code.

Il est rappelé enfin que les informations concernant la rémunération des mandataires sociaux figurent dans le Rapport de gestion intégrant les éléments sur la gestion du Groupe.

C Contrôle interne et gestion des risques

Le Groupe ENTREPOSE Contracting (le « Groupe ») concerné par les différentes procédures de Contrôle interne en vigueur au sein de la Société, listées ci-après, comprend, dans sa définition, les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe constitué par la Société ainsi que ses filiales directes et indirectes.

C.1 Introduction – Référentiel utilisé et objectifs

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a publié en juillet 2010, les résultats des travaux du groupe de place établi sous son égide, dans un document intitulé « Le dispositif de gestion des risques et de Contrôle interne : cadre de référence ». Le référentiel du Groupe en matière de Contrôle interne et de gestion des risques s'en inspire. Les procédures de Contrôle interne sont conformes aux principes définis par le cadre de référence COSO (Comitee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), et correspondent aussi au référentiel recommandé par l'AMF.

Le dispositif de Contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres au Groupe et à l'ensemble de ses filiales qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale du Groupe ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;

- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements.

Toutefois, le dispositif de Contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Le Contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

Le dispositif de Contrôle interne et de gestion des risques tel que décrit dans le présent document s'applique à la Société et à l'ensemble de ses filiales françaises et étrangères.

Le Contrôle interne, tel que défini par le référentiel COSO, comporte cinq composantes :

- l'environnement de contrôle ;
- la gestion des risques ;
- les activités de contrôle (règles et procédures mises en œuvre pour traiter les risques) ;
- l'information et la communication ;
- la supervision du Contrôle interne.

Chacune de ces composantes est détaillée ci-dessous.

C.2 Environnement de contrôle

C.2.1 Valeurs du Groupe

Le Groupe a élaboré un Code de bonne conduite qui formalise les valeurs que chaque acteur de l'entreprise doit observer dans le cadre de son travail. Ces valeurs englobent à la fois le respect de la personne et de son travail, le respect des lois et règlements, la loyauté et l'intégrité, la conduite éthique des affaires, le traitement de l'information concernant notamment la confidentialité, l'utilisation des biens de la Société et de ses filiales, et enfin le respect des délégations de pouvoirs et de signatures.

Afin de veiller à la bonne application et au respect de ce Code de bonne conduite, le Groupe a nommé un déontologue.

C.2.2 Les acteurs du Contrôle interne

• Le Conseil d'administration et les Comités du Conseil

Le Conseil d'administration, où siègent trois administrateurs indépendants, tient une place fondamentale dans la bonne gouvernance du Groupe. Il a comme rôle majeur de définir la stratégie du Groupe ENTREPOSE Contracting ainsi que les grandes lignes de son application. Afin de l'assister dans sa mission de conseil et de contrôle de la gestion du Groupe, et conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil d'administration d'ENTREPOSE Contracting a mis en place trois Comités dont les principales missions sont détaillées ci-dessus. Il est précisé ci-après les points suivants :

C.2.2.1 Le Comité des rémunération et des nominations

Ses principales attributions sont de faire des recommandations au Conseil d'administration concernant notamment :

- la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers attribués aux dirigeants mandataires sociaux de la Société et aux éventuels membres du Conseil d'administration salariés ;
- la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions de la Société ;

- le montant global des jetons de présence et leurs modalités répartition ;
- les questions relatives à la composition du Conseil, à son organisation et à son fonctionnement.

C.2.2.2 Le Comité de stratégie et des partenariats

Le Comité de stratégie et des partenariats assiste le Conseil d'administration dans la définition des grandes orientations stratégiques de la Société et des ses filiales, tant en termes de métiers que d'implantations géographiques. Il intervient également dans l'examen des conventions passées entre ENTREPOSE Contracting d'une part et ses filiales ou filiales du groupe VINCI d'autre part.

C.2.2.3 Le Comité d'audit

Conformément à l'ordonnance du 8 décembre 2008, il veille notamment à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés du Groupe et à la qualité du Contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés. Ainsi, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de Contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ;
- suivi du contrôle légal des comptes et examen des comptes consolidés ;
- examen et suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de prestations de services complémentaires à l'entité contrôlée.

• Le Comité exécutif

Afin d'assister le Président directeur général du Groupe dans la mise en œuvre de la stratégie telle que définie par le Conseil d'administration, le Comité exécutif, comité opérationnel, se réunit de manière hebdomadaire. Ses principales missions sont de :

- suivre la gestion du Groupe ;
- suivre l'évolution des projets ;
- proposer et mettre en œuvre la politique du Groupe en termes de ressources humaines et de respect des règles de sécurité et d'environnement ;
- proposer les orientations en matière de développement géographique et technologique ;
- évaluer la qualité des relations avec les principaux clients ;
- proposer des stratégies de partenariat pour répondre aux appels d'offres.

• L'audit interne Groupe

L'audit interne Groupe a pour mission la coordination des dispositifs de Contrôle interne du Groupe ENTREPOSE Contracting.

Par ailleurs, à la demande de la Direction générale, dans le cadre du développement du Groupe, il peut assurer des missions spécifiques.

L'audit interne Groupe est notamment chargé:

- d'établir la cartographie des risques,
- d'identifier et de documenter les processus du Contrôle interne,
- de vérifier la pertinence et l'efficacité des processus de Contrôle interne existants,

- de proposer et de mettre en place des procédures complémentaires si nécessaire, d'assurer la veille réglementaire en matière de Contrôle interne, notamment en ce qui concerne le règlement AMF,
- de développer des plans d'audit, d'en assurer la réalisation, et de rendre compte de son action auprès du Secrétaire général, à la Direction générale et au Comité d'audit,
- de préparer la mise en place de nouveaux contrôles si nécessaire,
- d'identifier et de préparer les processus anti-fraude et d'en assurer le contrôle.

Il coordonne son action avec les auditeurs externes et participe au Comité d'audit auquel il présente les plans d'action et les résultats du Contrôle interne.

C.3 Processus d'évaluation et de gestion des risques

C.3.1 Cartographie des risques

Une refonte de la cartographie des risques a été effectuée en 2010. Conformément aux recommandations de l'AMF (cadre de référence du Contrôle interne juillet 2010), cette action a été menée en trois étapes :

- Recensement des principaux risques internes ou externes pouvant constituer un obstacle à l'atteinte des objectifs du Groupe.
- Analyse et évaluation des risques selon une échelle qualitative de leur criticité en prenant en compte leur impact financier, humain ou de réputation et leur possible occurrence.
- Traitement des risques visant à les maintenir dans les limites acceptables via leur suppression, leur réduction, leur transfert ou leur acceptation.

C.3.2 Gestion des risques

La gestion des risques est au cœur du métier du Groupe qui conçoit, achète, construit et met en service pour des clients internationaux et dans le monde entier des unités de traitement, de stockage, et de transport d'hydrocarbures et de gaz, ainsi que des ouvrages en offshore peu profond. Au travers des nouvelles activités de Services, le Groupe assure également des prestations de mise en service, de maintenance, d'inspection et d'approvisionnement d'équipements et de produits.

La cartographie des risques a permis de préciser les principaux facteurs de risques propres au Groupe. Ces risques se présentent en quatre grandes familles:

- les risques économiques ;
- les risques opérationnels liés à la réalisation des projets ;
- les risques environnementaux ;
- les risques financiers.

Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés. L'ensemble des facteurs de risques sont détaillés dans le chapitre A.7.1 du Rapport de gestion.

C.4 Procédures de Contrôle interne

Les principales règles et procédures décrites sont communes à l'ensemble du Groupe. Celles-ci couvrent les procédures de Contrôle interne visant à maîtriser les risques et donner une assurance suffisante quant à la réalisation des activités du Groupe :

- en amont de la signature des contrats ;

- lors de l'exécution des contrats ;
- en matière de respect des lois et de réglementation ;
- en matière d'élaboration et de traitement de l'information financière et comptable.

Au sein de chaque segment d'activité ou filiale, des procédures spécifiques existent également et viennent compléter le dispositif présenté ci-après.

C.4.1 Procédures relatives aux engagements et à la prise d'affaire

C.4.1.1 Procédure de sélection des offres

Afin de s'assurer que les appels d'offres auxquels le Groupe répond sont cohérents avec ses objectifs stratégiques et financiers, une étude préliminaire est effectuée avant de lancer les démarches nécessaires pour y répondre. Elle intègre notamment les paramètres suivants :

- capacité technique, humaine et matérielle de la filiale à réaliser l'affaire ;
- capacité financière du donneur d'ordre ou du client ;
- coût de l'étude ;
- concurrence pressentie ;
- cohérence avec les objectifs stratégiques et financiers du Groupe.

Seule la Direction générale de la filiale ou, le cas échéant, les personnes disposant des délégations de pouvoirs nécessaires sont habilitées à statuer sur la suite à donner à un appel d'offre et le fait d'engager des études.

C.4.1.2 Procédure de revue des offres et d'analyse des risques

Le Groupe poursuit sa politique de gestion et d'analyse des risques notamment dans le cadre du processus de prise d'affaires et de gestion des engagements contractuels. Les risques inhérents à un projet sont nombreux et il est particulièrement ardu d'en dresser une liste exhaustive au préalable.

Cependant les principaux risques sont de quatre ordres:

- risques associés au pays où le projet se réalise ;
- risques liés au client ;
- risques liés aux partenaires cocontractants de la filiale réalisant le projet ;
- risques liés aux sous-traitants.

Une grande partie des risques liés aux activités du Groupe peuvent être traités et couverts en amont de la signature des contrats. Les mesures prises pour chaque risque identifié sont de trois ordres :

- refus sans réserve d'accepter le risque ;
- acceptation conditionnée par le transfert entier ou partiel du risque à un tiers (sous-traitant spécialisé, assureur);
- acceptation inconditionnée du risque qui reste supporté par le Groupe.

Dès la réception d'un appel d'offres, la Société prend en compte les exigences du client en matière de garanties, de procédés et de délais. Dans un premier temps, la Direction commerciale appréhende les risques et les enjeux commerciaux du projet et prend la décision de répondre ou non après consultation de la Direction générale.

Préalablement à l'envoi d'une offre pour un projet, la Direction générale de la Société concernée examine, le cas échéant avec la Direction générale du Groupe, les éléments clés du projet :

- l'enjeu commercial ;
- la qualité du projet et les problématiques techniques éventuelles ;
- les moyens nécessaires à la bonne réalisation du projet (achat, personnel) ;
- le calendrier ;
- les garanties demandées (garantie de soumission, de bonne fin, etc.) ;
- les aspects financiers (chiffre d'affaires estimé, marge attendue, mode de financement, fiscalité) ;
- la recommandation du responsable de projet.

Une analyse des risques inhérents au projet est systématiquement réalisée préalablement à la remise d'offre. Elle contient une évaluation de l'impact financier des risques identifiés et doit permettre, *in fine*, de s'assurer que l'ensemble des risques sont maîtrisés. L'analyse des risques porte sur les items suivants :

- conduite du projet,
- client et autorité administrative,
- contrat et portée des engagements,
- contexte politique/cadre législatif et réglementaire,
- condition du site,
- ressources allouées au projet,
- partenaires (cocontractants et sous-traitants),
- évolution des coûts,
- finance/fiscalité,
- développement durable.

Par ailleurs, toute offre engageante d'un montant supérieur à 400 M€ doit être préalablement autorisée par le Conseil d'administration d'ENTREPOSE Contracting.

C.4.2 Procédures de suivi de l'exécution des contrats

Chaque projet est suivi par :

- un Directeur de projet qui rapporte au Directeur général adjoint en charge des opérations;
- un Contrôleur de gestion, au moins, qui rapporte hiérarchiquement au Directeur de division et fonctionnellement au Secrétariat général.

Le Contrôleur de gestion du projet, sous la supervision du Directeur de projet, assure :

- le suivi formalisé du planning et des ressources (main d'œuvre) ;
- le suivi de la sous-traitance et des achats incorporables ;

- la prise en compte d'aléas au budget ou dans l'analyse de sensibilité en cas d'identification de risques particuliers (risque de pénalités de retard, aléas techniques, etc.) ;
- le calcul de l'activité ;
- le calcul du résultat à stade.
- l'arrêté comptable trimestriel, permettant la détermination du chiffre d'affaires à l'avancement.

Au niveau du Groupe, le contrôle de gestion est effectué affaire par affaire à travers trois réunions annuelles de suivi de projets auxquelles participe la Direction générale de la Société.

A l'occasion de ces présentations, les Directions opérationnelles et fonctionnelles des différentes filiales du Groupe exposent à la Direction générale la situation de chaque projet en termes d'avancement physique et de trésorerie, d'évaluation des risques aussi bien techniques que financiers ou contractuels, ainsi que les aléas positifs et négatifs et les opportunités sur chaque projet. Ces réunions permettent de suivre l'évolution des risques à terminaison de chacune des affaires, de déterminer le résultat net annuel de ces affaires, de projeter le résultat annuel prévisionnel de la Société, ainsi que d'établir le budget prévisionnel Groupe pour l'exercice futur.

Ces revues de projet sont un élément clef du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe et permettent :

- de détecter localement une dérive par rapport au budget initial et en tirer les conséquences comptables ;
- d'informer et permettre à la Société de contrôler de façon continue les différents projets et de réagir rapidement en cas de besoin.

C.4.3 Conformités aux lois et règlements

Les lois et règlements en vigueur fixent des normes de comportement que le Groupe intègre à ses objectifs de conformité.

La Direction juridique du Groupe assiste et conseille certaines entités du Groupe au cas par cas et assure :

- une veille juridique afin de connaître les diverses règles qui sont applicables au Groupe ;
- une information des collaborateurs concernés sur celles des règles qui les concernent spécifiquement ;
- un suivi des grands dossiers d'acquisition ou de contentieux pouvant avoir un impact sur le Groupe.

La Direction juridique de chaque segment d'activité est chargée de le prémunir contre d'éventuels risques contractuels. Elle s'assure plus généralement que les filiales de son périmètre se conforment aux lois et règlements en vigueur dans les différents pays où elle exerce son activité. Elle s'appuie sur des conseils externes chaque fois qu'elle le juge utile.

D'autre part, la Direction juridique de chaque segment d'activité est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi de la politique contractuelle du segment d'activité. Elle vérifie, analyse et sécurise les risques contractuels tant en amont au stade des appels d'offres que dans l'exécution des projets, et conseille les Directions opérationnelles en la matière.

C.4.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptables

C.4.4.1 Contrôle de la trésorerie

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels le Groupe est opérationnel, la gestion de la trésorerie joue un rôle majeur dans le dispositif de Contrôle interne comptable et financier. Il s'agit d'une fonction centrale, mise en œuvre localement sous le contrôle de la Direction financière du Groupe. Cette dernière est plus particulièrement chargée de :

- gérer les équilibres financiers entre les différentes entités du Groupe ;
- élaborer une politique très prudente de placement des excédents exclusivement en produits monétaires ;

– gérer les risques de change (principalement EUR/USD) pour minimiser l'incidence des variations monétaires par rapport au résultat net prévu au budget, étant précisé que les moyens mis en œuvre à cet égard sont :

- le choix de l'Euro, du Dollar américain et de la Livre Sterling comme principales devises de facturation du Groupe ;
- la mise en place de couvertures.

Au siège de la Société, les paiements sont nécessairement signés par deux cadres de la Société appartenant à deux groupes de signataires distincts et ayant reçu pouvoir à cet effet. Autant que possible, la Société privilégie par ailleurs les virements réalisés via un dispositif sécurisé de type ETEBAC 5.

C.4.4.2 Contrôle de gestion

Au niveau de chaque segment d'activité, le contrôle de gestion est en charge du suivi et de l'évaluation financière des projets, notamment du suivi des marges et de la facturation.

Un budget annuel est établi projet par projet et révisé trois fois par an.

Il inclut notamment les objectifs de chiffre d'affaires et de résultat à l'avancement, les prévisions de trésorerie, le carnet de commandes et les avenants aux contrats.

Les contrôleurs de gestion se rendent plusieurs fois par an sur les chantiers pour contrôler la qualité de l'arrêté comptable des projets, assurer le respect des procédures et pour analyser les dérives éventuelles par rapport au budget.

La Direction du contrôle de gestion, intégrée au Secrétariat général, centralise et consolide le flux d'informations de gestion à l'intention de la Direction générale et du Conseil d'administration. Toutes les informations de gestion des projets sont rapprochées avec la comptabilité lors de chaque arrêté.

C.4.4.3 Arrêté de comptes et de consolidation

La date d'arrêté des comptes est le 31 décembre pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les comptes sont arrêtés à la fin de chaque trimestre civil, pour la Société comme pour chacune de ses filiales.

Les arrêtés de comptes sont réalisés conjointement avec les responsables administratifs et financiers de chacune des entités, sous la supervision de la Direction financière de la Société, qui vérifie notamment pour chacune des filiales du Groupe et pour la Société :

- la qualité des arrêtés locaux, notamment au regard de l'indépendance des exercices ;
- l'adéquation des méthodes d'arrêté locales par rapport aux principes comptables généraux du Groupe ;
- l'adéquation des arrêtés par rapport aux règles comptables et fiscales en vigueur localement.

Le cas échéant, la Direction financière de la Société identifie les écarts entre les normes comptables retenues pour les arrêtés locaux et pour celui de la Société et les normes IFRS applicables aux comptes consolidés du Groupe.

La consolidation est effectuée par le Service consolidation de la Société. Ce service détermine les principes comptables applicables au sein du Groupe et propose à la Direction financière toutes les évolutions qui lui paraissent souhaitables, lesquelles devront être entérinées par le Comité d'audit avant d'être mises en place.

Le Service consolidation assiste le Directeur financier dans la relation avec les Commissaires aux comptes du Groupe.

C.4.4.4 Contrôle des filiales, des succursales et des Joint Ventures

La Société veille à l'existence de dispositifs de Contrôle interne adaptés au sein de chacune de ses filiales.

Le contrôle de gestion dans les filiales est assuré localement en coordination avec un contrôleur de gestion situé au siège social de la Société rapportant au Directeur financier de la filiale et sous la responsabilité *in fine* de la Direction financière de la Société.

Les filiales sont financièrement autonomes dans la limite d'un plafond établi, pour chacune d'elle, par la Société. Toutes les filiales étrangères font par ailleurs l'objet d'un audit externe indépendant.

Concernant les succursales, des délégations de pouvoirs sont mises en place projet par projet, lesquelles permettent un contrôle strict des engagements de dépenses.

Ces délégations de pouvoirs portent notamment sur :

- les pouvoirs bancaires autorisés sur les comptes locaux des succursales ;
- les pouvoirs d'engagement de la succursale au niveau juridique et fiscal.

La Direction financière du Groupe analyse régulièrement les comptes des filiales et arrête les options de clôture avec les Directions des filiales.

Concernant les *Joint-Ventures* (JV) auxquelles une des sociétés du Groupe est partie, les règles d'organisation et de gestion qui régissent les rapports entre les différentes parties composant la coentreprise sont issues, pour chacune d'elles, de l'accord de JV. Cet accord met également en place des règles de gestion pour le contrôle et le suivi budgétaire du projet pour lequel la JV a été créée.

C.5 Information et communication

Afin d'être efficace, le dispositif de Contrôle interne doit faire l'objet d'une communication adéquate en vue de sa mise en œuvre par l'ensemble du personnel du Groupe. Le Contrôle interne est d'autant plus pertinent qu'il est fondé sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs. Il ne saurait, en effet, se réduire à un dispositif purement formel en marge duquel pourraient survenir des manquements graves à l'éthique, aux principes de Contrôle interne et aux valeurs du Groupe.

La gestion du référentiel du Groupe et la documentation afférente a été coordonnée par l'audit interne Groupe et dans ce but, a été réalisé et diffusé au cours de l'année 2010 un manuel de Contrôle interne s'appuyant sur le cadre de référence de l'AMF. Il a pour vocation de :

- participer à la maîtrise des risques opérationnels, financiers ou de conformité susceptibles d'affecter le Groupe ENTREPOSE Contracting, ses filiales et leurs projets,
- faire respecter les règles et les valeurs du Groupe en incluant le Code de bonne conduite, la Charte HSSE, La Charte ENTREPOSE Contracting.

Ce manuel définit les fondamentaux, règles élémentaires devant être appliquées au sein de chacune des filiales du Groupe et vise, en tant que référentiel partagé par tous, à :

- se doter de règles précises devant être respectées dans l'ensemble du Groupe ;
- partager un langage commun ;
- favoriser les bonnes pratiques.

Le manuel constitue un cadre général. Il est complété par les filiales qui restent en effet responsables de l'élaboration et de la bonne application de leurs propres procédures internes. En revanche, celles-ci doivent impérativement et, a minima, être compatibles avec les règles Groupe qui couvrent l'ensemble de processus du Groupe :

- Affaires (prise d'affaires, suivi et exécution, consortium & JV) ;
- Investissements (acquisitions d'entreprises, autres investissements) ;
- Reporting et contrôle de gestion ;

- Trésorerie (couverture des risques, gestion de la trésorerie et des relations bancaires) ;
- Cautions et garanties ;
- Comptabilité et consolidation ;
- Personnel et ressources humaines ;
- Achats ;
- Hygiène, santé, sécurité et environnement ;
- Juridique et assurances ;
- Gouvernance d'entreprise ;
- Communication ;
- Informatique et systèmes d'information.

Il contient également des bonnes pratiques dont la mise en œuvre est recommandée.

Ce manuel a été largement diffusé au sein du Groupe et est accessible directement via l'intranet de la Société. Le contrôle du respect des règles Groupe est décrit ci-dessous, à travers la description des outils de supervision et de pilotage du système de Contrôle interne.

En plus de ce manuel, des instructions de clôtures sont communiquées trimestriellement à l'ensemble des directions financières des segments d'activité et permettent de rappeler les règles comptables applicables au sein du Groupe et les évolutions réglementaires en la matière.

C.6 Supervision et pilotage du système de Contrôle interne

Comme tout système, le dispositif de Contrôle interne doit faire l'objet d'une surveillance permanente. Il s'agit de vérifier sa pertinence et son adéquation aux objectifs du Groupe. Mise en œuvre par le management cette surveillance prend notamment en compte l'analyse des principaux incidents constatés, le résultat des contrôles réalisés ainsi que des travaux effectués par l'audit interne Groupe.

C.6.1 Audit interne Groupe

L'audit interne Groupe a développé au cours de l'exercice 2010 une méthodologie d'audit. Les audits réalisés doivent permettre d'évaluer la maîtrise de risques opérationnels, financiers et réglementaires, tant au niveau des activités du siège que dans les filiales ou sur les projets.

Le département d'audit interne Groupe a procédé à deux missions d'audit en septembre et octobre 2010 qui avaient notamment pour but de valider la pertinence de la méthodologie d'audit développée au cours du 1^{er} semestre 2010. Ces missions, réalisées par le Responsable audit Groupe et représentant 25 jours-homme.

Les points d'amélioration en matière de Contrôle interne identifiés dans le cadre de ces audits font tous l'objet de plans d'action dont la mise en œuvre est suivie par l'audit interne Groupe en collaboration avec la Direction générale des entités auditées. Par ailleurs, et selon la criticité des points relevés lors des audits, des missions de « *follow up* » sont réalisées le cas échéant.

C.6.2 Directions financières des segments d'activités

Parallèlement au suivi budgétaire des filiales et de projets, les Directions financières des segments d'activité réalisent également des missions de contrôle financier ciblées. Pour l'ensemble du Groupe, ces missions de contrôle et de support aux filiales et projets représentent 161 jours-homme et ont permis de couvrir près de 70 % du chiffre d'affaires 2010. Ces missions sont généralement conduites par la Direction financière de chaque segment d'activité.

C.6.3 Mission spécifique réalisée à la demande de la Direction générale

Un audit de sécurité des systèmes d'information (SI) a été diligenté sur l'ensemble des entités françaises du Groupe. Il a débouché sur la mise en œuvre de plans d'action visant à renforcer la sécurité des SI face aux menaces internes et externes.

C.6.4 Commissaires aux comptes

Ils assurent une mission permanente et indépendante de vérification des valeurs et des documents comptables de la Société, de contrôle de la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérification de la concordance avec les comptes annuels et de la sincérité des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société. La Société est dotée de deux Commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Dans le cadre de leur mission générale, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de Contrôle interne et de gestion des risques qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières produites. Ils présentent au Comité d'audit les résultats de leurs travaux et diligences.

C.7 Actions menées pour le renforcement du Contrôle interne et de la gestion des risques

C.7.1 Actions menées en 2010

Le poste de Responsable audit Groupe a été créé en 2009. Il est notamment chargé de la coordination du dispositif de gestion des risques et de Contrôle interne ainsi que de son évaluation. L'exercice 2010 a coïncidé avec une structuration de l'action de ce département et le lancement de divers projets par le Secrétariat général visant à améliorer et renforcer le Contrôle interne au sein du Groupe.

Les actions suivantes ont été menées au cours de l'exercice :

- rédaction et diffusion d'un manuel de Contrôle interne Groupe (voir Information et communication) ;
- mise à jour de la cartographie des risques (voir Gestion des risques) ;
- rédaction d'un manuel d'audit interne et mise en œuvre de la méthodologie d'audit.

C.7.2 Perspectives 2011

C.7.2.1 Réalisation d'un plan d'audit Groupe

Un plan d'audit, approuvé par le Président du Groupe et présenté au Comité d'audit du 15 novembre 2010 a été établi par le responsable de l'audit interne Groupe sur la base des éléments suivants :

- évaluation des risques pesant sur les entités du Groupe (cartographie des risques);
- recommandations du Secrétaire général du Groupe;
- directives de la Direction générale;
- besoins spécifiques des filiales.

Le plan d'audit sera, si nécessaire, ajusté au cours de l'année sur la base d'éléments exceptionnels ou de requêtes de la Direction générale et/ou du Secrétaire général.

L'objectif des audits conduits sera avant tout d'évaluer et d'améliorer la maîtrise des risques opérationnels, financiers et de conformité. Ces audits participeront donc à l'amélioration continue du Contrôle interne au sein du Groupe.

Au total, le plan inclut 12 missions d'audit qui seront conduites par le Responsable de l'audit interne Groupe. Elles représentent 0,7 ETP. Chacun de ces audits fera l'objet d'un rapport et de plans d'action dont le suivi sera assuré par l'audit interne Groupe.

C.7.2.2 Optimisation des systèmes d'information et de gestion

Un projet d'amélioration, de modernisation et d'optimisation des outils informatiques d'information et de gestion a été lancé en décembre 2010 et se poursuivra tout au long de l'année 2011.

Un cabinet de conseil externe est notamment en charge de coordonner l'évaluation des outils existants et les besoins des différents utilisateurs. Cette mission doit permettre de préparer un cahier des charges pour le développement et la mise en œuvre d'évolution des outils de gestion au cours de l'exercice 2011.

D Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont prévues par les dispositions des articles 18 et 19 des statuts de la Société, étant précisé que les dispositions statutaires régissant les droits des actionnaires sont prévues à l'article 9 desdits statuts.

E Autres éléments

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère aux dispositions du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites. Ce Code peut être consulté au siège social.

Les éléments énumérés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont publiés dans le Rapport de gestion intégrant la gestion du Groupe.

Le Président du Conseil d'administration

Annexe

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute la Société par le Directeur général (qui est également Président du Conseil d'administration) et des administrateurs de la Société est donnée au Rapport de gestion, partie H.

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société ENTREPOSE Contracting S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société ENTREPOSE Contracting S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de Contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de Contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de Contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de Contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de Contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes,

Marcq en Barœul, le 4 mars 2011

Paris, le 4 mars 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Maupard Fiduciaire

Laurent Prévost
Associé

Christophe Gachet
Associé

Patrick Maupard
Associé



Comptes consolidés

Bilan consolidé	101
▼	
Compte de résultat consolidé et Etat du résultat global	102
▼	
Tableau des flux de trésorerie consolidés	103
▼	
Variation des capitaux propres consolidés	104
▼	
Annexe aux comptes consolidés	105
▼	

BILAN CONSOLIDÉ

<i>en K€</i>	Note	31 déc. 10 Valeurs nettes	31 déc. 09 Valeurs nettes
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	F.1	82 458	66 507
Autres immobilisations incorporelles		1 213	1 248
Immobilisations corporelles	F.2	46 612	35 558
Participation dans les entreprises associées	F.3	17 847	15 777
Autres actifs financiers	F.4	3 078	2 921
Impôts différés actif		9 166	5 940
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		160 374	127 951
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en cours		3 187	4 875
Avances et acomptes versés sur commandes		11 208	11 853
Créances clients et comptes rattachés	F.5	219 185	179 516
Actifs d'impôts exigibles		2 676	2 408
Autres débiteurs		56 465	23 454
Charges constatées d'avance		10 479	9 870
Autres actifs financiers	F.6	15	1 239
Trésorerie et équivalents de trésorerie	F.7	233 988	189 934
TOTAL ACTIFS COURANTS		537 203	423 149
TOTAL DES ACTIFS		697 577	551 100
PASSIFS			
Capital social	F.8	5 165	5 115
Réserves consolidées		93 469	69 921
Réserves de conversion		2 330	202
Résultat - part Groupe		54 932	31 921
CAPITAUX PROPRES - Part Groupe		155 896	107 159
Intérêts minoritaires		240	(150)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		156 136	107 009
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions pour pensions et avantages assimilés (part >1 an)	F.9	6 589	4 567
Provisions	F.10	10 832	9 812
Emprunts et dettes financières (part > 1 an)	F.11	3 599	2 673
Autres passifs financiers	F.8	6 230	15 679
Impôts différés passifs		1 354	556
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		28 604	33 287
PASSIFS COURANTS			
Provisions pour pensions et avantages assimilés (part <1 an)	F.9	902	519
Provisions	F.10	19 477	20 637
Emprunts et dettes financières (part < 1 an)	F.11	24 445	828
Avances et acomptes reçus	G.1	104 601	59 151
Fournisseurs et comptes rattachés		192 474	161 828
Dettes d'impôt exigible		17 993	2 425
Autres dettes	F.12	60 603	40 516
Produits constatés d'avance	G.1	91 154	119 038
Autres passifs financiers		1 188	5 862
TOTAL PASSIFS COURANTS		512 837	410 804
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		697 577	551 100

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Compte de résultat consolidé ⁽¹⁾

en K€	Note	31 déc. 10	31 déc. 09
Chiffre d'affaires		824 297	612 656
Produits des activités ordinaires	G.1	824 297	612 656
Charges opérationnelles		(755 176)	(571 332) ⁽²⁾
Résultat opérationnel sur activités	G.2	69 121	41 324
Paievements en actions		(1 168)	(1 163)
Dépréciation des survaleurs	F.1	(1 071)	
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	F.3	5 779	3 834
Résultat opérationnel		72 661	43 995
Coût de l'endettement financier brut		(282)	(313)
Produits financiers de placements de trésorerie		1 205	1 639
Coût de l'endettement financier net		923	1 326
Autres produits et charges financiers		(1 555)	(1 745)
Charge d'impôts sur le résultat	G.3	(16 328)	(11 258) ⁽²⁾
Résultat net		55 701	32 318
Intérêts minoritaires		769	397
Résultat net de l'exercice - part Groupe		54 932	31 921
Résultat net		55 701	32 318
<i>Résultat net par action (en €)</i>		<i>10,67</i>	<i>6,39</i>
<i>Résultat net dilué par action (en €)</i>		<i>10,67</i>	<i>6,33</i>

Etat du résultat global consolidé

en K€	31 déc. 10	31 déc. 09
Résultat de la période (y compris part des minoritaires)	55 701	32 318
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger	2 136	191
Ecart actuariels sur des régimes à prestations définies	(638)	(473)
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	247	(247)
Impôt sur éléments portés directement en capitaux propres	137	245
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres	1 882	(284)
Résultat global de la période	57 583	32 034
attribuables aux :		
Actionnaires de la société mère	56 814	31 619
Minoritaires	769	416

(1) Une nouvelle présentation du compte de résultat a été adoptée. Cf. paragraphes D.18 et J des notes aux états financiers.

(2) Par ailleurs, certaines charges d'impôts (9 907 K€ en 2010) présentées lors des exercices précédents en charges opérationnelles ont été classées en 2010 en charge d'impôts sur le résultat. A des fins comparatives, l'exercice 2009 a été retraité.

Les charges opérationnelles ont été minorées de 4 835 K€ et la charge d'impôts sur le résultat a été augmentée du même montant. (Cf. note J aux états financiers).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en K€	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Flux de trésorerie liés à l'activité		
± Résultat net de l'exercice	55 701	32 318
± Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(5 779)	(3 834)
± Amortissements	11 270	8 353
± Variation des provisions	(1 603)	(2 492)
+ Paiement en actions (IFRS2)	139	1 163
- Plus et moins values de cession, nettes d'impôt	(1 332)	(1 016)
- Intérêts payés	(923)	(1 326)
± Charge d'impôts (y compris impôts différés)	16 328	6 423
± Variation de juste valeur des éléments financiers	(3 918)	1 290
= Capacité d'autofinancement	69 883	40 879
± Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(8 401)	19 851
= Flux de trésorerie provenant des activités	61 482	60 730
- Impôts sur le résultat payés	(1 063)	(9 106)
= Flux de trésorerie généré par l'activité	60 419	51 624
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19 408)	(20 284)
- Acquisition de participations consolidées	(30 758)	(25 311)
- Acquisition de participations non consolidées	(44)	(628)
+ Cessions d'immobilisations	4 476	4 919
+ Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations d'investissement	0	380
+ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	3 749	1 313
= Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(41 985)	(39 611)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires	(9 282)	(6 020)
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(87)	(8)
+ Intérêts reçus et versés	923	1 326
± Variation juste valeur constatée directement en capitaux propres	66	47
+ Émissions d'emprunt	1 969	461
- Remboursements d'emprunt	(993)	(1 168)
+ Variation des lignes de crédit	23 631	
= Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	16 227	(5 362)
= Variation de trésorerie	34 661	6 651
Trésorerie d'ouverture	189 244	181 344
± Ecart de conversion	8 895	1 249
Trésorerie de clôture (A)	232 800	189 244

Note

La trésorerie est la somme des rubriques suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	233 988	189 935
Autres passifs financiers (hors juste valeurs des options de change)	(1 188)	(691)
Trésorerie de clôture	232 800	189 244

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en K€	Capital	Réserves légal	Primes d'émission	Autres réserves consolidées	Réserve de juste valeur	Actions auto-détenues	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	TOTAL Capitaux propres Part Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL Capitaux propres
31 déc. 08	5 025	503	24 726	41 119	0	(177)	29	18 041	89 266	41	89 307
Reprise du résultat n-1				18 041				(18 041)			
Résultat global de la période	0	0	0	(310)	(165)	0	173	31 921	31 619	415	32 034
Dividendes versés				(6 020)					(6 020)		(6 020)
Augmentation de capital	90		4 340						4 430		4 430
Variation intérêts minoritaires									0	(606)	(606)
Charge IFRS 2				763					763		763
Actions propres						47			47		47
Compléments d'acquisition de minoritaires				(12 925)					(12 925)		(12 925)
Retraitement divers		8	(8)	(21)					(21)		(21)
31 déc. 09	5 115	511	29 058	40 647	(165)	(130)	202	31 921	107 159	(150)	107 009
Reprise du résultat n-1				31 921				(31 921)			
Résultat global de la période	0	0	0	(411)	165	2 128	2 128	54 932	56 814	769	57 583
Dividendes versés				(9 282)					(9 282)	(87)	(9 369)
Augmentation de capital	50			(50)					0		0
Variation intérêts minoritaires				7 106					7 106	(287)	6 819
Charges IFRS 2				(475)					(475)		(475)
Actions propres						66			66		66
Compléments d'acquisition de minoritaires				(5 467)					(5 467)		(5 467)
Retraitement divers				(25)					(25)	(5)	(30)
31 déc. 10	5 165	511	29 058	63 964	0	(64)	2 330	54 932	155 896	240	156 136

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

31 décembre 2010

(en K€ sauf indications contraires)

ENTREPOSE Contracting est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé au 165, boulevard de Valmy, 92 707 Colombes Cedex.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Les informations relatives à l'exercice 2008, présentées dans le Document de référence 2009 n° D.10-306 déposé le 22 avril 2010, sont incorporées par référence.

A ACTIVITES DU GROUPE

Le Groupe ENTREPOSE Contracting est un entrepreneur de projets industriels « clés en main » au service de l'industrie pétrolière et gazière.

Ses domaines de compétence sont :

• **Au titre de l'activité « Projets »**

- les ouvrages concentrés d'exploitation et de transport ;
- les stations de compression ;
- les travaux d'électricité/instrumentation et télécommunications ;
- les réservoirs de stockage : GNL, pétrole et produits raffinés, gaz industriels ;
- les travaux de maintenance, mise en conformité des unités de stockage.

• **Au titre de l'activité « Pipelines »**

- la pose de pipelines « onshore ».

• **Au titre de l'activité « Opérations côtières »**

- la pose de pipelines en eaux peu profondes (« *shallow water* »)
- la recherche de sources d'eau douce en mer ;
- les travaux de dépollution en mer ;
- les travaux d'aménagement côtiers liés à la pose de pipelines ou de bouées d'atterrissage.

• **Au titre de l'activité « Services »**

- les travaux de maintenance des pipelines,
- les travaux de mise en conformité des installations et unités de stockage,
- les activités de négoce de pièces et équipements pour le maintien en conditions opérationnelles et les réparations des installations industrielles.

• **Au titre de l'activité « Forages »**

- les travaux de forage profond « *onshore* »,
- les travaux de sondage et de carottage en grande profondeur,
- les services d'entretien des puits forés et des équipements de production.

Ce nouveau segment d'activité a été créé en 2010, avec l'acquisition de COFOR.

B EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

B.1 Acquisition externe – activité « Pipelines »

Acquisition de la société Horizontal Drilling International (HDI) en janvier 2010. (Cf. note F.1.1.1).

B.2 Acquisition externe – activité « Services »

Acquisition des 30 % minoritaires de CAPTRADE en décembre 2010, portant le pourcentage de détention du Groupe à 100 % post opération.

L'incidence sur les capitaux propres est présentée en F.8.3.

B.3 Acquisition externe – activité « Forages »

Acquisition de 70 % de Holding COFOR en octobre 2010.

(Cf. note F.1.1.2), pour le détail de l'opération et la valorisation des options croisées d'acquisition et l'incidence sur les capitaux propres est présentée en note.

Le sous groupe COFOR est consolidé à compter du 1^{er} octobre 2010. Il constitue l'intégralité du segment d'activité « Forages ».

B.4 Autres événements significatifs

Constatation en résultat d'une plus value liée au GIE Geomethane, au sein de la participation détenue dans le groupe GEOSTOCK (Cf. note F3).

C BASE DE PREPARATION

C.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne présente des différences dans leur date d'application avec le référentiel « *as issued by IASB* », et qui sont synthétisées ci-dessous :

	Année concernée	Date d'application "as issued by IASB"	Date d'application telle qu'adoptée par l'UE
IFRIC 15	2009	1 ^{er} janv. 09	1 ^{er} janv. 10
IFRIC 16	2009	1 ^{er} oct. 08	1 ^{er} juil. 09
IFRIC 18	2009	1 ^{er} juil. 09	31 oct. 09

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 le 25 janvier 2011. Ils seront soumis pour approbation à l'Assemblée générale du 8 avril 2011.

C.2 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants :

- les actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur,
- les instruments financiers, à la juste valeur par le compte de résultat, évalués à la juste valeur,
- les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle normal d'exploitation du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession ou d'une réalisation dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les passifs que le Groupe s'attend à régler au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent un passif courant.

En raison de l'incertitude quant au dénouement des provisions fiscales et sociales, ces dernières sont considérées comme non courantes, que leur maturité soit ou non inférieure à un an.

Tous les autres passifs sont non courants.

C.3 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe. Toutes les données financières présentées en euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche sauf indication contraire.

C.4 Recours à des estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Au niveau mondial, l'année 2008 a vu l'apparition d'une crise économique et financière d'une magnitude importante, et dont les effets semblent vouloir se prolonger au-delà de l'exercice 2010. En l'espèce, il est apparu que les activités du Groupe sur les exercices 2008 à 2010 n'ont toutefois été que peu impactées par les effets de cette crise, même si les incidences à venir ne peuvent encore à ce stade être estimées avec précision.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

Les jugements exercés par la Direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont exposés ci-dessous :

Evaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et sur la prise en compte d'aléas, basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la durée de vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Evaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note F.1.2.

Evaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou prestations définies. Ces engagements sont calculés sur le fondement de calculs actuariels, reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues au 31 décembre 2010 et leurs modalités de détermination sont détaillées en note F.9.

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte de changements futurs d'hypothèses.

Evaluation des passifs liés aux options de rachats de minoritaires

En application d'IAS 32, le Groupe procède à l'estimation de la valeur de rachat des minoritaires sur lesquels il existe des options d'achat à la clôture.

Ces estimations sont effectuées sur la base des accords contractuels entre le Groupe et les minoritaires, et reflètent l'estimation la plus juste du montant potentiel à décaisser lors de la possible levée des options.

Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- L'estimation du montant des dépenses restant à engager en vue d'obtenir la réception définitive, pour les contrats livrés aux clients en réception provisoire,
- L'estimation du risque de redressement douanier ou fiscal, compte tenu des notifications déjà reçues ou des échanges de courriers avec les administrations concernées.

(Cf. note F10).

D PRINCIPAUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

D.1 Méthodes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cela concerne également les sociétés sur lesquelles la Société exerce un contrôle de fait. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées si nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Entités contrôlées conjointement

Les entités contrôlées conjointement sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un contrat qui requiert un accord unanime pour les décisions financières et opérationnelles stratégiques.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

D.2 Méthodes de conversion

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion d'éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours moyen de la période, ce dernier étant représentatif de la meilleure estimation du cours de change à la date de transaction. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

D.3 Regroupement d'entreprises - goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Les goodwill, y compris négatifs, résultent de l'acquisition des filiales et entreprises associées.

Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il en résulte une différence négative, il est comptabilisé directement en résultat.

Le goodwill est évalué à sa valeur d'origine, diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel à chaque clôture d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeurs identifiés.

Le goodwill constaté sur les participations dans les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est présenté au bilan dans la rubrique « Participation dans les entreprises associées ».

Le goodwill est suivi en devise locale.

D.4 Autres immobilisations incorporelles

Frais de Recherche et Développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable, si ce produit ou ce procédé correspond à un actif identifiable et qu'il est probable qu'il dégage des bénéfices économiques futurs.

Les dépenses ne peuvent être capitalisées que dans la mesure où elles peuvent être mesurées de façon fiable. Elles incluent le coût des matériaux, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût après déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses de développement sont amorties lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisés au coût historique, diminués des amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les autres actifs incorporels incluent principalement le coût d'acquisition des licences acquises auprès de tiers.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, autres que les goodwill, dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

• Frais de R&D	5 ans
• Logiciels et licences informatiques	3 ans

D.5 Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, diminuées des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilités différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour la valeur nette, dans le « résultat de cession des actifs » du compte de résultat.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la somme des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à cet actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. Les actifs loués dans ce cas ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe.

Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

• Constructions	25 ans
• Aménagements et installations des constructions	de 5 à 10 ans
• Matériels et outillages	de 3 à 10 ans
• Autres matériels	de 3 à 10 ans

D.6 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, ainsi que les prêts et créances évaluées au coût amorti.

Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les titres détenus par le Groupe.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est à dire à leur coût d'acquisition, majorée des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement en capitaux propres et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des dépôts de garanties. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

D.7 Dépréciation des actifs

Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut-être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres.

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autre que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie » (UGT)). Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, pour les besoins des tests de dépréciation, affecté aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Pour déterminer les UGT, le Groupe a pris en considération le découpage appliqué par la Direction pour suivre les activités du Groupe, comme défini à la note A.

Les segments d'activité tels que définis à la note A recouvrent les UGT suivantes :

- le segment dit des « Projets » forme une UGT,
- le segment dit des « Opérations côtières » forme une UGT,
- le segment dit des « Pipelines » forme une UGT (groupe SPIECAPAG, y compris HDI),
- le segment dit des « Forages » forme une UGT,
- le segment dit des « Services » est ventilé en deux UGT (« CAPTRADE » et « CHALLENGER »).

Chacun des segments d'activité ci-dessus forme un ensemble cohérent avec son propre marché et ses propres actifs affectés.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affecté d'abord à la

réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

D.8 Stocks

Les stocks sont constitués :

- de matières et matériels incorporables non encore mis en œuvre sur chantiers ;
- de divers consommables utilisables sur chantiers.

Ces stocks sont spécifiques à chaque affaire et identifiables.

Ils sont donc évalués distinctement à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur réalisable si celle-ci est inférieure.

D.9 Créances et dettes générées par l'activité du Groupe

Les créances et dettes générés par l'activité du Groupe sont des actifs financiers courants évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au cout amorti diminué du montant des pertes de valeurs.

Les créances font l'objet d'une analyse au cas par cas, pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective permettant de remettre en cause leur recouvrabilité.

D.10 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent essentiellement les options de change, qui sont des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur.

D.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements de trésorerie à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition, ainsi que les SICAV monétaires.

Les SICAV monétaires sont des actifs détenus à des fins de transaction. Elles sont classées en tant qu'actifs courants et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en résultat.

Les valeurs mobilières de placement en monnaie étrangère sont valorisées au cours de change à la clôture. La différence de change est comptabilisée directement au compte de résultat.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les découverts bancaires sont présentés dans la rubrique « autres passifs financiers » au passif du bilan, mais constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

D.12 Capitaux propres

Rachat d'actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les actions propres rachetées sont déduites du total des capitaux propres.

D.13 Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies ne génèrent pas d'engagement futur pour le Groupe et ne donnent donc pas lieu à la constitution de provisions.

Au sein du Groupe, les régimes à cotisations définies sont exclusivement des régimes de retraite. Ils sont, dans la plupart des cas, complémentaires à la pension légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles, légales ou par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minorée de la juste valeur des actifs du régime.

Il n'y avait toutefois aucun actif de couverture de ce type à la clôture de l'exercice. Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des emprunts obligataires dont le risque de crédit est évalué AA et dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe. Les calculs sont effectués tous les ans par le Groupe, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe comptabilise immédiatement en capitaux propres la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent les indemnités de fin de carrière ainsi que les indemnités de médailles du travail.

D.14 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Elles sont actualisées lorsque l'effet est matériel.

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée dans les passifs courants.

Indépendamment de leur présentation au bilan IFRS, les provisions sont principalement constituées des éléments suivants :

Litiges marchés et contrats

Ces provisions sont dotées sur affaires terminées en cas de litige commercial porté ou en passe de l'être devant une juridiction ou soumis à un arbitrage, et lorsque le Groupe estime son risque de condamnation probable.

Litiges sociaux et fiscaux

Ces provisions sont dotées en cas de litige avec un salarié porté ou en passe de l'être devant une juridiction, et lorsque le Groupe estime son risque de condamnation probable. Comme indiqué en note C4, les provisions pour litiges à caractère sociaux et fiscaux sont par exception considérées comme non courantes dans leur intégralité.

Fin de chantier

Ces provisions sont constituées pour les affaires en « réception provisoire » ou terminées mécaniquement (« *mechanically complete*⁽¹⁾ »), pour couvrir les dépenses et lever les réserves jusqu'à la « réception définitive » de l'ouvrage, en dehors des dépenses déjà engagées à la clôture et qui figurent en dettes fournisseurs et comptes rattachés. En pareil cas, la méthode de l'avancement cesse de s'appliquer.

Pertes à terminaison (PAT)

Lorsqu'il est probable que les coûts liés à un contrat seront supérieurs aux revenus de ce dernier, alors la perte à terminaison est reconnue en charges immédiatement.

En application de la norme IAS 11, les PAT sont présentées au bilan en minoration des créances clients et comptes rattachés.

D.15 Engagements de rachat accordés aux minoritaires

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations.

Ces engagements se traduisent, en conformité avec la norme IAS 32, par la comptabilisation d'un passif financier représentant la meilleure estimation du montant de trésorerie auquel les minoritaires pouvaient prétendre. L'écart entre la juste valeur de ce passif et la valeur nette comptable des intérêts minoritaires est constaté en capitaux propres.

Les variations ultérieures de la valeur de l'engagement sont comptabilisées par ajustement des capitaux propres. L'effet de désactualisation de la dette est constaté en résultat financier.

Cette méthode de comptabilisation est appliquée pour les engagements conclus avant la première application d'IAS 27A, ainsi que pour ceux émis après.

Si l'engagement n'est finalement pas exercé la dette est annulée en capitaux propres.

Conformément à IAS 27.23, les quotes-parts du résultat ou de variations de capitaux propres attribuées à la société mère et aux intérêts minoritaires sont déterminées sur la base des pourcentages de participation actuels et ne reflètent pas l'exercice des droits de vote potentiels représentés par l'engagement de rachat.

D.16 Subventions publiques

Les subventions publiques monétaires reçues d'organismes publics sont versées sous forme d'avances conditionnées. Elles sont destinées à financer des projets identifiés de Recherche et Développement.

La fraction non remboursable de façon probable par le Groupe est reconnue immédiatement en résultat. La fraction devant être probablement reversée à l'organisme prêteur est comptabilisée au passif du bilan, en autres passifs courants.

D.17 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) présentée au compte de résultat est la somme des impôts exigibles et différés. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts exigibles sont présentés distinctement à l'actif et au passif, nets par entité fiscale, et ne tiennent compte que des actifs et passif d'impôt sur les bénéfices.

(1) L'achèvement mécanique matérialise la fin des travaux.

L'impôt exigible correspond au montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés sont déterminés pour chaque entité fiscale, selon la méthode du report variable et en retenant une approche bilantielle, sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. La comptabilisation initiale d'un goodwill ne donne pas lieu à constatation d'un impôt différé. L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou à régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les actifs d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable qu'elle disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Ils sont examinés à chaque clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Conformément à l'IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés sont classés en « non courant ».

Nouvelle réglementation fiscale en France à compter du 1er janvier 2010

La loi de finances pour 2010, votée en décembre 2009, introduit une contribution économique territoriale (CET) en remplacement de la taxe professionnelle (TP). La CET a deux composantes : la contribution foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5 % de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée.

Le Groupe a conclu à ce stade que ce changement de modalité de calcul des impôts locaux français n'en modifiait pas la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu précédemment pour la taxe professionnelle.

D.18 Présentation du compte de résultat

Dans une optique d'homogénéisation du compte de résultat consolidé et de l'état du résultat global avec le groupe VINCI, la présentation standard au sein du groupe VINCI a été retenue pour les comptes du Groupe à compter de l'exercice 2010.

Dans cette nouvelle présentation, les charges sont présentées par nature et non plus par destination.

En note J figure le compte de résultat consolidé de l'exercice selon la présentation en vigueur au 31 décembre 2009. Par ailleurs, le Groupe a décidé en 2010, de modifier le classement de certaines charges d'impôts (*withholding taxes*), de charges opérationnelles à charge d'impôts sur le résultat. En effet, il est apparu que certaines de ces charges étaient assises *in fine* sur le bénéfice réalisé sur les contrats et non pas sur le chiffre d'affaires réalisé :

- 9 907 K€ ont été classés en charge d'impôts sur le résultat en 2010 ;
- L'exercice 2009 a été modifié en ce sens à des fins comparatives pour 4 835 K€.

Le compte de résultat consolidé présente ainsi les rubriques suivantes :

D.18.1 Chiffre d'affaires

Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué sur base des prestations exécutées. Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes significatives quant au recouvrement du prix de la transaction, des coûts associés ou de retour possible des marchandises.

Contrats de construction

Les sociétés du Groupe ENTREPOSE Contracting appliquent la méthode de prise en compte du résultat à l'avancement, selon la norme IAS 11.

La mesure du degré d'avancement est déterminée par le rapport entre les coûts d'exécution engagés comptabilisés à la clôture et les coûts d'exécution estimés à terminaison.

Le chiffre d'affaires total du contrat, sur lequel est calculé l'avancement de l'affaire, est constitué exclusivement des éléments suivants :

- CA contractuel signé, et le cas échéant,
- avenants et réclamations expressément acceptés ou dans certains cas qui seront très probablement acceptés par le client,
- minoré des éventuelles pénalités de retard à verser au client, lorsqu'elles sont formellement demandées par celui-ci.

Lorsqu'une affaire est déficitaire à terminaison, une provision pour perte à terminaison sera constituée si les éléments suivants sont réunis :

- l'affaire est en marge négative, après imputation d'une quote-part des frais généraux opérationnels dits « de division » ;
- l'affaire est en perte pour l'ensemble du Groupe.

La provision pour perte à terminaison sera alors égale à la différence entre la perte totale à terminaison et la perte déjà constatée à date, toutes deux calculées en marge nette de frais généraux de division.

La méthode de l'avancement cesse d'être appliquée lorsque l'affaire est réceptionnée par le client, ou terminée mécaniquement (« *mechanically complete* »). En pareil cas, l'ensemble du chiffre d'affaire est reconnu, et les éventuels coûts à engager en vue d'obtenir la réception définitive sont provisionnés, le cas échéant, en charges à payer ou en provisions pour fin de chantier.

D.18.2 Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles incluent :

Les coûts des ventes

Il s'agit de l'ensemble des coûts d'exploitation directement rattachables aux affaires, incluant entre autres les amortissements des équipements utilisés sur affaires, ainsi que les charges des personnels affectés sur les affaires.

Les coûts d'exécution rattachables aux contrats regroupent les coûts d'exécution mis en œuvre et les coûts d'accompagnement spécifiques aux contrats.

La majorité des contrats de constructions réalisés par le Groupe sont dits « EPC », et comportent trois parts distinctes que sont :

- « E » (*Engineering*), correspondant à la part d'ingénierie spécifique à l'affaire ;
- « P » (*Procurement*), correspondant à la fourniture de matières et matériels qui seront incorporés dans l'ouvrage fini ;
- « C » (*Construction*), correspondant à la part de construction et montage de l'ouvrage sur site.

A chaque arrêté, les coûts exposés et non encore mis en œuvre seront, le cas échéant et selon leur nature, reclassés en charges constatées d'avance ou en stock.

Sont exclus des coûts d'exécution rattachables aux affaires les frais de Direction générale et les frais financiers autres que ceux directement liés à des financements souscrits en vue d'un contrat.

Outre les coûts d'exécution identifiés précédemment, le coût total d'un contrat peut inclure, le cas échéant, des aléas spécifiques, des litiges ou des charges futures liés au contrat, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante et que leur probabilité de réalisation est importante.

Les coûts commerciaux

Il s'agit des frais commerciaux proprement dits, ainsi que des coûts d'établissement de devis et remises d'offres commerciales. Ces charges incluent les charges des personnels travaillant sur les devis.

Les coûts commerciaux incluent également les charges liées à la Recherche et Développement.

Les charges administratives

Il s'agit des coûts de fonctionnement des services généraux du Groupe.

Ces charges incluent entre autres les charges de personnel de la Direction générale ainsi que des différents services administratifs.

D.18.3 Résultat opérationnel sur activité (ROPA)

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant effets des paiements en actions (IFRS 2), des pertes de valeur des goodwill et du résultat des entreprises associées.

D.18.4 Paiements en actions

D.18.4.1 Plans ENTREPOSE Contracting

Il n'existe plus à la clôture de plan d'attribution gratuite d'actions de la Société.

D.18.4.2 Plans VINCI

Il existe à la clôture de l'exercice des plans de paiement en actions du groupe VINCI.

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative :

- à l'attribution à ses salariés de *stock-options* (offres de souscription d'actions) VINCI,
- à l'attribution à ses salariés d'actions de performance VINCI,
- au Plan d'Épargne Groupe (PEG) VINCI.

Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués. Le modèle binomial Monte-Carlo est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios, en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché.

Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et/ou de critères financiers, la juste valeur des actions de performance VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation Monte-Carlo, afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché et en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auxquelles la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

D.18.5 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut, qui inclut les charges d'intérêt ;
- la rubrique « produits financiers des placements » qui comprend principalement les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus et moins values de cession...).

D.18.6 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation et les variations de juste valeur sur instruments de change à terme.

D.19 Résultats par action

Le résultat de base par action correspond au rapport entre le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions d'autocontrôle déduites des capitaux propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par la Société.

D.20 Information sectorielle

Les activités du Groupe sont exposés dans la note A de la présente annexe.

Le principal décideur opérationnel du Groupe est le Comité exécutif du Groupe (Comex).

Le Groupe choisit de présenter l'information sectorielle selon 5 segments, conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

L'information détaillée par secteur opérationnel correspond à celle présentée au Conseil d'administration du Groupe servant notamment à évaluer les performances.

Les informations sectorielles par secteur d'activité et par zone géographique sont communiquées en note G2, et suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers.

Un secteur d'activité est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Une zone géographique est une composante distincte du Groupe engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposé à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Chaque affaire du Groupe est réputée se réaliser dans son intégralité sur :

- un seul segment d'activité, « Projets », « Opérations Côtières », « Pipelines », « Services » ou « Forages », comme défini à la note A, en fonction de la nature de l'ouvrage réalisé ou de la vente effectuée ou de la prestation réalisée ;
- une seule zone géographique, correspondant à chacun des cinq continents au sens de la géographie communément acceptée, en fonction de la zone de localisation finale de l'ouvrage, pour les activités de constructions, et le lieu de destination du bien livré, pour certaines activités du segment « Services ».

D.21 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de change, le Groupe utilise des produits dérivés. Les dérivés de change utilisés par le Groupe sont le plus souvent qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur ;
- couverture de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert).

Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

D.22 Nouvelles normes et interprétations publiées mais non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, applicables ou non à l'exercice 2010, sont détaillées ci-dessous.

D.22.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

Application des normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels »

Ces normes sont d'applications obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, soit pour le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010. Les normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » s'appuient sur deux concepts fondamentaux :

- L'obtention du contrôle est un événement majeur constituant un changement dans la nature de l'investissement.
- La mise à la juste valeur, à la date de la prise de contrôle, non seulement des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, mais aussi du montant de l'investissement réalisé pour obtenir le contrôle.

La norme IFRS 3 révisée introduit des modifications à la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 avant révision, dont notamment :

- L'option d'évaluer les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition ;
- La constatation en charges de la période des coûts directs liés à l'acquisition ;
- La valorisation à la juste valeur à la date d'acquisition des ajustements de prix éventuels. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat si la clause d'ajustement de prix est génératrice d'un passif financier ;
- Dans le cas d'un regroupement réalisé par étape, la valorisation à la juste valeur à la date de prise de contrôle de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

La norme IFRS 3 révisée est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

Par ailleurs, la norme IAS 27 révisée introduit plusieurs modifications notamment :

- Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe.
- Les cessions de titres avec perte de contrôle donnent lieu à la constatation en résultat de cession de la variation de juste valeur calculée sur la totalité de la participation à la date de l'opération. La participation résiduelle conservée, le cas échéant, sera ainsi évaluée à sa juste valeur au moment de la perte de contrôle.

La norme IAS 27 révisée est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

Autres normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

Les autres nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 sont sans impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010, elles concernent principalement :

- IFRS 2 amendée « Transactions intragroupes dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » (incorporation d'IFRIC 8 et IFRIC 11) publiée en juin 2009 ;
- IFRS 5 – Amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008 ;
- IAS 39 « Eléments éligibles à la couverture » (partiellement adoptée par l'UE) ;
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires » ;

D.22.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2010

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2010 :

- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir en matière de transferts d'actifs financiers »
- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées » ;
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres » ;
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis » ;
- Certains amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2010.

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

D.23 Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- le risque de crédit
- le risque de liquidité
- le risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'audit du Groupe a pour responsabilité de veiller à l'application par la Direction de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques avec les risques auxquels le Groupe doit faire face.

D.23.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

Gestion du risque clients au sein du Groupe

ENTREPOSE Contracting peut être exposée dans le cadre de son activité à une défaillance ou à un défaut de paiement de son client, tant au cours de la réalisation du projet que lors de la livraison de l'ouvrage.

ENTREPOSE Contracting ne s'engage contractuellement qu'après avoir acquis la certitude de la solvabilité de son client ou de la mise en place effective d'un financement dédié au projet.

Généralement, les clients d'ENTREPOSE Contracting sont des compagnies pétrolières et gazières de renommée internationale, telles que Total, BP, ExxonMobil, Shell, Statoil, Chevron ou des indépendants reconnus comme ConocoPhillips, Talisman ou encore des opérateurs nationaux avec lesquels elle entretient des relations commerciales de longue date comme SNDP en Tunisie, NNPC au Nigeria ou Sonatrach en Algérie.

Dans d'autres cas, ENTREPOSE Contracting est à même d'accompagner ses offres de propositions de financement sous forme de crédit acheteur ou de crédit financier mis en place avec l'aide de ses banques partenaires.

Enfin le mode opérationnel d'ENTREPOSE Contracting repose sur le versement d'avances ou la négociation de *milestones* contractuels lui permettant d'avoir toujours une trésorerie positive et donc une exposition financière réduite.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis et suivis par le groupe VINCI, et communiqués à l'ensemble des sociétés du groupe VINCI, auquel le Groupe appartient.

Etant donné que le Groupe n'a investi que dans des titres ayant des notations élevées, le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

D.23.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Gestion du risque de liquidité au sein du Groupe

Comme exposé ci-dessus en « gestion du risque clients », le mode opérationnel prévoit d'une façon générale que les cash flows soient positifs ou au minimum neutres sur les contrats pris par le Groupe. Cette gestion aboutit au global à un besoin en fonds de roulement structurellement négatif et à une trésorerie nette positive.

Au 31 décembre 2010, la trésorerie s'élevait à 232 800 K€, ce qui représentait 112 jours de dépenses opérationnelles sur la base du compte de résultat 2010.

Au 31 décembre 2009, la trésorerie s'élevait à 189 244 K€, ce qui représentait 120 jours de dépenses opérationnelles sur la base du compte de résultat 2009.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit disponibles négociées avec ses partenaires financiers, dont certaines ont été tirées à la clôture (Cf. F.11).

D.23.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts et les prix des instruments de capitaux propres, et qui affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

Le Groupe achète et vend des dérivés et supporte des passifs financiers, afin de gérer les risques de marchés.

D.23.4 Risque de change

La devise de référence d'ENTREPOSE Contracting est l'euro.

Les contrats sont libellés majoritairement en devises fortes, euro, dollar américain et livre sterling.

Le risque de change est traité contrat par contrat, et vise à identifier s'il subsistera à l'issue du contrat une marge dans une devise autre que l'euro.

En pareil cas, des couvertures peuvent être réalisées, soit au stade de l'offre via une assurance Coface, soit par des instruments financiers à terme une fois le contrat obtenu.

Ces couvertures visent à garantir :

- d’une part le règlement des dépenses prévisionnelles de l’affaire dans une autre devise que celle du contrat ;
- d’autre part, de garantir la marge prévisionnelle à fin d’affaire en euros lorsque le contrat est libellé dans une autre devise.

D.23.5 Risque de taux d’intérêt

Pour ce qui concerne son endettement, historiquement faible, le Groupe est peu exposé au risque de taux.

E PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation englobe toutes les filiales françaises et étrangères détenues par le Groupe, dont les principales entités consolidées sont présentées ci-dessous :

Société	Forme juridique	Adresse	N° Siren ou N° Immatriculation	Pourcentage d'intérêt/ droits de vote décembre 2010	Pourcentage d'intérêt/ droits de vote décembre 2009	Méthode de consolidation
ENTREPOSE Contracting	SA	165 boulevard de Valmy 92707 Colombes - France	410430706		Entité consolidante	
<i>(activité Projets et Opérations côtières)</i>						
Activité Projets						
CMP Dunkerque	SA	Avenue de la Gironde 59944 Dunkerque - France	401315999	99,95	99,95	Intégration globale
CMPEA	SARL	Route de Sedan Wadelincourt 08209 Sedan - France	352897870	84,00	52,00	Intégration globale
ENTREPOSE Algérie	EURL	Lot No 15 Hassi Messaoud Ouargla - Algérie	99830049193602	100,00	100,00	Intégration globale
DELATTRE BEZONS Nigeria	Ltd	184 Moshoud Olugbani Street Lagos - Nigeria	VIV1000224444	96,09	89,74	Intégration globale
DELATTRE BEZONS Tunisie	SARL	39 avenue du Japon, avenue A.3.8 Montplaisir 1002 Tunis - Tunisie	B2437962006	100,00	100,00	Intégration globale
GEOSTOCK Holding	SA	7 rue E. et A. Peugeot 92563 Rueil Malmaison - France	304464415	25,00	25,00	Mise en équivalence
DORIS Engineering	SA	58 rue du Dessous des Berges 75013 Paris - France	338274491	20,00	20,00	Mise en équivalence
Activité Services						
ENTREPOSE Services (ex CAPTRADE)	SAS	21/23 rue du petit Albi, BP 58540 Cergy Pontoise cedex - France	448268045	100,00	70,00	Intégration globale
NumRS	SA	21/23 rue du petit Albi, BP 58540 Cergy Pontoise Cedex - France	389075540	100,00	70,00	Intégration globale
ISIS	SA	66 Matei Voievod Secteur 2 Bucarest - Roumanie	J40/19164/2006	100,00	70,00	Intégration globale
ABO Supply	SA	1404 North Sam Houston Parkway East suite 100, Houston, Texas 77032 - USA	800561397	100,00	70,00	Intégration globale
CHALLENGER SOS	SA	165 boulevard de Valmy 92707 Colombes - France	324192103	99,94	99,94	Intégration globale
Activité Opérations côtières						
GEOCEAN	SA	Quartier du Brégadan, ZA Technoparc CS 60001, 13711 Cassis Cedex - France	408536746	100,00	100,00	Intégration globale
NYMPHÉA Environnement	SA	Quartier du Brégadan, ZA Technoparc CS 60001, 13711 Cassis Cedex - France	432753507	99,63	99,63	Intégration globale
PT Indonesia	Ltd	N.8 Kebon Melati Kebon Melati Tanah Abang Central Jakarta - Indonésie	09.05.1.45.46022	94,00	94,00	Intégration globale
Activité Pipelines						
SPIECAPAG	SA	165 boulevard de Valmy 92707 Colombes - France	399237494	100,00	100,00	Intégration globale
SPIECAPAG Australia	Ltd	66-84 Goulburn Street, W Buck, level 29 NSW 2000 Sydney - Australie	ABN53067306138	100,00	100,00	Intégration globale
SPIECAPAG Nuigini	Ltd	C/O PWC, level 6 Credit Hse, Cuthbertson St Port Moresby - PNG	IPA1-71498	100,00	-	Intégration globale
SPIECAPAG Régions Sud	SAS	10 avenue de Pradie, ZI du Bois Vert 31120 Portet sur Garonne - France	403284839	100,00	100,00	Intégration globale
SPIECAPAG UK (ex EIS)	Ltd	46 West-bar street Banbury OX169RZ - Royaume Uni	4024580	100,00	100,00	Intégration globale
Horizontal Drilling International (HDI)	SA	165 boulevard de Valmy 92707 Colombes - France	388835308	100,00	-	Intégration globale
Activité Forages						
COFOR	SA	39 rue de la Ferte Alais 91720 Maisse - France	343681169	70,00	-	Intégration globale
Principales co-entreprises⁽¹⁾ consolidées au 31 décembre 2010						
SPC/ Hawk International	Pipelines	JV	Yemen	98,00		Intégration globale
SPC/ Groupe Five	Pipelines	JV	Afrique du Sud	50,00		note (2)
Unitec/ SPC	Pipelines	UTE	Espagne	50,00		note (2)
Huelva	Projets	UTE	Espagne	50,00		note (2)
Doha	Projets	JV	Qatar	30,00		note (2)

(1) Les co-entreprises sont des groupements momentanés entre partenaires en vue de la réalisation d'un contrat à long terme.

(2) Ces entités sont consolidées sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs contrôlés, les passifs encourus et les produits et charges.

F NOTES SUR LE BILAN

F.1 Immobilisations incorporelles

F.1.1 Goodwill

Segment	Note	Société	31 déc. 10			31 déc. 09	Variation
			Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette	
Projets		Divers	46		46	46	0
Pipelines		SPIECAPAG	27 088		27 088	27 088	0
Pipelines	(1)	HDI	2 298		2 298	0	2 298
Opérations côtières		GEOCEAN	14 805		14 805	14 805	0
Services		CHALLENGER	1 071	(1 071)	0	1 071	0
Services		CAPTRADE	23 497		23 497	23 497	0
Forages	(2)	COFOR	14 724		14 724	0	14 724
Total			83 529	(1 071)	82 458	66 507	17 022

Pour la détermination des goodwill relatifs aux acquisitions de l'exercice, les valeurs comptables pré-acquisition ont été déterminées sur la base des IFRS applicables avant la date d'acquisition. Les montants des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés à la date d'acquisition correspondent à l'estimation de la juste valeur.

L'écart d'acquisition résiduel repose essentiellement sur des éléments non identifiables tels que le savoir-faire, l'expertise métier des équipes et le potentiel de développement commercial.

Le Groupe a décidé d'évaluer les intérêts minoritaires à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable de la société acquise.

F.1.1.1 Acquisition de HDI (Note 1)

La Groupe, au travers de sa filiale SPIECAPAG, a acquis le 8 janvier 2010 100 % des titres de HDI, société de droit français spécialisée dans le forage horizontal dirigé et opérant en France et à l'international.

HDI a été consolidée au sein du Groupe au 1^{er} janvier 2010.

Le coût d'acquisition de 8 345 K€ ci-dessous inclut l'acquisition par le Groupe, auprès des vendeurs, d'un compte courant de 4 700 K€ détenu sur HDI.

Le goodwill généré se détaille comme suit :

Contrepartie transférée	8 345
moins : quote-part de situation nette acquise	(6 047)
Goodwill	2 298

Détail de la quote-part de situation acquise :

Nature des actifs et des passifs acquis	Valeurs comptables pré-acquisition	Ajustements JV	Valeurs acquisition
	à 100 %		
Actif immobilisé	2 044		2 044
Actif circulant	7 121		7 121
Impôts différés sur situation nette d'ouverture	1 328		1 328
Trésorerie et équivalents de trésorerie	852		852
Provisions	(1 294)		(1 294)
Emprunts	0		0
Passif circulant	(4 004)		(4 004)
Total	6 047	0	6 047

Les frais d'acquisition s'élèvent à 135 K€ et ont été comptabilisés en charges opérationnelles.

La contribution de HDI au CA consolidé du Groupe sur l'exercice est de 8 227 K€, et sa contribution au résultat net part Groupe est de 310 K€.

F.1.1.2 Acquisition de COFOR (Note 2)

Le Groupe, au travers de la Société ENTREPOSE Contracting, a acquis le 7 octobre 2010 70 % des titres de la Holding COFOR, société de droit français spécialisée notamment dans le forage profond (Cf. note A). Holding COFOR, société holding, porte elle-même 100 % des titres de COFOR S.A., société opérationnelle du sous groupe COFOR.

Le sous groupe COFOR a été consolidé au sein du Groupe au 1^{er} octobre 2010.

Les 30 % minoritaires ont également fait l'objet d'options croisées d'achat et de vente.

Le coût d'acquisition de 19 487 K€ ci-dessous inclut un compte courant de 5 129 K€ détenu sur COFOR.

Le goodwill généré se détaille comme suit :

Contrepartie transférée	19 487
moins : quote-part de situation nette acquise	(4 763)
Goodwill	14 724

Détail de la quote-part de situation acquise :

Nature des actifs et des passifs acquis	Valeurs comptables pré-acquisition	Ajustements JV	Valeurs acquisition
		à 100 %	
Actif immobilisé	2 285	1 000	3 285
Actif circulant	6 249		6 249
Impôts différés sur situation nette d'ouverture	483	(141)	342
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 383		5 383
Provisions	(1 823)		(1 823)
Emprunts	0		0
Passif circulant	(6 632)		(6 632)
Total à 100 %	5 945	859	6 804

Valeur à 70 %	4 763
----------------------	--------------

se décomposant en :

Quote-part de situation nette acquise	4 162
Allocation sur immobilisation corporelle	601

Les frais d'acquisition s'élèvent à 411 K€ et ont été comptabilisés en charges opérationnelles sur l'exercice.

La contribution de COFOR au CA consolidé du Groupe sur l'exercice est de 1 950 K€, et sa contribution au résultat net part Groupe est de (120) K€.

Les données consolidées proforma pour l'année 2010 complète sont présentées ci-dessous pour le groupe COFOR :

- CA consolidé proforma : 18 087 K€
- Résultat net consolidé proforma part Groupe : (898) K€

Valorisation des options d'achat COFOR

Valorisation des promesses d'achats & ventes	Dette (autres passifs financiers)	Reclassement des intérêts minoritaires	Capitaux propres part Groupe
Valeur de levée d'options	6 153		
Effet d'actualisation	(843)		
Valeur actualisée 31 décembre 2010	5 310	158	(5 468)
Variation des intérêts minoritaires de la période	(50)	50	
Valeur actualisée au 31 décembre 2010	5 260		

F.1.1.3 Rapprochement des coûts d'acquisition avec le tableau des flux de trésorerie

	COFOR	HDI	CAPTRADE	Autres
Décaissement lié à l'acquisition	19 487	8 345	9 006	155
moins : Trésorerie acquise	(5 383)	(852)		
Flux net de trésorerie lié à l'acquisition	14 104	7 493	9 006	155
Flux net de trésorerie lié à l'acquisition (TFT)		30 758		

F.1.2 Test de dépréciation des goodwill

La valeur recouvrable des goodwill a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité, dans les conditions décrites en D.7. Le calcul a été effectué unités génératrices de trésorerie (UGT) par UGT.

UGT « CHALLENGER »

Compte tenu des perspectives défavorables de l'évolution du marché lié à la maintenance des pipelines, et malgré une intense activité commerciale n'ayant pas débouché sur l'obtention de nouveaux contrats, la valeur recouvrable de cette UGT a été estimée par le Groupe à zéro à la clôture, entraînant ainsi la dépréciation intégrale du goodwill, soit 1 071 K€, dans les comptes consolidés.

Autres UGT

La valeur recouvrable déterminée étant supérieure à leur valeur comptable à la clôture, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Les UGT sont déterminées conformément à la note D.7. La valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash flows d'exploitation prévisionnels avant impôt.

Les projections de flux de trésorerie (cash flows) sont déterminées à partir des dernières prévisions triennales disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie à 2 %.

Un taux d'actualisation (WACC) de 8,63 % par an a été appliqué pour actualiser les cash flows futurs. Ce taux était de 8,50 % en 2009.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues (en M€)

Sensibilité au taux :	SPIECAPAG		GEOCEAN		CAPTRADE		CHALLENGER		COFOR	
	0,50 %	-0,50 %	0,50 %	-0,50 %	0,50 %	-0,50 %	0,50 %	-0,50 %	0,50 %	-0,50 %
- d'actualisation des flux de trésorerie	(26,6)	30,9	(13,5)	15,8	(5,3)	6,1	0,0	0,0	(1,9)	2,3
- de croissance à l'infini des flux de trésorerie	24,8	(21,4)	13,1	(11,2)	4,9	(4,2)	0,0	0,0	1,9	(1,5)

Au 31 décembre 2010, une hausse (ou une baisse) de 0,50 % des hypothèses retenues n'entraînerait pas de dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe, les valeurs d'utilité de ces UGT étant supérieures à leurs valeurs comptables, hormis l'UGT CHALLENGER dont le goodwill a été déprécié à 100 % au 31 décembre 2010.

Sensibilité aux flux	SPIECAPAG		GEOCEAN		CAPTRADE		CHALLENGER		COFOR	
	5 %	-5 %	5 %	-5 %	5 %	-5 %	5 %	-5 %	5 %	-5 %
Variation des cash flows d'exploitation prév. avant impôts	5,2	(5,3)	(0,8)	0,8	0,9	(0,9)	0,0	0,0	0,1	(0,1)

Au 31 décembre 2010, une variation des cash flows d'exploitation prévisionnels de plus (ou moins) 5 % n'entraînerait pas de dépréciation complémentaire dans les comptes consolidés du Groupe, les valeurs d'utilité de ces UGT restant supérieures à leurs valeurs comptables, hormis l'UGT CHALLENGER.

F.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes (sur deux exercices)

Valeurs brutes	Au 1 ^{er} janvier 2009	Mouvement de périmètre	Acquisitions	Sorties/cessions	Autres mouvements	Au 31 déc. 2009
Immobilisations incorporelles						
Brevets, logiciels et licences	2 224	5	81	(238)	1	2 073
Autres	512	100		(179)	116	549
Total immobilisations incorporelles	2 736	105	81	(417)	117	2 622

Valeurs brutes	Au 1 ^{er} janvier 2010	Mouvement de périmètre	Acquisitions	Sorties/cessions	Autres mouvements	Au 31 déc. 2010
Immobilisations incorporelles						
Brevets, logiciels et licences	2 073	105	164	(69)		2 273
Autres	549	15	262		1	827
Total immobilisations incorporelles	2 622	120	426	(69)	1	3 100

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences informatiques.

Variation des amortissements (sur deux exercices)

Amortissements et dépréciations	Au 1 ^{er} janvier 2009	Mouvement de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 déc. 2009
Immobilisations incorporelles						
Brevets, logiciels et licences	967	5	270	(239)	1	1 004
Autres	239	83	227	(179)	0	370
Total immobilisations incorporelles	1 206	88	497	(418)	1	1 374

Amortissements et dépréciations	Au 1 ^{er} janvier 2010	Mouvement de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 déc. 2010
Immobilisations incorporelles						
Brevets, logiciels et licences	1 004	105	335	(69)	2	1 377
Autres	370	15	125			510
Total immobilisations incorporelles	1 374	120	460	(69)	2	1 887

F.2 Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes (sur deux exercices)

Valeurs brutes	Au 1 ^{er} janvier 2009	Mouvement de périmètre	Acquisitions	Sorties/cessions	Autres mouvements	Au 31 déc. 2009
Immobilisations corporelles						
Terrains	68					68
Constructions	6 973		91	(3 855)	(273)	2 936
Matériels et outillages	55 711	212	11 061	(13 141)	1 578	55 421
Autres immobilisations corporelles	18 597	313	9 225	(3 218)	(1 458)	23 459
Total immobilisations corporelles	81 349	525	20 377	(20 214)	(153)	81 884

Valeurs brutes	Au 1 ^{er} janvier 2010	Mouvement de périmètre	Acquisitions	Sorties/cessions	Autres mouvements	Au 31 déc. 2010
Immobilisations corporelles						
Terrains	68	629				697
Constructions	2 936	672	590		41	4 239
Matériels et outillages	55 421	18 193	11 267	(4 262)	1 974	82 593
Autres immobilisations corporelles	23 459	848	6 836	(1 840)	451	29 754
Total immobilisations corporelles	81 884	20 342	18 693	(6 102)	2 466	117 283

Les propriétés bâties du Groupe sont principalement constituées par l'atelier de chaudronnerie possédé par CMP Dunkerque, ainsi que de la base opérationnelle de COFOR à Maisse (Essonne).

Les autres constructions sont majoritairement composées des agencements du site de Colombes.

Les matériels et outillages industriels sont des équipements industriels fixes (installations) et mobiles utilisés par le Groupe pour la réalisation de ses activités, chantiers de construction principalement.

Les autres immobilisations corporelles comprennent les matériels de transport, notamment les camions et véhicules utilisés sur chantier, les mobiliers de bureau et les matériels informatiques.

L'ensemble des immobilisations du Groupe est utilisé à la capacité normale d'utilisation. Aucune d'entre elle ne doit faire face à court terme à des charges majeures de type entretien, réparation, travaux de mise en conformité, dépollution, etc. qui lui seraient directement imputables.

Les mouvements de l'exercice correspondent au renouvellement normal et courant du parc des immobilisations industrielles du Groupe.

Variation des amortissements (sur deux exercices)

Amortissements et dépréciations	Au 1 ^{er} janvier 2009	Mouvement de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 déc. 2009
Immobilisations corporelles						
Terrains	0					0
Constructions	5 006		327	(2 716)	(357)	2 260
Matériels et outillages	38 966	176	4 471	(10 653)	261	33 221
Autres immobilisations corporelles	10 475	161	3 016	(2 766)	(41)	10 845
Total immobilisations corporelles	54 447	337	7 814	(16 135)	(137)	46 326

Amortissements et dépréciations	Au 1 ^{er} janvier 2010	Mouvement de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 déc. 2010
Immobilisations corporelles						
Terrains	0					0
Constructions	2 260	149	407		15	2 831
Matériels et outillages	33 221	14 505	6 980	(1 897)	362	53 171
Autres immobilisations corporelles	10 845	647	3 918	(1 063)	322	14 669
Total immobilisations corporelles	46 326	15 301	11 305	(2 960)	699	70 671

F.3 Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe sur lequel celui-ci exerce une influence notable et consolidées sous le mode des mises en équivalence sont principalement composées :

- du groupe GEOSTOCK, qui exerce son expertise dans les stockages souterrains, en France et à l'étranger ;
- du groupe DORIS, spécialisé dans l'ingénierie *onshore* et *offshore*.

Les données chiffrées relatives à ces participations sont détaillées ci-après.

F.3.1 Détail et activité des participations (sur deux exercices)

Société	Durée de l'exercice	Activité	Taux de détention	Capitaux pr. consolidés		Résultat 2010	Diff. sur résultat n-1	Plus value Geomethane ⁽¹⁾	QP totale 2010 Résultat	Dividende reçu
				31/12/10	31/12/09					
GEOSTOCK Holding	12 mois	Stockage	25 %	51 280	53 338	1 236	303	2 412	3 951	1 750
DORIS Engineering	12 mois	Ingénierie	20 %	34 724	37 727	1 400	364	0	1 764	1 999
GISCA	12 mois	Projets	48 %	3 501	3 437	64			64	
Compte de résultat/ TFT									5 779	3 749

F.3.2 Valeur détenue par le Groupe

Société	Immobilisations Financières		déc. 10	déc. 09
	Val. Brute	VNC		
GEOSTOCK Holding	2 800	2 800	8 147	5 925
DORIS Engineering	5 632	5 632	8 004	8 221
GISCA	32	32	1 696	1 631
Participation dans les entreprises associées			17 847	15 777

(1) Plus value Geomethane

Jusqu'à juillet 2009, GEOSTOCK Holding (GKH) possédait 50 % des parts du GIE Geomethane, GIE sans capital créé en 1989 et titulaire de permis d'exploiter de cavités souterraines à Manosque (France). Ces cavités, propriétés d'une société dont Total était actionnaire majoritaire, servaient à stocker du gaz propriété du groupe GDF Suez.

En juillet 2009, la finalisation des négociations entre Total et GDF Suez a abouti :

- d'une part, à la renégociation du contrat de commercialisation du gaz avec GDF Suez, conditions revues significativement au bénéfice du GIE Geomethane ;
- d'autre part, à des opérations d'apport au GIE Geomethane d'immobilisations corporelles et incorporelles, notamment les cavités et le gaz coussin/installations de surface, détenus antérieurement par (*majoritairement*) Total et GDF Suez respectivement ;
- enfin, par la valorisation des permis d'exploiter, sur la base d'un *business plan* de 30 années agréé entre les parties.

Cette revalorisation des permis d'exploiter s'est traduite dans les comptes consolidés 2009 de GKH par une plus value de 34,0 M€, constatée au résultat. Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 10 juin 2010 et approuvés par l'Assemblée générale du 28 juin 2010.

Jusqu'au Conseil du 10 juin 2010, le traitement de cette plus value était incertain et, en tout état de cause, en cours de discussion avec plusieurs options possibles à la date d'arrêt des comptes 2009 du Groupe. Pour cette raison, aucune valorisation de cette plus value n'avait été retenue dans les comptes 2009 du Groupe.

La quote-part de cette plus value revenant au Groupe est de 25 % de la plus value de 34,0 M€, soit 8,5 M€.

Sans remettre en cause le *business plan* ayant sous-tendu la valeur de la plus value dans les comptes de GKH, le Groupe n'a reconnu en résultat que la quote-part de la plus value liée à la réalisation d'événements certains, soit 2,4 M€, et a différé le reste de la plus value, soit 6,1 M€, à la réalisation d'événements futurs à savoir :

- l'aboutissement favorable de la renégociation du contrat de commercialisation (2011), pour environ 20 % de la plus value différée ;
- la mise en exploitation de deux nouvelles cavités de stockage (2016/2017), pour environ 55 % de la plus value différée ;
- le renouvellement des droits de la concession actuelle (2018), pour environ 25 % de la plus value différée.

La plus value de 2,4 M€ a été comptabilisée au compte de résultat 2010 en « quote-part dans le résultat des entreprises associées ».

La réalisation au cours des exercices futurs des autres événements exposés ci-dessus aboutira à la constatation d'une fraction complémentaire de la plus value sur ces mêmes exercices.

F.3.3 Opérations réalisées avec le Groupe

Société	Créances	Dettes	Charges 2010	Produits 2010
GEOSTOCK Holding	196		257	167
DORIS Engineering	0		0	0
GISCA	0		0	0

F.4 Autres actifs financiers

	31 déc. 10	31 déc. 09
Titres de participation non consolidés	169	719
Prêts et autres immobilisations financières	2 909	2 202
Total	3 078	2 921

Les titres de participation non consolidés se composent principalement des titres des sociétés nouvellement créées et sans activité significative à la clôture.

Les prêts et autres immobilisations financières comprennent majoritairement les dépôts de garantie immobiliers.

F.5 Créances et autres actifs courants

Les clients du Groupe sont majoritairement des grands donneurs d'ordre du secteur privé et du domaine public, limitant ainsi le risque de défaut de paiement.

Les créances clients sont analysées et revues par le Groupe contrat par contrat, afin de tenir compte des spécificités et de l'environnement de chacun de ceux-ci.

F.5.1 Ventilation globale par échéance :

	Brut	Dépréciation	PAT	Net	Ventilation par échéance			2009
					<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Créances clients et cptes ratt.	227 212	(7 446)	(581)	219 185	219 185			179 516
Avances et acomptes versés	11 208			11 208	11 208			11 853
Actifs d'impôts exigibles	2 676			2 676	2 676			2 408
Autres débiteurs :	72 353	(15 888)	0	56 465	56 465			23 454
Comptes courants	13 268			13 268	13 268			9 557
Créances sociales et fiscales	31 366	(15 680)		15 686	15 686			10 547
Autres créances d'exploitation	27 719	(208)		27 511	27 511			3 350
Charges constatées d'avance	10 479			10 479	10 479			9 870
Total	323 928	(23 334)	(581)	300 013	300 013	0	0	227 101

F.5.2 Ventilation des créances clients par bande de maturité

Les créances sont présentées ci-dessous en valeurs nettes, i.e. sous déduction des provisions pour dépréciation constituées sur certaines d'entre elles.

	Total	< 1 an	> 1 an
Créances clients et produits à recevoir	219 766	219 766	0
Pertes à terminaison	(581)		
Créances clients et comptes rattachés	219 185		

Ainsi qu'exposé à la note D.14, les provisions pour pertes à terminaison sur les chantiers en cours de réalisation à la clôture sont présentées en minoration du poste clients. Celles-ci couvrent principalement les pertes estimées de chantiers sur la zone Europe.

F.5.3 Ventilation des créances clients par secteur d'activité

	Créances clients	PAT	Net
Projets	54 954	(581)	54 373
Pipelines	78 990		78 990
Opérations côtières	63 339		63 339
Forages	1 935		1 935
Services	20 548		20 548
Total	219 766	(581)	219 185

F.5.4 Ventilation des créances par zone géographique

	Créances clients	PAT	Net
Afrique	139 820		139 820
Amérique	1 869		1 869
Océanie	24 890		24 890
Asie/Moyen Orient	20 926		20 926
Europe	32 261	(581)	31 680
Total	219 766	(581)	219 185

F.5.5 Ventilation des créances par devise

	Créances clients	PAT	Net
EUR	118 872	(581)	118 291
USD	19 132		19 132
ZAR	35 637		35 637
QAR	19 673		19 673
AUD	10 916		10 916
DZD	4 967		4 967
GBP	4 526		4 526
Autres devises (LYD, PGK, etc)	6 043		6 043
Total	219 766	(581)	219 185

F.5.6 Sensibilité au risque de crédit

Poids du :	déc. 10	Secteur	%	déc. 09	Secteur
clients représentant plus de 10 % du poste :					
1 ^{er} client	51 392	Opérations côtières	23 %	15 %	Opérations côtières
2 ^e client	35 637	Pipelines	16 %	10 %	Pipelines
Autres clients	132 737		61 %	55 %	
	219 766		100 %	100 %	

F.6 Gestion du risque financier

F.6.1 Risque de change

En raison de son activité, le Groupe est exposé au risque de change en raison des actifs et passifs détenus dans des devises autres que l'euro.

Comme exposé en D.23.4, ce risque est apprécié contrat par contrat, en vue de déterminer s'il restera à l'issue de chaque contrat une marge significative dans une devise autre que l'euro.

A la clôture, le Groupe a estimé que les marges à terminaison en devises n'étaient pas suffisamment significatives pour justifier de couvertures à terme.

Cette position est à même d'être revue à chaque clôture.

Instruments financiers dérivés

Les opérations de couverture de change n'étaient pas significatives à la clôture.

F.6.2 Risque de taux

Les actifs et passifs à taux variables détenus par le Groupe à la clôture étaient non significatifs.

En conséquence, l'incidence d'une variation des taux sur l'actif net est marginale.

F.6.3 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptables

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur, pour les deux exercices.

31 déc. 10	CATEGORIES COMPTABLES							JUSTE VALEUR			
RUBRIQUES AU BILAN ET CLASSES D'INSTRUMENTS	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Instruments financiers par le Résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la Juste Valeur (option Juste valeur)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Autres actifs financiers	3 078				169	2 909			2 909	169	3 078
Titres non consolidés	169				169					169	169
Prêts et autres immobilisations financières	2 909					2 909			2 909		2 909
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	3 078				169	2 909			2 909	169	3 078
Avances et acomptes versés sur commandes	11 208					11 208			11 208		11 208
Créances clients et comptes rattachés	219 185					219 185			219 185		219 185
Autres débiteurs						0			0		0
Autres actifs financiers	15							0	15		15
dont SICAV gagées						0		0			0
dont Instruments dérivés actif	15		15						15		15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	233 988			233 988				233 988			233 988
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS	464 396		15	233 988	0	230 393	0	233 988	230 408		464 396
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	467 474		15	233 988	169	233 302	0	233 988	233 317	169	467 474
Emprunts et dettes financières (part > 1 an)	(3 599)						(3 599)		(3 599)		(3 599)
Autres passifs financiers	(6 230)						(6 230)		(6 230)		(6 230)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	(9 829)						(9 829)		(9 829)		(9 829)
Emprunts et dettes financières (part < 1 an)	(24 445)						(24 445)		(24 445)		(24 445)
Avances et acomptes reçus	(104 601)						(104 601)		(104 601)		(104 601)
Fournisseurs et comptes rattachés	(192 474)						(192 474)		(192 474)		(192 474)
Autres dettes	(60 603)						(60 603)		(60 603)		(60 603)
Autres passifs financiers	(1 188)						(1 188)	(1 188)			(1 188)
dont Découverts bancaires	(1 188)						(1 188)	(1 188)			(1 188)
dont Instruments dérivés passif	0						0		0		0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	(383 311)	0	0				(383 311)	(1 188)	(382 123)		(383 311)
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	(393 140)	0	0				(393 140)	(1 188)	(391 952)		(393 140)
TOTAL	74 334	0	15	233 988	169	233 302	(393 140)	232 800	(158 635)	169	74 334

31 déc. 09	CATEGORIES COMPTABLES							JUSTE VALEUR			
RUBRIQUES AU BILAN ET CLASSES D'INSTRUMENTS	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Instruments financiers par le Résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la Juste Valeur (option Juste valeur)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Autres actifs financiers	2 921				719	2 202			2 202	719	2 921
<i>Titres non consolidés</i>	719				719					719	719
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	2 202					2 202			2 202		2 202
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	2 921				719	2 202			2 202	719	2 921
Avances et acomptes versés sur commandes	11 853					11 853			11 853		11 853
Créances clients et comptes rattachés	179 516					179 516			179 516		179 516
Autres débiteurs	23 454					23 454			23 454		23 454
Autres actifs financiers	1 239							219	1 020		1 239
<i>dont SICAV gagées</i>	219					219		219			219
<i>dont Instruments dérivés actif</i>	1 020		1 020						1 020		1 020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	189 934				189 934			189 934			189 934
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS	405 996		1 020		189 934	219	214 823	0	190 153	215 843	405 996
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	408 917		1 020		189 934	938	217 025	0	190 153	218 045	408 917
Emprunts et dettes financières (part > 1 an)	(2 673)							(2 673)	(2 673)		(2 673)
Autres passifs financiers	(15 679)							(15 679)	(15 679)		(15 679)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	(18 352)							(18 352)	(18 352)		(18 352)
Emprunts et dettes financières (part < 1 an)	(828)							(828)	(828)		(828)
Avances et acomptes reçus	(59 151)							(59 151)	(59 151)		(59 151)
Fournisseurs et comptes rattachés	(161 828)							(161 828)	(161 828)		(161 828)
Autres dettes	(40 516)							(40 516)	(40 516)		(40 516)
Autres passifs financiers	(5 862)	(4 924)	(247)					(691)	(691)	(5 171)	(5 862)
<i>dont Découverts bancaires</i>	(691)							(691)	(691)		(691)
<i>dont Instruments dérivés passif</i>	(5 171)	(4 924)	(247)							(5 171)	(5 171)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	(268 185)	(4 924)	(247)					(263 014)	(691)	(267 494)	(268 185)
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	(286 537)	(4 924)	(247)					(281 366)	(691)	(285 846)	(286 537)
TOTAL	122 380	(4 924)	773		189 934	938	217 025	(281 366)	189 462	(67 801)	122 380

F.6.4 Détail des autres actifs et passifs financiers courants

Autres actifs financiers

	déc. 10	déc. 09
SICAV contre-garantisant l'encours des garanties bancaires sur marchés	0	219
Instruments financiers	15	1 020
Total	15	1 239

Autres passifs financiers

	déc. 10	déc. 09
Découverts bancaires	1 188	691
Instruments financiers		5 171
Autres passifs financiers courants	1 188	5 862

F.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Répartition de la trésorerie par devise au 31 décembre 2010

En milliers		K Devise	c/val K€
EUR	Euro	140 591	140 591
USD	Dollar des Etats-Unis	51 345	38 426
ZAR	Rand d'Afrique du Sud	137 920	15 562
AUD	Dollar d'Australie	15 322	11 664
QAR	Rial du Qatar	37 094	7 629
MAD	Dirham du Maroc	61 219	5 478
DZD	Dinar d'Algérie	408 612	3 948
TND	Dinar de Tunisie	5 591	2 913
GBP	Livre Sterling	2 382	2 767
Autres devises			3 822
Total			232 800

se décomposant en :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	233 988
Autres passifs financiers	(1 188)
	232 800

F.8 Capitaux propres

F.8.1 Composition du capital

Le capital social est intégralement libéré et constitué de 5 165 408 actions de 1 € de nominal.

	Nombre d'actions	Date d'effet	Nombre de jours effectifs	Coefficient pondération	Nombre d'actions moyen pondéré
Actions en circulation au 1 ^{er} janvier 2010	5 107 711				5 107 711
Augmentation de capital	49 297	01/03/2010	305	0,84	41 193
Augmentation de capital	1 098	17/12/2010	14	0,04	42
Mouvement sur actions auto détenues (contrat de liquidité)	1 584	30/06/2010	183	0,50	792
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2010	5 159 690				5 149 738
Actions auto détenues (contrat de liquidité)	558				
Autres actions auto détenues	5 160				
Nombre total d'actions composant le capital	5 165 408				
Actions à émettre					néant
Nombre moyen d'actions dilué					5 149 738

F.8.2 Paiements fondés sur des actions

Plan ENTREPOSE Contracting - attribution d'actions gratuites (régées en instruments de capitaux propres)

Au 1^{er} mars 2010, compte tenu des critères d'attribution fixés lors du Conseil d'administration du 22 février 2008, 49 297 actions nouvelles de la Société, sur 56 000 possibles, ont été émises. Cette augmentation a été actée lors du Conseil d'administration du 19 mars 2010.

De façon identique, 1 098 nouvelles actions, sur 1 500 possibles, ont été émises au 17 décembre 2010 au profit des salariés de la filiale ENTREPOSE Industrial Services, en application de la décision du Conseil d'administration du 20 novembre 2008.

A la clôture, il n'y avait plus de plan d'attribution d'actions de la Société en cours.

Plans VINCI

Par ailleurs, certains salariés et mandataires sociaux du Groupe ont bénéficié des plans VINCI suivants :

- attribution d'actions de performance 2009 et 2010 ;
- attribution d'options de souscription d'actions VINCI 2009 et 2010.

F.8.3 Acquisition et options d'acquisition de minoritaires

	déc. 10	déc. 09
Option d'acquisition de minoritaires	5 260	15 511
Dettes sur plan d'actions de performance	970	168
Autres passifs financiers non courants	6 230	15 679

Les options d'acquisition de minoritaires correspondaient à fin 2009 à CAPTRADE et à fin 2010 à COFOR.

Option d'acquisition des minoritaires de COFOR

(Cf. note F.1.1.2 pour les modalités financières de ces opérations).

Acquisition des minoritaires de CAPTRADE

Au 3 décembre 2010, le Groupe a procédé à l'acquisition des 30 % minoritaires de CAPTRADE, portant son pourcentage d'intérêt à 100 % post opération.

La valorisation des options croisées d'achat/vente sur ces 30 % minoritaires faisaient l'objet d'une valorisation en dettes au bilan du Groupe au 31 décembre 2009.

L'opération d'acquisition, d'un montant en numéraire de 9 006 K€, se décompose comme suit :

Valorisation des promesses d'achats & ventes	Dettes (autres passifs financiers)	Reclassement des intérêts minoritaires	Capitaux propres part Groupe	Résultat financier
Valeur de levée d'options	16 786			
Effet d'actualisation	(1 275)			
Valeur actualisée au 31 décembre 2009	15 511	(3 138)	12 373	
Effet de désactualisation	424			(424)
Variation des intérêts minoritaires de la période	195	(195)		
Valeur actualisée au 3 décembre 2010	16 130			
Valeur de rachat	9 006			
Incidence nette sur les capitaux propres	7 124			

F.9 Provisions pour avantages au personnel

Dans le Groupe, les provisions pour avantages du personnel concernent les indemnités de fin de carrière ainsi que les médailles du travail.

	IFC	MDT	TOTAL	< 1 an	> 1 an
1^{er} janvier 2010	4 969	117	5 086	519	4 567
Interest costs	373	17	390		
Service costs	476	17	493		
Prestations servies	(510)		(510)		
Païement externe	0		0		
Gains & pertes actua	638	7	645		
Entrée en périmètre	1 383		1 383		
Ecarts de change	4		4		
31 décembre 2010	7 333	158	7 491	902	6 589

	IFC	MDT	TOTAL	< 1 an	> 1 an
1^{er} janvier 2009	4 552	148	4 700	739	3 961
Interest costs	268	1	269		
Service costs	144		144		
Prestations servies	(457)	(32)	(489)		
Païement externe	(44)		(44)		
Gains & pertes actua	472		472		
Entrée en périmètre	53		53		
Ecarts de change	(19)		(19)		
31 décembre 2009	4 969	117	5 086	519	4 567

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul au 31 décembre 2010 des engagements sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	4,35 %
Mode de départ à la retraite :	A l'initiative du salarié
Age de départ à la retraite :	Cadres 65 ans, Etam 62 ans, Ouvriers 62 ans (progressif)
Taux de charges patronales :	45 %
Taux de turnover :	6 % < 35 ans, 3,6 % entre 35 et 39 ans, 1 % de 40 à 54 ans et 0 % > 55 ans
Taux moyen de prog. salaires :	2,9 %
Tables de mortalité :	TF-TH 00 02

Le montant des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres est une perte actuarielle de 645 K€ au titre de l'exercice 2010.

Le montant total cumulé au 31 décembre 2010 des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres s'élève à une perte actuarielle de 455 K€.

La variation du taux d'actualisation de plus moins 0,5 % aurait les conséquences suivantes sur le montant de la dette actuarielle à la clôture :

– Variation de +0,5 % : (133) K€

– Variation de -0,5 % : +570 K€

F.10 Provisions

Nature provision	31 déc. 09	Entrée périmètre autres mouvements	Dotations	Reprises (prov. utilisée)	Reprises (non utilisée)	Change et div.	31 déc. 10
Litiges Marchés	417	686	301		(259)	(3)	1 142
Litiges Personnel et Organismes sociaux	58		20	(63)		(1)	14
Litiges fiscaux et douaniers	9 768	0	638	(216)		447	10 637
Fin de chantier	20 206	1 050	2 032	(1 041)	(4 108)	377	18 516
Pertes à terminaison	2 253		31	(1 703)			581
Total provisions	32 702	1 736	3 022	(3 023)	(4 367)	820	30 890
Ventilation :							
Provisions long terme	9 812						10 832
Provisions court terme	20 637						19 477
PAT (en minoration des créances clients)	2 253						581
Total provisions	32 702						30 890

Les variations de la période sont principalement constituées des mouvements sur les provisions pour fin de chantier sur des affaires réceptionnées par le client, couvrant les travaux restant à réaliser en vue d'obtenir la réception définitive des ouvrages.

Les provisions pour pertes à terminaison (PAT) sont présentées en minoration du poste créances clients, à l'actif du bilan.

F.11 Emprunts

	31 déc. 10	31 déc. 09
Emprunts bancaires	3 072	2 091
Tirage de lignes de crédit	23 631	0
Credit Bail	1 341	1 410
	28 044	3 501
dont : part à court terme	24 445	828
dont : part à long terme	3 599	2 673

Les emprunts bancaires et crédits-bails ont été souscrits par les entités du Groupe en vue de financer des actifs industriels long terme. Ce mode de financement reste toutefois marginal pour le Groupe. Les tirages de lignes de crédit ont été utilisés ponctuellement pour financer des acquisitions externes.

F.12 Autres passifs financiers courants

	Décembre 2010	Décembre 2009
Comptes courants	16 060	6 083
Dettes sur immobilisations	0	304
Dettes sociales et fiscales	34 487	31 026
Autres dettes d'exploitation	10 056	3 103
Autres dettes courantes	60 603	40 516

G NOTES SUR L'ACTIVITE

(données en M€ sauf G.4)

G.1 Information spécifique aux contrats de construction

G.1.1 Part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires

	Décembre 2010	Décembre 2009
Contrats de construction IAS 11	734,8	545,4
Autres contrats	89,5	67,3
Total chiffre d'affaires de la période	824,3	612,7

La majorité des contrats réalisés au sein du Groupe sur les segments d'activité Projets, Pipelines, Opérations côtières et Forages relève des contrats de construction comptabilisés à l'avancement selon l'IAS 11. Les contrats réalisés au sein du segment d'activité Services ne relèvent pas de l'IAS 11.

Information spécifique sur les contrats de construction IAS 11 en cours à la clôture

	Décembre 2010	Décembre 2009
Chiffre d'affaires cumulé	1 046,3	870,5
Coûts directs cumulés	(950,0)	(813,0)
Marge nette cumulée	96,2	57,5
Avances reçues	91,6	53,4

Cette information pluriannuelle récapitule les données cumulées depuis l'origine des principaux contrats IAS 11 du Groupe, et ne s'applique qu'aux contrats non encore livrés ou réceptionnés à la clôture, sur lesquels un avancement est calculé.

G.1.2 Avances et produits constatés d'avance

Segment d'activité	Avances reçues	Produits constatés d'avance
Projets	22,3	71,1
Pipelines	72,7	17,5
Opérations côtières	8,3	2,5
Forages	0,3	0,0
Services	1,0	0,1
Total bilan	104,6	91,2

Ces rubriques concernent quasi intégralement, segment Services excepté, les contrats relevant de l'IAS 11.

G.1.3 Engagements liés à l'activité opérationnelle

	TOTAL	Par Nature	Échéance <1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance >5 ans
Engagements donnés					
Cautions et garanties sur marchés	346,4				
Bonne fin		219,9	27,7	192,2	
Soumission		1,9	1,9	0,0	
Retenue de garantie		31,1	13,0	18,1	
Sous traitance		12,5	12,5	0,0	
Découverts bancaires		5,3	5,3	0,0	
Caution en douane		5,4	5,4	0,0	
Restitution d'acomptes		69,9	26,6	43,2	
Autres		0,5	0,5	0,0	
Contrats de location simple	9,9	9,9	3,7	6,2	
Total donné	356,4	356,4	96,6	259,7	0,0
Engagements reçus					
Retenues de garantie fournisseurs	29,0	29,0	7,2	0,0	
Total reçu	29,0	29,0	7,2	0,0	0,0

G.2 Information sectorielle

G.2.1 Marge nette par segment d'activité

2010	Projets	Opérations côtières	Pipelines	Services	Forages	Total
CA	209,5	164,1	389,6	59,1	2,0	824,3
Marge brute	22,5	25,5	69,3	8,1	0,3	125,7
Frais administratifs et commerciaux	(16,2)	(12,6)	(18,9)	(8,3)	(0,6)	(56,6)
Résultat opérationnel sur activités	6,3	12,9	50,4	(0,2)	(0,3)	69,1

2009	Projets	Opérations côtières	Pipelines	Services	Total
CA	225,1	99,8	263,8	24,0	612,7
Marge brute	38,3	26,2	30,1	1,6	96,2
Frais administratifs et commerciaux	(25,5)	(10,3)	(17,6)	(1,5)	(54,9)
Résultat opérationnel sur activités	12,8	15,9	12,5	0,1	41,3

G.2.2 Information par zone géographique

2010	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie	Total
CA	585,6	10,4	50,3	131,2	46,8	824,3
Marge brute	113,4	2,1	(2,8)	13,1	(0,1)	125,7
Frais administratifs et commerciaux	(34,9)	(1,5)	(5,9)	(12,5)	(1,8)	(56,6)
Résultat opérationnel sur activités	78,5	0,6	(8,7)	0,6	(1,9)	69,1

2009	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Total
CA	389,9	76,3	29,2	117,3	612,7
Marge brute	70,8	8,7	11,0	5,7	96,2
Frais administratifs et commerciaux	(32,9)	(5,0)	(2,5)	(14,5)	(54,9)
Résultat opérationnel sur activités	37,9	3,7	8,5	(8,8)	41,3

G.2.3 Actifs et passifs sectoriels

	Projets	Pipelines	Opérations côtières	Services	Forages	TOTAL
Goodwill	0,1	29,4	14,8	23,5	14,7	82,5
Investissements	12,5	25,1	7,0	0,4	2,8	47,8
Participation dans les entreprises associées	16,1	1,7	0,0	0,0	0,0	17,8
Autres actifs	185,6	260,4	64,4	30,0	9,0	549,4
Total des actifs (valeur bilan)	214,3	316,6	86,2	53,9	26,5	697,5
Passifs sectoriels	249,6	212,3	47,8	19,2	12,5	541,4
Total des passifs courants et non courants	249,6	212,3	47,8	19,2	12,5	541,4
Capitaux propres						156,1
Total des passifs et des capitaux propres (valeur bilan)						697,5

G.3 Impôts

G.3.1 Analyse de la charge d'impôt

	Décembre 2010	Décembre 2009
Impôt exigible de la période	(16,0)	(12,7)
Corrections d'impôt – exercices antérieurs	(0,6)	0,1
Dotations de provisions d'impôts	0,0	(0,0)
Impôt sur les bénéfices retraités par capitaux propres	(0,6)	0,2
Produits/Charges d'impôt différés	0,9	1,2
Total profit/(charge)	(16,3)	(11,3)

Un reclassement affectant le poste Impôts de l'année 2009 a été effectué au 31 décembre 2010.
Renvoi note J.

G.3.2 Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique du Groupe qui résulterait du taux d'impôt normal applicable en France avec la charge d'impôt effectivement comptabilisée se présente comme suit :

	Décembre 2010	Décembre 2009
Résultat net	55,7	32,3
Quote-part dans le résultat net MEE	5,8	3,8
Impôt au résultat	(16,3)	(11,3)
Résultat taxable théorique	66,3	39,7
Taux d'impôt	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	(22,8)	(13,7)
Taxation par des juridictions hors France	5,0	0,0
Différences permanentes	(2,1)	(1,1)
Economie sur résultats taxés à l'étranger	3,4	3,3
Autres compléments d'impôt	(0,2)	0,0
Différentiel de taux	0,6	0,0
Perte de valeur des goodwill	(0,4)	0,0
Autres	0,0	0,1
Impôt réel au résultat	(16,3)	(11,3)

G.3.3 Ventilation des impôts différés par nature

	Décembre 2010 Valeur nette	Décembre 2009 Valeur nette	Variation par :		
			Résultat	Capitaux propres	Autres mouvements
Impôts différés actif					
Reports déficitaires	4,6	1,7	1,0	0,0	1,9
Provision engagement de retraite	2,5	1,7	0,3	0,0	0,5
Provisions non déductibles	0,6	0,4	0,1	0,0	0,0
Dettes sociales	0,1	0,1	(0,0)	0,0	0,0
Retraitements IAS 11	0,1	(0,1)	0,1	0,0	0,0
Juste valeur des instruments de change	0,0	1,1	(1,0)	(0,1)	0,0
Autres	1,4	1,0	0,7	0,0	(0,2)
Total impôts différés actif	9,2	5,9	1,2	(0,1)	2,2
Impôts différés passif	(1,4)	(0,6)	(0,2)		(0,6)
Total impôts différés passif	(1,4)	(0,6)	(0,2)	0,0	(0,6)
Total impôts différés nets	7,8	5,4	0,9	(0,1)	1,6

G.4 Parties liées (données en K€)

Les transactions réalisées entre les différentes entités du Groupe ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans cette note.

G.4.1 Opérations avec les dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés en année pleine accordée par ENTREPOSE Contracting et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice) membres du Comité exécutif du Groupe.

	31 déc. 10	31 déc. 09
Rémunérations versées chargées	2 070	2 158
Avantages postérieurs à l'emploi	475	419
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Autres avantages à long terme	4	4
Paievements en actions	378	414
Total	2 927	2 996

G.4.2 Opérations avec le groupe VINCI

Le groupe VINCI est la société mère d'ENTREPOSE Contracting. ENTREPOSE Contracting est elle-même consolidée dans les comptes du groupe VINCI, 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92751 Rueil Malmaison Cedex, depuis le 1^{er} septembre 2007.

	Créances	Dettes	Charges 2010	Produits 2010
Groupe VINCI	167	(1 450)	1 045	12

Les opérations avec les sociétés du groupe VINCI portent principalement sur des activités commerciales normales dans le cadre de la réalisation de chantiers de construction.

G.4.3 Opérations avec les sociétés mises en équivalence

Renvoi F.3.3.

H INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

H.1 Personnel

H.1.1 Effectifs du Groupe

Effectif moyen permanent du Groupe

	2010	2009
Cadres	518	452
Employés et agents de maîtrise	360	276
Ouvriers	199	116
Total	1 077	844

Par ailleurs, le Groupe utilise, pour la réalisation de ses chantiers, principalement à l'étranger, des ressources ponctuelles sous forme de contrats de chantiers ou contrats à durée déterminée.

Ces ressources en personnel sont à même de faire varier ponctuellement et très sensiblement les effectifs de certaines filiales du Groupe, en fonction de l'avancement de tel ou tel chantier.

H.1.2 Salaires et charges

Les charges de personnel présentées ci-dessous n'intègrent pas les coûts liés aux engagements de retraite sur régimes à cotisations définies, les charges IFRS 2, la participation et l'intéressement.

	Décembre 2010	Décembre 2009
Salaires et charges de personnel	108 528	79 360

Outre l'effectif permanent, cette rubrique couvre également les salaires et charges des personnels pris ponctuellement en contrats de chantiers, notamment à l'étranger.

H.1.3 Droits individuels de formation (DIF)

Le DIF n'est pas intégré dans le plan de formation du Groupe et constitue ainsi une obligation à la date de clôture qui pourrait entraîner un surcoût et une sortie de ressource.

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, le volume d'heures restant à prendre au titre du DIF à fin décembre 2010 s'élevait à 62 979 h. Aucune provision n'a été comptabilisée à la clôture.

H.2 Engagements

H.2.1 Locations

A l'exception des propriétés foncières décrites en F.2, le Groupe prend en location l'intégralité des bâtiments et terrains nécessaires à son activité.

Ceux-ci incluent principalement les baux commerciaux contractés par le Groupe pour le siège social du Groupe à Colombes (France), ainsi que le bail commercial du sous groupe GEOCEAN à Cassis pour bureaux et atelier.

Les données chiffrées sont indiquées en G.1.3 supra, et indiquent les engagements irrévocables, sauf pénalités, du Groupe pour les baux commerciaux de ses principales filiales et établissements.

Les charges de l'exercice correspondant à ces engagements de location se sont élevées à 6.4 M€, contre 4,9 M€ au cours de l'exercice 2009.

H.2.2 Engagements liés aux opérations de croissance externe (en millions d'euros)

	TOTAL	Échéance <1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance >5 ans
Engagements reçus				
Garanties d'actif et passif	6,1			
obtenues des vendeurs lors de l'acquisition de :				
CAPTRADE	4,0	0,0	4,0	
CHALLENGER	0,3	0,3	0,0	
COFOR	1,8	0,0	1,8	

H.2.3 Recherche et Développement (R&D)

Au sein du Groupe, la R&D est principalement réalisée par la Direction technique d'ENTREPOSE Contracting.

Les travaux récents ont principalement porté sur la recherche mécanique sur les techniques de soudage et d'analyse d'effets de corrosion. Le montant des dépenses s'élève à 785 K€, et n'ont pas été capitalisées.

H.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe

en K€	KPMG				Maupard Fiduciaire			
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
1. Audit								
1.1 Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	319	347	37,6 %	53,3 %	95	93	100,0 %	100,0 %
- Filiales intégrées globalement	485	254	57,1 %	39,0 %			0,0 %	0,0 %
1.2 Diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes								
- Emetteur	45	46	5,3 %	7,1 %				
- Filiales intégrées globalement	0							
Sous-total	849	647	100,0 %	99,4 %	95	93	100,0 %	100,0 %
2. Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
2.1 Juridique, fiscal, social		4		0,6 %				
2.5 Autres								
Sous-total	0	4	0,0 %	0,6 %	0	0	0,0 %	0,0 %
Total des honoraires	849	651	100,0 %	100,0 %	95	93	100,0 %	100,0 %

I EVENEMENTS POST CLOTURE

I.1 Règlement du litige Reganosa

Suite à la décision du Tribunal arbitral de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) du 24 décembre 2010, qui déboutait le client Tractebel Gas Engineering (TGE) de l'intégralité de ses demandes et, à l'inverse, reconnaissait le bien fondé de l'ensemble des demandes de la Société, ENTREPOSE Contracting a perçu le 24 février 2011 la somme de 5,1 M€, en règlement du principal, de la TVA espagnole, des intérêts et d'autres indemnisations.

Ce règlement met un terme définitif à ce litige, initié en mars 2008 devant l'ICC.

L'ensemble des créances et retenues de garanties, bloquées par TGE dans le cadre de ce litige depuis son origine, étaient dépréciées depuis le 31 décembre 2009 pour leur intégralité, soit 4,0 M€ dans les comptes de la Société. Cette position n'avait pas évolué au 31 décembre 2010, malgré le jugement favorable de l'ICC, en raison des incertitudes quant à la possibilité d'obtenir à court terme le paiement effectif des sommes dues par TGE.

L'incidence sur les comptes 2011, avant impôt, est estimée à +4,8 M€.

I.2 Troubles récents en Afrique du Nord

Les troubles récents survenus sur 2011 dans cette partie du monde concernent les activités du Groupe au titre de deux contrats en cours.

En Libye, le Groupe réalise depuis 2009 un contrat pour la réalisation de prises et de rejets d'eau de mer pour le refroidissement de la centrale thermique de Syrte, pour le client public libyen Gecol, pour un montant total contractuel de 161 M€. Ce contrat, en cours de réalisation, est actuellement avancé physiquement à 85 %.

Suite aux troubles insurrectionnels survenus dans ce pays en février 2011, le Groupe a procédé aux actions suivantes :

- L'évacuation et rapatriement de l'ensemble du personnel expatrié, opération achevée sans incident le 25 février ;
- La déclaration de la force majeure auprès du client, selon les termes contractuels ;
- La déclaration de fait générateur de sinistre auprès des assureurs, aux termes des polices couvrant le risque politique et spécifiquement souscrites pour ce projet. Ces polices couvrent également la valeur de remplacement des équipements laissés sur place.

Les travaux sur site étaient, préalablement aux événements, en phase préparatoire aux interventions prévues au mois d'avril 2011 et relatives aux finitions de l'installation, conformément au planning météo.

Le chantier est actuellement à l'arrêt, et reprendra lorsque les conditions politiques, sécuritaires, contractuelles et financières seront restaurées dans des conditions satisfaisantes.

Le solde des créances clients et produits à recevoir issus de la méthode de l'avancement, nette des avances reçues, s'établit au 31 décembre 2010 à 39,1 M€, sous déduction des encaissements subséquents jusqu'au 1^{er} mars 2011.

A ce stade, le Groupe table sur un scénario médian qui prévoit une reprise des activités sur site dans un horizon raisonnable en vue de terminer le chantier. Ainsi, le Groupe considère son actuelle exposition financière comme limitée, d'une part par l'assurance au titre du risque politique, et d'autre part par les reliquats d'avances reçues, et enfin par la volonté probable du client de mener le projet à son terme.

Cette situation, susceptible d'évolutions, est suivie quotidiennement en liaison avec les Autorités françaises.

En Tunisie, le Groupe a signé en décembre 2010 avec la Société Nationale de Distribution des Pétroles (SNDP) un contrat d'un montant de 83 M€ pour la construction d'un centre de stockage de GPL à Gabès, assorti du versement d'un acompte de 8,4 M€, totalement encaissé en décembre 2010.

Les travaux, qui n'avaient pas commencé à la clôture de l'exercice, ont démarré début 2011 et sont avancés à quelques pourcents, correspondant notamment aux études, aux commandes d'acier et à l'avancement de la sous-traitance locale du génie civil.

Le contrat se déroule actuellement conformément au planning, et sans incident particulier.

J COMPTE DE RESULTAT 2010 SELON LA PRESENTATION EN VIGUEUR AU 31 DECEMBRE 2009

Comme indiqué à la note D.18, le Groupe a opté à compter de l'exercice 2010 pour la présentation de son compte de résultat consolidé au format VINCI.

Si la présentation du compte de résultat consolidé n'avait pas été modifiée, alors le compte de résultat consolidé 2010 aurait été le suivant :

(données en millions d'euros)

Compte de résultat consolidé	31 déc. 10	31 déc. 09	31 déc. 09
	(1)	retraité du reclassement d'impôts (1)	publié
Chiffre d'affaires	824,3	612,7	612,7
Produits des activités ordinaires	824,3	612,7	612,7
Coût des ventes	(699,9)	(516,2)	(521,0)
Marge brute	124,4	96,5	91,6
Coûts commerciaux	(16,5)	(14,9)	(14,9)
Charges administratives	(40,1)	(40,1)	(40,1)
Palements en actions	(1,2)	(2,2)	(2,2)
Dépréciation des survaleurs	(1,1)		
Résultat de cession des actifs	1,3	0,8	0,8
Résultat opérationnel	66,8	40,2	35,3
Produits financiers	5,3	1,9	1,9
Charges financières	(5,9)	(2,3)	(2,3)
Résultat financier	(0,6)	(0,4)	(0,4)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	5,8	3,8	3,8
Charge d'impôts sur le résultat	(16,3)	(11,3)	(6,4)
Résultat net	55,7	32,3	32,3
Intérêts minoritaires	0,8	0,4	0,4
Résultat net de l'exercice - part Groupe	54,9	31,9	31,9
Résultat net	55,7	32,3	32,3

N.B. : la marge brute indiquée en information sectorielle à la note G.2 inclut la marge brute ainsi que le résultat de cession des actifs présentés ci-dessus.

1. Les présentations ci-dessus tiennent compte du reclassement d'impôts détaillé en note de bas de page du compte de résultat consolidé.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société ENTREPOSE Contracting S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes D.18 et J aux états financiers qui exposent un changement de présentation du compte de résultat consolidé ainsi que de certains éléments du compte de résultat consolidé.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Dépréciation des goodwill

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill selon les modalités décrites dans les notes D.3 et D.7 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note F.1.2 donne une information appropriée.

Comme indiqué dans la note C.4 aux états financiers, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Reconnaissance du résultat des affaires

ENTREPOSE Contracting constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans la note D.18.1 aux états financiers. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par le personnel opérationnel des chantiers et des joint-ventures sous le contrôle de la Direction.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la Société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Comme indiqué dans la note C.4 aux états financiers, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le Rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes,

Marcq en Barœul, le 4 mars 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Paris, le 4 mars 2011

Maupard Fiduciaire

Laurent Prévost
Associé

Christophe Gachet
Associé

Patrick Maupard
Associé



Comptes sociaux

Bilan	155
--------------	------------



Compte de résultat	157
---------------------------	------------



Annexe aux comptes sociaux	158
-----------------------------------	------------



BILAN ACTIF (en K€)

Rubriques	Brut	Amort./Prov.	31 déc.10	31 déc. 09
Capital souscrit non appelé I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de Recherche et Développement				
Concessions, brevets, droits similaires	573	507	66	110
Fonds commercial	11 504	266	11 238	11 238
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Avances, acomptes immob. incorpor.			0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 500	1 377	123	125
Installations techniq., matériel, outillage	11 883	8 397	3 486	2 388
Autres immobilisations corporelles	6 322	4 794	1 528	2 852
Immobilisations en cours	275		275	0
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	110 956	1 029	109 927	93 558
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	742		742	586
TOTAL II	143 755	16 370	127 385	110 857
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	61		61	2 552
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	4 913		4 913	6 913
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	86 343	4 558	81 785	70 213
Autres créances	37 959	3 729	34 230	13 665
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	58 726		58 726	36 565
Disponibilités	13 943		13 943	7 180
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	3 905		3 905	7 154
TOTAL III	205 850	8 287	197 563	144 242
Charges à répartir/plsrs exercices IV				
Primes remboursées des obligations V				
Ecart de conversion actif VI	1 160		1 160	933
TOTAL GENERAL (I à VI)	350 765	24 657	326 108	256 032

BILAN PASSIF (en K€)

Rubriques	31 déc. 10	31 déc 09
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	5 165	5 115
Primes d'émission, de fusion, d'apport	29 058	29 057
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	512	512
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	23 643	23 566
Report à nouveau	1 054	4 938
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	21 962	5 399
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL I	81 394	68 587
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	2 093	2 065
Provisions pour charges	4 653	2 936
TOTAL III	6 746	5 001
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 034	
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23 876	43 227
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 507	56 357
Dettes fiscales et sociales	15 895	10 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		285
Autres dettes	52 385	4 704
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	68 462	66 324
TOTAL IV	237 159	181 661
Ecart de conversion passif	V 809	783
TOTAL GENERAL (I à V)	326 108	256 032

COMPTE DE RESULTAT (en liste, en K€)

Rubriques	France	Exportation	31 déc. 10	31 déc. 09
Ventes de marchandises				
Production vendue				
- biens				
- services	15 863	222 166	238 029	186 836
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	15 863	222 166	238 029	186 836
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			411	446
Autres produits			4 052	1 048
TOTAL DES PRODUITS D'EXPL.		I	242 492	188 330
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			13	5
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)				-9
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			2 497	759
Autres achats et charges externes			184 554	140 327
Impôts, taxes et versements assimilés			3 208	2 895
Salaires et traitements			23 488	19 724
Charges sociales			12 097	12 522
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 372	2 280
Sur actif circulant : dotations aux provisions			4 008	4 353
Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 926	611
Autres charges			694	531
TOTAL DES CHARGES D'EXPL.		II	234 857	183 998
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			7 635	4 332
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			16 401	7 104
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			188	376
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 198	28
Différences positives de change			17 643	2 121
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			225	549
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	35 655	10 178
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 142	1 156
Intérêts et charges assimilées			604	3 657
Différences négatives de change			16 173	1 934
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		VI	17 919	6 747
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			17 736	3 431
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			25 371	7 763
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			7 157	1 461
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		VII	7 157	1 461
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			84	67
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			8 124	1 488
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		VIII	8 208	1 555
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			(1 051)	(94)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		IX		
Impôts sur les bénéfices		X	2 358	2 270
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			21 962	5 399

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2010

(en K€ sauf indications contraires)

ENTREPOSE Contracting (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé au 165, boulevard de Valmy, 92707 Colombes Cedex. Elle exerce son activité en tant qu'entrepreneur de projets industriels clés en main au service de l'industrie pétrolière et gazière.

A Activités de la Société

Ses domaines de compétence sont :

• Au titre de l'activité « Projets »

- les ouvrages concentrés d'exploitation et de transport ;
- les stations de compression ;
- les travaux d'électricité/instrumentation et télécommunications ;
- les Unités de Valorisation Energétique (UVE) ;
- les réservoirs de stockage : GNL, pétrole et produits raffinés, gaz industriels ;
- les travaux de maintenance, mise en conformité des unités de stockage.

• Au titre de l'activité « Opérations côtières »

- la pose de pipelines en eaux peu profondes (« *shallow water* »)

Cette activité est exercée conjointement par la Société et sa filiale GEOCEAN, sous forme d'une société en participation.

ENTREPOSE Contracting exerce son activité en France, et à l'étranger sous la forme de succursales & établissements stables dans l'ensemble des pays dans lesquels elle effectue des travaux de construction.

ENTREPOSE Contracting exerce également son expertise au travers de ses filiales consolidées, dont certaines exercent sur les deux segments d'activité suivants :

• Au titre de l'activité « Pipelines »

- la pose de pipelines « *onshore* »

Cette activité est majoritairement exercée au sein de SPIECAPAG et de ses filiales.

• Au titre de l'activité « Services »

- les travaux de maintenance des pipelines,
- les travaux de mise en conformité des installations et unités de stockage,
- les activités de négoce de pièces et équipements pour le maintien en conditions opérationnelles et réparations des installations industrielles.

Ce segment regroupe principalement les activités d'ENTREPOSE Services (ex. CAPTRADE) et de CHALLENGER Special Oil Services.

• Au titre de l'activité « Forages »

- les travaux de forage profond *onshore*,
- les travaux de sondage et de carottage en grande profondeur,
- les services d'entretien des puits forés et des équipements de production.

Ce nouveau segment d'activité a été créé en 2010, avec l'acquisition de COFOR.

(Cf. tableau des filiales et participations en fin d'annexe pour les données chiffrées concernant les principales filiales et sous filiales de la Société).

B Événements significatifs

B.1 Acquisition du groupe COFOR

La Société a acquis le 7 octobre 2010 70 % des titres de la Holding COFOR, société de droit français spécialisée notamment dans le forage profond, pour 14 357 K€.

Holding COFOR, société holding, porte elle-même 100 % des titres de COFOR S.A., société opérationnelle du sous groupe COFOR.

Les 30 % minoritaires ont également fait l'objet d'options croisées d'achat et de vente, indiquées en engagements hors bilan.

B.2 Acquisition des minoritaires de CAPTRADE

Au 3 décembre 2010, la Société a procédé à l'acquisition des 30 % minoritaires de CAPTRADE, portant son pourcentage d'intérêt à 100 % post opération, pour une valeur de 9 006 K€.

B.3 Opérations de restructurations au sein du portefeuille titre

En vue de structurer l'activité Services au sein du Groupe, ENTREPOSE Contracting a procédé courant décembre 2010 aux opérations de restructuration suivantes :

- Cession de l'intégralité des titres CHALLENGER Special Oil Services à ENTREPOSE Services (ex. CAPTRADE), pour 1 € ;
- Cession de l'intégralité des titres ENTREPOSE Asia à ENTREPOSE Services (ex. CAPTRADE), pour 1 € ;
- Cession de l'intégralité des titres MCO Services à ENTREPOSE Services (ex. CAPTRADE), pour 300 K€ ;

Egalement, en vue de structurer l'activité Pipelines au sein du Groupe, ENTREPOSE Contracting a procédé au 1^{er} janvier 2010 à l'opération de restructuration suivante :

- Cession de l'intégralité des titres de ENTREPOSE Industrial Services à SPIECAPAG, pour 1 €.

Enfin, en vue de structurer l'activité Projets au sein du Groupe, ENTREPOSE Contracting a procédé courant juillet 2010 aux opérations suivantes :

- Cession de l'intégralité des titres détenus (20 %) de DORIS Engineering à DELATTRE BEZONS S.A., pour 6 171 K€ ;
- Création de la société par actions simplifiée (SAS) Valmy 1, pour 75 K€ de capital.

B.4 Abandon de créances

Antérieurement à la cession en décembre 2010 de sa filiale CHALLENGER Special Oil Services à sa filiale ENTREPOSE Services, la Société a consenti au 15 décembre 2010 un abandon de compte courant pour un montant de 396 K€ au profit de CHALLENGER. La situation nette de CHALLENGER reste toutefois négative postérieurement à cet abandon.

Cet abandon de compte courant est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, d'une durée de cinq ans. Cette opération a été comptabilisée en résultat financier.

C Règles et méthodes comptables

Les comptes de la Société, arrêtés par le Conseil d'administration le 25 janvier 2011 sont établis en conformité avec les règles définies par le Code de commerce et le Règlement CRC n°99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations relatives à l'exercice 2008, présentées dans le Document de référence 2009 n° D.10-306 déposé le 22 avril 2010, sont incorporées par référence.

ENTREPOSE Contracting établit des comptes consolidés avec les principales filiales et participations présentées en fin d'annexe.

ENTREPOSE Contracting est elle-même consolidée dans les comptes du groupe VINCI, 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92751 Rueil Malmaison Cedex, depuis le 1^{er} septembre 2007.

C.1 Immobilisations

C.1.1 Immobilisations incorporelles

Valeur d'entrée

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique (coût d'achat).

Lors de l'acquisition de fonds de commerce, les éléments corporels des fonds comme les stocks ou immobilisations corporelles sont comptabilisés comme tels selon leur nature. Les éléments incorporels des fonds, comme la clientèle, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. La clientèle est réputée conserver sa valeur tant que les contrats qui y sont associés sont bénéficiaires en marge nette.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements sont calculés de façon linéaire selon les taux suivants :

Immobilisations incorporelles	
• Logiciels informatiques	33 %

En cas d'identification d'indices de perte de valeur, les immobilisations non amortissables comme les fonds de commerce pourront faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage ou économique devient inférieure à leur valeur comptable.

C.1.2 Immobilisations corporelles

Valeur d'entrée

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique. Le coût historique s'entend du coût d'achat et de l'ensemble des frais nécessaires à sa mise en service.

Les immobilisations issues de l'apport partiel d'actif d'ENTREPOSE S.A. à DL5 S.A. (dénommée par la suite « ENTREPOSE Contracting ») ont été reprises en valeur brute d'origine chez l'apporteuse et amortissements cumulés au 30 juin 2001, date de l'apport.

Lors de l'acquisition de fonds de commerce, les éléments corporels des fonds comme les stocks ou immobilisations corporelles sont comptabilisés comme tels selon leur nature.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements sont calculés de façon linéaire selon les taux suivants :

Immobilisations corporelles	
• Aménagements et installations des constructions	10 % à 20 %
• Matériels et outillages	10 % à 33 %
• Autres matériels	10 % à 33 %

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, il est constaté que la valeur actuelle d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation pourra être comptabilisée.

C.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique, qui est égal à leur valeur d'acquisition ou leur valeur nette d'apport.

Les immobilisations issues de l'apport partiel d'actif d'ENTREPOSE S.A. à DL5 S.A. (dénommée par la suite « ENTREPOSE Contracting ») ont été reprises en valeur brute d'origine chez l'apporteuse et amortissements cumulés au 30 juin 2001, date de l'apport, l'opération ayant été placée sous le régime fiscal de faveur des fusions. A la clôture, une provision est constituée de la différence entre la valeur d'inventaire et le coût historique, lorsque cette différence est négative.

Pour chacune des participations, la valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte non seulement de la quote-part des capitaux propres détenue, mais également des cash flows futurs que peut générer l'activité.

C.2 Stocks

Les stocks sont constitués :

- de matières et matériels incorporables non encore mis en œuvre sur chantiers ;
- de divers consommables utilisables sur chantiers.

Ces stocks sont spécifiques à chaque affaire et identifiables.

Ils sont donc évalués distinctement à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur réalisable si celle-ci est inférieure.

C.3 Créances et dettes

Les créances et dettes figurent au bilan à leur valeur nominale.

Lorsqu'il existe, à la clôture, un doute important quant à la recouvrabilité d'une créance, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour le montant hors taxes.

Cette analyse est effectuée au cas par cas.

C.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur valeur historique.

Les valeurs mobilières de placement en devises sont valorisées au cours de la clôture. La différence de change est comptabilisée directement au compte de résultat.

Les sorties de VMP sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

Les gains latents à la clôture sur VMP ne sont pas comptabilisés jusqu'à leur réalisation effective.

C.5 Actions propres

A la clôture, la Société possédait 5 718 actions propres, soit dans le cadre du contrat de liquidité, soit en tant qu'actions d'auto-contrôle, pour un montant de 63 K€.

Ces titres figurent au bilan en valeurs mobilières de placement.

C.6 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. En fin d'exercice les dettes, créances et disponibilités en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits en compte de régularisation. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour perte de change.

Les écarts de change sur actifs et passifs purement monétaires, que sont les comptes bancaires, les valeurs mobilières de placement, et les comptes courants inter-sociétés financiers, sont comptabilisés directement au compte de résultat.

C.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées des provisions suivantes :

– *Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail :*

Ces provisions sont déterminées selon un calcul actuariel dont les modalités sont exposées au paragraphe C.8 de la présente annexe.

– *Litiges marchés et contrats :*

Ces provisions sont dotées sur affaires terminées en cas de litige commercial porté ou en passe de l'être devant une juridiction ou soumis à un arbitrage, et lorsque le risque de condamnation est estimé élevé.

– *Fin de chantier :*

Ces provisions sont constituées pour les affaires en réception provisoire pour couvrir les dépenses et lever les réserves jusqu'à la réception définitive de l'ouvrage, en dehors des dépenses déjà engagées à la clôture et qui figurent en charges à payer. Le cas échéant, ces provisions peuvent couvrir les dépenses à prévoir au titre d'appels en garantie.

– *Pertes à terminaison (PAT) :*

Ces provisions sont constituées sur affaires en cours pour couvrir la marge brute négative de contrats, dans les conditions exposées aux points II-11 de la présente annexe.

– *Pénalités de retard :*

Ces provisions sont constituées sur affaires en réception provisoire en cas de risque sérieux d'application par le client de pénalités contractuelles de retard.

Il n'y avait toutefois aucune provision de ce type ni à l'ouverture, ni à la clôture de l'exercice.

– *Pertes de change :*

Ces provisions sont constituées pour couvrir les effets de change négatifs, constatés sur les conversions des postes d'actif - hors trésorerie - et de passif, en devises.

C.8 Engagements de retraite

La Société a procédé à une évaluation de ses engagements de retraite et d'indemnités de fin de carrière consentis directement suivant la recommandation 2003-R.01 du CNC.

La provision a été calculée sur une hypothèse d'un départ volontaire du salarié.

Les engagements de retraite, au 31 décembre 2010, ont été calculés en prenant en compte les paramètres suivants :

- Age de départ en retraite (en fonction de l'année de naissance) : 65 ans pour les cadres, 62 ans pour les ETAM
- Taux d'actualisation : 4,35 %
- Taux de croissance des salaires : 2,9 %
- Taux de charges sociales : 45 %
- Table de mortalité : TF TH 00 02
- Taux de rotation du personnel : 6 % jusqu'à 35 ans/ 3,6 % entre 36 et 39 ans/ 1 % de 40 à 54 ans/ 0 % au delà

Les écarts actuariels sont comptabilisés par le compte de résultat.

C.9 Médailles du travail

La Société procède à une évaluation de ses engagements en terme de médailles du travail.

L'ensemble des engagements a donné lieu à constitution d'une provision pour risques et charges, intégralement dotée au compte de résultat.

Les engagements de médailles du travail ont été comptabilisés selon les mêmes hypothèses actuarielles que les engagements de retraite.

C.10 Dettes financières

Les comptes courants des entreprises liées sont classés en autres dettes d'exploitation et non en emprunts et dettes financières divers du fait de leur caractère courant.

Les tirages de lignes de crédit négociées après des établissements bancaires en France et à l'étranger sont présentées en « emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » au passif du bilan. Il s'agit de dettes financières à échéance inférieure à un an.

C.11 Prise en compte des résultats sur chantiers

Les contrats sont comptabilisés selon la méthode dite « de l'avancement ».

La mesure du degré d'avancement est déterminée par le rapport entre les coûts d'exécution engagés comptabilisés à la clôture et les coûts d'exécution à terminaison.

Les coûts d'exécution rattachables aux contrats regroupent les coûts d'exécution mis en œuvre et les coûts d'accompagnement spécifiques aux contrats.

En revanche sont exclus des coûts d'exécution rattachables les frais de Direction générale et les frais financiers autres que ceux directement liés à des financements souscrits en vue d'un contrat.

Outre les coûts d'exécution identifiés précédemment, le coût total d'un contrat peut inclure, le cas échéant, des provisions pour risques ou charges concernant des aléas spécifiques, des litiges ou des charges futures liés au contrat, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante et que leur probabilité de réalisation est importante.

Le chiffre d'affaires total du contrat, sur lequel est calculé l'avancement de l'affaire, est constitué exclusivement des éléments suivants :

- CA contractuel signé, et le cas échéant
- Avenants et réclamations expressément acceptés ou dans certains cas qui seront très probablement acceptés par le client.

Lorsqu'une affaire est déficitaire à terminaison, une provision pour perte à terminaison sera constituée si les éléments suivants sont réunis :

- l'affaire est en marge négative, après imputation d'une quote-part de frais généraux opérationnels dits « de division » ;
- l'affaire est en perte pour l'ensemble de la Société, c'est-à-dire en tenant compte à la fois de la part « France » et de la part du contrat réalisée dans une succursale étrangère d'ENTREPOSE Contracting.

La provision pour perte à terminaison sera alors égale à la différence entre la perte totale à terminaison et la perte au stade, toutes deux calculées en marge nette de frais généraux de division.

La méthode « à l'avancement » est aussi utilisée pour calculer les résultats qui reviennent à ENTREPOSE Contracting, sur les sociétés en participation (SEP), ou Joint Ventures (JV).

Les SEP & JV sont intégrées dans les comptes sociaux au prorata du pourcentage de participation d'ENTREPOSE Contracting, tel que défini par les accords de SEP/ JV.

C.12 Recherche et Développement (R&D)

Les dépenses liées aux activités de Recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de Développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable, si ce produit ou ce procédé correspond à un actif identifiable et qu'il est probable qu'il dégage des bénéfices économiques futurs.

Les dépenses ne peuvent être capitalisées que dans la mesure où elles peuvent être mesurées de façon fiable. Elles incluent le coût des matériaux, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de Développement sont amorties lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées.

Aucune dépense liée à la Recherche et au Développement exposée par la Société en 2010 ne satisfaisait ces critères, et l'ensemble des dépenses engagées a été comptabilisée au compte de résultat.

C.13 Gestion du risque financier

La Société est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- le risque de crédit
- le risque de liquidité
- le risque de marché

La politique de gestion des risques a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels la Société doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités de la Société. La Société, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'audit a pour responsabilité de veiller à l'application par la Direction de la politique et des procédures de gestion des risques de la Société et du Groupe, et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques avec les risques auxquels le Groupe doit faire face.

C.13.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la Société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

Gestion du risque clients

ENTREPOSE Contracting peut être exposée dans le cadre de son activité à une défaillance ou à un défaut de paiement de son client, tant au cours de la réalisation du projet que lors de la livraison de l'ouvrage.

ENTREPOSE Contracting ne s'engage contractuellement qu'après avoir acquis la certitude de la solvabilité de son client ou de la mise en place effective d'un financement dédié au projet.

Généralement ; les clients d'ENTREPOSE Contracting, sont des compagnies pétrolières et gazières de renommée internationale, telles que Total, BP, Exxon Mobil, Shell, Statoil, Chevron ou des indépendants reconnus comme ConocoPhillips, ou encore des opérateurs nationaux avec lesquels elle entretient des relations commerciales de longue date comme NNPC au Nigeria ou Sonatrach en Algérie.

Dans d'autres cas, ENTREPOSE Contracting est à même d'accompagner ses offres de propositions de financement sous forme de crédit acheteur ou de crédit financier mis en place avec l'aide de ses banques partenaires.

Enfin le mode opérationnel d'ENTREPOSE Contracting repose sur le versement d'acomptes ou d'avances lui permettant d'avoir une trésorerie positive et donc une exposition financière réduite.

C.13.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche de la Société pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou tendues, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société.

Gestion du risque de liquidité

Comme exposé ci-dessus en « gestion du risque clients », le mode opérationnel prévoit d'une façon générale que les cash flows soient positifs ou au minimum neutres sur les contrats pris par la Société. Cette gestion aboutit au global à un besoin en fonds de roulement structurellement négatif et à une trésorerie nette positive.

La Société dispose par ailleurs de lignes de crédit disponibles négociées avec ses partenaires financiers.

C.13.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat de la Société ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

La Société achète et vend des dérivés, afin de gérer les risques de marchés.

Gestion du risque de change

La devise de référence d'ENTREPOSE Contracting est l'euro.

Les contrats sont libellés en devises fortes, majoritairement l'euro et le dollar américain.

Le risque de change est traité contrat par contrat, et vise à identifier s'il subsistera à l'issue du contrat une marge dans une devise autre que l'euro.

En pareil cas, des couvertures peuvent être réalisées, soit au stade de l'offre via une assurance Coface, soit par des instruments financiers à terme une fois le contrat obtenu.

Ces couvertures visent à garantir :

- d'une part le règlement des dépenses prévisionnelles de l'affaire dans une autre devise que celle du contrat ;
- d'autre part, de garantir la marge prévisionnelle à fin d'affaire en euros lorsque le contrat est libellé dans une autre devise.

Gestion du risque de taux d'intérêt

En raison de son faible endettement structurel, la Société est peu exposée au risque de taux.

D Notes sur le bilan

D.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Evolution des valeurs brutes

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORP.		1 ^{er} janv. 10	augmentations	diminutions	virements poste à poste	31 déc.10
Autres postes immobilis. incorporelles	Total I	12 119	22	(64)		12 077
Terrains						
Constructions	- sur sol propre					
	- sur sol d'autrui					
	- installations générales, agencmts, aménag.	1 277	221	2		1 500
Installations techniques, matériel et outillage industriels		9 757	2 159	(33)		11 883
Autres immob. corporelles	- installations générales, agencmts, aménag.	3 732	21	(979)		2 774
	- matériel de transport	2 184	277	(61)		2 400
	- matériel de bureau et informatique, mobilier	1 153	106	(111)		1 148
	- emballages récupérables et divers	0				0
Immobilisations corporelles en cours		0	275			275
Avances et acomptes		0				0
	Total II	18 102	3 059	(1 182)	0	19 979
	Total I + II	30 221	3 081	(1 246)	0	32 056

Les mouvements sur les immobilisations correspondent au renouvellement normal et courant du parc d'immobilisations industrielles de la Société.

Evolution des amortissements et dépréciations

		1 ^{er} janv. 10	Augmentations	Diminutions	31 déc.10
Frais établist, recherche, développ.	Total I				
Autres immob.incorpor.	Total II	771	66	(64)	773
Terrains					
Constructions	- sur sol propre				
	- sur sol autrui				
	- inst. générales	1 152	224	1	1 377
Install.techn., mat., outillage indust.		7 370	1 042	(15)	8 397
Autres immob. corporelles	- install. agencmts	1 896	469	(315)	2 050
	- matériel transp.	1 618	336	(41)	1 913
	- mat. bureau, inf.	701	235	(105)	831
	- embal. récup. div.				
	Total III	12 737	2 306	(475)	14 568
	Total Général (I à III)	13 508	2 372	(539)	15 341

Aucune perte de valeur potentielle n'a été identifiée à la clôture de l'exercice. En conséquence, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles de la Société.

Note sur les fonds de commerce

Les immobilisations incorporelles incluent des fonds de commerce dont le détail est donné ci-dessous :

	Ineo	H2O	Total
Valeur brute	266	11 238	11 504
Dépréciations	(266)		(266)
Valeur nette	0	11 238	11 238

Le fonds de commerce H2O correspond au mali technique constaté lors du transfert universel de patrimoine de la société H2O, holding portant les titres de la société GEOCEAN.
Ce mali technique étant lié à la valeur des titres GEOCEAN au bilan de la Société, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié à la clôture.

D.2 Immobilisations financières

Evolution des valeurs brutes

	1 ^{er} janv. 10	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31 déc. 10
Autres participations	94 587	23 794	(7 425)		110 956
Actions propres	0			0	0
Prêts et autres immobilisations financières	792		(50)		742
Total	95 379	23 794	(7 475)	0	111 698

L'augmentation des « autres participations » tient principalement compte de l'acquisition des minoritaires d'ENTREPOSE Services (ex. CAPTRADE), ainsi que du Groupe COFOR (Cf. note B).

Evolution des dépréciations

	1 ^{er} janv. 10	Augmentations	Diminutions (et var change)	31 déc. 10
Provision pour dépréciation des titres de participation	1 029			1 029
Provision pour dépréciation des autres immos fin.	206		(206)	0
Total	1 235	0	(206)	1 029

D.3 Etat des créances et des dépréciations

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	742	742	
Avances et acomptes versés	4 913	4 913	
clients douteux ou litigieux	4 562		4 562
Autres créances clients	81 781	81 781	
Créance représent. titres prêtés		0	
Personnel et comptes rattachés	12	12	
Etat et autres collectivités	7 140	7 140	
Groupe et associés	25 657	25 657	
Débiteurs divers	5 150	5 150	
Charges constatées d'avance	3 905	3 905	
Total	133 862	129 300	4 562

Dépréciations	1 ^{er} janv. 10	Augmentations	Diminutions (et var. change)	31 déc. 10
Provisions pour dépréciation des comptes clients	4 222	338	(2)	4 558
Provision pour dépréciation des autres créances		3 729		3 729
Total	4 222	4 067	(2)	8 287

Les « avances et acomptes » versés sont des avances versées sur affaires aux sous traitants, dans les conditions contractuelles. Ces avances sont amorties au gré des facturations de travaux réalisées par les sous traitants.

Les créances clients comportent les produits à recevoir sur affaires, selon la méthode de l'avancement des travaux, pour 38 582 K€.

Les créances d'une maturité supérieure à un an sont principalement composées de créances sur le partenaire TGE dans le cadre de l'affaire de Reganosa, contre lequel la Société a initié une procédure d'arbitrage devant la Chambre de Commerce Internationale en 2008.

L'ensemble des créances dans le cadre de cette affaire, soit 4 025 K€, a été déprécié depuis 2009.

Le poste « groupe et associés » est principalement constitué des comptes courants avec les sociétés liées.

Les « autres créances » tiennent compte de remboursements contractuellement dus par les clients portant sur des impôts étrangers. Par prudence, et devant les retards de remboursement de ces impôts, certaines de ces créances ont été dépréciées, pour 3 729 K€.

D.4 Trésorerie

La trésorerie se décompose de la façon suivante :

- le poste « disponibilités » au bilan comprend les soldes bancaires à vue créditeurs en banque à la clôture ainsi que les dépôts à terme de courte échéance (3 mois) ;
- le poste « valeurs mobilières de placement » (VMP) est composé de SICAV monétaires en euros et devises.

A la clôture, la plus value latente sur les VMP est de 18 K€.

La trésorerie de la Société en devise se répartit comme suit au 31 décembre 2010 :

Nom devise	en K Devise	c/val K€
EUR	58 282	58 282
USD	3 658	2 737
QAR	37 056	7 622
TND	5 591	2 913
DZD	106 300	1 027
autres devises		88
		72 669

se décomposant en :

Valeurs mobilières de placement	58 726
Disponibilités	13 943
	72 669

La devise majoritairement utilisée au sein de la Société est l'euro.
Les couvertures de change n'étaient pas significatives à la clôture.

D.5 Charges constatées d'avance

Celles-ci sont principalement constituées de charges payées d'avance sur les locations immobilières de la Société, et d'écritures d'inventaire sur les arrêtés d'affaires.

D.6 Capitaux propres

D.6.1 Variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	Réserves diverses	Résultat de l'exercice	Report à nouveau	TOTAL
31 déc. 09	5 115	29 058	512	23 566	5 399	4 938	68 588
Affectation du résultat n-1				9 283	(5 399)	(3 884)	0
Distribution de dividendes				(9 282)			(9 282)
Augmentation de capital	50						50
Différences de change				76			76
Résultat net de la période					21 962		21 962
31 déc. 10	5 165	29 058	512	23 643	21 962	1 054	81 394

Le capital social est intégralement libéré et constitué de 5 165 408 actions de 1 € de nominal. Un dividende de 1,80 € par action a été distribué au cours de l'exercice.

D.6.2 Actions en circulation

	Nombre d'actions
Actions en circulation au 1 ^{er} janvier 2010	5 107 711
Augmentation de capital	49 297
Augmentation de capital	1 098
Mouvement sur actions auto détenues (contrat de liquidité)	1 584
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2010	5 159 690
Actions auto détenues (contrat de liquidité)	558
Autres actions auto détenues	5 160
Nombre total d'actions composant le capital	5 165 408

D.6.3 Attribution gratuite d'actions

Plan ENTREPOSE Contracting - attribution d'actions gratuites (réglées en instruments de capitaux propres)

Au 1^{er} mars 2010, compte tenu des critères d'attribution fixés lors du Conseil d'administration du 22 février 2008, 49 297 actions nouvelles de la Société, sur 56 000 possibles, ont été émises. Cette augmentation a été actée lors du Conseil d'administration du 19 mars 2010.

De façon identique, 1 098 nouvelles actions, sur 1 500 possibles, ont été émises au 17 décembre 2010 au profit des salariés de la filiale ENTREPOSE Industrial Services, en application de la décision du Conseil d'administration du 20 novembre 2008.

A la clôture, il n'y avait plus de plan d'attribution d'actions de la Société en cours.

D.7 Provisions pour risques et charges

	1 ^{er} janv. 2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 déc 2010	<1 an	> 1 an
Prov. pertes marchés à terme	683		(149)		534	534	
Prov. pour pertes de change	933	1 160	(932)		1 161	1 161	
Prov. pensions, obligations simil.	2 936	488			3 424	514	2 910
Prov. gros entretien		1 229			1 229	1 229	
Autres prov. risques et charges	449	208		(259)	398	398	
Total	5 001	3 085	(1 081)	(259)	6 746	3 836	2 910

Provision pour pertes à terminaison (PAT) :

Dotées en clôture sur les affaires en perte à terminaison principalement sur la zone Europe.

Provisions pour fin de chantier (figurant en « autres provisions pour risques et charges ») :

Ces provisions concernent les affaires terminées en réception provisoire.

D.8 Emprunts et assimilés

En vue de financer notamment sa croissance externe, la Société a eu recours au tirage de lignes de crédit. Ces emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit sont d'une maturité inférieure à un an.

	31 déc 10	31 déc 09
Emprunts bancaires	0	
Tirage de lignes de crédit	22 034	
	22 034	0
<i>dont : part à court terme</i>	22 034	
<i>dont : part à long terme</i>		

D.9 Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts, dettes -1 an maximum	22 034	22 034		
Avances reçues	23 876	23 876		
Fournisseurs, comptes rattachés	54 507	54 507		
Personnel et comptes rattachés	2 707	2 707		
Sécurité sociale, aut.org.sociaux	4 106	4 106		
Etat et autres collectivités	9 082	9 082		
Dettes immob. cptes rattachés		0		
Groupe et associés	52 359	52 359		
Autres dettes (pension titres)	26	26		
Produits constatés d'avance	68 461	68 461		
Total	237 158	237 158	0	0

E Notes sur l'activité de l'exercice

E.1 Chiffres d'affaires et activité opérationnelle

La majorité des contrats réalisés au sein de la Société relève des contrats de construction comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

E.1.1 Chiffre d'affaires

Décomposition par secteur d'activité :

	2010	2009
Projets	161 173	165 371
Opérations côtières	69 024	14 065
Non affecté	7 832	7 400
Total CA	238 029	186 836

Décomposition par zone géographique :

	2010	2009
Europe	64 871	97 021
Afrique	118 301	79 286
Asie/Moyen Orient	54 857	10 529
Total CA	238 029	186 836

L'augmentation du chiffre d'affaires provient principalement de la montée en puissance des chantiers du segment « Opérations côtières », qui étaient en phase de démarrage à l'ouverture de l'exercice.

Le « non affecté » est constitué principalement de refacturations sur les filiales, en particulier de frais généraux, ainsi que de diverses refacturations hors Groupe.

E.1.2 Avances et produits constatés d'avance

L'essentiel des produits constatés d'avance est lié à l'application de la méthode de l'avancement.

Les avances reçues sont des avances contractuelles reçues des clients en vue de la réalisation de certains chantiers de construction.

Décomposition par secteur d'activité :

	Avances reçues	Produits constatés d'av.
Projets	20 341	68 462
Opérations côtières	3 535	0
Total	23 876	68 462

Décomposition par zone géographique :

	Avances reçues	Produits constatés d'av.
Europe	0	17 561
Afrique	16 838	46 233
Asie	7 038	4 668
Total	23 876	68 462

E.2 Engagements liés à l'activité opérationnelle

	31 déc. 10 Total	dont : sur filiales Groupe	dont : sur entr. liées
Engagements donnés			
Cautions et garanties sur marchés			
de soumission	1 500	227	
de restitution d'avance	69 302	6 191	
de retenue de garantie	25 467	6 425	
de bonne fin	186 193	104 025	
de sous traitance	8 840	0	
de douane	4 811	4 417	
de découvert bancaire	5 349	0	
autres	466	124	
	301 928	121 409	
Engagements reçus			
Retenue de garantie de fournisseurs	19 424		

En raison de son activité de tête de Groupe, ENTREPOSE Contracting a émis ou repris la majorité des cautions et garanties bancaires de marchés pour le compte de ses filiales.

E.3 Résultat financier

Le résultat financier tient compte en 2010 :

- de dividendes reçus des filiales, pour +16 401 K€ (vs. 7 104 K€ en 2009)
- de l'abandon de compte courant en faveur de CHALLENGER Special Oil Services, pour -396 K€.

Ces opérations sont détaillées dans les engagements hors bilan en F.2 et dans le tableau des filiales et participations en fin d'annexe.

Le résultat financier tient également des effets de change, positifs et négatifs, constatés sur les postes d'actif – incluant la trésorerie – et de passif, en devises. En raison de nombreuses positions réciproques qui proviennent notamment des opérations entre le siège et ses établissements à l'étranger, les pertes et gains de change, résultant en un net de +1470 K€, doivent être lus conjointement.

E.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel tient compte, outre les cessions de matériel dans le cadre normal et courant de son activité, des opérations de restructuration sur le portefeuille titre indiquées dans les faits significatifs.

E.5 Impôt

E.5.1 Allègement et accroissement de la dette future d'impôt

	Allègement	Accroissement
Provisions non déductibles	448	
Organic/ effort construction	165	
CA avancement globalisé	2 366	
Coût d'acquisition des titres	1 247	
PV latentes/ VMP	18	
Ecart de conversion	3	3
Base	4 247	3
Taux	33,33 %	33,33 %
Impôt	1 416	1

La base d'allègement futur d'impôt est principalement constituée des provisions pour risques et charges non déductibles de l'IS français, du retraitement du chiffre d'affaires en avancement globalisé (entre le CA part France et le CA réalisé au sein d'une succursale, pour un seul et même contrat), et des coûts d'acquisition des titres. Tous ces éléments sont des différences temporaires.

E.5.2 Ventilation de l'impôt sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

IS sur résultat courant	2 390
IS sur résultat exceptionnel	(33)
Total impôt sur les bénéfices	2 357

E.5.3 Intégration fiscale

ENTREPOSE Contracting est tête de groupe fiscal.

En application des dispositions de la convention d'intégration fiscale entre ENTREPOSE Contracting et chacune des sociétés du Groupe, il est prévu :

- que chacune des sociétés membres calcule son IS comme si elle n'avait pas fait partie d'un groupe intégré ;
- que lorsqu'une société est déficitaire fiscalement, aucun IS négatif n'est comptabilisé ;
- que les accroissements ou économies d'IS résultant des opérations d'intégration sont comptabilisés et conservés au niveau de la tête de Groupe et ne sont pas redistribués aux filiales.

Le Groupe fiscal intègre les principales filiales suivantes :

- CMP Dunkerque ;
- GEOCEAN ;
- SPIECAPAG ;
- SPIECAPAG Régions Sud ;
- CHALLENGER Special Oil Services.

Il n'y avait pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique en absence d'intégration fiscale au 31 décembre 2010, hormis le produit d'intégration fiscale 2009 comptabilisé en 2010 pour 1 343 K€.

F Informations complémentaires

F.1 Personnel

F.1.1 Ventilation de l'effectif moyen

	2010	2009
Cadres	208	197
ETAM	60	58
Ouvriers	0	0
Total	268	255

F.1.2 Droits individuels de formation (DIF)

Le dispositif du DIF prévu par la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 crée un droit individuel de formation au profit du salarié. Pour l'ensemble de la Société, le volume d'heures restant à prendre au titre du DIF à fin décembre 2010 s'élevait à 18 278 h.

Aucune provision n'a été comptabilisée à la clôture.

F.2 Engagements hors bilan (hors engagements au titre des activités opérationnelles, présenté en E.2)

F.2.1 Engagements de crédit bail

Néant.

F.2.2 Engagements au titre des locations

	Total	Échéance		
		<1 an	1 à 5 ans	>5 ans
Contrats de locations simples	5 452	2 040	3 412	

Les données ci-dessus indiquent les engagements irrévocables, sauf pénalités, de la Société pour les baux commerciaux de ses principaux établissements. Ces engagements sont à maturité inférieure à cinq ans.

F.2.3 Engagements sur titres de capital

	Total	Échéance <1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance >5 ans
Engagements donnés				
Option de rachat de minoritaires				
COFOR	6 153		6 153	
Engagements reçus				
Clause de retour à meilleure fortune	3 896			
EIS	3 500		3 500	
CHALLENGER SOS	396		396	
Garanties d'actif et passif				
obtenues des vendeurs lors de l'acquisition de : ENTREPOSE Services (ex CAPTRADE)	4 000		4 000	
CHALLENGER	250	250		
COFOR	1 800		1 800	

F.3 Parties liées

Les transactions avec les parties liées présentant une importance significative et qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché selon les critères rappelés ci-dessous sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, au titre des conventions article L.225-38 du Code de commerce.

Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction.

Les conditions peuvent être considérées comme « normales » lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la Société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la Société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

Les conventions courantes et conclues à des conditions normales de marché couvrent principalement :

- Les conventions de trésorerie ;
- Les conventions d'intégration fiscale ;
- Les partenariats avec d'autres sociétés du Groupe et avec le groupe VINCI, aux fins de réaliser des projets.

F.3.1 Opérations avec les entreprises liées

Cf. tableau en fin d'annexe.

F.3.2 Opérations avec le groupe VINCI

	Créances	Dettes	Charges 2010	Produits 2010
Groupe VINCI	167	(480)	1 045	12

Les opérations avec les sociétés du groupe VINCI portent principalement sur des activités commerciales normales dans le cadre de la réalisation de chantiers de construction, et portent également sur la rémunération de garanties de maison-mère facturées par VINCI Construction pour la réalisation de certains chantiers de la Société et du Groupe.

F.3.3 Dirigeants

La rémunération de l'exercice des dirigeants membres du Comité exécutif et exerçant également des fonctions d'animation du Groupe est détaillée ci-dessous :

	31 déc. 10	31 déc. 09
Avantages à court terme	2 070	2 158
Avantages postérieurs à l'emploi	475	419
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Autres avantages à long terme	4	4
Paielements en actions	378	414
Total	2 927	2 996

F.4 Événements post clôture

F.4.1 Règlement du litige Reganosa

Suite à la décision du Tribunal arbitral de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) du 24 décembre 2010, qui déboutait le client Tractebel Gas Engineering (TGE) de l'intégralité de ses demandes et, à l'inverse, reconnaissait le bien fondé de l'ensemble des demandes de la Société, ENTREPOSE Contracting a perçu le 24 février 2011 la somme de 5,1 M€, en règlement du principal, de la TVA espagnole, des intérêts et d'autres indemnisations.

Ce règlement met un terme définitif à ce litige, initié en mars 2008 devant l'ICC.

L'ensemble des créances et retenues de garanties, bloquées par TGE dans le cadre de ce litige depuis son origine, étaient dépréciées depuis le 31 décembre 2009 pour leur intégralité, soit 4,0 M€ dans les comptes de la Société. Cette position n'avait pas évolué au 31 décembre 2010, malgré le jugement favorable de l'ICC, en raison des incertitudes quant à la possibilité d'obtenir à court terme le paiement effectif des sommes dues par TGE.

L'incidence sur les comptes 2011, avant impôt, est estimée à +4,8 M€.

F.4.2 Troubles récents en Afrique du Nord

Les troubles récents survenus sur 2011 dans cette partie du monde concernent les activités de la Société et du Groupe au titre de deux contrats en cours.

En Libye, la Société réalise depuis 2009, conjointement avec sa filiale GEOCEAN, un contrat pour la réalisation de prises et de rejets d'eau de mer pour le refroidissement de la centrale thermique de Syrte, pour le client public libyen Gecol, pour un montant total contractuel de 161 M€. Ce contrat, en cours de réalisation, est actuellement avancé physiquement à 85 %.

Suite aux troubles insurrectionnels survenus dans ce pays en février 2011, le Groupe a procédé aux actions suivantes :

- L'évacuation et rapatriement de l'ensemble du personnel expatrié, opération achevée sans incident le 25 février ;
- La déclaration de la force majeure auprès du client, selon les termes contractuels ;

- La déclaration de fait générateur de sinistre auprès des assureurs, aux termes des polices couvrant le risque politique et spécifiquement souscrites pour ce projet. Ces polices couvrent également la valeur de remplacement des équipements laissés sur place.

Les travaux sur site étaient, préalablement aux événements, en phase préparatoire aux interventions prévues au mois d'avril 2011 et relatives aux finitions de l'installation, conformément au planning météo.

Le chantier est actuellement à l'arrêt, et reprendra lorsque les conditions politiques, sécuritaires, contractuelles et financières seront restaurées dans des conditions satisfaisantes.

Le solde des créances clients et produits à recevoir issus de la méthode de l'avancement, nette des avances reçues, s'établit au 31 décembre 2010 à 23,5 M€, sous déduction des encaissements subséquents jusqu'au 1^{er} mars 2011. A ce stade, ENTREPOSE Contracting table sur un scénario médian qui prévoit une reprise des activités sur site dans un horizon raisonnable en vue de terminer le chantier. Ainsi, le Groupe considère son actuelle exposition financière comme limitée, d'une part par l'assurance au titre du risque politique, et d'autre part par les reliquats d'avances reçues, et enfin par la volonté probable du client de mener le projet à son terme.

Cette situation, susceptible d'évolutions, est suivie quotidiennement en liaison avec les Autorités françaises.

En Tunisie, ENTREPOSE Contracting a signé en décembre 2010 avec la Société Nationale de Distribution des Pétroles (SNDP) un contrat d'un montant de 83 M€ pour la construction d'un centre de stockage de GPL à Gabès, assorti du versement d'un acompte de 8,4 M€, totalement encaissé en décembre 2010.

Les travaux, qui n'avaient pas commencé à la clôture de l'exercice, ont démarré début 2011 et sont avancés à quelques pourcents, correspondant notamment aux études, aux commandes d'acier et à l'avancement de la sous-traitance locale du génie civil.

Le contrat se déroule actuellement conformément au planning, et sans incident particulier.

Tableau des filiales et participations

Sociétés détenues >=50 %	Durée de l'exercice	Activité	Taux de détention	Valeur comptable des titres détenus		Capital	Capitaux propres (y compris résultat N)	Résultat net	CA	Dividende reçu	Cautions et garanties	Type	Méthode de consolidation	Créances	Dettes	Prod & (charges) financières
				Brute	Nette											
Activité Projets																
CMP Dunkerque	12 mois	Chaudronnerie	99,95 %	1 055	1 055	1 055	1 655	1	14 655	180	625	filiale française	Intégration globale	2 530	1 527	1
CMPEA	12 mois	Bureau d'étude	84,00 %	152	152	8	340	29	743	6		filiale française	Intégration globale	2	51	
ENTREPOSE Algérie	12 mois	Construction	100,00 %	1 306	277	1 264	2 308	432	23 362	47		filiale étrangère	Intégration globale	3 867	2 097	
DELATTRE BEZONS Nigeria	12 mois	Construction	96,09 %	NA	NA	1 607	3 908	146	19 557			filiale française	Intégration globale (1)	5 927		192
Activité Operations côtières																
GEOCEAN	12 mois	Construction	100,00 %	6 618	6 618	865	18 905	1 688	90 849	4 921	14 194	filiale française	Intégration globale	814	1 514	
NYMPHÉA Environnement	12 mois	Captage d'eau	99,63 %	NA	NA	1 359	2 273	225	1 250			filiale française	Intégration globale (2)	34		
Activité Pipelines																
SPIECAPAG	12 mois	Construction	100,00 %	46 000	46 000	14 400	78 419	36 329	164 848	8 550	105 353	filiale française	Intégration globale	4 080	51 586	(431)
SPIECAPAG Régions Sud	12 mois	Construction	100,00 %	NA	NA	1 525	2 291	23	32 995		971	filiale française	Intégration globale (3)	30		
Activité Services																
ENTREPOSE Services (EX. CAPTRADE)	12 mois	Negoce	100,00 %	38 546	38 546	150	8 762	78	1 060	147		filiale française	Intégration globale (4)	4 823		315
CHALLENGER SOS	12 mois	Maintenance	100,00 %	NA	NA	200	19	(25)	694		267	filiale française	Intégration globale	306		16
NumRS	13 mois	Negoce	100,00 %	NA	NA	1 000	9 672	854	47 020			filiale française	Intégration globale		42	
Activité Forages																
COFOR	12 mois	Forages	70,00 %	14 358	14 358	2 550	4 155	(130)	1 950			filiale française	Intégration globale (7)	5 139		9
Autres filiales				121	121											
Sociétés détenues de façon minoritaire	Durée de l'exercice	Activité	Taux de détention	Valeur comptable des titres détenus		Participation dans les Entreprises associées		Résultat net (6)	Dividende reçu	Cautions et garanties	Type	Méthode de consolidation	Créances	Dettes	Prod & (charges) financières	
Activité Projets																
GEOSTOCK Holding	12 mois	Stockage	25,00 %	2 800	2 800		8 147	3 951	1750		participation	Mise en équivalence		196		
DORIS Engineering	12 mois	Bureau d'études	20,00 %	NA	NA		8 004	1 764	800		participation	Mise en équivalence (1)				
Total filiales et participations				110 956	109 927				16 401	121 410						

(1) Filiale de DELATTRE BEZONS S.A. (sous holding sans activité détenue à 100 % par ENTREPOSE Contracting)
(2) Filiale de GEOCEAN
(3) Filiale de SPIECAPAG
(4) Holding sans activité, dont les principales filiales sont NumRS et CHALLENGER SOS
(5) Valeur d'actif au bilan consolidé
(6) Données consolidées, quote-part de mise en équivalence
(7) Composé des filiales DELATTRE BEZONS S.A. (Cf. (1)), et de Valmy 1 (Cf. B.3 de l'annexe)

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ENTREPOSE Contracting S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de participation

La note C.1.3. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Reconnaissance du résultat des affaires

Votre Société constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans la note C.11 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction financière et de la Direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les résultats prévisionnels à terminaison de ces contrats et à revoir les calculs effectués par la Société.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes,

Marcq en Barœul, le 4 mars 2011

Paris, le 4 mars 2011

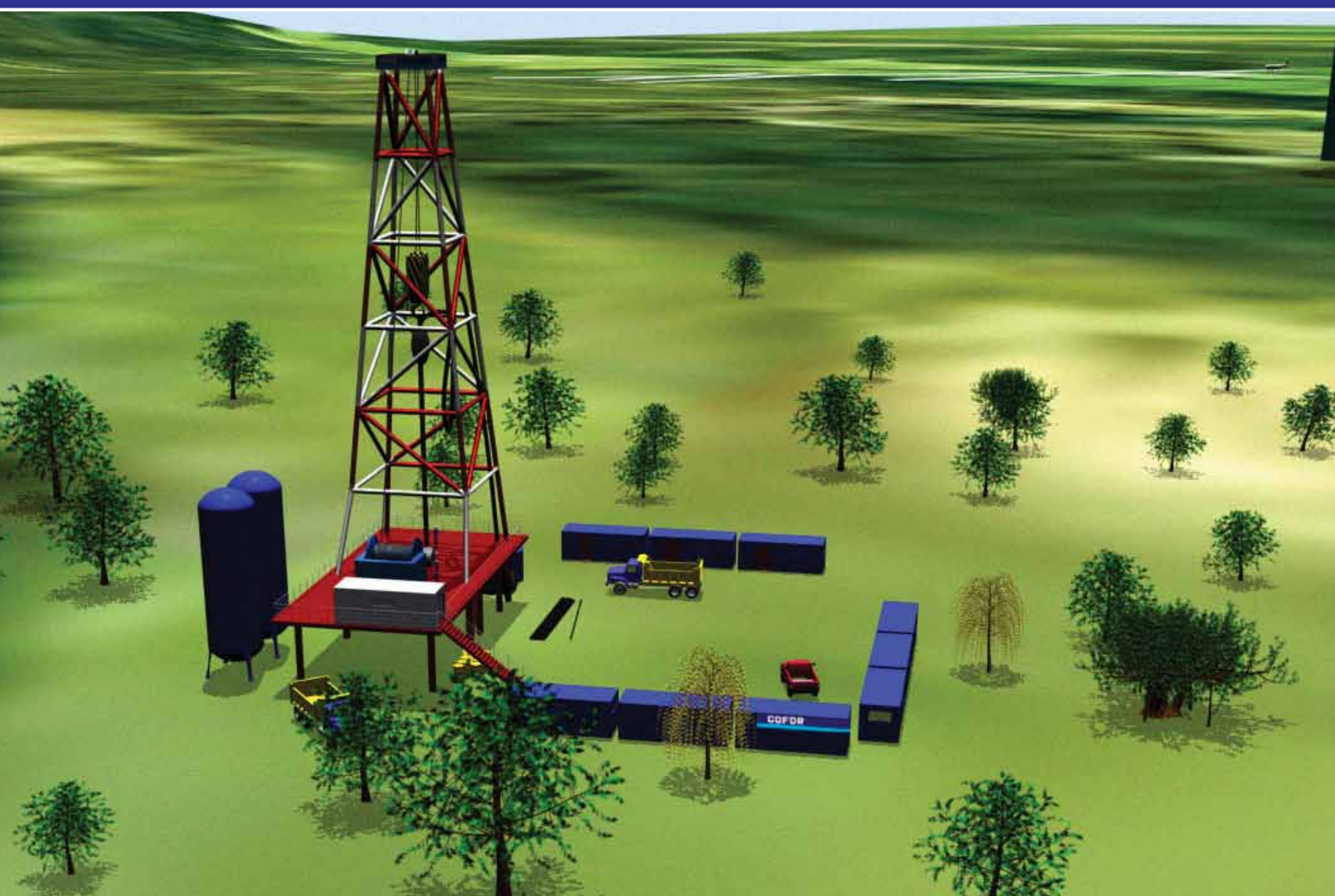
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Maupard Fiduciaire

Laurent Prévost
Associé

Christophe Gachet
Associé

Patrick Maupard
Associé



Conventions réglementées

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010

1. En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Accord de répartition des coûts entre ENTREPOSE Contracting et CMP Dunkerque S.A.

Personne concernée : ENTREPOSE Contracting, actionnaire majoritaire de la société CMP Dunkerque.

Nature, objet et modalités : La Société a conclu un « Accord de Répartition des Coûts » avec CMP Dunkerque afin de refacturer une quote-part de ses frais de siège et de ses prestations interne à sa filiale. La signature de cet accord a été approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 23 février 2010.

Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1 % du chiffre d'affaires de la filiale. Cette convention produit ses effets depuis le 1^{er} janvier 2010.

Cet accord prévoit également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de sa filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30 % du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère.

Le montant facturé s'est élevé à 135 410 € HT au titre de l'exercice 2010.

1.2 Accord de répartition des coûts entre ENTREPOSE Contracting et GEOCEAN S.A.

Personne concernée : M.Dominique Bouvier, Président directeur général d'ENTREPOSE Contracting et mandataire social de la société GEOCEAN S.A.

Nature, objet et modalités : La Société a conclu un « Accord de Répartition des Coûts » avec GEOCEAN S.A. afin de refacturer une quote-part de ses frais de siège et de ses prestations interne à sa filiale. La signature de cet accord a été approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 23 février 2010.

Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1 % du chiffre d'affaires de la filiale. Cette convention produit ses effets depuis le 1^{er} janvier 2010.

Cet accord prévoit également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de sa filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30 % du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère.

Le montant facturé s'est élevé à 938 530 € HT au titre de l'exercice 2010.

1.3 Accord de répartition des coûts entre ENTREPOSE Contracting et SPIECAPAG S.A.

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président directeur général d'ENTREPOSE Contracting et mandataire social de la société SPIECAPAG S.A.

Nature, objet et modalités : La Société a conclu un « Accord de Répartition des Coûts » avec SPIECAPAG S.A. afin de refacturer une quote-part de ses frais de siège et de ses prestations internes à sa filiale. La signature de cet accord a été approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 23 février 2010.

Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1 % du chiffre d'affaires de la filiale. Par dérogation ce taux est ramené à 0,75 % du chiffre d'affaires réalisé par le groupe SPIECAPAG dans le cadre du contrat dit « PNG ». Cette convention produit ses effets depuis le 1^{er} janvier 2010.

Cet accord prévoit également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de sa filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30 % du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère.

Le montant facturé s'est élevé à 4 628 860 € HT au titre de l'exercice 2010.

1.4 Accord de répartition des coûts entre ENTREPOSE Contracting et CHALLENGER Special Oil Services S.A.

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président directeur général de la Société ENTREPOSE Contracting et représentant permanent de la Société ENTREPOSE Contracting au Conseil d'administration de CHALLENGER Special Oil Services S.A.

Nature, objet et modalités : La Société a conclu un « Accord de Répartition des Coûts » avec CHALLENGER Special Oil Services S.A. afin de refacturer une quote-part de ses frais de siège et de ses prestations internes à sa filiale. La signature de cet accord a été approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 23 février 2010.

Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1 % du chiffre d'affaires de la filiale. Cette convention produit ses effets depuis le 1^{er} janvier 2010.

Cet accord prévoit également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de sa filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30 % du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère.

Le montant facturé s'est élevé à 1 230 € HT au titre de l'exercice 2010.

1.5 Accord de répartition des coûts entre ENTREPOSE Contracting et MCO Services SA

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président directeur général d'ENTREPOSE Contracting et mandataire social de la société MCO Services.

Nature, objet et modalités : La Société a conclu un « Accord de Répartition des Coûts » avec MCO Services S.A. afin de refacturer une quote-part de ses frais de siège et de ses prestations internes à sa filiale. La signature de cet accord a été approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 23 février 2010.

Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1 % du chiffre d'affaires de la filiale. Cette convention produit ses effets depuis le 1^{er} janvier 2010.

Cet accord prévoit également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de sa filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30 % du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère.

Le montant facturé s'est élevé à 3 020 € HT au titre de l'exercice 2010.

1.6 Accord de répartition des coûts entre ENTREPOSE Contracting et CMPEA

Personne concernée : ENTREPOSE Contracting, actionnaire majoritaire de la société CMPEA.

Nature, objet et modalités : La Société a conclu un « Accord de Répartition des Coûts » avec CMPEA afin de refacturer une quote-part de ses frais de siège et de ses prestations internes à sa filiale. La signature de cet accord a été approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 19 novembre 2010.

Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1 % du chiffre d'affaires de la filiale.

Cet accord prévoit également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de sa filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30 % du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère.

Cet accord produira son effet à partir du 1^{er} janvier 2011.

1.7 Accord de répartition des coûts entre ENTREPOSE Contracting et COFOR

Personne concernée : ENTREPOSE Contracting, actionnaire majoritaire de la société COFOR.

Nature, objet et modalités : La Société a conclu un « Accord de Répartition des Coûts » avec COFOR afin de refacturer une quote-part de ses frais de siège et de ses prestations internes à sa filiale. La signature de cet accord a été approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 19 novembre 2010.

Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1 % du chiffre d'affaires de la filiale.

Cet accord prévoit également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de sa filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30 % du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère.

Cet accord produira son effet à partir du 1^{er} janvier 2011.

1.8 Accord de répartition des coûts entre ENTREPOSE Contracting et ENTREPOSE Services anciennement CAPTRADE

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président directeur général d'ENTREPOSE Contracting et mandataire social de la société ENTREPOSE Services.

Nature, objet et modalités : La Société a conclu un « Accord de Répartition des Coûts » avec ENTREPOSE Services afin de refacturer une quote-part de ses frais de siège et de ses prestations internes à sa filiale. La signature de cet accord a été approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 20 décembre 2010.

Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1 % du chiffre d'affaires de la filiale. Cette convention produit ses effets depuis le 1^{er} janvier 2010.

Cet accord prévoit également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de sa filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30 % du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère.

Le montant facturé s'est élevé à 539 720 € HT au titre de l'exercice 2010.

1.9 Création d'une filiale commune en Australie entre ENTREPOSE Contracting et VINCI Construction Grands Projets

Personne concernée : M. Pierre Berger, Directeur général de la société VINCI Construction Grands Projets et Administrateur de la Société ENTREPOSE Contracting.

Nature, objet et modalités : Lors du Conseil d'administration en date du 28 juillet 2010, il a été autorisé la création d'une société commune entre ENTREPOSE Contracting et la société VINCI Construction Grands Projets. Cette création entre dans le cadre d'un appel d'offres émis par Chevron Australia auquel ENTREPOSE Contracting envisage de répondre conjointement avec VINCI Construction Grands Projets.

1.10 Avenant à l'accord de refacturation entre VINCI Construction et la Société ENTREPOSE Contracting

Personne concernée : M. Richard Francioli, Représentant permanent de la société VINCI Construction et Administrateur de la Société ENTREPOSE Contracting.

Nature, objet et modalités : ENTREPOSE Contracting a signé, le 12 décembre 2008, avec VINCI Construction un accord de refacturation de prestations concernant l'émission des garanties de maison-mère en faveur d'ENTREPOSE Contracting. La signature d'un avenant à cet accord a été formellement autorisée lors de la séance du Conseil

d'administration de la Société en date du 19 novembre 2010. L'accord envisage que le taux de refacturation appliqué aux filiales du groupe VINCI pour l'émission des garanties de maison-mère, soit adapté en fonction des différentes situations rencontrées.

1.11 Cession des actions de la société CHALLENGER Special Oil Services à la société ENTREPOSE Services, anciennement dénommée CAPTRADE.

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président directeur général d'ENTREPOSE Contracting et mandataire social de la société ENTREPOSE Services.

Nature, objet et modalités : Dans le cadre de l'organisation du pôle « Services », la Société a cédé la totalité des actions qu'elle détient dans la société CHALLENGER Special Oil Services pour le montant de 1 €. Cette cession de titres a été autorisée par le Conseil d'administration du 17 décembre 2010.

1.12 Cession des actions de la société MCO Services à la société ENTREPOSE Services, anciennement dénommée CAPTRADE.

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président directeur général d'ENTREPOSE Contracting et mandataire social de la société ENTREPOSE Services.

Nature, objet et modalités : Dans le cadre de l'organisation du pôle « Services », la Société a cédé la totalité des actions qu'elle détient dans la société MCO Services pour le montant de 300 000 €. Cette cession de titres a été autorisée par le Conseil d'administration du 17 décembre 2010.

1.13 Cession des actions de la société ENTREPOSE Asia, SDN.BHD à la société ENTREPOSE Services, anciennement dénommée CAPTRADE.

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président directeur général d'ENTREPOSE Contracting et mandataire social de la société ENTREPOSE Services.

Nature, objet et modalités : Dans le cadre de l'organisation du pôle « Services », la Société a cédé la totalité des actions qu'elle détient dans la société ENTREPOSE Asia, SDN.BHD pour le montant de 1 €. Cette cession de titres a été autorisée par le Conseil d'administration du 17 décembre 2010.

1.14 Cession par ENTREPOSE Contracting de 50 % du capital qu'elle détient dans MCO Services à GEOSTOCK Holding S.A.

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président directeur général d'ENTREPOSE Contracting et Administrateur de la société GEOSTOCK Holding S.A.

Nature, objet et modalités : Le Conseil d'administration d'ENTREPOSE Contracting, lors de sa réunion en date du 23 février 2010, a autorisé la cession par la Société ENTREPOSE Contracting des titres, à hauteur de 50 %, qu'elle détient au sein de la société MCO Services à la société GEOSTOCK Holding S.A.

Cette cession n'était toujours pas effective au 31 décembre 2010.

1.15 Cession de la participation d'ENTREPOSE Contracting dans le capital de la société DORIS Engineering S.A. à la société DELATTRE Bezons S.A.

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président directeur général de la Société ENTREPOSE Contracting et Administrateur de la société DORIS Engineering S.A.

Nature, objet et modalités : Le Conseil d'administration d'ENTREPOSE Contracting, lors de sa réunion en date du 12 mai 2010, a autorisé la cession par la Société ENTREPOSE Contracting de la totalité de sa participation qu'elle détient au sein de la Société DORIS Engineering S.A. à la société DELATTRE Bezons S.A., filiale à 99,99 % d'ENTREPOSE Contracting.

Cette cession s'est faite pour un prix égal à 6 171 000 € pour la totalité des 44 642 actions de DORIS Engineering détenues par la Société.

1.16 Convention de prêt de main d'oeuvre entre les sociétés ENTREPOSE Contracting et ENTREPOSE Services

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, administrateur de la société ENTREPOSE Services et Président directeur général de la Société ENTREPOSE Contracting.

Nature, objet et modalités : Aux fins de faire bénéficier la société ENTREPOSE Services, anciennement dénommée CAPTRADE, société tête du pôle Service, de l'expérience d'un des salariés de la Société, le Conseil d'administration a autorisé, lors de sa réunion en date du 17 décembre 2010, la signature d'une convention de « prêt de main d'œuvre » à but non lucratif.

Conventions et engagements approuvés au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1.17 Accord de refacturation entre ENTREPOSE Contracting et VINCI Construction

Nature, objet et modalités : ENTREPOSE Contracting a signé le 12 décembre 2008 avec VINCI Construction un accord de refacturation de prestations concernant l'émission des garanties de maison-mère en faveur d'ENTREPOSE Contracting. Votre Conseil d'administration a formellement autorisé la signature de cet accord en date du 20 novembre 2008. L'accord prévoit un taux de facturation de 0,10 % l'an sur le montant total des travaux et prestations réalisés par ENTREPOSE Contracting, facturé tous les trimestres, pour lequel VINCI Construction a donné sa garantie de maison-mère.

Le montant facturé par VINCI Construction à votre Société au titre de l'exercice 2010 s'est élevé à 116 290 € HT.

1.18 Accord de refacturation entre VINCI Construction et la Société ENTREPOSE Contracting

Nature, objet et modalités : Cet accord a été signé dans le cadre du projet Papouasie-Nouvelle-Guinée (ci-après « PNG »), contrat signé par la société SPIECAPAG, filiale à 100 % de la Société ENTREPOSE Contracting. Cet accord prévoit que, compte tenu du fait qu'une lettre de confort soit exigée de VINCI S.A. par le client avec les frais que cela implique pour VINCI Construction, la Société ENTREPOSE Contracting et la société VINCI Construction ont convenu que, par exception à l'accord de refacturation aujourd'hui applicable entre elles, les garanties de maison-mère relatives à ce contrat seront rémunérées au taux de 0,15 % par an du montant du contrat pendant la période de validité des garanties de maison-mère, soit depuis leur date de signature jusqu'à la fin des 2 ans après la fin de la période de garantie. Cet accord a été approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 26 novembre 2009.

Cet accord continue de produire ses effets en 2010. Le montant facturé à ENTREPOSE Contracting s'est élevé à 851 286 € HT sur l'exercice.

1.19 Protocole de contre-garantie entre VINCI Construction et la Société ENTREPOSE Contracting

Nature, objet et modalités : Ce protocole de contre-garantie a été signé dans le cadre du projet PNG entre VINCI Construction et la Société ENTREPOSE Contracting. La société VINCI Construction a accepté d'émettre les garanties de maison-mère ci-dessus évoquées, sous réserve d'obtenir d'ENTREPOSE Contracting un engagement de contre-garantie. Ce protocole constituant une garantie a fait l'objet d'une autorisation lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 26 novembre 2009.

Ce protocole ne fait pas l'objet d'une rémunération entre les sociétés concernées.

1.20 Abandon de créances au profit d'EIS ltd

Nature, objet et modalités : La Société ENTREPOSE Contracting a consenti une aide financière au profit de sa filiale, la société ENTREPOSE Industrial Services, détenue à 99 %, par un abandon d'une partie de sa créance à hauteur de 3 500 000 €. Il est précisé que cet abandon de créance a été conclu avec une clause de retour à meilleure fortune. Cet abandon de créance a été approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 26 novembre 2009. La clause de retour à meilleure fortune n'a pas été utilisée sur l'exercice.

1.21 Convention « EPC Deed of Restatement » entre ENTREPOSE Contracting et VINCI Construction Grands Projets

Nature, objet et modalités : Dans le cadre de son projet aux Pays-Bas dénommé GATE LNG Project, la Société ENTREPOSE Contracting a conclu un projet de convention intitulé en langue anglaise « *EPC Deed of Restatement* » qui confirme la signature du contrat initial entre les parties signataires dudit contrat. Le client, GATE Terminal BV, dans le but de satisfaire aux exigences des banques qui financent la construction du terminal gazier de Maasvlakte à Rotterdam aux Pays-Bas, a expressément demandé à la Société que soit approuvée par votre Conseil d'administration la conclusion de cette convention, au titre de l'article L.225-38 du Code de commerce. Cette autorisation a été donnée par votre Conseil d'administration en date du 10 septembre 2008.

1.22 Garantie de maison-mère entre ENTREPOSE Contracting et CMP Dunkerque

Nature, objet et modalités : Une garantie a été accordée par ENTREPOSE Contracting en date du 16 juin 2009, en faveur de la société Single Buoy Moorings pour le compte de sa filiale CMP Dunkerque. Cette garantie concerne le projet DEEP Panuke Product - Fabrication d'un Riser, à concurrence du montant du contrat, soit 1,9 M € et ce jusqu'à la fin du contrat. Elle est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du chiffre d'affaires facturé à l'avancement. Cette garantie a été approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 12 mai 2010. Celle-ci produisait ses effets depuis 2009 mais n'avait pas encore fait l'objet d'une facturation.

Cette situation a été régularisée sur 2010, pour un montant de 3 300 € HT au titre de l'exercice 2009. Par ailleurs, la facturation au titre de l'exercice 2010 s'est élevée à 5 688 € HT.

1.23 Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre Société à la société CMP Dunkerque

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre Société a facturé la garantie de société mère qu'elle a accordée, en date du 27 septembre 2007, à la société BG Tunisia Limited pour le compte de sa filiale CMP Dunkerque concernant le projet « Gabes » (Tunisie) – Préfabrication de sept réservoirs. Votre Société est engagée vis-à-vis de la société BG Tunisia Limited à concurrence de 8,4 millions d'euros, et ce jusqu'au 4 juin 2010. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du chiffre d'affaires facturé à l'avancement.

Cette convention produit ses effets depuis 2007. L'ouvrage est en période de garantie. En conséquence, aucune facturation au titre de la garantie n'a eu lieu sur l'exercice 2010.

1.24 Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre Société à la société CMP Dunkerque

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre Société a facturé la garantie de société mère qu'elle a accordée, en date du 13 juillet 2006, à la société Fluor pour le compte de sa filiale CMP Dunkerque concernant le projet « Habsan Gas Complex Expansion Project ». Votre Société est engagée vis-à-vis de la société Fluor à concurrence de 1,5 million d'euros, et ce jusqu'à la fin du contrat. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du chiffre d'affaires facturé à l'avancement.

Cette convention produit ses effets depuis 2006. L'ouvrage est en période de garantie. En conséquence, aucune facturation au titre de la garantie n'a eu lieu sur l'exercice 2010.

1.25 Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre Société à la société CMP Dunkerque

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre Société a facturé la garantie de société mère qu'elle a accordée, en date du 8 janvier 2008, à la société Grupo Zeta pour le compte de sa filiale CMP Dunkerque concernant la fabrication de vingt sphères au Mexique. Votre Société est engagée vis-à-vis de la société Grupo Zeta à concurrence de 25,4 millions d'euros, et ce jusqu'à la fin du contrat. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du chiffre d'affaires facturé à l'avancement.

Cette convention continue de produire ses effets en 2010 et a fait l'objet d'une facturation de 9 948 € HT sur l'exercice.

1.26 Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre Société à la société GEOCEAN

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre Société a facturé la garantie de société-mère qu'elle a accordée, en date du 9 août 2007, à la société GORO NICKEL pour le compte de sa filiale GEOCEAN concernant des travaux d'installation de lignes de rejet en mer relatifs au projet « GORO NICKEL ». Votre Société était engagée vis-à-vis de la société GORO NICKEL à concurrence de 2,4 millions d'euros, et ce jusqu'à l'expiration du délai d'une année à compter de la date de réception théorique définitive des travaux, soit le 18 décembre 2009. La réception définitive des travaux n'a pas encore eu lieu au 31 décembre 2010. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du chiffre d'affaires facturé à l'avancement.

Cette convention produit ses effets depuis 2007, cependant aucune facturation n'ayant lieu sur l'exercice, aucune charge au titre de la garantie n'a eu lieu sur 2010.

1.27 Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre Société à la société GEOCEAN

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre Société a facturé la garantie de société-mère qu'elle a accordée, en date du 18 mars 2008, à la société Orascom Construction Industries pour le compte de sa filiale GEOCEAN concernant la réalisation du projet Terga (Maroc) « *Marines Works subcontract* ». Votre Société est engagée vis-à-vis de la société Orascom Construction Industries à concurrence de 37,9 millions d'euros, et ce jusqu'à la fin du contrat. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du chiffre d'affaires facturé à l'avancement.

Cette convention produit ses effets sur 2010, cependant conformément à l'avancement de l'ouvrage il n'y a pas eu de chiffre d'affaires sur ce projet en 2010, cette garantie n'a donc pas donné lieu à facturation au cours de l'exercice.

1.28 Garanties de maison-mère entre ENTREPOSE Contracting et SPIECAPAG

Nature, objet et modalités : Une garantie a été accordée par ENTREPOSE Contracting en date du 3 mars 2009, en faveur de la société Angola LNG pour le compte de sa filiale SPIECAPAG. Celle-ci a été approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 20 novembre 2008. Elle concerne le projet « Angola LNG Project » - *Nearshore and Onshore Pipeline Installation*, à concurrence du montant du contrat, soit 321 641K\$, et ce jusqu'à la fin du contrat ou le 30 juin 2015. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant de la quote-part du chiffre d'affaires facturé à l'avancement intégrée dans les comptes consolidés du Groupe. La facturation n'avait pas été faite en 2009.

Cette situation a été régularisée en 2010 pour un montant de 239 700 €. Cette convention continue de produire ses effets en 2010 et a fait l'objet d'une facturation à hauteur de 418 746 € sur l'exercice.

1.29 Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre Société à la société SPIECAPAG

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre Société a facturé la garantie de maison-mère qu'elle a accordée, en date du 14 avril 2008, à la JV Medgaz pour le compte de sa filiale SPIECAPAG concernant la réalisation du contrat *Medgaz - EPIC Onshore Facilities CTR-116-06*. Votre Société est engagée vis-à-vis de la JV Medgaz à concurrence de 54,9 millions d'euros, et ce jusqu'à la fin du contrat. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant de la quote-part du chiffre d'affaires facturé à l'avancement intégrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Cette convention a fait l'objet d'une facturation de 29 934 € HT sur l'exercice.

1.30 Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre Société à la société SPIECAPAG

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre Société a facturé la garantie de maison-mère qu'elle a accordée, en date du 25 avril 2008, à la JV Yemen LNG Cny Ltd pour le compte de sa filiale SPIECAPAG dans le cadre de la réalisation du contrat Yémen. Votre Société est engagée vis-à-vis de la JV Yémen LNG Cny Ltd à concurrence de 223 741 000 €, et ce jusqu'à la fin du contrat. Cette garantie est rémunérée au taux

de 0,30 % du montant de la quote-part du chiffre d'affaires facturé à l'avancement intégrée dans les comptes consolidés du Groupe.

L'ouvrage étant en période de garantie, cette garantie n'a pas donné lieu à facturation au cours de l'exercice 2010.

1.31 Rémunération de la garantie de maison-mère accordée par votre Société à la société SPIECAPAG

Nature, objet et modalités : Par application de la convention de rémunération de garantie de maison-mère approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale du 23 mai 2008, votre Société a facturé la garantie de maison-mère qu'elle a accordée, en date du 8 décembre 2008, à la société Lombard Insurance Cny Ltd pour le compte de sa filiale SPIECAPAG dans le cadre de la réalisation du contrat NMPP en Afrique du Sud. Votre Société est engagée vis-à-vis de la société Lombard Insurance Cny Ltd à concurrence de 115 251 000 ZAR, soit environ 10 372 669 €, et ce jusqu'à la fin du contrat (avec une réduction de 50 % de la valeur de la garantie à la réception provisoire). Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant de la quote-part du chiffre d'affaires facturé à l'avancement intégrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Cette convention a produit ses effets en 2010 et a fait l'objet d'une facturation de 472 296 € sur l'exercice 2010.

2. Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait, par omission, l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

2.1 Cession par ENTREPOSE Contracting des titres de la société EIS à la société SPIECAPAG

Personne concernée : M. Dominique Bouvier, Président de la société ENTREPOSE Industrial Services et Président directeur général de la Société ENTREPOSE Contracting.

Nature, objet et modalités : ENTREPOSE Contracting a, le 4 janvier 2010, procédé à la cession de l'ensemble des titres de la société ENTREPOSE Industrial Services Limited qu'elle détient à la société SPIECAPAG, pour le prix d'1 € symbolique.

Cet engagement n'a pas fait, par omission, l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration.

Paris et Marcq en Baroeul, le 4 mars 2011
Les Commissaires aux comptes,

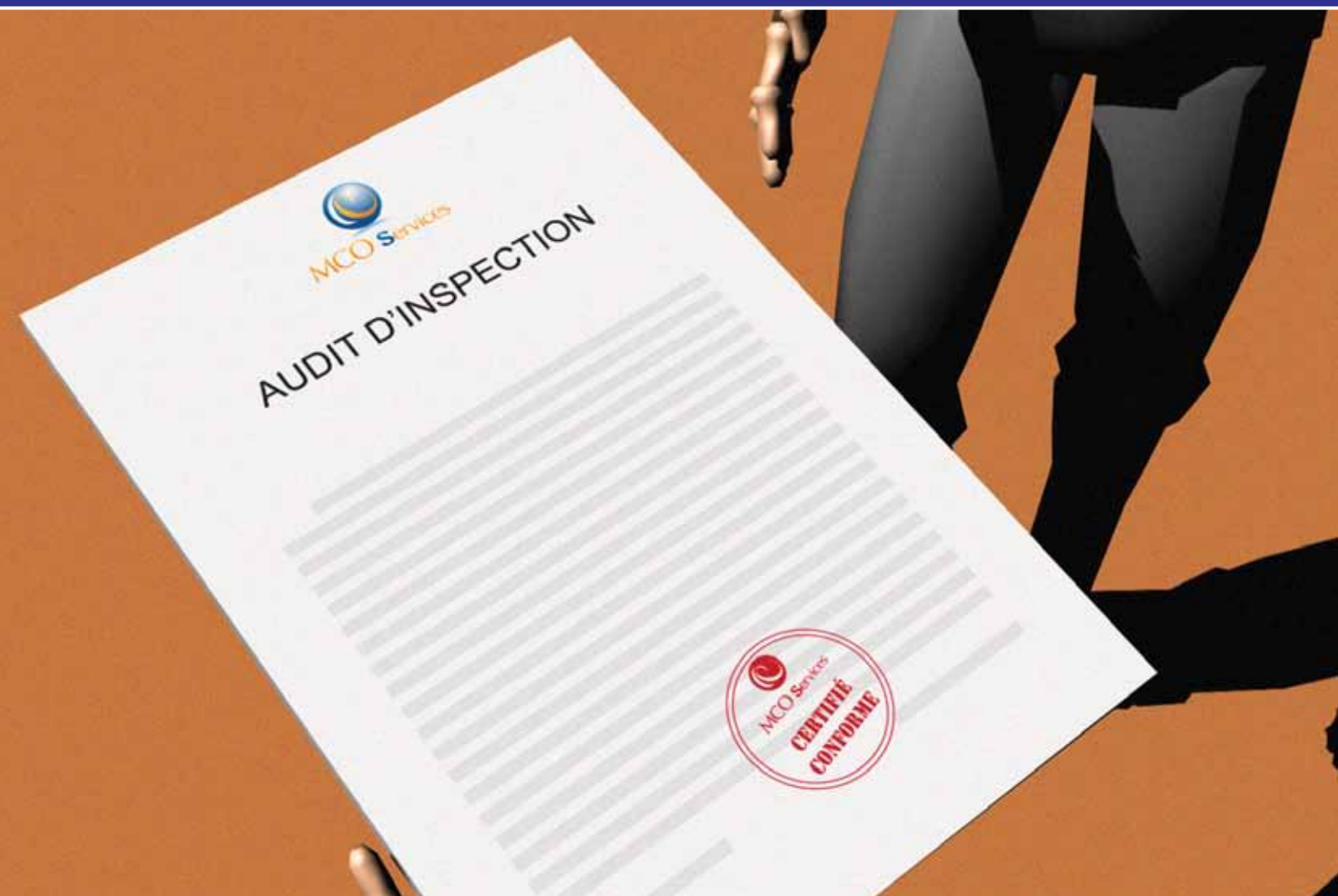
Maupard Fiduciaire

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Patrick MAUPARD
Associé

Laurent PREVOST
Associé

Christophe GACHET
Associé



Informations concernant l'émetteur

Informations concernant l'émetteur

A	Informations concernant la Société	193
A.1	Dénomination sociale	193
A.2	Registre du Commerce des Sociétés	193
A.3	Date de constitution et durée de la Société	193
A.4	Siège social, forme juridique et législation applicable	193
B	Informations complémentaires	193
B.1	Capital social	193
B.1.1	Montant du capital souscrit et détail de chaque catégorie d'actions	193
B.1.2	Actions non représentatives du capital	194
B.1.3	Actions détenues par l'émetteur lui-même	194
B.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bon de souscription	198
B.1.5	Conditions du droit d'acquisition et/ou obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré	198
B.1.6	Historique du capital social	198
B.2	Acte constitutif et Statuts	199
B.2.1	Objet social	199
B.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	199
C	Documents accessibles au public	201
C.1	Accessibilité de la communication	201
C.2	Liste des communications réalisées au cours des 12 derniers mois	201
C.2.1	Communiqués de presse et avis financiers	201
C.2.2	Communications au BALO	202
C.2.3	Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de l'AMF	202
C.2.4	Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre	202
C.2.5	Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale et qui en font la demande	202

A Informations concernant la Société

Jusqu'au 4 mai 2005, ENTREPOSE Contracting était constituée sous forme de Société par Actions Simplifiée. La Société a été transformée en Société Anonyme par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2005 en vue de son introduction sur le marché Eurolist by EuronextTM Paris le 1^{er} juillet 2005.

Le capital social de la Société est de 5 165 408 € depuis le 20 novembre 2010.

A.1 Dénomination sociale

Dénomination sociale : ENTREPOSE Contracting

Siège social : 165 boulevard de Valmy, 92707 Colombes Cedex, France.

A.2 Registre du Commerce des Sociétés

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 410 430 706. Le code APE de la Société est 4221Z.

A.3 Date de constitution et durée de la Société

L'acte constitutif de la Société a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre le 20 janvier 1997. La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de la date de constitution soit jusqu'au 20 janvier 2096.

A.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé au 165 boulevard de Valmy, 92707 Colombes Cedex, France. Les coordonnées téléphoniques du siège social sont les suivantes : + 33(0) 1 57 60 93 00.

ENTREPOSE Contracting est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par ses statuts.

B Informations complémentaires

B.1 Capital social

B.1.1 Montant du capital souscrit et détail de chaque catégorie d'actions

Le montant du capital social s'élève à 5 165 408 €. Il est divisé en 5 165 408 actions de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

L'évolution sur l'exercice du nombre d'actions en circulation est présentée à la note F.8. de l'Annexe aux comptes consolidés 2010.

– Forme des actions et identification des actionnaires (article 7 des statuts) :

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les registres tenus par la Société ou un intermédiaire agréé.

Les inscriptions en comptes individuels peuvent être des comptes « nominatifs purs » ou des comptes « nominatifs administrés » au choix de l'actionnaire.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par l'organisme chargé de la compensation des titres, la Société a la faculté de demander soit à l'organisme chargé de la compensation des titres, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaires et pour le compte de tiers propriétaires de titres, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant les propriétaires des titres. La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

B.1.2 Actions non représentatives du capital

A la date d'enregistrement du présent rapport annuel, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

B.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même

L'Assemblée générale du 12 mai 2010, statuant en la forme ordinaire, a autorisé, dans sa huitième résolution, le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social.

Le texte de la résolution est repris ci-après :

« – L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 516 431 actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers,

décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;*
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;*
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;*
- de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5 % du capital prévue au 6ème alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce;*
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;*
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;*

décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment ; que la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;

décide que la Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions dans les limites suivantes :

– prix maximum d'achat : 120 € par action,

– prix minimum de vente : 23 € par action,

étant précisé que ces montants pourront être ajustés par le Conseil d'administration en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment, d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions,

décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de trente millions d'euros (30 000 000 €),

prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues par la Société ne pourra dépasser 10 % du capital social,

décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Conseil pourra déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi, et notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire,

que le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable,

décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, et qu'elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 26 mai 2009 aux termes de sa sixième résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise ».

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 dans sa dix-neuvième résolution, a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détiendrait ou pourrait détenir en conséquence de l'utilisation de l'autorisation d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Le texte de la résolution est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois,

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires,

fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation,

décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 26 mai 2009 aux termes de sa seizième résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise ».

La Société détient à ce jour 5 159 de ses propres actions correspondant au solde non acquis du plan d'actions gratuites du 27 mai 2005.

Par ailleurs, conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société a conclu avec la société NATIXIS Securities un contrat de liquidité. Les volumes de transactions effectuées au cours de l'exercice 2010 au titre de ce contrat de liquidité, ainsi que le nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 sont détaillés au chapitre F.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

La valeur totale d'actif de ces actions auto détenues est de 63 K€ à la clôture.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 8 avril 2011 dans sa dix-huitième résolution d'autoriser le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social.

Le texte de la résolution proposée est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 516 540 actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers,

décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;*
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;*
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;*
- de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5 % du capital prévue au 6^{ème} alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce;*
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;*
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;*

décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré,

y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment ; que la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;

décide que la Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions dans les limites suivantes :

– prix maximum d'achat : 150 € par action,

– prix minimum de vente : 23 € par action,

étant précisé que ces montants pourront être ajustés par le Conseil d'administration en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment, d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions,

décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de trente millions d'euros (30 000 000 €),

prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues par la Société ne pourra dépasser 10 % du capital social,

décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en oeuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Conseil pourra déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi, et notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire,

que le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable,

décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, et qu'elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 12 mai 2010 aux termes de sa huitième résolution».

Il sera également proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2011 dans sa vingt-neuvième résolution d'autoriser le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détiendrait ou pourrait détenir en conséquence de l'utilisation de l'autorisation d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de dix-huit mois.

Le texte de la résolution proposée est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois,

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires,

fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation,

décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 12 mai 2010 aux termes de sa dix-neuvième résolution ».

B.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bon de souscription

A la date d'enregistrement du présent rapport annuel, il n'existe aucune valeur mobilière, autre que les actions donnant accès au capital de la Société, immédiatement ou à terme.

B.1.5 Conditions du droit d'acquisition et/ou obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré

L'ensemble des délégations et autorisations données au Conseil d'administration par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 est synthétisé au sein de l'Annexe 2 du Rapport de gestion 2010 de la Société.

B.1.6 Historique du capital social

L'évolution de la répartition du capital social et des droits de vote entre les principaux actionnaires de la Société est détaillée partie C du Rapport de gestion 2010.

Evolution du capital social de l'émetteur :

Date de l'Assemblée ou du Conseil d'administration	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Montant nominal de la réduction de capital	Montant total de la prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
31 octobre 2001	Apport partiel d'actif	253 750	16,00	4 060 000	-	-	4 100 000	256 250
4 mai 2005	Augmentation de capital consécutive à la fusion absorption de Financière ENTREPOSE	228 068	16,00	3 649 088	-	1 815 816	7 749 088	484 318
4 mai 2005	Réduction de capital consécutive à la fusion absorption de Financière ENTREPOSE	(239 685)	16,00	-	(3 834 960)	(1 815 816)	3 914 128	244 633
27 mai 2005	Division du nominal par 16	3 669 495	1,00	-	-	-	3 914 128	3 914 128
9 juin 2005	Emission	976 744	1,00	976 744	-	21 488 368	4 890 872	4 890 872
30 octobre 2006	Augmentation de capital pour rémunérer des apports en nature décidée par le Conseil d'administration en usage de la 15 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 24 mai 2006	134 369	1,00	134 369	-	5 135 583	5 025 241	5 025 241
24 septembre 2009	Augmentation de capital pour rémunérer des apports en nature décidée par le Conseil d'administration en usage de la 13 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 26 mai 2009	89 772	1,00	89 772	-	4 340 476	5 115 013	5 115 013
1 mars 2010	Augmentation de capital pour la distribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration en usage de la 20 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 8 juin 2007	49 297	1,00	49 297	-	-	5 164 310	5 164 310
20 novembre 2010	Augmentation de capital pour la distribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration en usage de la 20 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 23 mai 2008	1 098	1,00	1 098	-	-	5 165 408	5 165 408

B.2 Acte constitutif et Statuts

B.2.1 Objet social

La Société a pour objet (article 2 des statuts), en France et en tous pays :

- la conception, la construction, la mise en service, la vente, la maintenance et l'exploitation d'ensembles industriels clé en mains dans les secteurs du pétrole, du gaz et autres énergies, et de l'eau ;
- la conception, la construction et la vente de réservoirs de stockage industriel pour le gaz et les liquides ;
- l'obtention, l'acquisition, la vente et l'exploitation de tous procédés ou droits de propriété industrielle, l'obtention ou la concession de licences ;
- la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou de nature à favoriser ou à développer, directement ou indirectement les activités faisant l'objet de la Société ;

et généralement, de réaliser toutes opérations quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

B.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

B.2.2.1 Affectation du résultat et répartition des bénéfices

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions, étant précisé que l'offre de paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions devra être faite simultanément à tous les actionnaires.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'Assemblée générale ordinaire dans un délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

B.2.2.2 Droit de vote double et franchissement de seuils

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social ou le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes. Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir ainsi, éventuellement que la part dans les fonds de réserve.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

À l'égard de la Société, les actions sont indivisibles. Les copropriétaires d'actions sont tenus de se faire représenter pour chaque consultation par un seul d'entre eux ou par un mandataire pris en la personne d'un autre actionnaire;

en cas de désaccord, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal de Commerce du ressort du siège social statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Tout actionnaire indivis peut bénéficier de l'information prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Les héritiers, créanciers, ayants droit, syndics ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

Lorsque les actions sont l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers, dans les Assemblées générales ordinaires et aux nus-propriétaires, dans les Assemblées générales extraordinaires.

Le droit à l'information prévu par les présents statuts est exercé par le nu-propriétaire et l'usufruitier.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours placées sur un pied d'égalité en ce qui concerne les charges fiscales. Par conséquent, tous les impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre les actions composant le capital lors de ce, ou de ces, remboursements afin que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à un quarantième (2,5 %) du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte.

Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins (5 %) du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue par la loi.

B.2.2.3 Modifications du capital et des droits attachés aux actions

La cession et la transmission des actions sont libres et s'opèrent dans les conditions légales et réglementaires.

B.2.2.4 Assemblées générales

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation, même en dehors du département où se trouve le siège social.

Tout actionnaire a vocation à participer aux Assemblées dans les conditions prévues par la loi.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à une assemblée peut s'y faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Le vote par correspondance s'exerce dans les conditions et selon les modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'Assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ou des présents statuts, ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres, ne peut pas être pris en compte.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un membre désigné par le Conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les membres de l'Assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des Assemblées sont valablement certifiés soit par le Président du Conseil d'administration, soit par un membre du Conseil d'administration exerçant les fonctions de Directeur général ou par le secrétaire de l'Assemblée.

C Documents accessibles au public

C.1 Accessibilité de la communication

ENTREPOSE Contracting informe régulièrement ses actionnaires sur l'évolution de son activité par des communiqués publiés dans la presse économique et financière, également sur le site www.lesechoscomfi.com, diffuseur professionnel agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et qui assure pour le compte d'ENTREPOSE Contracting la diffusion de l'ensemble de sa communication réglementée, sur le site Boursorama.com ainsi que sur son propre site www.entrepose.fr. Tout actionnaire qui en fait par ailleurs la demande en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur www.entrepose.fr se verra adressé en direct l'ensemble de la communication d'ENTREPOSE Contracting.

Le site Internet www.entrepose.fr offre également aux actionnaires, en français et en anglais, une information détaillée sur le Groupe, accessible en direct ou téléchargeable : stratégie, historique des contrats et contrats en cours, management, chiffres clés, actionnariat, communiqués de presse, document de base, slideshow des dernières présentations, etc.

Enfin, le présent rapport annuel est disponible au format papier sur simple demande auprès de :

ENTREPOSE Contracting

Clarisse Lebreton
165, boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex
infos@entrepose.fr

NewCap

Axelle Vuillermet
8, place de la Madeleine
75008 Paris
entrepose@newcap.fr

L'ensemble des documents sociaux relatifs à la Société peut être consulté au siège social de la Société 165, boulevard de Valmy à Colombes 92700.

C.2 Liste des communications réalisées au cours des 12 derniers mois

C.2.1 Communiqués de presse et avis financiers

Les différents communiqués ou informations sont disponibles sur le site de la Société : www.entrepose.fr

C.2.2 Communications au BALO

Les différentes publications au BALO sont disponibles sur le site sur BALO : www.journal-officiel.gouv.fr/balo/

C.2.3 Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site internet de l'AMF

Les différents communiqués ou informations sont disponibles sur le site de l'AMF : www.amf-france.org

C.2.4 Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Les différentes informations sont disponibles sur le site d'Infogreffe : www.infogreffe.fr

C.2.5 Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale et qui en font la demande

- l'ordre du jour ;
- le texte des projets de résolution présentés par le Conseil d'administration ;
- un exposé sommaire de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé ;
- un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices ou de chacun des exercices clos depuis la constitution de la Société ou l'absorption par celle-ci d'une autre société si leur nombre est inférieur à cinq ;
- un formulaire de vote par correspondance comportant le rappel des dispositions de l'article L. 225-107 du Code de commerce ;
- le rappel, de manière très apparente, des dispositions de l'article L. 225-106 du Code de commerce
- une formule de procuration ;
- une formule de demande d'envoi de documents et renseignements visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce, informant les actionnaires titulaires de titres nominatifs qu'ils peuvent, par une demande unique, obtenir l'envoi de l'ensemble des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures ;
- l'indication que l'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes : (a) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, (b) voter par correspondance ou (c) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ;
- l'indication qu'en aucun cas l'actionnaire ne peut retourner à la Société à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance (en cas de retour à la fois de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance) ;
- la liste des administrateurs et des Directeurs généraux, ainsi que leur nom, prénom usuel et l'indication des autres sociétés dans lesquelles ils exercent des fonctions de gestion, d'administration, de direction ou de surveillance ;
- le rapport de gestion intégrant les éléments sur la gestion du Groupe, auquel est joint le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de Contrôle interne ;
- le rapport du Conseil d'administration qui sera présenté à l'Assemblée générale ;
- les comptes annuels ;
- les comptes consolidés ;
- un tableau des affectations de résultat précisant notamment l'origine des sommes dont la distribution est proposée ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.



Responsables du Rapport annuel

A Personnes responsables

A.1 Responsable de l'information contenue dans le Rapport annuel

Monsieur Dominique Bouvier, Président directeur général d'ENTREPOSE Contracting

A.2 Attestation du Responsable du Rapport annuel

Colombes, le 22 mars 2011

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent rapport annuel ainsi qu'à la lecture d'ensemble du rapport annuel.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent une observation, figurant en page 150 ».

Dominique Bouvier
Président directeur général

A.3 Personne responsable de l'information financière

Monsieur Renaud Laroche, Secrétaire général d'ENTREPOSE Contracting
Tél. : +33 (0)1 57 60 93 00

B Contrôleurs légaux des comptes

B.1 Commissaires aux comptes titulaires

KPMG SA
1, Cours Valmy
92923 Paris La Défense
Représenté par Laurent Prévost

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2007 pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Maupard Fiduciaire
18, rue Jean Mermoz
75008 Paris
Représenté par Patrick Maupard

Nommé par l'Assemblée générale du 4 mai 2005 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Le Conseil d'administration du 25 janvier 2011, prenant acte de l'échéance du mandat du cabinet Maupard Fiduciaire, a proposé à l'Assemblée générale du 8 avril 2011 la nomination du cabinet Deloitte et associés, 185 avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur Seine Cedex, représenté par Monsieur Marc de Villartay, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

B.2 Commissaires aux comptes suppléants

Danielle Prut
1, Cours Valmy
92923 Paris La Défense

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2007 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Philippe Tissier-Chauveau
22, avenue de la Grande Armée - 75017 Paris

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 4 mai 2005 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Le Conseil d'administration du 25 janvier 2011, prenant acte de l'échéance du mandat de Monsieur Philippe Tissier-Chauveau, a proposé à l'Assemblée générale du 8 avril 2011 la nomination du cabinet BEAS, 7-9 villa Houssay, 92200 Neuilly sur Seine Cedex, représenté par Madame Mireille Roux (nom d'usage Berthelot) pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

C Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement de la Commission Européenne (CE) no 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Rapport annuel :

Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels que présentés dans le document de référence déposé le 22 avril 2010 sous le numéro D.10-306 et figurant aux pages 103 à 155.

Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels que présentés dans le document de référence déposé le 20 mai 2009 sous le numéro D09-0441 et figurant aux pages 164 à 213.



Table de concordance

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT EUROPEEN N° 809/2004

Document de référence

1. Personnes responsables 204**2. Contrôleurs légaux des comptes 204-205****3. Informations financières sélectionnées**

3.1 Informations financières historiques 6

3.2 Informations financières intermédiaires n/a

4. Facteurs de risque 46-51, 86-89, 122-124**5. Informations concernant l'émetteur**

5.1 Histoire et évolution de la Société 22-23

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur 193

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur 193

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur 193

5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités,
pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire 1935.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur 5, 11-12, 17, 19, 29-34,
51, 147-148, 175-176

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés 12, 29-30, 106, 126-129, 159

5.2.2 Principaux investissements en cours n/a

5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur n/a

6. Aperçu des activités

6.1 Principales activités 11, 14-19, 28-34, 105

6.2 Principaux marchés 14, 19, 46-47, 51

6.3 Événements exceptionnels 5, 12, 17, 33, 147-148, 175-176

6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels,
commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication n/a

6.5 Positionnement concurrentiel 47

7. Organigramme

7.1 Description du Groupe 7

7.2 Liste des filiales importantes 29, 125, 177

8. Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus	130-131
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	21, 50, 64

9. Examen de la situation financière et du résultat

9.1	Situation financière	6, 34-39, 101-104, 154-157
9.2	Résultat d'exploitation	6, 34-38, 71, 102, 157
9.2.1	<i>Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation</i>	46-51, 107-108
9.2.2	<i>Explication des changements du chiffre d'affaires ou des produits</i>	12, 15, 29-30, 106
9.2.3	<i>Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur</i>	46-50

10. Trésorerie et capitaux

10.1	Informations sur les capitaux	6, 104, 137-138, 169
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	103, 137, 140, 168, 170
10.3	Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	51, 140, 163, 165, 170
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	n/a
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	n/a

11. Recherche et Développement, brevets et licences 20, 52-53, 110, 146

12. Informations sur les tendances

12.1	Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	5, 19, 51, 148, 175-176
12.2	Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	51

13. Prévisions ou estimations du bénéfice n/a

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

14.1	Organes d'administration et de direction	9, 54-63, 78-83
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	78

15. Rémunération et avantages

15.1	Montant de la rémunération et avantages en nature	55-57, 145, 175
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	57, 139

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1	Date d'expiration des mandats actuels	54, 57-63
16.2	Contrat de service liant les membres des organes d'administration	n/a
16.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	9, 79-80
16.4	Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	55-56, 83-84, 86, 89, 91-92

17. Salariés

17.1	Nombre de salariés	43-45, 145, 173
17.2	Participation et stock-options	55-57, 145, 175
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	55, 137-138, 169

18. Principaux actionnaires

18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	10, 54
18.2	Existence de droits de vote différents	54
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	10, 54, 144-145, 159-160
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	n/a

19. Opérations avec des apparentés 30-31, 144-145, 174-175, 182-189**20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**

20.1	Informations financières historiques	6, 99-149, 153-177
20.2	Informations financières pro forma	n/a
20.3	Etats financiers	99-149, 153-177
20.4	Vérification des informations historiques annuelles	150-151, 178-179
20.5	Date des dernières informations financières	n/a
20.6	Informations financières intermédiaires	n/a
20.7	Politique de distribution des dividendes	64-65
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	40-42
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	n/a

21. Informations complémentaires

21.1 Capital social 53-54, 137-138, 169, 193-198

21.2 Acte constitutif et statuts 199-201

22. Contrats importants 16-18, 30-34**23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts 204-205****24. Documents accessibles au public 201-202****25. Informations sur les participations 132-133, 177**

